

Schéma de cohérence Territoriale Pays des Hautes Falaises

RAPPORT DE PRESENTATION



Approbation : 14 mars 2014
Modification simplifiée n°1 : 11 décembre 2018



SOMMAIRE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	7
DIAGNOSTIC PARTAGÉ	13
PREMIÈRE PARTIE : de la cote d'albatre au plateau de caux : un territoire attractif a porter en synergie.....	21
I- LE PAYS DES HAUTES FALAISES, UN TERRITOIRE ATTRACTIF AROUND DE FECAMP.....	22
A. Un cadre de vie de qualité aux éléments identitaires remarquables.....	22
B. Structuration urbaine : le pôle urbain de Fécamp et les bourgs relais vivants structurés autour de deux axes principaux de communication.....	30
C. population : une dynamique nourrie par la périurbanisation.....	33
D. Un marché foncier et immobilier attractif aux abords des agglomérations havraise et fécampoise ainsi que sur le littoral	45
E. Un parc de logements à diversifier	53
II- DESSERTES ET ACCESSIBILITE DES HAUTES FALAISES EN ESTUAIRE DE SEINE.....	60
A. Un territoire insuffisamment raccordé au rail	60
B. Un territoire marqué par des axes en transport en commun structurants forts mais une intermodalité à renforcer	66
C. Un enclavement qui freine le développement économique.....	72
III- SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS : MAINTENIR L'ATTRACTIVITE AU SEIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE POUR RENFORCER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.....	77
A. Gérer l'attractivité d'un territoire sensible.....	77
B. Articuler le potentiel d'accueil et les tensions foncières pour définir des ambitions démographiques.....	79
C. Entre ambitions démographiques, stratégie d'occupation de l'espace, aménagement et développement du territoire des hautes Falaises	81
DEUXIEME PARTIE : aménagement du territoire, mobilité et services : structurer le pays pour l'avenir.....	85
STRUCTURATION EN EQUIPEMENTS ET SERVICES : QUEL POTENTIEL SUR LES HAUTES FALAISES ?	86
I- DEVELOPPER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES POUR RENFORCER LE RAYONNEMENT DU PAYS ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES.....	89

A.	Une répartition équilibrée en équipements d'enseignement jusqu'au lycée, quelle accessibilité pour les jeunes ?.....	89
B.	Une offre à développer pour l'Enfance et la Jeunesse.....	92
C.	Une offre à conforter pour les personnes âgées intégrant les étapes du vieillissement et les modes de vie.....	96
D.	Une offre de santé concentrée sur Fécamp, des disparités territoriales liées à la démographie médicale et au déficit de certaines spécialités.....	100
E.	Équipements culturels et sportifs : une offre structurante concentrée sur Fécamp, une offre de proximité à conforter dans l'espace rural.....	103
II-	CONFORTER L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DU PAYS.....	109
A.	Une offre de proximité concentrée à Fécamp et dans les bourgs structurants.....	109
B.	Grande distribution : une offre alimentaire relativement bien répartie ; une évocation commerciale essentiellement dans le commerce spécialisé.....	114
	SYNTHESE DES ENJEUX ET DES BESOINS : ENTRE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET SERVICES STRUCTURANTS ET MAINTIEN DE L'OFFRE DE PROXIMITE.....	126
	TROISIEME PARTIE : développement et diversification économique : se positionner dans l'estuaire de la seine	131
I-	UNE ECONOMIE NEE DE LA TERRE ET DE LA MER A INSCRIRE DANS L'ESTUAIRE.....	132
A.	Un Pays essentiellement rural : une agriculture structurante.....	132
B.	Un port actif dans ses trois composantes : pêche, commerce, plaisance.....	141
C.	Un tissu économique en mutation : développement des services.....	146
D.	Un positionnement à affirmer dans l'Estuaire.....	154
II-	LES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	163
A.	Une population faiblement diplômée depuis des décennies.....	163
B.	Diversification et activités émergentes : la nouvelle donne.....	168
C.	Tourisme vert et bleu : une attractivité à exploiter dans l'Estuaire de la Seine.....	172
	SYNTHESE DES ENJEUX ET DES BESOINS : UNE NOUVELLE DONNE ECONOMIQUE POUR ACCROITRE LA COMPETIVITE DU PAYS DES HAUTES FALAISES.....	184
	JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE P.A.D.D. ET LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS.....	189
I-	L'EXPRESSION DES ENJEUX ET DES BESOINS du diagnostic comme base de travail.....	191
II-	DES CHOIX GUIDES PAR UNE DEMARCHE PROSPECTIVE APPROFONDIE SUR LE TERRITOIRE.....	193
A.	Une analyse du territoire autour de 3 concepts clés pour bâtir des scénarii et orienter les choix.....	193
B.	Des scénarios tendanciels et contrastés au CHOIX de l'EQUILIBRE ET DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE.....	195
C.	justification du scénario retenu au regard des critères environnementaux ET de l'état initial de l'environnement : Analyse comparative des scénarii.....	199
D.	Le choix d'un « développement équilibré et durable fondé sur les atouts du Pays des Hautes Falaises ».....	201
III-	JUSTIFICATION DES CHOIX EN MATIERE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL.....	205
A.	les problématiques posées par le bilan commercial.....	205

B.	le choix du scénario d'aménagement commercial	206
C.	le objectifs d'aménagement commercial.....	207
IV-	DES CHOIX GUIDES PAR LES ENJEUX DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT.....	208
	ARTICULATIONS AVEC LES PLANS PROGRAMMES ET LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX.....	209
I-	LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT (DTA) DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE.....	211
A.	L'application de la loi littoral	213
B.	La protection des paysages	216
C.	La trame urbaine.....	216
D.	Les zones logistiques.....	216
II-	LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE).....	217
III-	LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA VALLEE DU COMMERCE	220
IV-	LE CONTRAT DE PAYS DES HAUTES-FALAISES.....	220
V-	LES ELEMENTS D'ORIENTATION ET DE CADRE QUE LE SCOT DOIT EGALEMENT PRENDRE EN COMPTE	221
A.	Les schémas de services collectifs	221
B.	Le plan régional pour la qualité de l'air en Haute Normandie	221
C.	Le schéma régional d'organisation sanitaire de la Haute Normandie 1999/2004	221
D.	Schéma Régional et Plans départementaux de gestion des déchets du BTP	222
E.	Les déchets banals	222
F.	Les déchets dangereux.....	223
G.	Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Seine Maritime	223
H.	La Charte pour la gestion du risque industriel en Haute-Normandie.....	224
I.	Le schéma départemental d'équipement commercial de Seine-Maritime	224
J.	Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Seine Maritime	225
K.	Le schéma départemental des carrières de Seine Maritime	226
VI-	ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES D'INTERET ENVIRONNEMENTAL	226
A.	Objectifs internationaux, européens, nationaux.....	226
B.	Les Autres plans et programmes locaux.....	228
C.	Optimiser la gestion des ressources environnementales, construire la trame verte et bleue et promouvoir une gestion exemplaire des risques	230
	VERS UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE CONSTRUIT AUTOUR D'AXES MAJEURS : LES TROIS COMPOSANTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE, ECONOMIQUE), LE CADRE DE VIE ET LA QUALITE DE VIE.	238

RESUME NON TECHNIQUE

Le Pays des Hautes Falaises est composé de 5 Communautés de Communes, 100 communes accueillant 81 755 habitants en 2010. Il compte 624 km² de superficie, 60 km de côtes, 75 % d'espaces agricole. Il bénéficie d'une situation privilégiée sur le littoral normand et d'un cadre de vie de qualité. Ce bassin de vie autour de Fécamp est situé au Nord-Ouest de la Pointe de Caux en Seine-Maritime. Il occupe le Nord de l'Estuaire de la Seine, constitué d'un ensemble de 5 Pays : Hautes Falaises, Havre Pointe de Caux Estuaire, Caux Vallée de Seine, Risle Estuaire et Auge. Fécamp, pôle urbain principal, regroupe 25 % de la population (19 424 habitants). Il est relayé par Criquetot l'Esneval, Goderville, Fauville en Caux, Valmont et Etretat qui sont considérés comme des pôles urbains secondaires.

UNE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE RECONNUE ET UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE IMPORTANT

Un territoire attractif mais « sensible »

Avec un patrimoine et une biodiversité d'une grande richesse (littoral, falaises, plateau rural, valleuses, clos masure, édifices historiques, ports et sites balnéaires), le territoire offre un cadre de vie apprécié. Les risques naturels (inondations, ruissellements et effondrements) et les habitants venant de l'agglomération havraise (pression foncière due à la périurbanisation) en font aussi un territoire sensible au développement de l'urbanisation.

- **Une forte croissance de la population qui induit une pression foncière et environnementale**

Le Pays affiche la plus forte croissance démographique du Pays de Caux liée à la périurbanisation. Cette arrivée continue de population conduit à une consommation foncière forte en espaces agricoles (mitage rural) de l'ordre de 360 ha/an qui pourrait à terme affaiblir l'attractivité du Pays. Le développement de l'habitat diffus a accéléré le trafic automobile, une nouvelle répartition de la population se dessine autour des axes de communication, de Fécamp, des pôles secondaires et des pôles de vie de proximité.

- **Une organisation des déplacements qui peut s'articuler aux pôles de vie et aux pôles d'emploi**

Cette nouvelle répartition de la population, la multiplication des déplacements liés aux commerces, services et navettes domicile-travail au sein du Pays invitent à repenser une organisation des déplacements en lien avec les pôles de vie et d'emploi. Tandis que Fécamp concentre 40 % de l'emploi, ce sont 46 % des actifs résidants du Pays qui travaillent en dehors du territoire, essentiellement sur l'agglomération havraise. Par ailleurs, le Pays souffre d'une accessibilité limitée et d'un enclavement de Fécamp : seules, la RD 925 et la RD 926 relient Fécamp à l'A29 ; les liaisons entre les pôles urbains secondaires et Etretat peu aisées, même si l'Ouest du territoire paraît mieux irrigué par les transports en commun. De même, l'accessibilité aux sites balnéaires paraît à ce jour perfectible. La saturation des principaux axes routiers et le renchérissement du coût du pétrole peuvent devenir à terme des handicaps pour l'attractivité du Pays et l'accessibilité aux commerces, services, lieux de travail et de vie. Une réflexion concernant les transports en commun et le potentiel que constituent les anciennes voies ferrées (ligne ferroviaire Rolleville/Criquetot/Goderville) pourrait proposer des alternatives.

Une économie née de la terre et de la mer dans l'Estuaire de la Seine

- **Des activités historiques qui ont structuré l'économie du Pays : l'agriculture, le port**

L'agriculture est l'un des piliers économiques du Pays, avec 618 exploitations recensées en 2007 et une occupation de l'espace du Pays à 75% par les terres agricoles. Son activité est essentiellement tournée vers la polyculture et l'élevage bovin. Cependant, on observe un recul de 900 ha de Surface Agricole Utile entre 1998 et 2000. L'absence de maîtrise de l'urbanisation (construction et infrastructures) entraîne un mitage de l'espace qui peut mettre en péril ces exploitations. Parallèlement, les ressources du littoral et de la mer constituent le support d'une économie diversifiée, animée par trois activités au Port de Fécamp : la pêche, le commerce, la plaisance.

La bande littorale qui accueille des stations balnéaires constitue un levier de développement fort.

Le secteur de l'agriculture/pêche est en 2011, le troisième secteur économique du territoire avec une moyenne de 19,6% des établissements du Pays, même s'il ne représente que 1,97% des emplois.

- **Un tissu économique en mutation**

Le Pays dont Fécamp est le principal pôle d'emploi, a dû faire face à une mutation de son économie. Si l'industrie reste une spécificité autour de Fécamp et un secteur économique important avec 45,42% des établissements du Pays, ses emplois sont en baisse sur presque toutes les Communautés de Communes. L'agriculture et la pêche demeurent un secteur économique dominant, devancé cependant par les services aux particuliers, le commerce et la restauration. Bien que l'on observe un net ralentissement entre 2006 et 2009, le Pays a continué à créer de l'emploi (1265 emplois entre 1999 et 2009), porté par le commerce et la restauration, la construction et les services publics (santé, enseignement, action sociale). Ces créations se sont effectuées essentiellement sur les Communautés de Communes de Criquetot, Fécamp et Goderville. La création de nouvelles Zones d'Activités permettant d'accueillir des entreprises liées au développement de la place portuaire est un enjeu pour le Pays qui ne dispose que de peu de surfaces actuellement disponibles, y compris pour l'accueil d'entreprises en interne. Des opportunités de développement de zones économiques apparaissent en lien avec la desserte ferroviaire et l'A 29.

- **Des leviers de développement qui différencient le Pays au sein du plateau de Caux et de l'Estuaire**

Le Pays possède un certain nombre d'atouts sur lequel il s'appuie pour son développement futur. Il s'agit notamment de son fort potentiel d'énergies renouvelable (éoliennes, solaire, utilisation des courants marins, bois...) et des opportunités liés aux projets d'installation de l'éolien offshore. La plateforme technologique de Fécamp, centre de ressource reconnu pour les professionnels des énergies alternatives, en est l'un des axes de développement, notamment pour la formation et la recherche. Le Tourisme, constitue le deuxième axe de développement économique possible. Il offre la possibilité de créer des liens entre l'arrière-pays rural et le littoral, de développer des emplois et des activités non délocalisables. D'autres secteurs, comme « le pôle froid » associé à une

chaîne logistique pour le transport des produits de la mer et de l'agro-alimentaire, le développement des services aux entreprises et à la personne, sont susceptibles de développement et permettraient d'accompagner la mutation économique du Pays.

- **Une synergie à développer entre acteurs économiques, acteurs de la formation et habitants**

Jusqu'à une période récente, le Pays trouvait une main-d'œuvre correspondant aux besoins de son économie. Il connaît un exode de ses jeunes les plus formés vers d'autres territoires et une orientation importante de ses lycéens vers des cursus professionnalisés par rapport aux filières générales. Le développement de nouvelles activités, pour certaines de haute technologie, nécessite une main-d'œuvre formée et qualifiée. L'acquisition de nouvelles compétences est déterminante.

Une offre de proximité en équipements et services à maintenir et à développer

- **Une répartition inégale en commerces**

Fécamp et les pôles secondaires proposent une offre de proximité qui répond à une grande partie des besoins du Pays. L'offre dans les pôles de proximité permet d'irriguer l'espace rural, excepté à l'Est et au centre. La répartition de l'offre commerciale par grand secteur d'activité est comparable à celle habituellement observée sur des territoires de même nature. Si l'on observe une bonne adaptation quantitative du tissu commercial alimentaire à la population, le Pays affiche un nombre d'équipements et une diversité assez faible en commerce de détail non-alimentaire qui ne permet pas quantitativement de répondre aux besoins de la population. Le centre-ville de Fécamp propose une réelle diversité commerciale mais limitée pour rayonner sur l'ensemble du Pays, d'autant plus que la restructuration récente de l'appareil commercial sur la Communauté de Communes de Fécamp le fragilise.

- **Services à la personne, loisirs, culture : une offre à compléter et renfoncer dans les pôles secondaires**

Fécamp joue un rôle majeur en terme d'offre de services, l'essentiel des équipements structurants y sont présent, même si l'important potentiel « bleu » du littoral appelle à dynamiser la création d'infrastructures et de services, notamment touristiques.

Maillon indispensable dans l'organisation du territoire et de l'offre de services, les pôles secondaires (Criquetot, Goderville, Fauville, Valmont) souffrent d'une offre qui ne permet pas de répondre complètement aux besoins de la population et des évolutions des modes de vie notamment en matière culturelle (diffusion culturelle, enseignement artistique et lecture publique). Des compléments ont été apportés ces dernières années en équipements collectifs d'accueil pour la Petite Enfance, cependant l'offre sur les temps périscolaire et vacances reste à améliorer pour les 6-16 ans.

Concernant la santé, le vieillissement des médecins généralistes, l'absence de certaines spécialités sont des points cruciaux pour la décennie à venir pour maintenir la continuité de l'offre de soin. Des regroupements de professionnels de santé (maisons de santé) s'opèrent pour pallier à très court terme au non renouvellement des médecins généralistes.

- **Une égalité d'accès aux équipements et services à développer et structurer**

L'accueil de populations urbaines s'est effectué dans les deux dernières décennies essentiellement dans les petites communes où services et commerces font défaut. Conjugés aux évolutions sociétales l'offre devient insuffisante pour répondre à l'arrivée régulière de populations. Il en résulte une multiplication des déplacements qui devient source de nuisances et de perte d'attractivité pour le territoire. Cela soulève des questions d'accessibilité aux commerces et services ainsi que de capacités de financement des communes pour les infrastructures (réseaux, routes...) et équipements.

Par ailleurs, certaines parties du Pays sont à l'écart des axes routiers et ferroviaires ou sont difficilement desservies par les transports en commun. L'égalité d'accès, enjeu fort du territoire, nécessite la mutualisation et la concentration des moyens pour renforcer la qualité de l'offre, l'attractivité de Fécamp et des pôles secondaires. Cela implique une réflexion sur l'accessibilité et les transports pour réduire la distance à l'offre.

UNE DEMARCHE PROSPECTIVE POUR POSITIONNER LE PROJET DU TERRITOIRE DANS LES PROCHAINES DECENNIES

Les élus du Pays des Hautes Falaises ont engagé une démarche de prospective, permettant d'avoir une vision des « devenirs possibles » du territoire et d'affiner un projet pour les décennies à venir, à savoir celui d'un positionnement dans « l'excellence environnementale ».

Le scénario d'évolution de référence, possible et souhaitable, qui a été retenu est le résultat d'un consensus des acteurs locaux participants et des élus. Il décrit un « développement équilibré et durable fondé sur les atouts du Pays des Hautes Falaises ». Ce scénario permet de concilier dynamisme économique, urbanisation, préservation de l'accès à la mer, de la biodiversité et des ressources naturelles ». Il positionne le Pays comme un territoire qui s'inscrit dans une double dynamique de développement : interne en tirant parti de ses nombreux atouts et potentiels, externe en s'inscrivant dans les dynamiques de développement à l'œuvre dans l'agglomération havraise et les territoires voisins, l'Estuaire de la Seine et la vallée de la Seine.

Ce scénario repose sur 4 axes qui constituent la base du projet de territoire pour les 20 ans à venir :

- **l'accueil de nouvelles populations résidentes et de touristes** avec une urbanisation « maîtrisée », qui privilégie une « reconstruction de la ville sur la ville » pour Fécamp, la densification des pôles secondaires et des bourgs ruraux ;
- **le développement des mobilités et de l'inter-modalité** au sein du Pays et avec les autres Pays voisins privilégiant le développement des transports collectifs. La modernisation du réseau ferré, le maillage du territoire, les relations renforcées avec les gares de Bréauté et Yvetot (pôles intermodaux), le prolongement de la LER en sont des éléments déterminants ;
- **Le développement de l'emploi est un élément essentiel au maintien de la vitalité du territoire**, dans cette optique **le développement économique** s'appuie sur l'exploitation des secteurs d'activités sur lesquels le Pays dispose d'avantages spécifiques : le tourisme, les énergies

renouvelables, l'agroalimentaire, les filières de transformation (pêche, lin...), la nouvelle économie de la mer etc.

Le domaine de la formation, faiblesse du territoire, fait l'objet d'un effort partenarial majeur pour élever le niveau de qualification des habitants et en attirer de nouveaux. La plateforme technologique de Fécamp en devient un des acteurs majeurs. La capacité du territoire à s'équiper et fiabiliser sa couverture en matière de technologies de l'information en sera un autre vecteur.

La nécessité **d'un accroissement des surfaces des Zones d'Activités du Pays** permettant de maintenir l'emploi sur le Pays se traduira notamment par l'affirmation de deux zones d'activités stratégiques à l'échelle de l'Estuaire de la Seine : le « Parc des Hautes Falaises » et « Bréauté ». Ces développements devront s'articuler avec la préservation des terres agricoles.

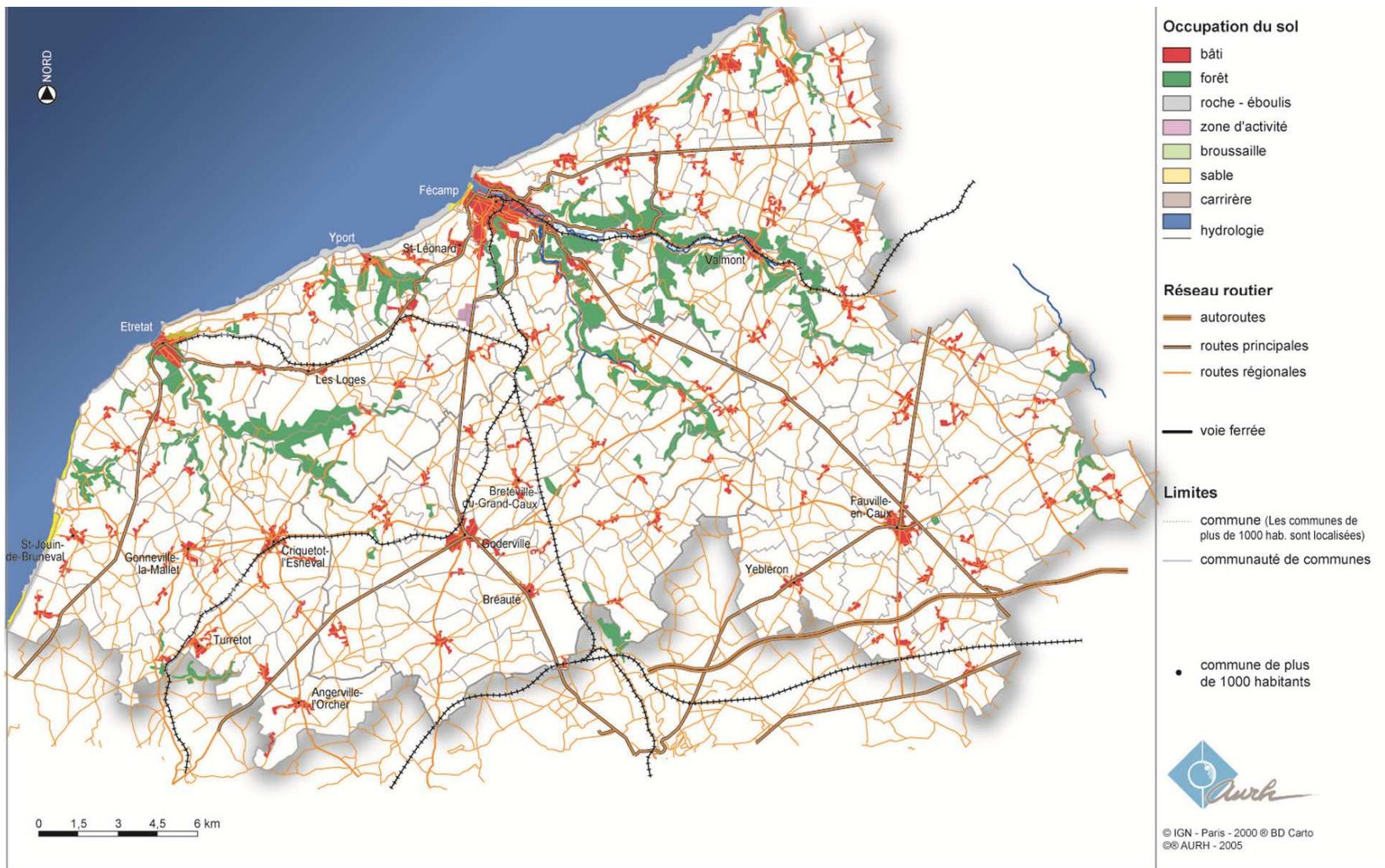
Le développement touristique constitue un autre élément majeur du développement économique des Hautes Falaises. Liant tourisme littoral et rural, il sera rendu possible par le renforcement des capacités d'accueil et d'accessibilité des différents sites.

Le déploiement d'activités et de services de proximité à Fécamp et dans les différents pôles secondaires, dont la vocation est renforcée, est une nécessité pour le maintien de la dimension résidentielle du Pays : services à la personne et notamment l'offre éducative, médicale et de loisirs...

La vocation affirmée « d'excellence environnementale » du Pays se traduit par une attention particulière portée à la préservation et la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales. La Trame Verte et Bleue identifiée dans le Schéma de Cohérence Territoriale constitue un des éléments emblématiques du territoire (corridors écologiques, sentier d'interprétations, corridors verts accueillant des modes doux...), les projets d'aménagement prendront systématiquement en compte des critères environnementaux et paysagers.

DIAGNOSTIC PARTAGE

LE PAYS DES HAUTES FALAISES, UNE OUVERTURE MARITIME DU PLATEAU DE CAUX AU NORD DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE



Ouvert sur le littoral, le Pays des Hautes-Falaises constitue le bassin de vie autour de la ville de Fécamp. D'une superficie de 624 km², il se situe à l'Ouest du département de Seine-Maritime dans la Région Haute-Normandie. Avec ses 60 km de côtes, il occupe le Nord-Ouest de la Pointe de Caux, au Nord de l'Estuaire de la Seine, constitué d'un ensemble de 5 Pays : celui des Hautes Falaises, du Havre Pointe de Caux Estuaire, de Caux Vallée de Seine, de Risle Estuaire et d'Auge.

Le territoire des Hautes Falaises puise les origines de son développement économique de la mer et de la terre. Il est connu pour Fécamp son grand port de pêche vers Terre Neuve, son agriculture riche et les premières cités balnéaires de France. Mondialement connu pour les falaises d'Etretat, ce territoire, du plateau de Caux à la côte d'Albâtre, constitue un paysage attractif, privilégié au sein de l'Estuaire. Situé à proximité du Havre, aujourd'hui premier port de France en trafic de conteneurs, il constitue un cadre de vie de qualité qui s'inscrit dans la zone d'attraction de l'agglomération havraise. Sur ses marges, au Sud, il entretient des relations étroites avec la vallée du Commerce. Plus à l'Est, de nombreux habitants profitent également des emplois et des services qu'offrent les pôles de Yvetot, Cany-Barville ou la centrale nucléaire de Paluel.

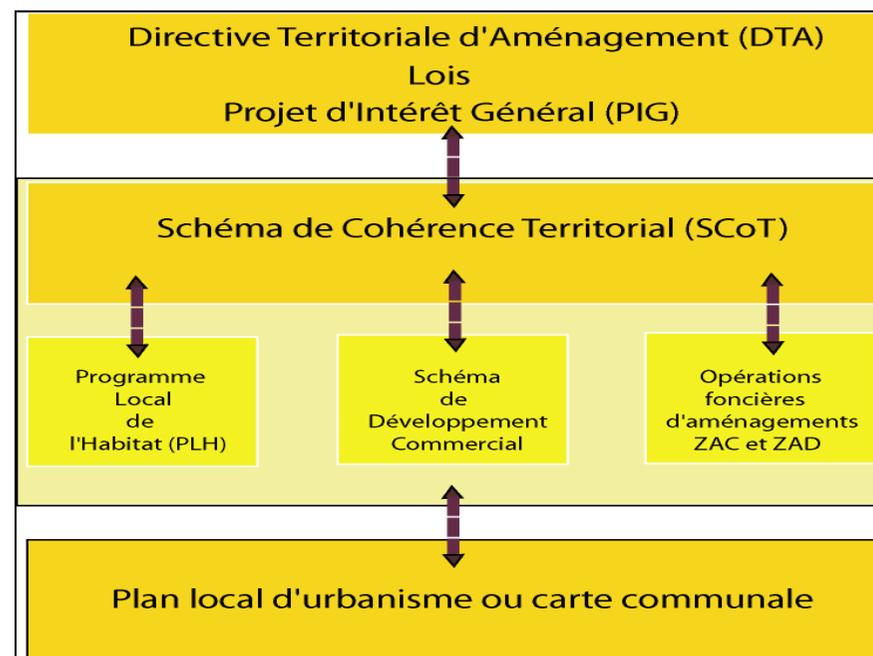
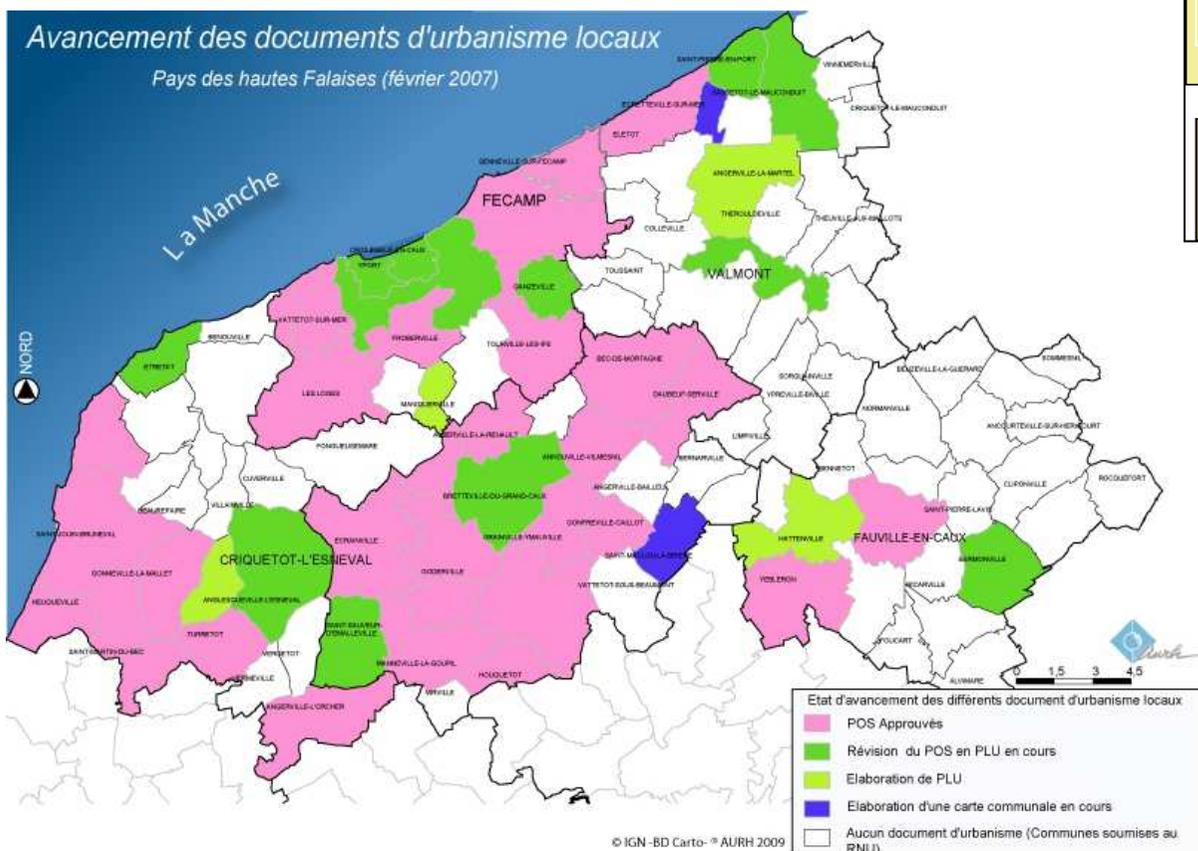
Ses emblèmes les plus connus sont les villes de Fécamp et d'Etretat, les falaises de craie blanches ouvertes sur la Manche avec ses larges points de vue et ses riches terres agricoles ponctuées par les traditionnels clos-masures. Le territoire, du SCoT des Hautes Falaises arrêté de février 2007 regroupe 100 communes qui se répartissent entre 5 communautés de communes aux caractères particuliers : Fécamp, Canton de Valmont, Canton de Criquetot-L'Esneval, Campagne de Caux et Cœur de Caux. Il accueille 77 476 en 2007 (chiffre INSEE entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010), Fécamp en constitue le pôle urbain principal avec 25 % de la population totale (soit 19 169 habitants au dernier recensement – population municipale 2007, chiffre INSEE entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010), complété par des pôles secondaires d'importance. Les Lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) puis Urbanisme et Habitat (UH) ont positionné le SCOT dans l'architecture des documents de planification à la charnière entre urbanisme et aménagement du territoire. Le présent diagnostic a pour objectif de dégager une vision commune du territoire afin d'asseoir son projet de développement à l'horizon

Le Pays des Hautes Falaises dans l'Estuaire de la Seine



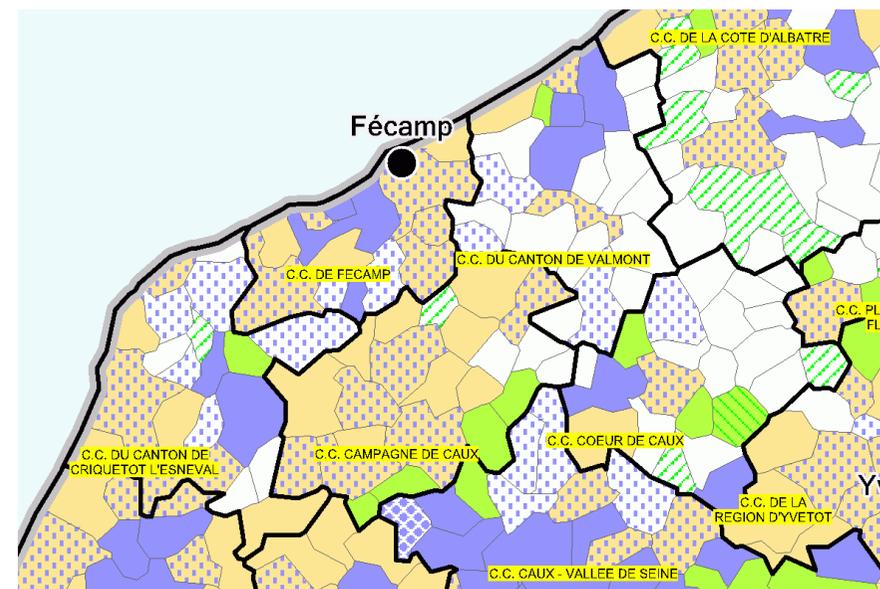
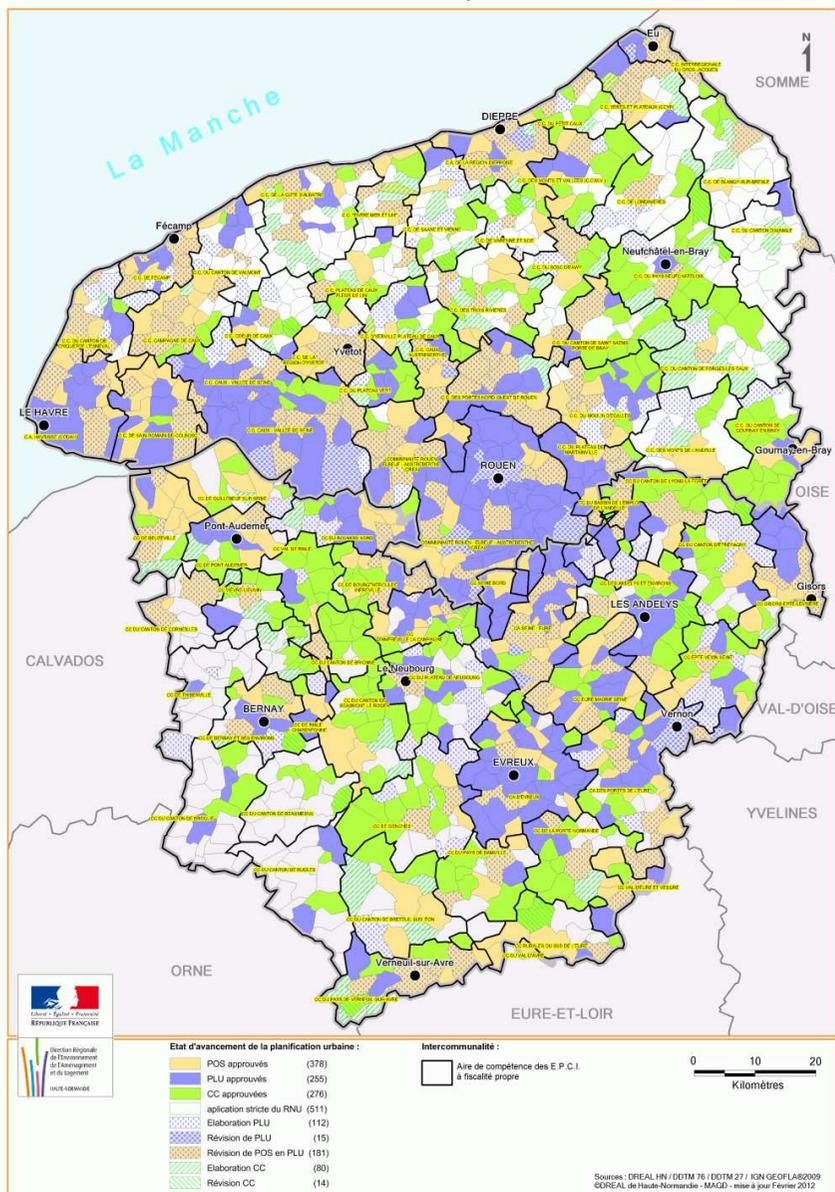


Le Pays des Hautes Falaises prend en compte l'**Opération d'Intérêt National du terminal portuaire de Saint Jouin-Bruneval**. Il est intégré à la **Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine**, document de référence concernant l'aménagement de l'Estuaire. Il comprend également des **zones naturelles protégées et inventoriées**. Une grande partie de son littoral à partir de Saint Jouin de Bruneval jusqu'au Nord du Pays a été récemment classée en **Zone Natura 2000**. A l'échelon local, le SCoT donnera aux différents **documents d'urbanisme** et aux **documents des politiques sectorielles d'aménagement intercommunaux et communaux** (PLH, PLU et autres documents d'urbanisme locaux) un cadre d'orientations stratégiques partagé par l'ensemble des élus.



Les cinq Communautés de Communes du Pays, ont construit une charte de développement validée en 2002. La mise en œuvre de la **charte de Pays** des Hautes Falaises s'est concrétisée par la signature du premier contrat de Pays pour la période 2004-2006. Le **Contrat de Pays 2007-2013** constitue également un cadre de référence en ce qui concerne le développement du territoire pour les années à venir. Il réaffirme la démarche de développement durable du Pays. Les différents **schémas régionaux et départementaux de développement et d'aménagement**, de cohérence écologique, ainsi que le projet du **Grand Paris** sur l'ensemble de l'axe.

La planification urbaine en Haute-Normandie
Etat d'avancement au 31 janvier 2012



Etat d'avancement de la planification urbaine :

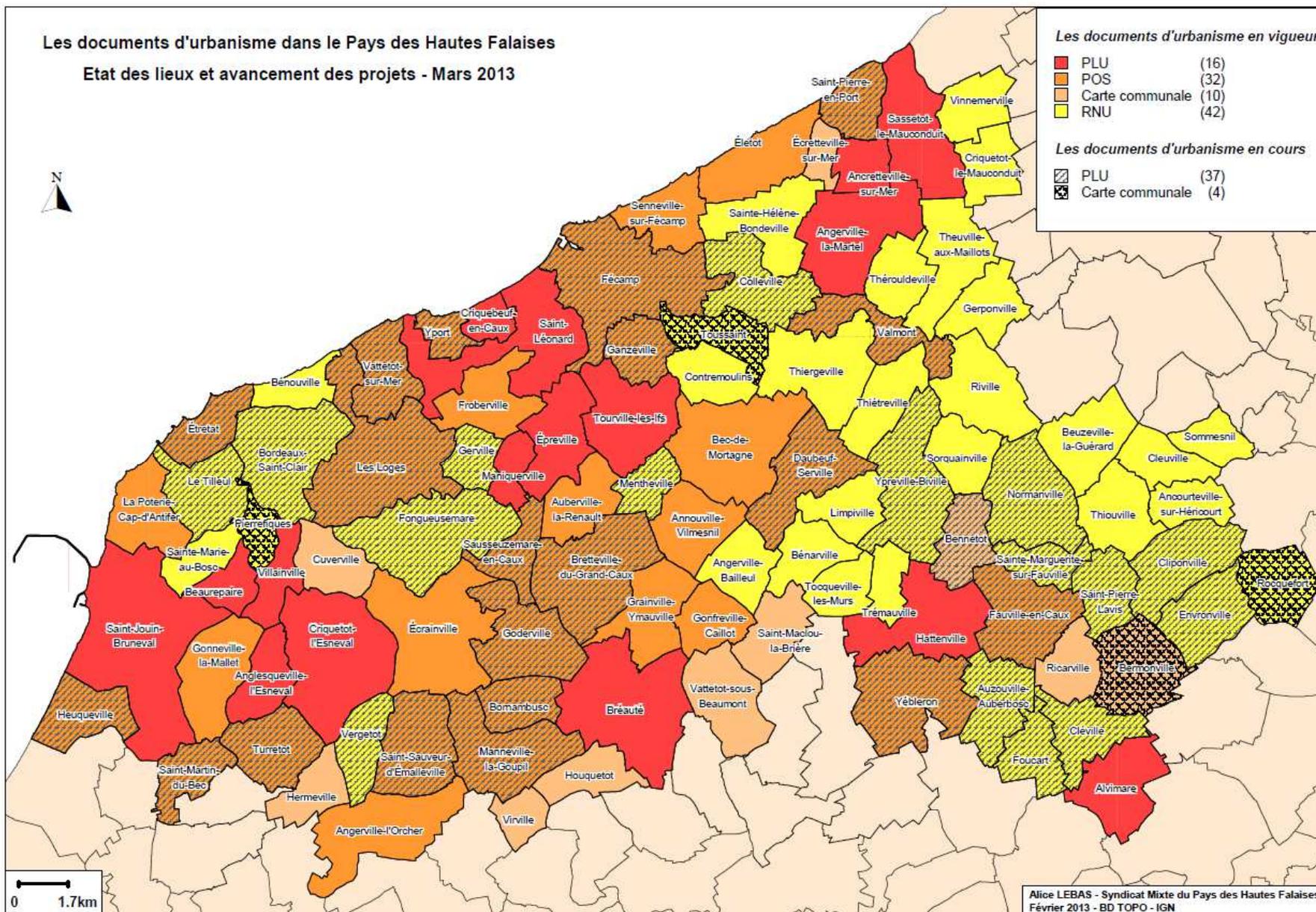
POS approuvés	(378)
PLU approuvés	(255)
CC approuvées	(276)
application stricte du RNU	(511)
Elaboration PLU	(112)
Révision de PLU	(15)
Révision de POS en PLU	(181)
Elaboration CC	(80)
Révision CC	(14)

Intercommunalité :

	Aire de compétence des E.P.C.I. à fiscalité propre
--	--

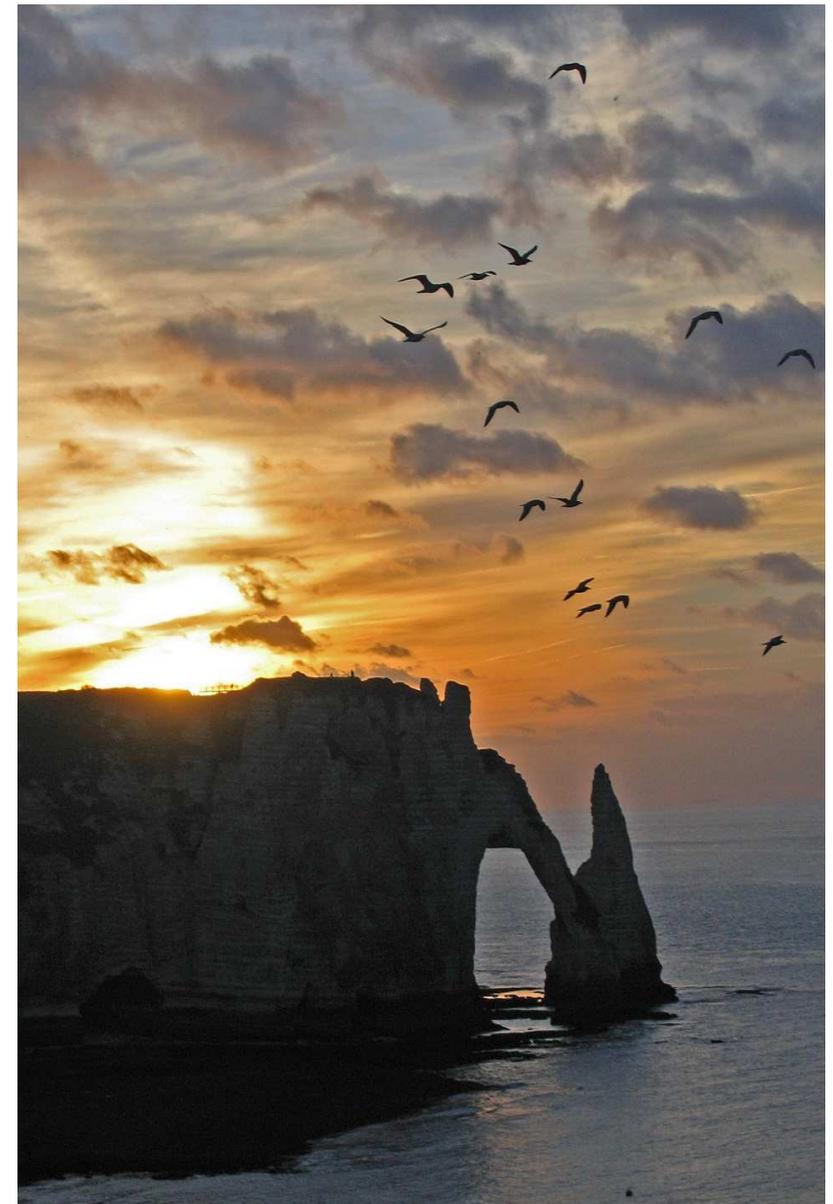
Les documents d'urbanisme dans le Pays des Hautes Falaises

Etat des lieux et avancement des projets - Mars 2013



Elaboré au cours des années 2008 et 2009, remis à jour en 2012, le diagnostic a été régulièrement enrichi par la concertation publique et les multiples échanges techniques qui ont permis d'associer les élus, les Personnes Publiques Associées et les représentants de la société civile par l'intermédiaire du Conseil de Développement du Pays. Il dresse un portrait des dynamiques à l'œuvre et des tendances de développement sur ce territoire à enjeux au Nord de la Baie de Seine.

Le présent diagnostic vise à dégager les enjeux et besoins qui permettront d'assurer une meilleure cohérence des entités qui composent le territoire des Hautes Falaises. Il s'agira également de prendre en compte les « aires d'influence » et/ou interfaces respectives pour définir les enjeux démographiques, de développement de l'habitat, économique et commercial, de l'offre culturelle, de services, de santé, de déplacements et d'accessibilité des personnes notamment en matière de domicile/travail, mais aussi en terme de préservation des espaces naturels et du paysage.



**PREMIÈRE
PARTIE**

**DE LA CÔTE D'ALBATRE AU PLATEAU DE CAUX :
UN TERRITOIRE ATTRACTIF A PORTER EN SYNERGIE**

Cette première partie interroge le territoire sur son positionnement. La dynamique démographique comme la valorisation du cadre de vie mettent en avant la notion d'attractivité. Les différentes thématiques abordées proposent un premier regard sur les grandes caractéristiques du territoire : son paysage, sa population, les modes de vie, de travail et de déplacements. La synthèse des enjeux et des besoins soulève la question de la gestion, de la valorisation et de l'amélioration de l'attractivité du Pays des Hautes Falaises.

I- LE PAYS DES HAUTES FALAISES, UN TERRITOIRE ATTRACTIF AUTOUR DE FECAMP

Vaste plateau ouvert sur la mer, reconnu pour l'attrait de son littoral et identifié par des lieux emblématiques (Etretat, Fécamp), le Pays et son littoral se sont forgés une identité autour de la pêche et des activités balnéaires (Yport, station balnéaire dès 1929). Il se nourrit d'une confrontation entre le Plateau de Caux et la Manche porteurs d'une forte identité. Le littoral de la côte d'Albâtre de plus de 60 km de long et son linéaire de falaises de près de 100 m de haut apparaissent comme une rupture et un belvédère continu vers le large. Ces deux milieux se côtoient par l'intermédiaire des valleuses. Ce cadre de vie, riche de patrimoine, comporte des risques naturels et un fort potentiel de développement de production d'énergies alternatives renouvelables. L'agriculture qui a façonné le paysage conduit à réfléchir à une nouvelle gestion de l'espace pour concilier l'accueil de nouvelles populations, le développement et l'aménagement. Dans ce cadre, la problématique de l'accessibilité au Pays des Hautes Falaises et à Fécamp prend tout son sens.

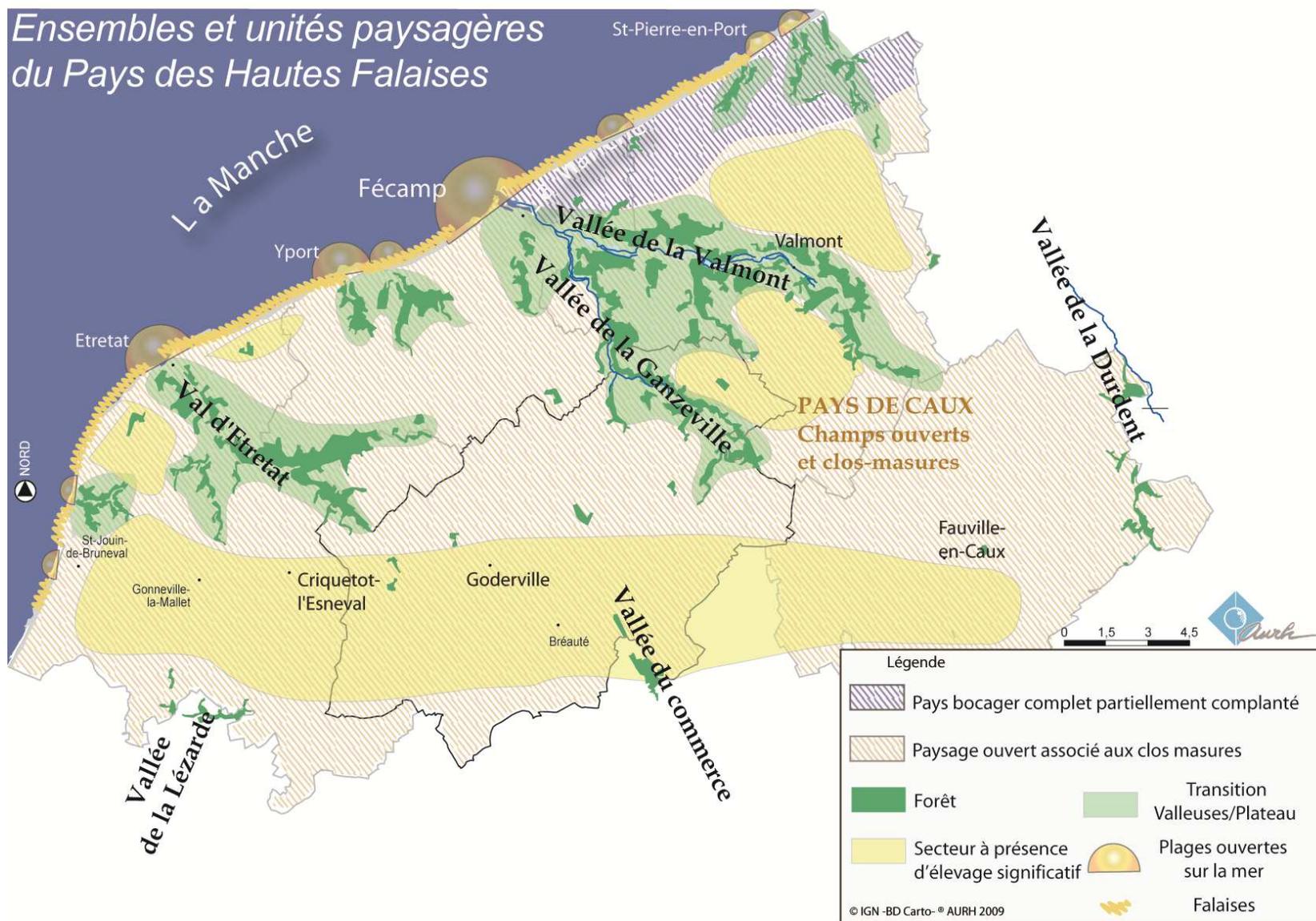
A. UN CADRE DE VIE DE QUALITE AUX ELEMENTS IDENTITAIRES REMARQUABLES



Des éléments identitaires aux caractères remarquables

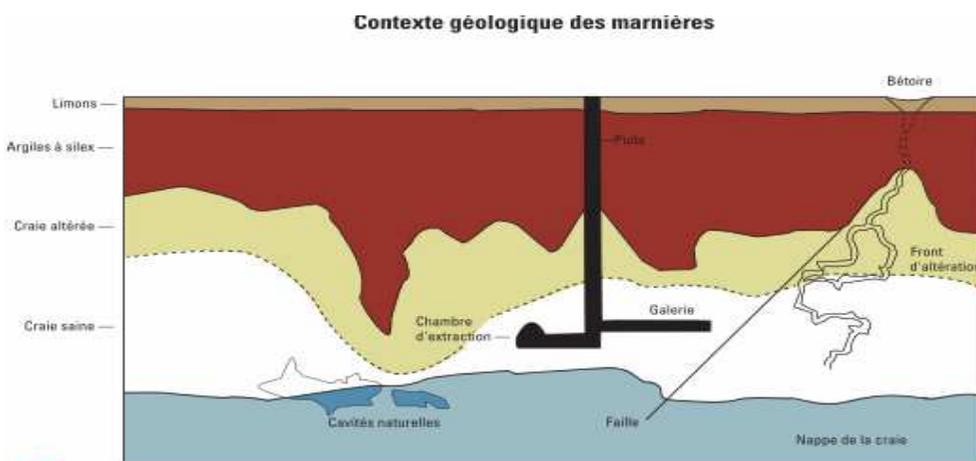
La façade maritime du Pays des Hautes Falaises est un de ses grands atouts à valoriser. La mer est un espace en perpétuelle mutation dont la lumière et les couleurs ont été rendu célèbres par les peintres impressionnistes. Elle s'anime du passage des bateaux (commerce et plaisance). Elle offre un fort potentiel : déplacement, tourisme, ressources (halieutiques, énergétiques...). Le littoral, entre ouverture vers le large et villégiature de bord de mer, est marqué par l'aspect majestueux des falaises. Il suscite les convoitises (habitat et résidence secondaire) et constitue un lieu de promenade privilégié. Climatiquement favorable au maraîchage, il est soumis à une urbanisation diffuse qui modifie sa qualité paysagère et ses fonctionnalités naturelles et agricoles. Le port de Fécamp a développé son activité autour de la pêche (tradition des terre-neuvas), le commerce et la plaisance. L'arrivée du chemin de fer et la tradition des bains de mer qui ont attiré la bourgeoisie et des artistes célèbres, sont à l'origine de stations balnéaires à l'architecture emblématique.

Ensembles et unités paysagères du Pays des Hautes Falaises



Le plateau cauchois repose sur un socle karstique sensible et son paysage est remarquable. Le soubassement géologique, alternance de craie et de bancs d'argile à silex, impose une gestion de l'eau adaptée. Le plateau est creusé vers la côte au Nord et ondulé vers l'Est. L'altération superficielle du calcaire en argile recouverte de limons particulièrement fertiles et l'influence maritime ont permis le développement **d'une agriculture riche**. Le Pays de Caux est particulièrement venté. Les variations météorologiques sont rapides et fréquentes. L'importance des précipitations (800 à 1 000 mm/an) favorise le ruissellement et l'infiltration vers les points de captage à travers les fissures. **Façonné par le monde agricole, le Pays de Caux constitue un vaste paysage ouvert** duquel émergent les clochers et les clos mesures qui créent des horizons arborés étagés. Les axes routiers offrent des vues dégagées sur des horizons variés qui mettent en valeur la qualité des lumières naturelles. La diversité des paysages au cours de l'année est le résultat du développement d'une agriculture dynamique orientée vers la polyculture-élevage rendu possible grâce au fort potentiel agronomique des sols. Plus de 80 % des terres du pays ont une potentialité agronomique forte à excellente.

Vallées et valleuses boisées constituent des passages convoités, riches et vulnérables. Elles entaillent profondément le plateau pour déboucher sur la mer. Couloir pour les cours d'eau, elles offrent une grande diversité écologique. Ce cadre de vie verdoyant attractif constitue les seules voies d'accès au littoral dans lesquelles se concentrent les infrastructures routières et ferroviaires.



Un cadre de vie de qualité : un patrimoine riche et une identité propre à affirmer

Au-delà des grandes entités paysagères, des éléments remarquables qualifient le cadre de vie passé et présent. Le patrimoine paysager se compose de structures ordonnées (openfields, clos-masures, vergers, bocage au Nord-Ouest), ponctuées de cavées, de mares et de signatures végétales fortes (omniprésence du hêtre, de haies sur talus, de bois). Le petit patrimoine rappelle les usages passés et l'éventail des matériaux locaux (brique, silex, calcaire, bois, torchis, chaume, ardoise). Les villas des stations balnéaires au cachet identifiable et la richesse du bâti cauchois (fermes aux nombreuses dépendances) affirment le caractère particulier du Pays. Les châteaux et édifices religieux enrichissent l'identité paysagère et marquent les lieux (Bénédictine et Abbaye de Fécamp, Château de Valmont,...). Le clos-masure, enclos de hêtres, est souvent désigné comme l'emblème du plateau. Pour autant, inadapté aux attentes contemporaines, il change de visage et tend à disparaître faute d'entretien et de renouvellement.

Une gestion des risques pour guider l'organisation du territoire

Le ruissellement est important sur le plateau et les pentes des valleuses. En l'absence de couvert végétal, les sols subissent un phénomène de battance durant les pluies. Ils deviennent imperméables et l'eau s'écoule rapidement suivant le dénivelé. La diminution des surfaces en herbe, la disparition des haies et des mares, l'imperméabilisation des sols et l'absence de rétention en amont augmentent les quantités d'eau vers les points bas. La force des écoulements charrie les limons jusqu'à créer des coulées de boue. **Les inondations se concentrent vers les valleuses** qui constituent les rares exutoires des surfaces agricoles du plateau, et reçoivent en cas de pluies soutenues, des quantités d'eau importantes. Le fonctionnement hydrographique les rend vulnérables à l'érosion. Les zones d'expansion naturelles des crues ayant été limitées et imperméabilisées les inondations sont plus fréquentes. Des investissements importants sont consentis pour temporiser ces crues comme dans la vallée de la Ganzeville (bassins de rétention...).

Les effondrements ponctuent le territoire. L'érosion la plus lisible se joue sur le littoral où des pans de falaise se détachent. Plus insidieuses, les cavités souterraines naturelles ou artificielles (bétoires ou marnières) peuvent être à l'origine d'effondrements spectaculaires sur le plateau. C'est dans le Sud et l'Est du Pays qu'elles sont le mieux repérées. Les risques avérés rendent les terrains inconstructibles.

L'agriculture, les pollutions et les risques technologiques limités, influencent l'environnement. Lié à la structure karstique, les intrants agricoles pénètrent facilement les nappes phréatiques et peuvent fragiliser les points de captage. Les traitements des grandes cultures qui se développent agissent sur la santé et la biodiversité. Cependant, le mitage de l'espace rural qui s'accélère avec la périurbanisation impose de nouvelles contraintes à la pérennisation de l'élevage liées aux réglementations sanitaires, aux installations classées, aux zones ouvertes au public et aux distances d'éloignement des épandages. A cela s'ajoute les impératifs des zonages environnementaux pour la préservation des eaux et des zones naturelles. Les risques technologiques et les pollutions dues aux activités et aux transports sont liés à la présence du port d'Antifer, de petites industries, de centres urbains, de zones d'activités (PME, PMI pour l'essentiel) et de deux principaux axes de transport.

Des ressources renouvelables exploitables pour l'avenir

La mer constitue une ressource importante mais encore sous exploitée. Espace favorable à la détente, elle permet de développer la balnéothérapie, la thalassothérapie et l'héliothérapie, comme c'était le cas sur le site des Grandes Dalles à proximité de Saint Pierre en Port dans le Nord. Aujourd'hui, la plaisance est au cœur des activités de tourisme nautique. Le développement et la diversification des pratiques de loisirs maritimes, soulignent le formidable potentiel d'activités de la Côte d'Albâtre. Le port de Fécamp représente à cet égard un enjeu de développement pouvant être relayé par les stations balnéaires qui ponctuent la côte (Etretat, Yport, Saint Jouin de Bruneval...). Le bateau constitue un mode de déplacement doux notamment dans le cadre d'une politique de tourisme durable, et permet de développer le transport et le nautisme. L'économie de la mer est également basée sur l'exploitation des ressources halieutiques dont la gestion permettrait de développer des activités de traitement agro-alimentaire, la valorisation des produits de la mer étant encore relativement faible dans le Pays.

L'agriculture riche est favorisée par un remarquable potentiel agronomique. Contribuant à l'économie et l'entretien du patrimoine, elle occupe un rôle majeur dans la qualité du cadre de vie et l'identité du territoire. Les grandes cultures dominant (céréales, colza, betterave, pomme de terre) et offrent un patchwork de couleurs où la présence du lin se démarque. L'organisation agricole permet de distinguer les espaces favorables aux grandes cultures (faible relief et faible risque d'érosion) et les vallons où l'élevage et les bois sont plus représentatifs. Cette alternance a abouti à un modèle de polyculture élevage qui contribue à l'équilibre des exploitations. Les grandes cultures se sont développées suivant la fluctuation des cours mondiaux. Les terres de Caux permettent de produire un large éventail de denrées avec un atout littoral particulier favorisé par la douceur du climat maritime.

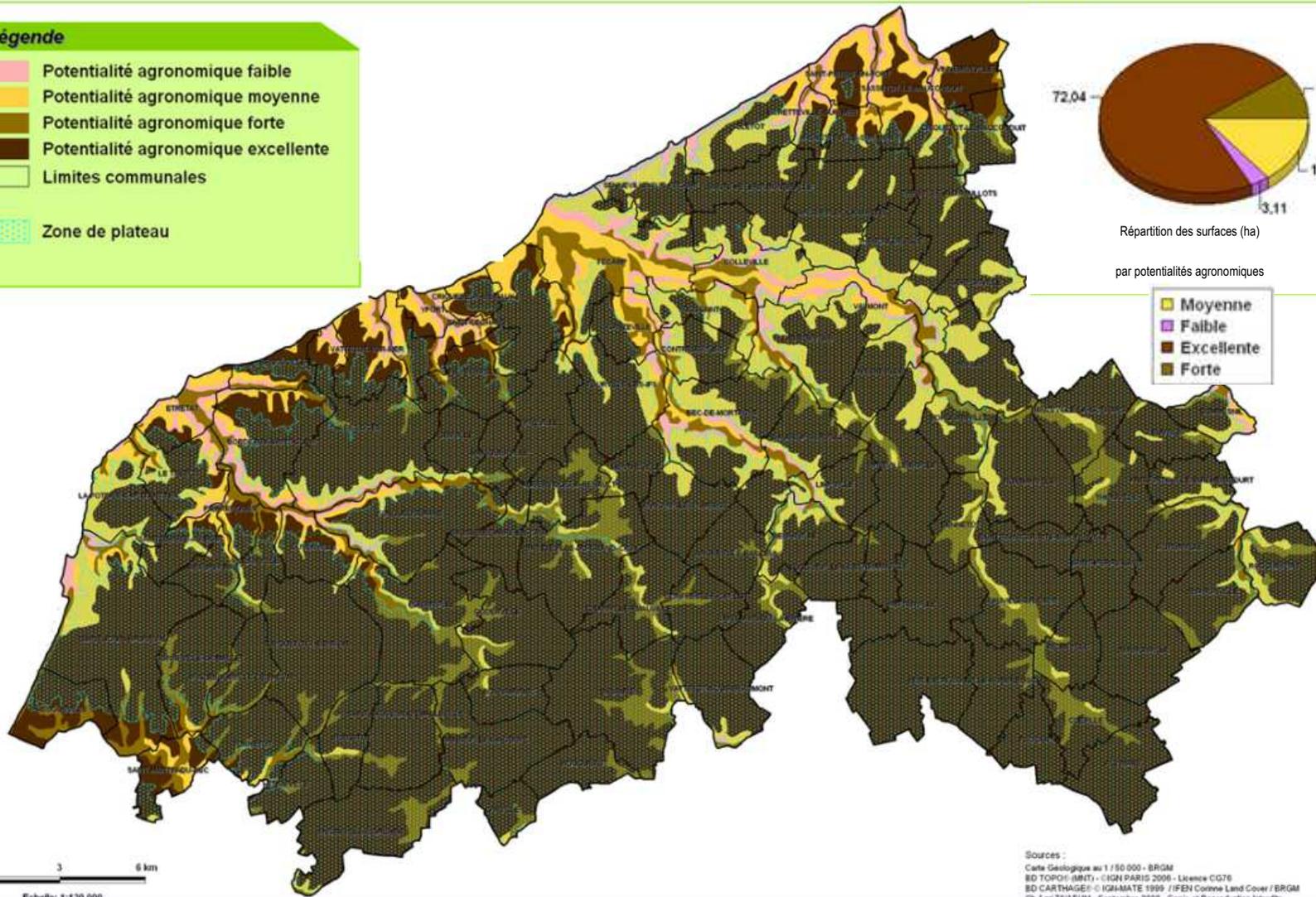
Le Pays des Hautes Falaises dispose d'un fort potentiel de développement d'énergies renouvelables, d'un bouquet de sources mobilisables pour diminuer la dépendance énergétique (énergies fossiles), réduire ses émissions de carbone et diversifier sa production. **Les diagnostics relatifs à l'éolien** terrestre ou « off shore », tels les éoliennes présentes sur les hauteurs de Fécamp et le projet au large de Fécamp lié à la permanence des vents sur la mer, **confirment un important potentiel** (cf. Schéma régional éolien). Par sa situation, le Pays compte parmi les gisements éoliens les plus élevés de France et d'Europe. D'autres ressources constituent des potentiels peu ou pas exploités : courants marins (hydrolienne), solaire (photovoltaïque, solaire passif...), biomasse (bois et autres combustibles, biogaz, agro-carburants...).

SCOT DU PAYS DES HAUTES FALAISES

:: Potentialités agronomiques des sols ::

Légende

- Potentialité agronomique faible
- Potentialité agronomique moyenne
- Potentialité agronomique forte
- Potentialité agronomique excellente
- Limites communales
- Zone de plateau

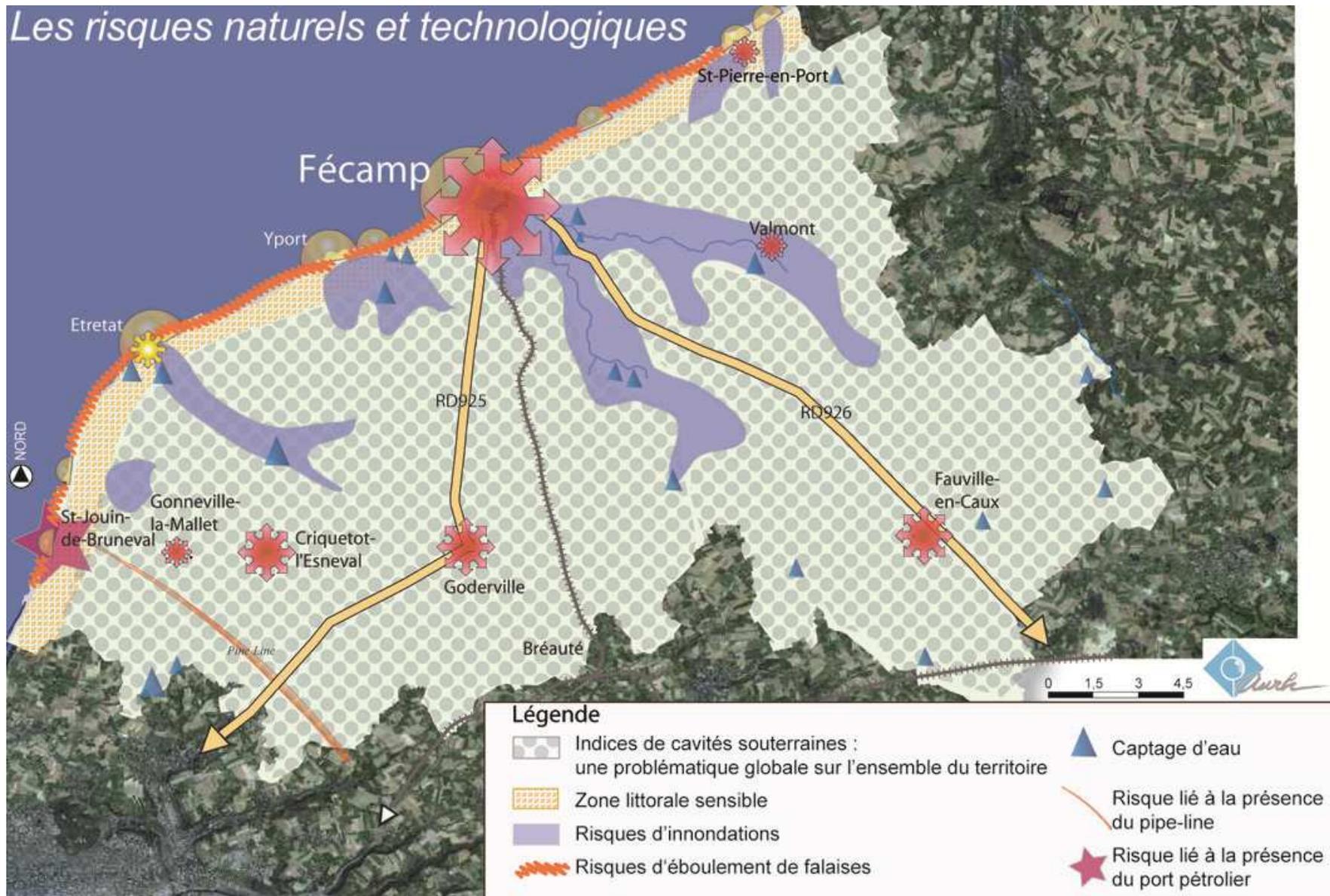


0 3 6 km
Echelle: 1:120 000

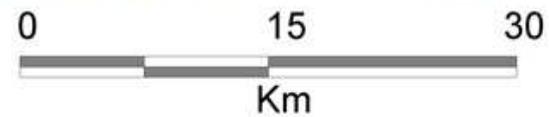
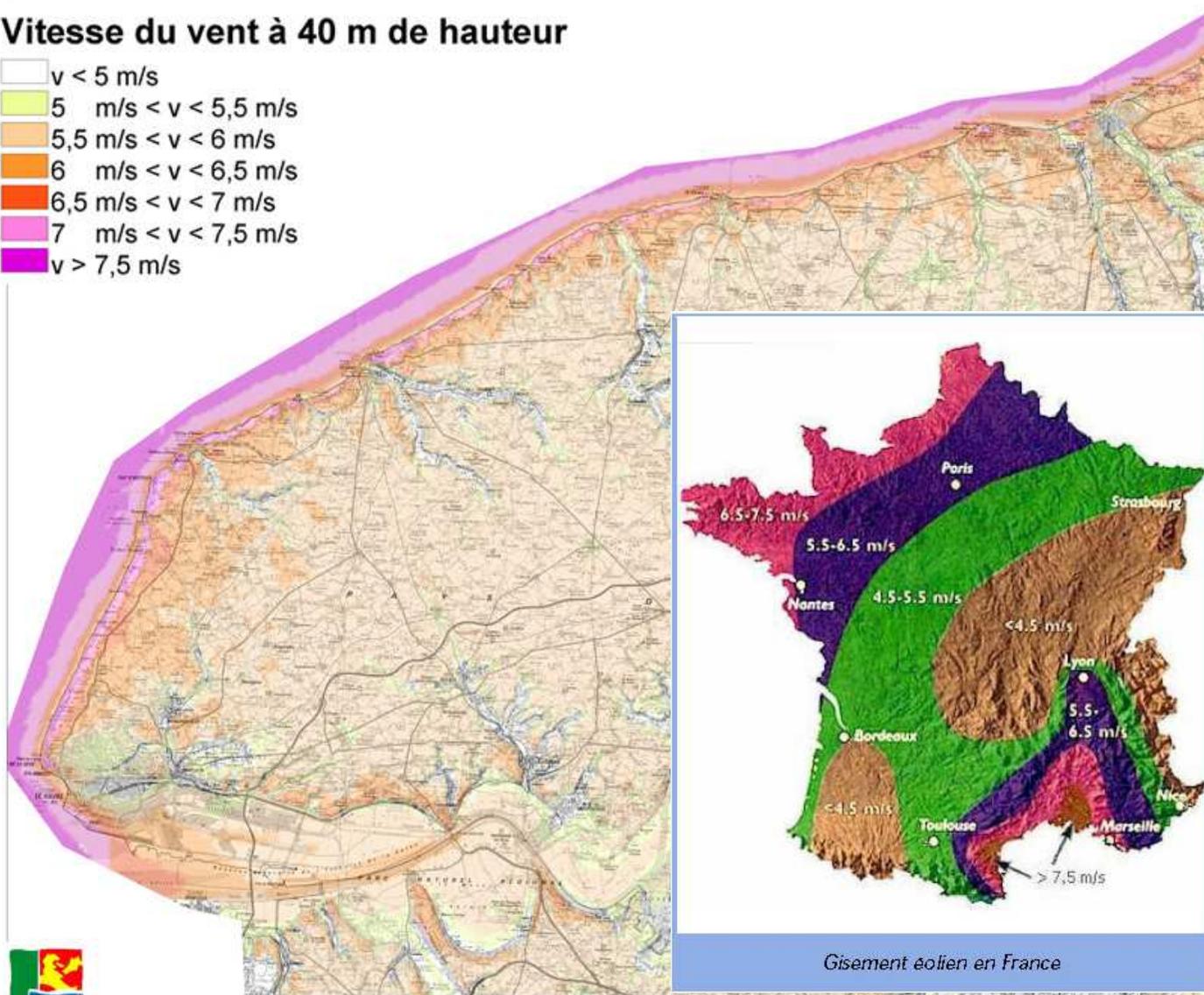
Sources :
Carte Géologique au 1 / 50 000 - BRGM
BD TOPO® (MNT) - IGN PARIS 2006 - Licence CC BY
BD CARTAGE® - IGN/AMATE 1999 / FEN Couvert Land Cover / BRGM
Ch.Agr.76/AFJM - Septembre 2008 - Copie et Reproduction Interdite



Les risques naturels et technologiques



Vitesse du vent à 40 m de hauteur



ENJEUX et BESOINS : maintenir durablement un cadre de vie de qualité qui rend le territoire attractif

- **Définir les référents identitaires** du Pays et déterminer les éléments qui serviront de base à une stratégie paysagère et environnementale.
- **Valoriser l'ensemble du patrimoine du littoral aux espaces ruraux** pour promouvoir l'image et conforter la qualité de vie du Pays.
- **Valoriser la mer, le littoral et les ressources renouvelables** pour leurs potentiels de transports, d'énergie, de développements économiques et touristiques.
- **Intégrer l'agriculture** dans la valorisation du paysage et la gestion des risques (rôle des cultures, des haies, des mares...).
- **Préparer l'intégration paysagère et environnementale** du bâti et des infrastructures pour concilier le développement économique, la fonction résidentielle du territoire et la préservation des espaces naturels.
- **Proposer des formes urbaines respectueuses du cadre de vie** peu consommatrice d'espace pour maîtriser le mitage des espaces agricoles et lutter contre l'uniformisation des constructions.
- **Recenser les secteurs à risques**, notamment la présence des cavités, et **intégrer leur gestion dans les opérations d'aménagement**.

B. STRUCTURATION URBAINE : LE POLE URBAIN DE FECAMP ET LES BOURGS RELAIS VIVANTS STRUCTURES AUTOUR DE DEUX AXES PRINCIPAUX DE COMMUNICATION

Le Pays des Hautes Falaises, espace de la Pointe de Caux ouvert sur la mer, une structuration originale autour de Fécamp

Le Pays comprend un pôle urbain, Fécamp, fondée au XI^e siècle, qui compte aujourd'hui 19 202 habitants¹. Ce pôle (dans lequel Saint-Léonard peut être inclus) est **excentré au Nord du Pays, sur le littoral**. Il a marqué le territoire des Hautes Falaises et son développement. La ville s'est appuyée sur l'ouverture sur la Manche pour développer son attractivité (économique avec son port de pêche et son tourisme notamment).

4 pôles secondaires peu reliés entre eux viennent compléter l'organisation du Pays. Il s'agit des chefs lieu de cantons des quatre autres Communautés de Communes. Goderville (2 891 hab.)¹ pour la Communauté de Communes de Campagne de Caux, Criquetot-l'Esneval (2 337 hab.)¹ pour la Communauté de Communes du même nom, Fauville-en-Caux (2 159 hab.)¹ pour la communauté de communes Cœur de Caux, et de Valmont (1 019 hab.)¹ pour la Communauté de Communes du même nom. Il s'agit de communes attractives en milieu rural qui disposent de services et commerces structurés. Ces pôles secondaires assurent un rôle de relais de par leur situation géographique, à mi chemin des pôles urbains. Ils assurent une dynamique en milieu rural tout en conservant un cadre de vie privilégié.

A ces pôles secondaires, s'ajoutent 11 pôles de proximité inégalement répartis sur le territoire rural. Saint-Jouin-Bruneval, Yébleron, Bréauté, Turretot, Ecrainville, Gonnevill-la-Malet, Angerville-L'Orcher, Les Loges, Sassetot-Le-Mauconduit, Yport, Saint-Pierre-en-Port, constituent autant de pôles de proximité pour les habitants des communes rurales avoisinantes qui y réalisent certains achats de première nécessité et en utilisent les équipements publics. Ces communes contribuent à la structuration de la vie du monde rural.

Etretat occupe une position spécifique puisqu'elle est à la fois un pôle de proximité mais également un **pôle touristique d'envergure internationale** en lien avec Le Havre au Sud et l'agglomération Fécampoise à l'Est.

Deux axes structurant le maillage des voies de circulation

Deux axes routiers principaux structurent le Pays des Hautes Falaises et permettent de rejoindre les pôles attractifs voisins :

- La **RD 925** qui relie Le Havre, Fécamp, St-Valéry-en-Caux et Dieppe joue un rôle majeur au sein du territoire.
- La **RD 926** qui connecte Fécamp à Yvetot passant par Fauville-en-Caux.

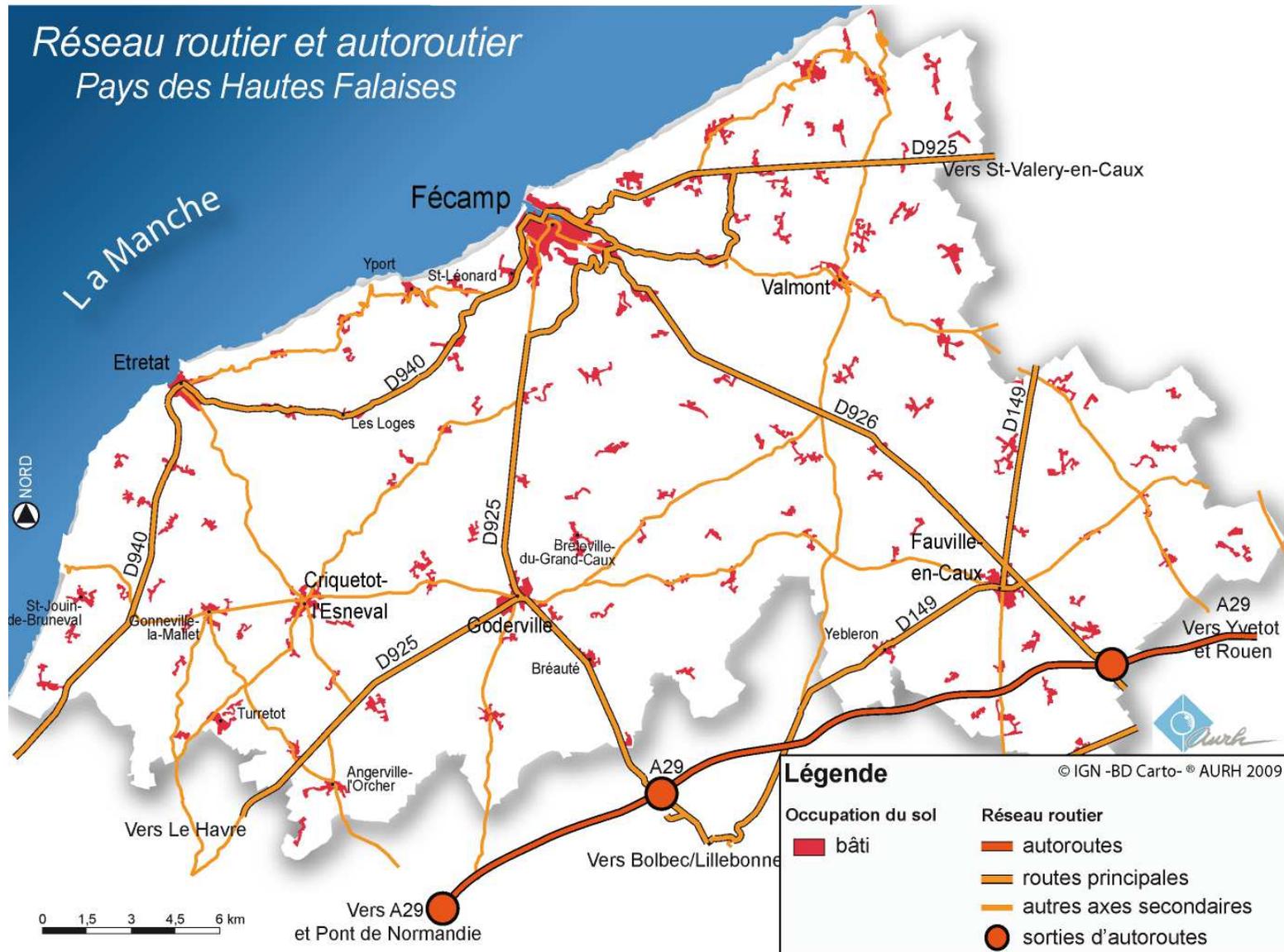
Ces deux axes forment les deux colonnes vertébrales du Pays qui permettent au territoire de se brancher au Sud à l'Autoroute A 29, A 131, au Pont de Normandie et ainsi d'être connecté aux réseaux autoroutiers national et européen.

Deux autres axes d'importance viennent compléter le maillage des voies de circulation :

- La **RD 940** irrigue la façade littorale Est du pays. Du Havre à Fécamp, cet axe dessert Etretat en prenant appui notamment sur le tracé d'une ancienne route romaine.
- La **RD 910** relie la vallée du Commerce (Bolbec/Lillebonne/N-D-de-Gravenchon) à Goderville pour se raccrocher à la RD 925.

¹Source : INSEE, Recensement de la population 2010, entrant en vigueur 1^{er} janvier 2013

Réseau routier et autoroutier Pays des Hautes Falaises



ENJEUX et BESOINS : rééquilibrer la structure du Pays et conforter ses liens avec les territoires voisins par le renforcement des axes existants

- S'appuyer sur le pôle urbain de Fécamp et les pôles secondaires (Goderville, Criquetot-L'Esneval, Fauville-en-Caux, Valmont) pour renforcer le maillage et l'attractivité du Pays.
- Conforter les pôles de proximité pour préserver la vitalité du monde rural.
- Renforcer l'accessibilité du pôle touristique international d'Etretat depuis les pôles urbains d'importance et l'A 29.
- Améliorer l'accessibilité aux territoires voisins (Pointe de Caux et Estuaire de la Seine) en renforçant rapidité et fluidité du réseau routier.
- Faciliter la connexion aux réseaux autoroutiers (A 13, A 28) et à la rive Sud de l'Estuaire de la Seine.

C. POPULATION : UNE DYNAMIQUE NOURRIE PAR LA PERIURBANISATION

Une attractivité qui perdure

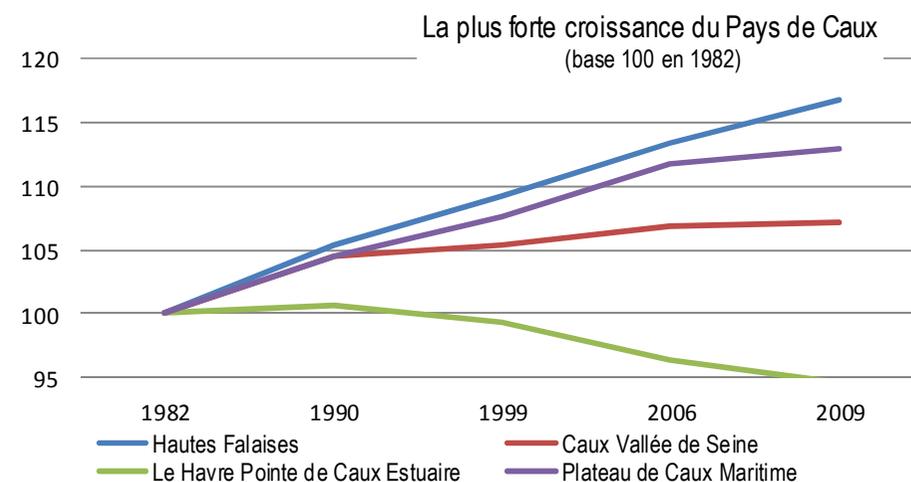
A l'image des Pays à dominante rurale et périurbaine, le Pays des Hautes Falaises continue de voir sa population croître. Elle atteint 77 763 habitants en 2009 avec un rythme de progression stable depuis 1990. **Les populations légales 2009 sont celles en vigueur au 1^{er} janvier 2012.**

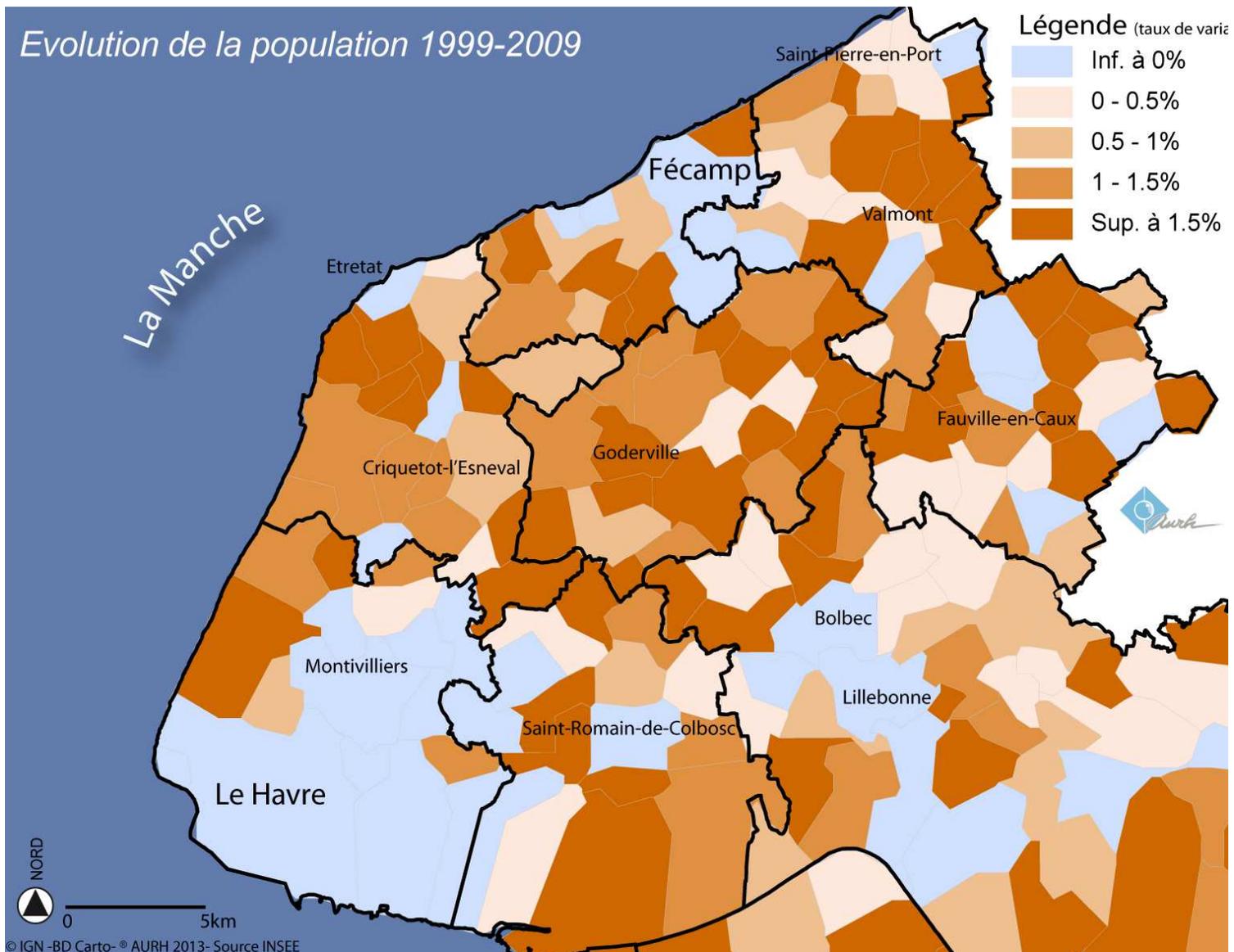
Année	1982	1990	1999	2009*
Population	68 325	71 959	74 670	79 763
Taux de croissance annuel moyen		0,58	0,41	0,65

*population 2009 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Source : INSEE

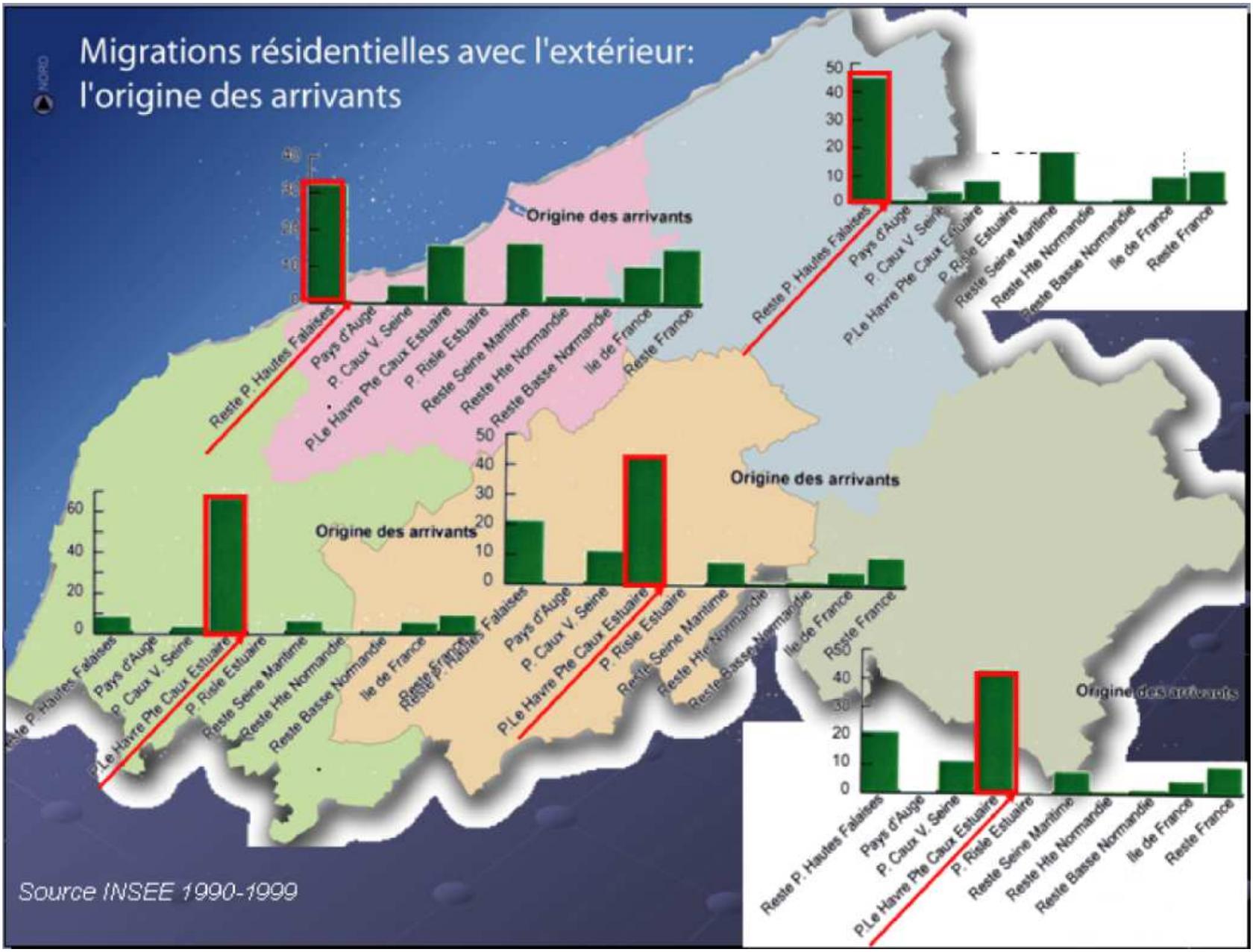
Cette croissance continue concerne la totalité du Pays hormis quelques communes à l'est et le pôle principal de Fécamp dont la population baisse. Cette évolution est principalement liée au solde migratoire négatif de la ville qui connaît un phénomène de périurbanisation accentué. La principale conséquence réside dans le vieillissement de la population : 25 % est âgée de plus de 60 ans contre 21 % dans les villes de plus de 10 000 habitants du département. Bien que connaissant une baisse, le taux de natalité, reste dans la moyenne des mêmes villes observées. Cette tendance pourrait s'inverser si les estimations démographiques se confirment.

Cette périurbanisation bénéficie cependant à une autre frange du territoire : ses parties Sud et Ouest qui accueillent des ménages de l'agglomération Havraise qui viennent accéder à la propriété sur les Communautés de Communes de Campagne de Caux et du Canton de Criquetot-L'Esneval. Ce phénomène est également ressenti autour du pôle secondaire de Fauville en Caux qui bénéficie d'un accès rapide à l'A 29 et dans une moindre mesure de la proximité gare de Foucart-Alvimare. L'excédent migratoire du territoire porte la croissance et permet de renouveler la population. Ainsi, le solde naturel reste positif sur l'ensemble du territoire.





Migrations résidentielles avec l'extérieur: l'origine des arrivants



Source INSEE 1990-1999

Structure de l'évolution de la population entre 1999 et 2009*

	Variation annuelle de la population	due au solde naturel (%)	due au solde migratoire (%)
CC. Canton de Criquetot l'Esneval	+ 1.0	+0.6	+0.6
CC. Campagne de Caux	+1.7	+0.8	+0.9
Communauté de Communes de Fécamp	-0.2	+0.2	-0.4
CC. Cœur de Caux	+1.0	+0.3	+0.7
CC. Canton de Valmont	+1.0	+0.3	+0.8

* population 2009 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Source : INSEE

Evolution du poids de population par EPCI entre 1990 et 2009* (%)

Poids de la population par Communautés de Communes	en 1990 (%)	en 2006 (%)	en 2009 (%)
CC. Canton de Criquetot l'Esneval	19	20	20
CC. Campagne de Caux	16	18	18
Communauté de Communes de Fécamp	40	37	37
CC. Cœur de Caux	11	12	12
CC. Canton de Valmont	14	13	13

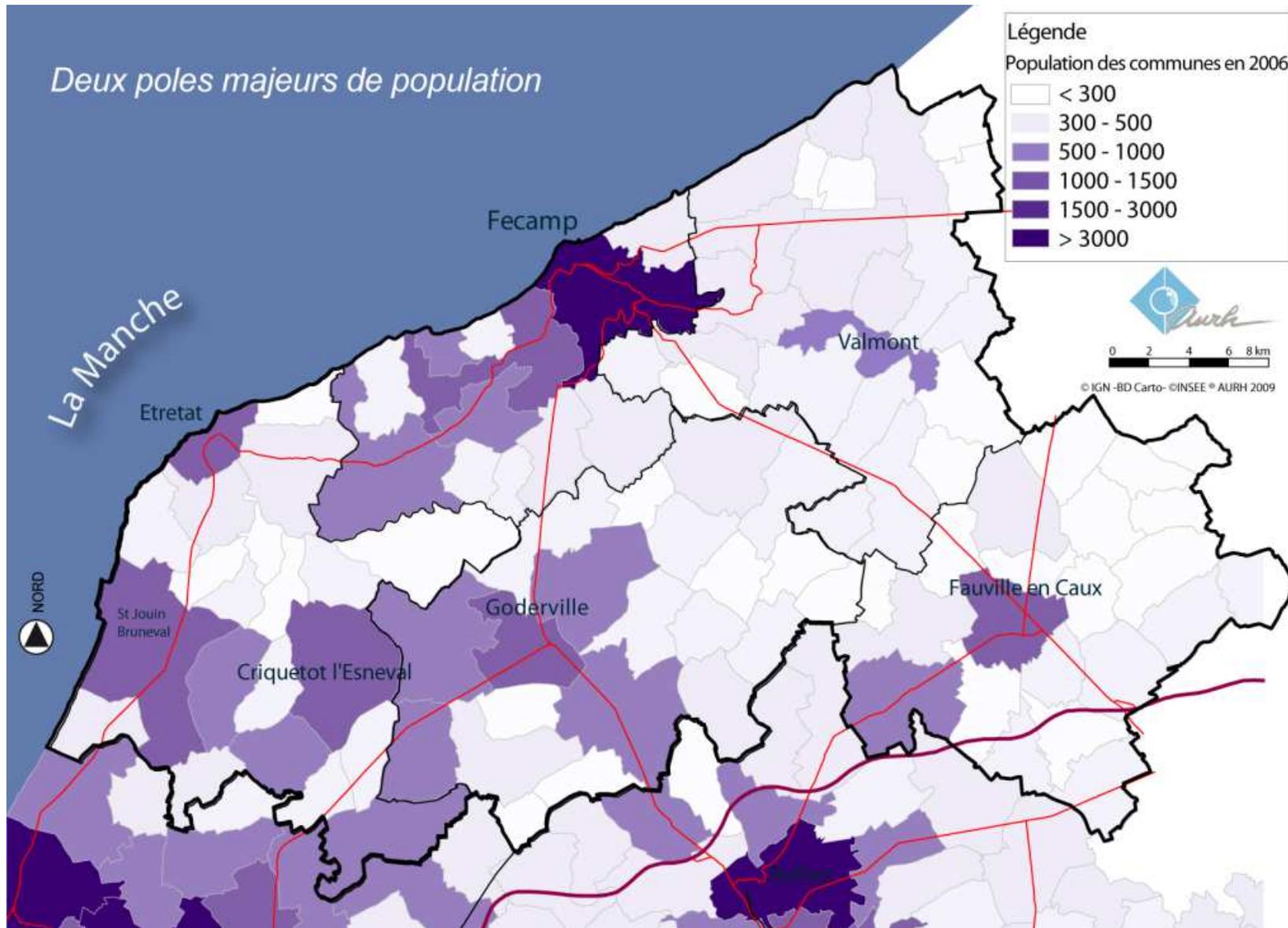
* population 2009 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Source : INSEE

Une répartition de la population peu homogène, concentrée sur Fécamp et dans le Sud

Fécamp, qui représente environ 25 % du poids de population totale en 2009 ne trouve pas de relais équivalent sur le territoire (elle est suivie par Goderville qui ne représente que 4,5 %).

Le territoire des Hautes Falaises se distingue principalement par une large répartition de sa population au sein du territoire : 82 des 100 communes ont moins de 1000 habitants. Les fortes variations de population que connaissent ces communes de moins de 1 000 habitants ont des impacts très lourds en matière d'équipements (sportifs, scolaires, fonctionnement).

Malgré des évolutions différenciées sur le Pays, la répartition de la population reste stable. Depuis 1990, les Communautés de Communes de Fécamp et du Canton de Valmont ont légèrement évoluées en terme de représentativité mais la physionomie générale du territoire reste la même.



Un territoire jeune qui n'échappe aux tendances pas de vieillissement

La particularité démographique du Pays des Hautes Falaises réside dans sa part de 15-29 ans. Cette tranche est largement sous-représentée comparativement aux moyennes départementales (- 5 points). Cette donnée est représentative d'un territoire qui ne présente qu'une offre limitée sur le plan de l'enseignement secondaire et supérieur. Par ailleurs cette tranche d'âge comprend également des jeunes actifs attirés par les pôles d'emplois environnants que peuvent être les agglomérations du Havre, de Rouen ou la région parisienne.

Malgré le recul de la part des moins de 14 ans, leur représentation reste supérieure à celle observée à l'échelle du département : **le Pays des Hautes Falaises est donc en moyenne plus jeune** que le département notamment grâce à son solde naturel toujours excédentaire. Les effectifs scolaires restent majoritairement à la hausse sur le territoire depuis 2002.

Le recensement INSEE de 2009 donne des éléments sur la structure de la population et montre un vieillissement du Pays des Hautes Falaises. On notera **que seules les tranches d'âge supérieures à 45 ans progressent.**

Un environnement social qui s'améliore

Les revenus déclarés confirment la vocation des territoires qui se dessine. Les ménages actifs qui travaillent sur l'agglomération Havraise mais qui résident sur le territoire ont des revenus supérieurs à la moyenne du Pays. Ce phénomène se conjugue à celui des retraités vivants sur le littoral dont les revenus dépassent également les pensions perçues sur le territoire. A Fécamp 56 % des foyers ne sont pas imposés contre 46 % pour le département.

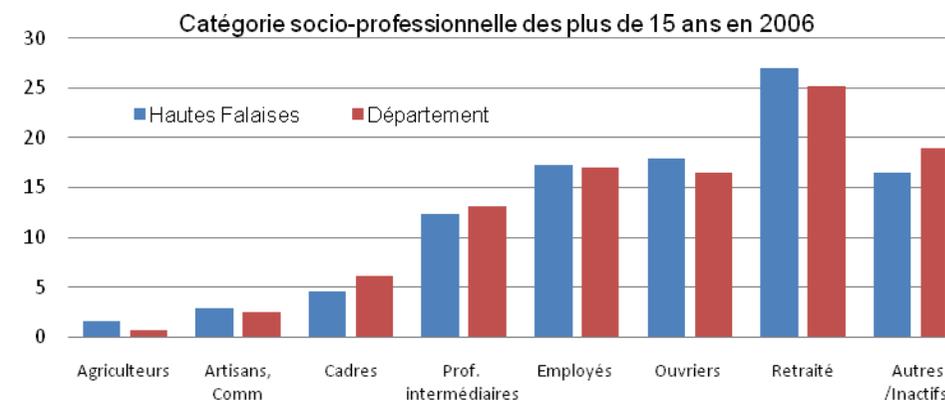
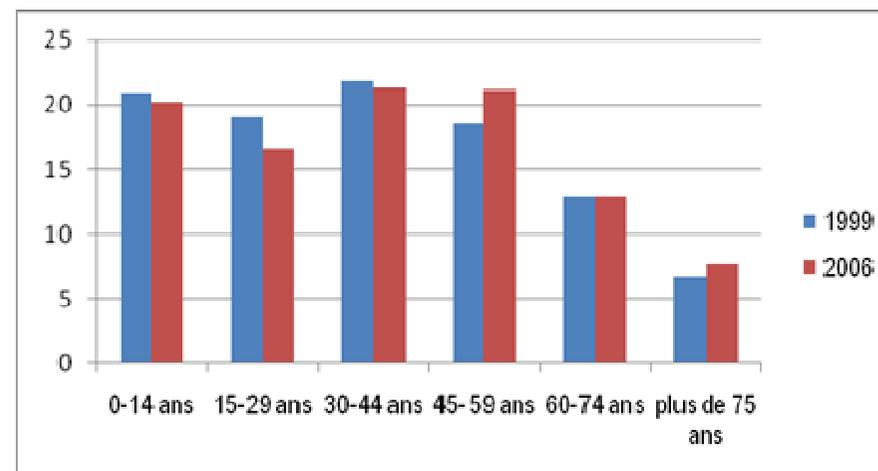
En ce qui concerne l'analyse des catégories socioprofessionnelles dans le Pays des Hautes Falaises, on observe proportionnellement la plus forte représentation des agriculteurs et celle des retraités. Les cadres et professions intermédiaires sont peu représentés sur le Pays en comparaison des chiffres départementaux.

La part de professions intermédiaires et d'employés est soutenue par la présence des services administratifs rayonnant depuis Fécamp. Le déclin industriel amorcé dans les années 70 a frappé le secteur secondaire. C'est en partie ce phénomène qui a poussé les habitants du Pays à sortir du territoire pour chercher de l'emploi dans les

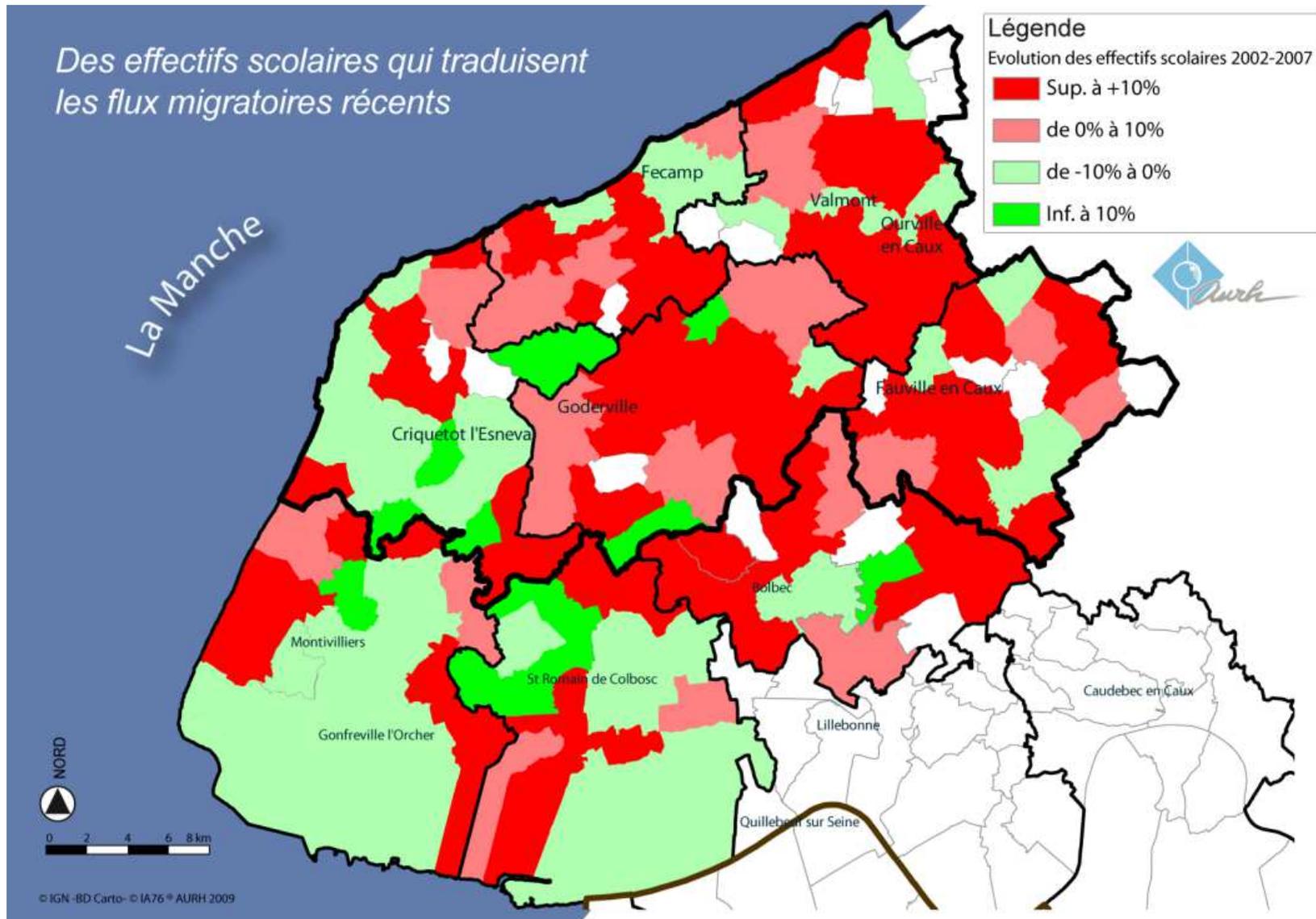
bassins industriels limitrophes. Les recensements INSEE de 2009 confirment les chiffres annoncés en 2006.

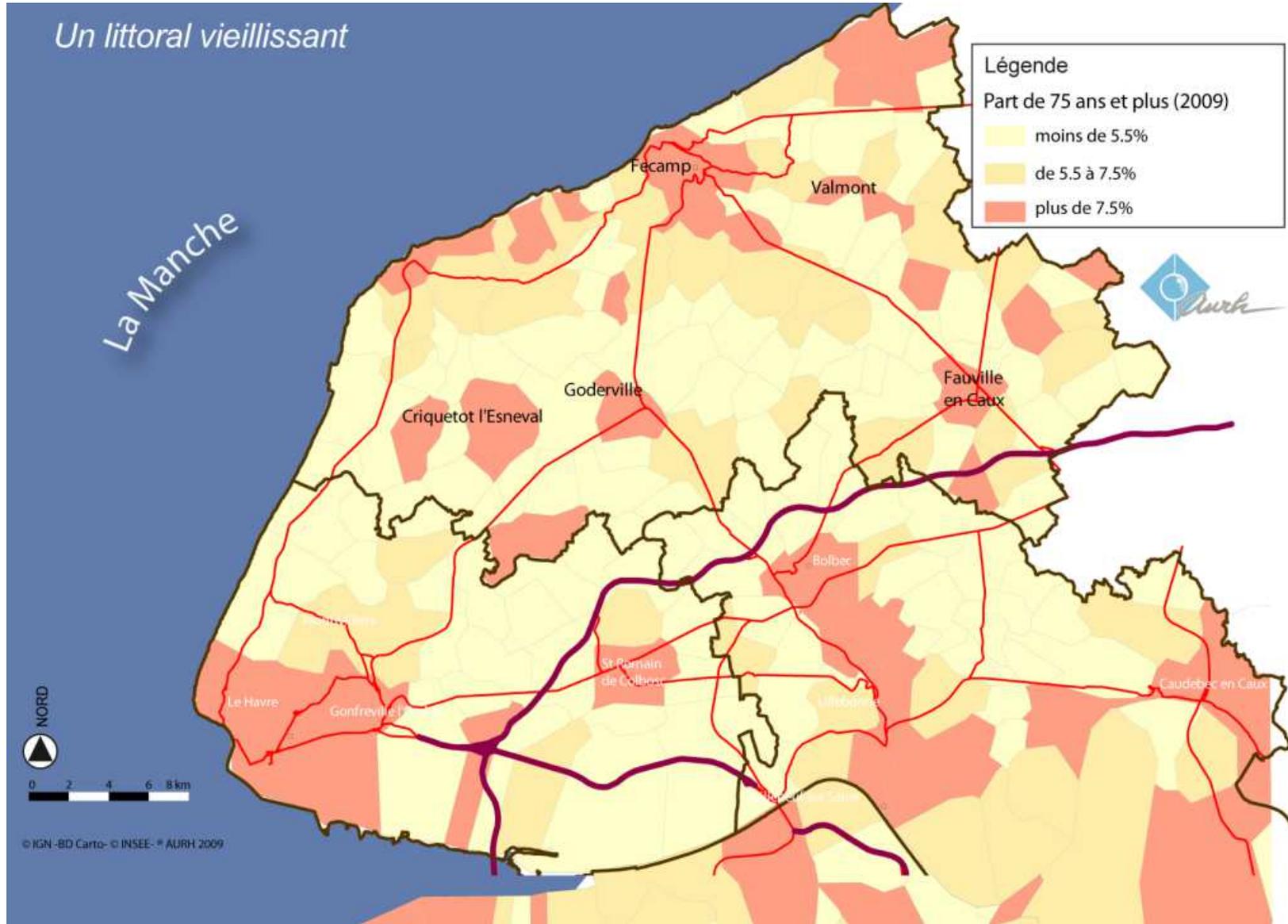
Concernant la faible représentation des cadres, elle touche essentiellement les territoires communautaires de Fécamp et Fauville en Caux, les autres affichant des taux proches voire plus élevés que la moyenne départementale.

Evolution de la population par tranche d'âge entre 1999 et 2006 (%)



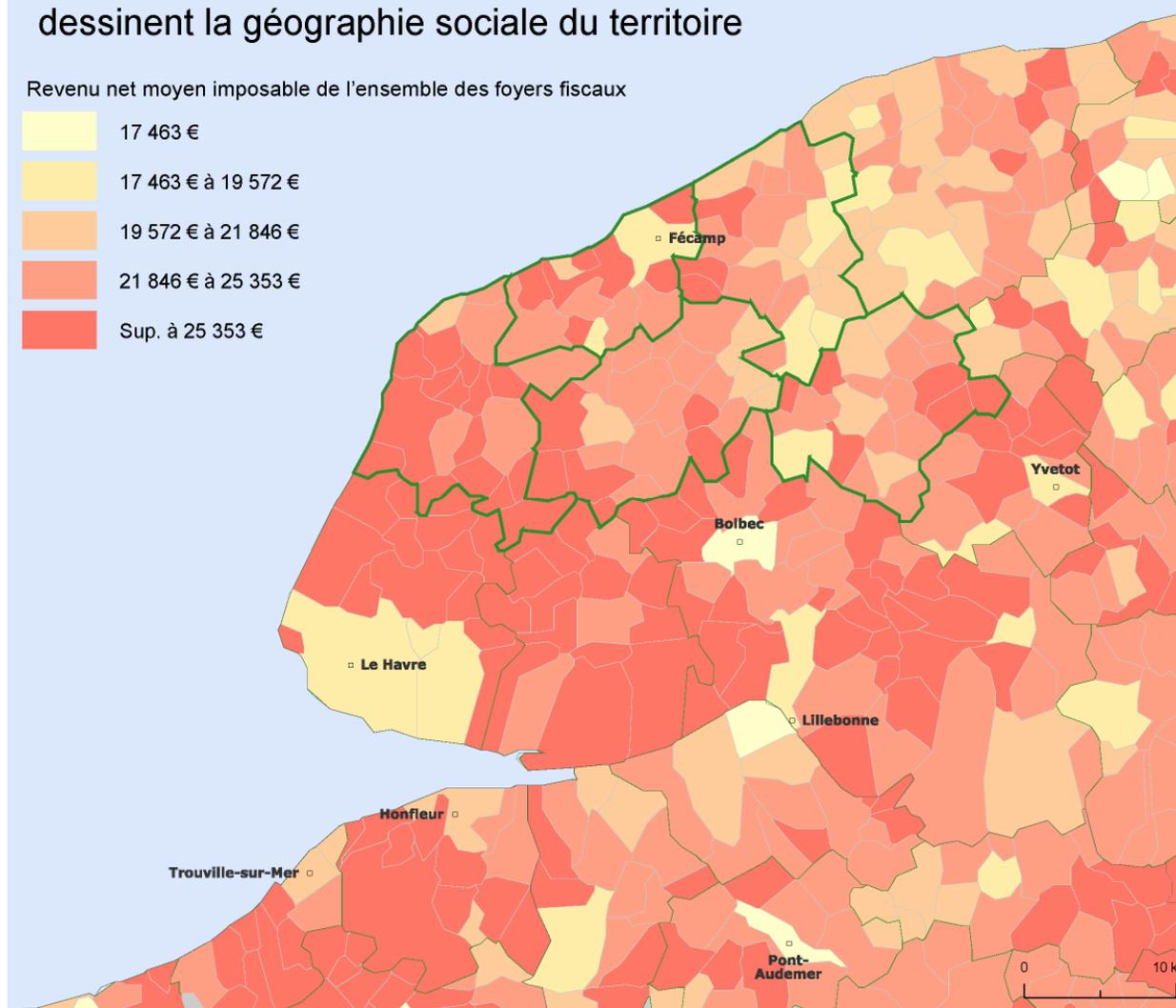
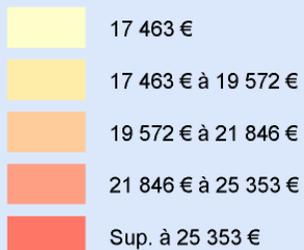
Des effectifs scolaires qui traduisent
les flux migratoires récents





Des couronnes périurbaines qui dessinent la géographie sociale du territoire

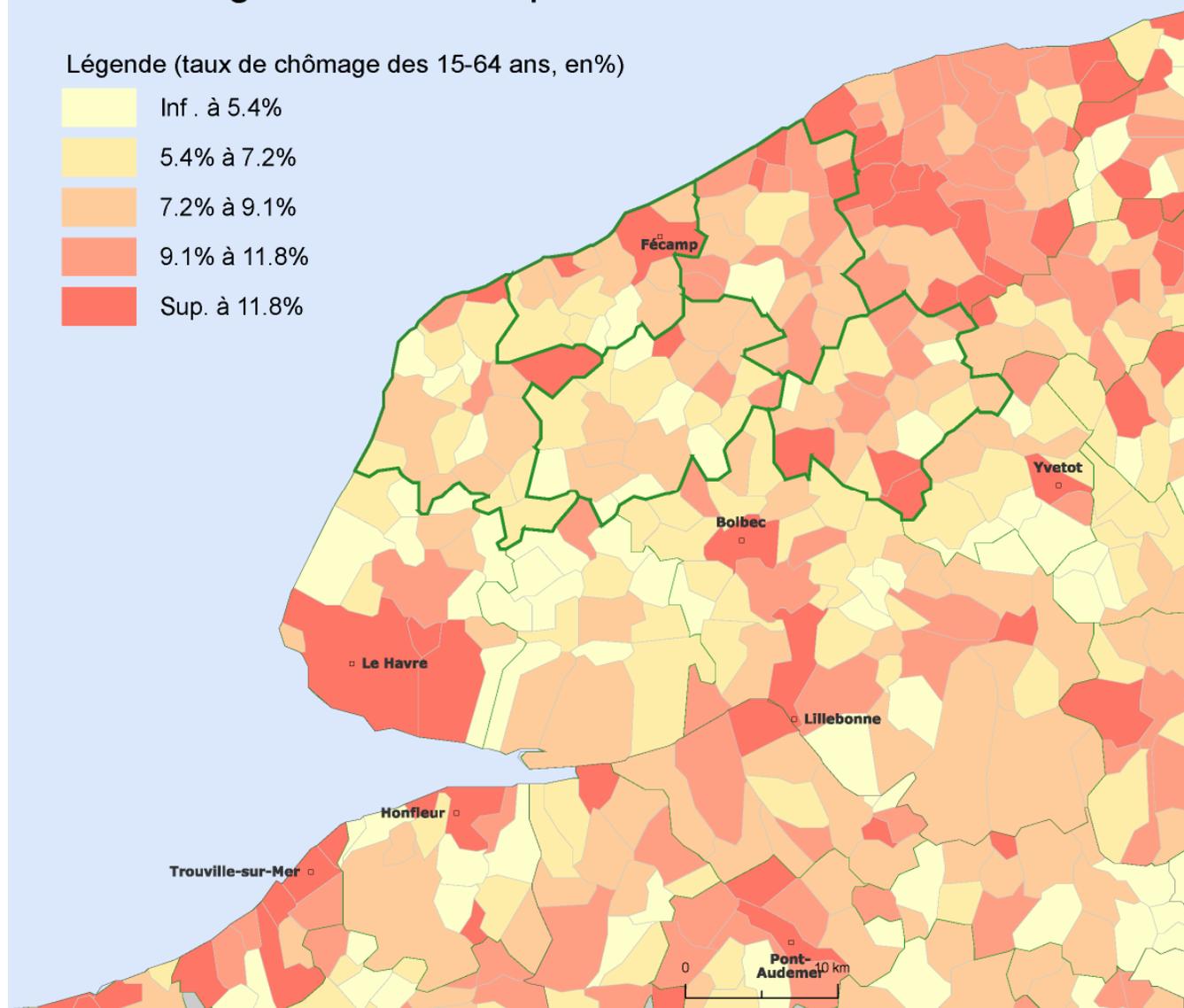
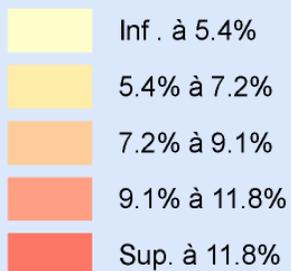
Revenu net moyen imposable de l'ensemble des foyers fiscaux



GéoFLA® © IGN 2011 - © INSEE 2012 - DGFIP

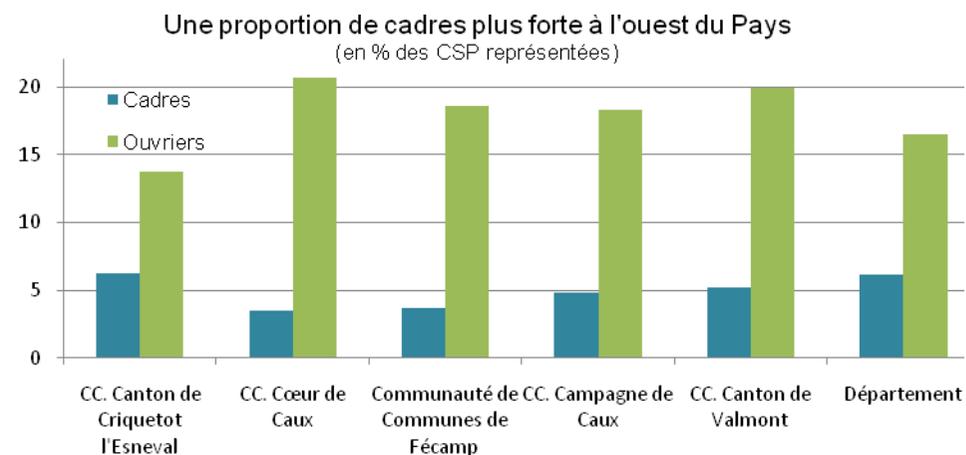
Un chômage en baisse depuis 1999

Légende (taux de chômage des 15-64 ans, en%)



GéoFLA® © IGN 2011 - © INSEE 2012

Le taux de chômage sur le territoire tend à baisser depuis 1999 à l'image de l'évolution suivie par le département. Les écarts demeurent cependant entre la ville centre de Fécamp dont le taux reste très élevé : 16,7 % en 2009 contre 12,3 % à l'échelle départementale. Les autres territoires affichent des taux de chômage inférieurs à la moyenne départementale : de 6,7 % (Campagne de Caux) jusqu'à 9,4 % (Canton de Valmont). Cette particularité se reflète dans les attributions d'aides au logement. Si le taux global d'aides est inférieur sur le territoire (en 21,7 % de ménages bénéficiaires en 2004 contre 25,9 % pour la région) la ville de Fécamp affichait une part de bénéficiaires largement supérieure avec 36 % en 1999. Les données au 4^{ème} trimestre 2009 diffusées à l'échelle du bassin d'emploi indiquent un taux de chômage de 11,3 % pour celui de Fécamp (dont le périmètre comprend le territoire de la Communauté de Communes) et de 11,6 % pour le bassin du Havre qui couvre le reste du territoire.



ENJEUX et BESOINS : une structure de population originale

- En lien avec la périurbanisation on observe :
 - un vieillissement de la ville de Fécamp ;
 - un apport continu de jeunes ménages avec enfants issus des zones urbaines dans les territoires ruraux (particulièrement au Sud du Pays) ;
 - une faible classe d'âge 15-29 ans attirée par les agglomérations et écartés du territoire par une production de logements orientée vers l'accession à la propriété.
- La population croissante impose une réflexion transversale sur les capacités et les conditions d'accueil du territoire, l'offre en logement, les formes d'urbanisation, la consommation de l'espace, les transports et les équipements.
- A l'ouest la croissance liée au desserrement de l'agglomération Havraise : quelle sera la pérennité de cette relation dans un contexte d'énergie plus chère (coût des déplacements, bénéfices à l'accession dans un territoire situé à plus de 30 km du Havre) ?

D. UN MARCHÉ FONCIER ET IMMOBILIER ATTRACTIF AUX ABORDS DES AGGLOMERATIONS HAVRAISE ET FECAMPOISE AINSI QUE SUR LE LITTORAL

Les prix du foncier et de l'immobilier : un atout des Hautes Falaises ?

La hausse des prix du foncier du Pays des Hautes Falaises suit celle de l'ensemble des Pays de l'Estuaire. L'envolée des prix (+ 71 % pour les maisons anciennes, +165 % pour les terrains entre 2002 et 2006) concerne toutes les Communautés de Communes où on constate l'influence de l'agglomération havraise sur le niveau des prix. A ce titre, la Communauté de Communes du Canton de Criquetot-L'Esneval et dans une moindre mesure celle de Campagne de Caux affichent des prix supérieurs à la moyenne. Toutefois, si les écarts tendent à se réduire avec les communes limitrophes du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire, le prix du foncier non bâti reste largement inférieur sur le territoire des Hautes Falaises (40 % environ).

La frange ouest du Pays : un territoire pour l'accession à la propriété des habitants de l'agglomération havraise. Entre 2000 et 2004, plus de 60 % des pétitionnaires pour des constructions neuves individuelles sur le territoire de Canton de Criquetot L'Esneval étaient originaires du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire. Ce chiffre passe au dessous de 40 % pour la Communauté de Communes de Campagne de Caux. Au delà de ces territoires, leur présence n'est plus significative.

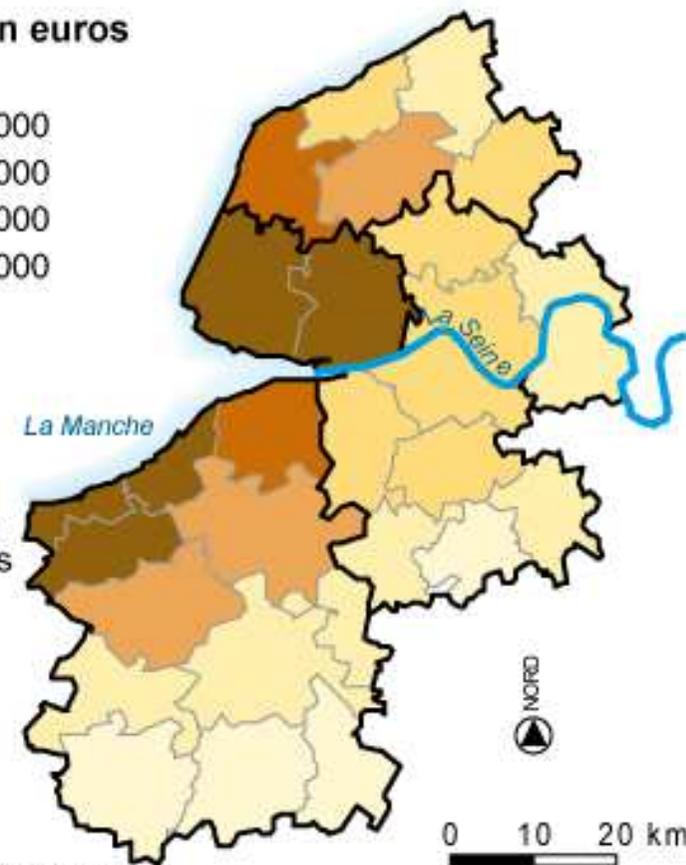
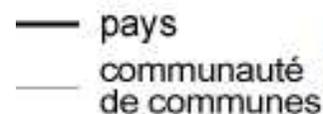
Une intensification du phénomène de périurbanisation autour de Fécamp. Les communes situées autour des principaux axes de desserte de Fécamp (RD 940 et RD 926) connaissent un développement important de la construction neuve. La moitié des logements individuels commencés sur la Communauté de Communes de Fécamp entre 1999 et 2007 est située sur 4 communes : Froberville, Epreville, Saint-Léonard et Senneville-sur-Fécamp. Les mouvements de population sont internes à la Communauté de Communes : 2/3 des pétitionnaires en sont originaires (période 2000-2004).

PRIX MOYEN DES TERRAINS PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2008

Prix moyen HT en euros



Limites



© IGN - Paris - 2000 © GéoFLA
© PERVAL-MIN 2008
© AURH - 2009

Le secteur littoral est attractif. Les communes du littoral continuent de connaître un accroissement de leur parc sous les effets combinés de la périurbanisation, notamment autour de Fécamp, et du développement des résidences secondaires, un temps ralenti pendant la décennie 1990-1999. Les coûts du foncier bâti sur les communes littorales sont hétérogènes mais restent proches de ceux des Communautés de Communes auxquelles elles appartiennent.

Pour les ménages des Hautes Falaises, l'augmentation des prix se traduit par un effort plus grand en matière de budget. **En 2008, une acquisition dans l'ancien représentait plus de 8 années de revenus moyens, soit 3 de plus qu'en 2002.** Cette évolution pose question pour les ménages modestes et leur capacité à accéder à la propriété.

Les prix du foncier bâti et non bâti en 2008 (€)

	maisons	terrains	appartements (m ²)
CC. Canton de Criquetot l'Esneval	206 914	81 373	2 535
CC. Campagne de Caux	189 545	67 288	non significatif
Communauté de Communes de Fécamp	158 176	59 474	2 204
CC. Cœur de Caux	149 842	53 612	2 370
CC. Canton de Valmont	179 968	47 333	non significatif
PAYS DES HAUTES FALAISES	141 686	67 333	2 260
PAYS CAUX VALLEE DE SEINE	150 772	54 215	1 770
PAYS LE HAVRE POINTE DE CAUX ESTUAIRE	200 998	109 101	2 118

Source : Perval / Prix indicatifs hors taxes, 2008.

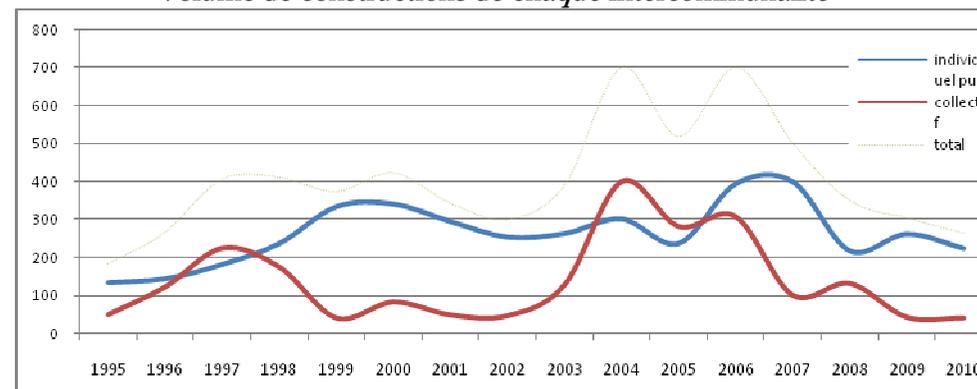
Un dynamisme de la construction neuve...

Le rythme de construction s'accélère au milieu des années 90 et s'établit autour de 430 logements par an entre 2000 et 2010 (+ 30 % par rapport à la décennie précédente). Ce dynamisme contraste avec la faible production des

territoires voisins qui ne connaissent que de timides progressions. On constate cependant des disparités. Les plus fortes progressions s'observent sur les Communautés de Communes de Fécamp et Campagne de Caux, tandis que celles du Canton de Valmont et de Cœur de Caux restent en retrait. La progression de la construction s'est faite à partir de la construction individuelle dont la présence s'est diffusée à l'ensemble des communes du territoire, révélant les disponibilités foncières des petites communes rurales (moins de 1 000 hab.) dont le volume de construction s'est largement accru depuis la fin des années 90. Jusqu'au milieu des années 90, les communes de moins de 1 000 habitants recensent environ 40 % de la production. **Ces communes rurales, dont la plupart ne disposent pas de documents d'urbanisme (POS, PLU ou carte communale), dépassent depuis l'an 2000 le volume cumulé de production des communes de plus de 1 000 habitants.**

A l'inverse, les communes de plus de 1 000 habitants mettent l'accent sur la diversification. Le logement collectif marque fortement la construction à la hausse avec des programmes importants. Anecdotique avant 2004, la promotion immobilière s'installe sur le territoire attestant du renouveau du marché sur les Hautes Falaises.

Volume de constructions de chaque intercommunalité



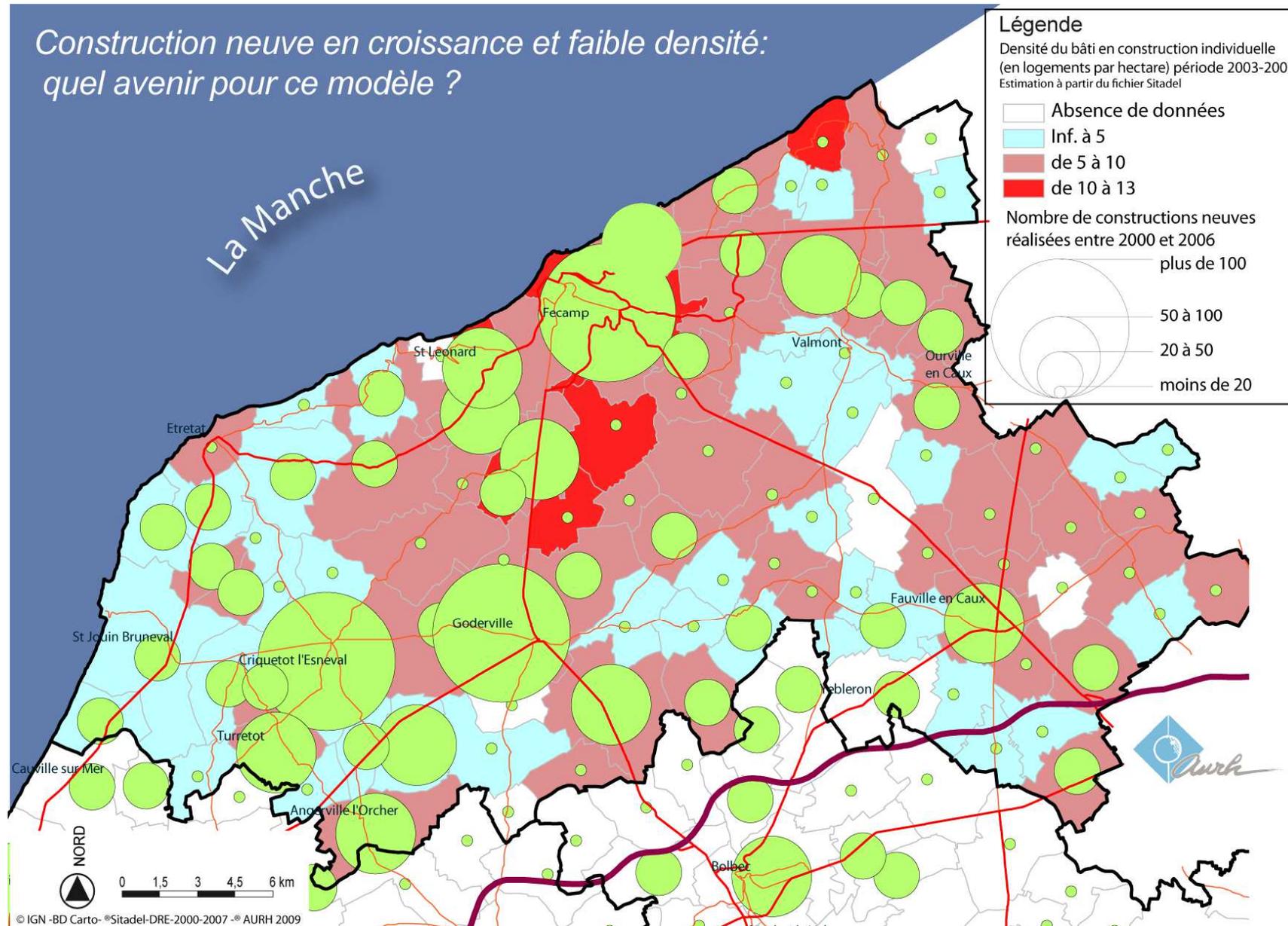
Source : Sitadel DRE

...mais quelles sont les disponibilités foncières du territoire ?

Entre 2000 et 2010, près de 4 800 logements ont été réalisés dans le Pays des Hautes Falaises avec une prédominance de l'habitat individuel (près des 2/3), grand consommateur d'espace. Ainsi, avec une surface moyenne des terrains de plus de 1 600 m² la surface **foncière utilisée annuellement est de l'ordre de 80 ha**, ce qui équivaut à une exploitation agricole moyenne. Cette consommation foncière va grandissant puisque le nombre moyen de constructions est passé de 340 par an (1995 à 2000) pour atteindre 480 par an (2000-2010). Au delà de la consommation foncière, **le mitage du territoire par une urbanisation diffuse** génère l'enclavement des espaces agricoles, banalise le paysage et réduit la possibilité offerte aux collectivités de valoriser le cadre de vie et de renforcer les services à la population (coûts des réseaux, nuisances liées aux transports...).

Les chiffres de consommation foncière liées à l'habitat ont été calculés à partir du fichier des permis de construire après traitement et sortie des valeurs dites « aberrantes », c'est-à-dire celles qui s'écartent fortement des moyennes. Une analyse partielle des données à été effectuées pour les permis délivrés dans les zones urbanisées de Fécamp afin d'écarter les processus de renouvellement urbain.

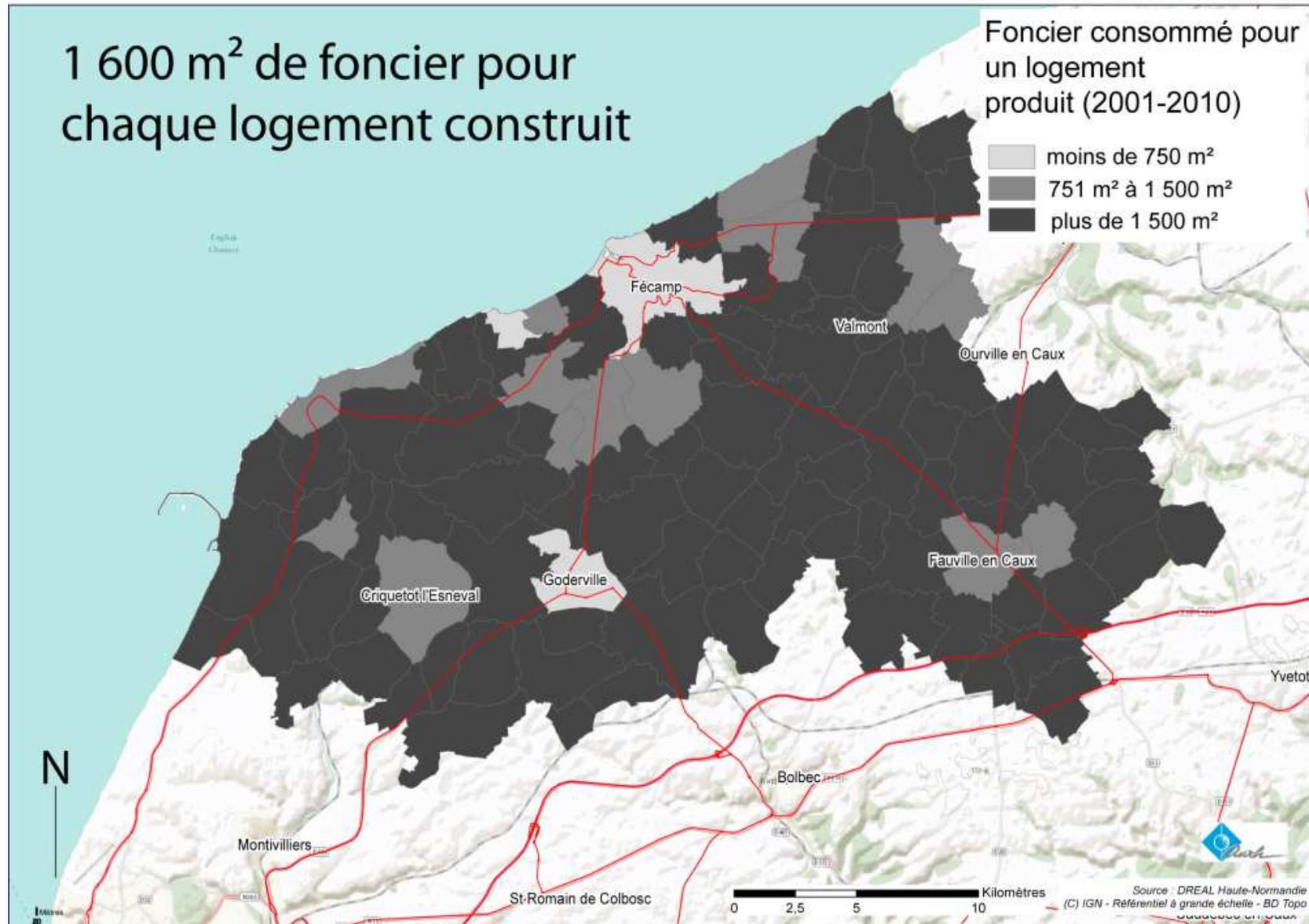
Construction neuve en croissance et faible densité: quel avenir pour ce modèle ?



1 600 m² de foncier pour
chaque logement construit

Foncier consommé pour
un logement
produit (2001-2010)

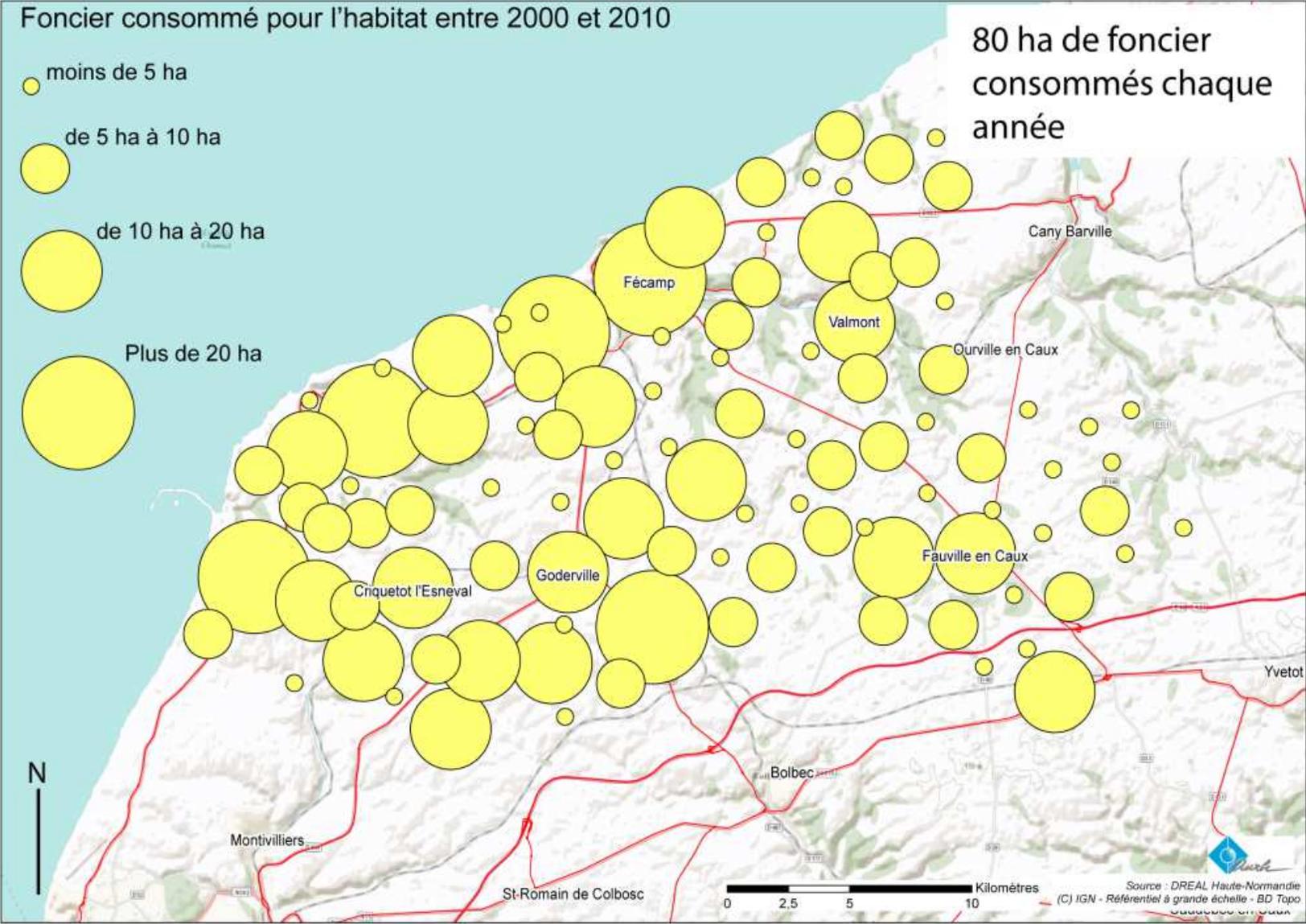
- moins de 750 m²
- 751 m² à 1 500 m²
- plus de 1 500 m²



Foncier consommé pour l'habitat entre 2000 et 2010

- moins de 5 ha
- de 5 ha à 10 ha
- de 10 ha à 20 ha
- Plus de 20 ha

80 ha de foncier consommés chaque année



Une analyse des consommations foncières liées au commerce montre sa très faible implication dans le recul des espaces naturels et agricoles. A peine plus de 6 ha pour une période de 10 ans.

Commune	Surfaces 2012	Surfaces 2002	Surfaces créées (en m ²)	Foncier consommé (en ha)
FECAMP	17388	20452	0	0
SAINT-LEONARD	25920	699	25221	5,04
FROBERVILLE	980	0	980	0,2
EPREVILLE	0	400	0	0
LES-LOGES	316	0	316	0,06
CRICQUOTOT-L'ESNEVAL	8009	6159	1850	0,37
GONNEVILLE-LA-MALLET	1412	1000	412	0,08
BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX	500	500	0	0
GODERVILLE	3688	2460	1228	0,25
YEBLERON	0	600	0	0
FAUVILLE-EN-CAUX	4562	2887	1675	0,34
ANGERVILLE-LA-MARTEL	1600	1600	0	0
COLLEVILLE	2500	2250	250	0,05
THEROULDEVILLE	900	900	0	0
THIETREVILLE	590	0	590	0,15
VALMONT	850	434	416	0,11
TOTAL	69215	40341	32938	6,65

Concernant les consommations foncières liées aux activités, nous pouvons estimer qu'elle s'élève à environ 2.5 ha par an depuis 2 décennies. Cette consommation est donc très faible en comparaison des 80ha consommés annuellement pour l'habitat.

Une nécessaire planification

Dans ce contexte de forte croissance, seule la moitié des communes possède un document d'urbanisme opposable ou en cours d'élaboration. En conséquence une urbanisation non maîtrisée et consommatrice d'espace se développe. Les documents d'urbanisme communaux (PLU ou Carte Communale) permettent aux communes de construire un projet et, le cas échéant, de s'inscrire dans une démarche de gestion du foncier.

L'absence de document de planification empêche les collectivités de contenir le développement de l'urbanisation en continu le long des voies (urbanisation linéaire) et favorise la fragmentation des zones de hameaux (phénomène de mitage). Un tel processus est de nature à déstructurer à long terme le caractère des communes.

ENJEUX et BESOINS : maîtriser l'attractivité pour limiter la consommation excessive de foncier sur le Pays

- **Renforcer les pôles secondaires** pour prévenir la diffusion des nouveaux arrivants au sein du territoire en précisant les capacités d'accueil.
- **Se doter d'outils de planification réglementaires et plus précisément de PLU** pour limiter le mitage des espaces agricoles, l'appauvrissement du paysage et renforcer le rôle des centres bourgs, lieux de cohésion sociale.
- **Maîtriser le foncier** pour limiter son coût et favoriser des programmes de logements diversifiés proposant des alternatives à la maison individuelle.
- **Penser les politiques d'urbanisme à travers les réseaux de transport en commun** en lien avec la forte croissance périurbaine autour de Fécamp et de l'agglomération havraise.

Faire émerger un réseau de transport en commun performant reliant : lieux de travail, de consommation, de loisirs et d'habitat et les pôles secondaires entre eux.

E. UN PARC DE LOGEMENTS A DIVERSIFIER

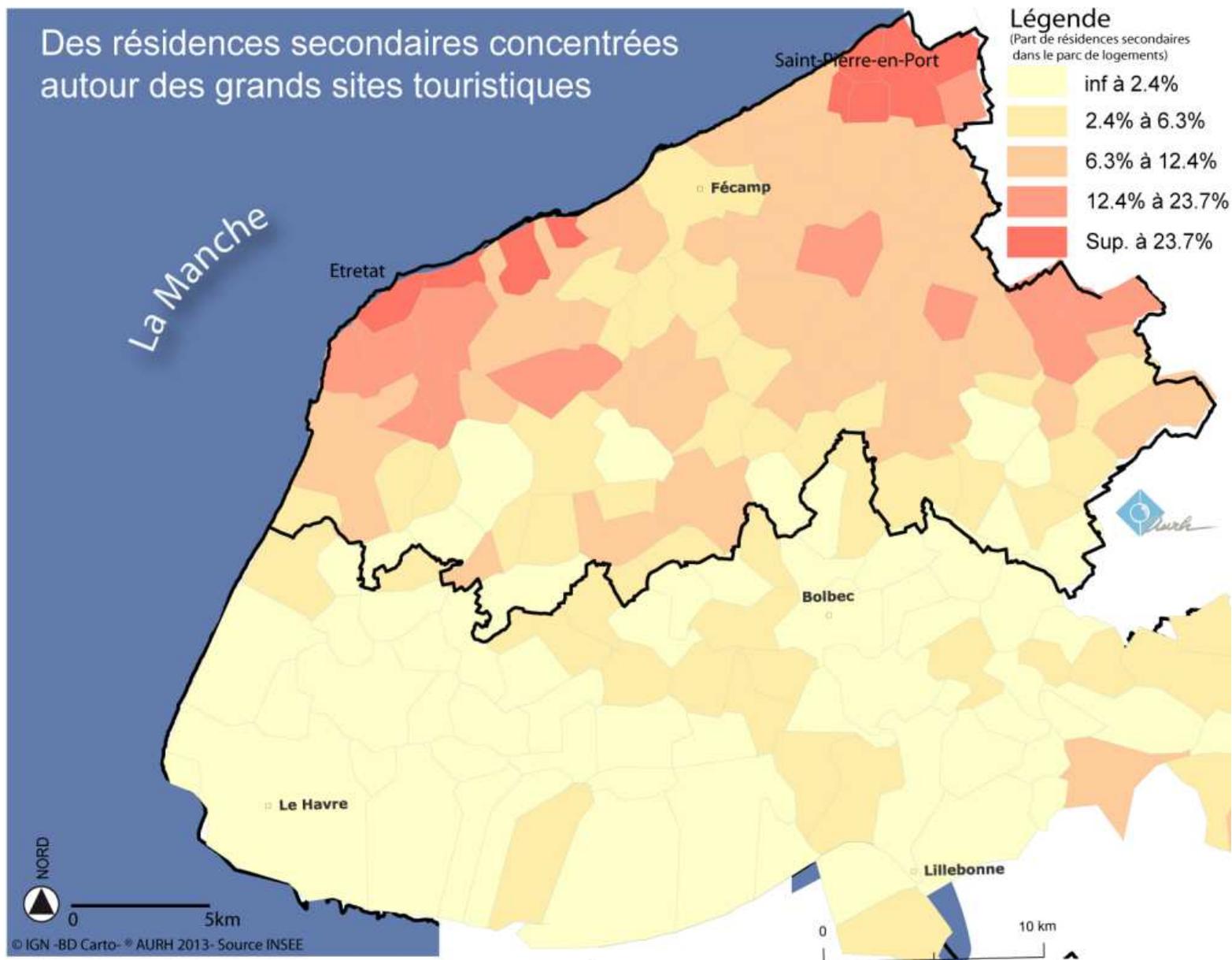
Un renouvellement engagé, une diversification du parc locatif à opérer

Le renouvellement du parc a été largement assuré puisque la construction neuve réalisée entre 2000 et 2007 représente plus de 11 % du parc de logements de 1999. Ce phénomène est réparti de manière homogène sur l'ensemble du Pays. Le parc de logements affiche un taux de croissance annuel de 0,73 % entre 1990 et 1999. Cette progression est plus faible que celle du département (0,8 %) mais correspond au développement du Havre sur son aire urbaine (+0,7 %). Les Communautés de Communes du Canton de Criquetot L'Esneval et de Fécamp ont stimulé cette croissance avec une accélération de leur production dès le début des années 1990. Le nombre de ménages croît plus rapidement que celui du nombre de logements. Ce phénomène, appelé desserrement, est lié en partie au vieillissement et à l'évolution des modes de vie (divorces, familles recomposées...). Cette évolution des modes de vie a généré une augmentation des besoins en logements pour le seul maintien de la population.

Moins de 10 % de résidences secondaires en 2009 Cette présence confirme la vocation touristique du Pays des Hautes Falaises. Le parc de résidences secondaires se maintient à hauteur de 10 % du parc total de logements depuis 1990. En part relative, on observe une baisse marquée autour des bourgs de Criquetot L'Esneval, Goderville et Fauville en Caux qui connaissent parallèlement une croissance de leur parc de résidences principales. Ce phénomène est la conséquence directe de la périurbanisation de l'agglomération havraise. Une spécialisation s'opère sur ces territoires qui acquièrent une vocation plus résidentielle. **La diffusion du parc de résidences secondaires s'est réduite au pôle d'Étretat et sur le territoire situé à l'Est de l'axe Fécamp-Fauville** (plus de 15 % du parc de logements en 1999). Sur ces territoires, où les résidences secondaires sont bien représentées (plus de 15 % du parc de logements en 1999), les recensements confirment une progression du parc. La situation autour d'Étretat reste inchangée, confirmant l'attrait du site. L'axe Fécamp-Fauville dessine de nouveaux contours à l'influence du parc de résidences secondaires. La majorité des communes entre Fauville et Bréauté a vu son parc de résidences secondaires diminuer, tandis qu'on observe une concentration sur l'axe Fauville - Cany-Barville et sur le littoral à l'Est de Fécamp.

Une diversification à opérer au profit du parc locatif. En dehors de la ville de Fécamp, le territoire des Hautes Falaises se caractérise par une forte part de propriétaires occupants (75 % en 2009, 52,9 % dans le département) dans un parc de logements individuels (plus de 90 % en 2009 dans toutes les intercommunalités, hors CC de Fécamp). En proportion le parc locatif reste peu développé. Fécamp concentre plus de 52 % de l'offre locative pour à peine plus de 25 % de la population. Il en résulte un véritable déséquilibre dans le marché de l'habitat sur le territoire des Hautes Falaises. En dehors du parc de la ville de Fécamp, chaque Communauté de Communes dispose d'environ 18 % de logements locatifs privés dans son parc de logements. Cette proportion n'évolue pas depuis le recensement de 1990. Ce parc locatif privé hors Fécamp, est relativement ancien en comparaison de l'ensemble du parc. Près des 2/3 du parc locatif privé a été construit avant 1949, à peine 45 % du parc occupé par les propriétaires est aussi ancien. Cependant, on observe depuis 2000 une plus forte production de logements collectifs destinés à la location.

Des résidences secondaires concentrées autour des grands sites touristiques



Un même constat peut être fait concernant le parc locatif social avec 70 % du parc pour la seule ville de Fécamp qui renouvelle son parc au travers d'un projet de rénovation urbaine (128 logements démolis et reconstruits dans le quartier du Ramponneau). Le reste du territoire n'a pas un parc qui peut assurer son rôle dans le marché du logement. La faible représentation du parc social, notamment dans les communes où la construction neuve s'est accélérée, ne favorise pas la mixité sociale. Dans ce contexte, la part de logements sociaux a reculé entre 1990 et 2009 passant de 9,7 % à 8,9 % du parc de résidences principales du pays.

La demande sociale est révélatrice de cet état : 910 demandes étaient enregistrées au 1^{er} janvier 2008 pour un parc proche de 3 700 logements. L'attractivité du territoire a renforcé la difficulté à accéder ou à se maintenir sur le marché du logement pour les ménages les plus modestes. Des problématiques de l'accès au logement (en 2006, 40 % des demandeurs de logements sociaux ont moins de 30 ans) et du parcours résidentiel des ménages (80 % des demandeurs de logements sociaux résident déjà sur le Pays des Hautes Falaises) se posent. Plus généralement, la diversification du parc est attendue (taille des logements, accession et location...) pour répondre aux diverses situations des ménages (jeunes, personnes âgées, ménages modestes...). Avec l'augmentation de la demande liée au desserrement des ménages et à l'arrivée de nouvelles populations, le **parc vacant s'est contracté** et représente moins de 5,6 % du parc en 2009. Sur le territoire de la ville de Fécamp ce taux monte à 9.1%, ailleurs il est généralement en dessous de 4% traduisant plus une situation de blocage du marché

Un parc ancien. Malgré le renouveau en matière de construction que connaît le territoire, plus de la moitié des constructions a été réalisé avant 1948. Ce parc ancien est susceptible de générer de plus forts besoins en matière d'amélioration et d'adaptation notamment pour la population vieillissante. Il convient de rappeler que près de 500 logements (répartis sur tout le territoire) étaient dépourvus de tous les éléments de confort au sens de l'INSEE en 2006 (ni salle d'eau ni WC intérieur) dont 1/3 sur la Communauté de Communes de Fécamp. L'analyse du fichier Parc Privé Potentiellement Indigne (données 2011) montre que ce sont essentiellement des ménages âgés (plus de 60 ans) et propriétaires de leur logement qui sont touchés. La part de logements concernée est faible, 3.5% du parc privé sauf pour le secteur de Campagne de Caux et la ville de Fécamp où les chiffres sont un peu plus élevés (4.2% et 4.7%), mais qui restent équivalents à ceux observés sur le département.

Loger la population pour demain

L'objet de cette partie est d'évaluer la concordance de la production de logements avec les besoins quantitatifs compte tenu des évolutions démographiques constatées ou projetées et de l'évolution du parc de logements. Quatre facteurs vont générer des besoins en logements :

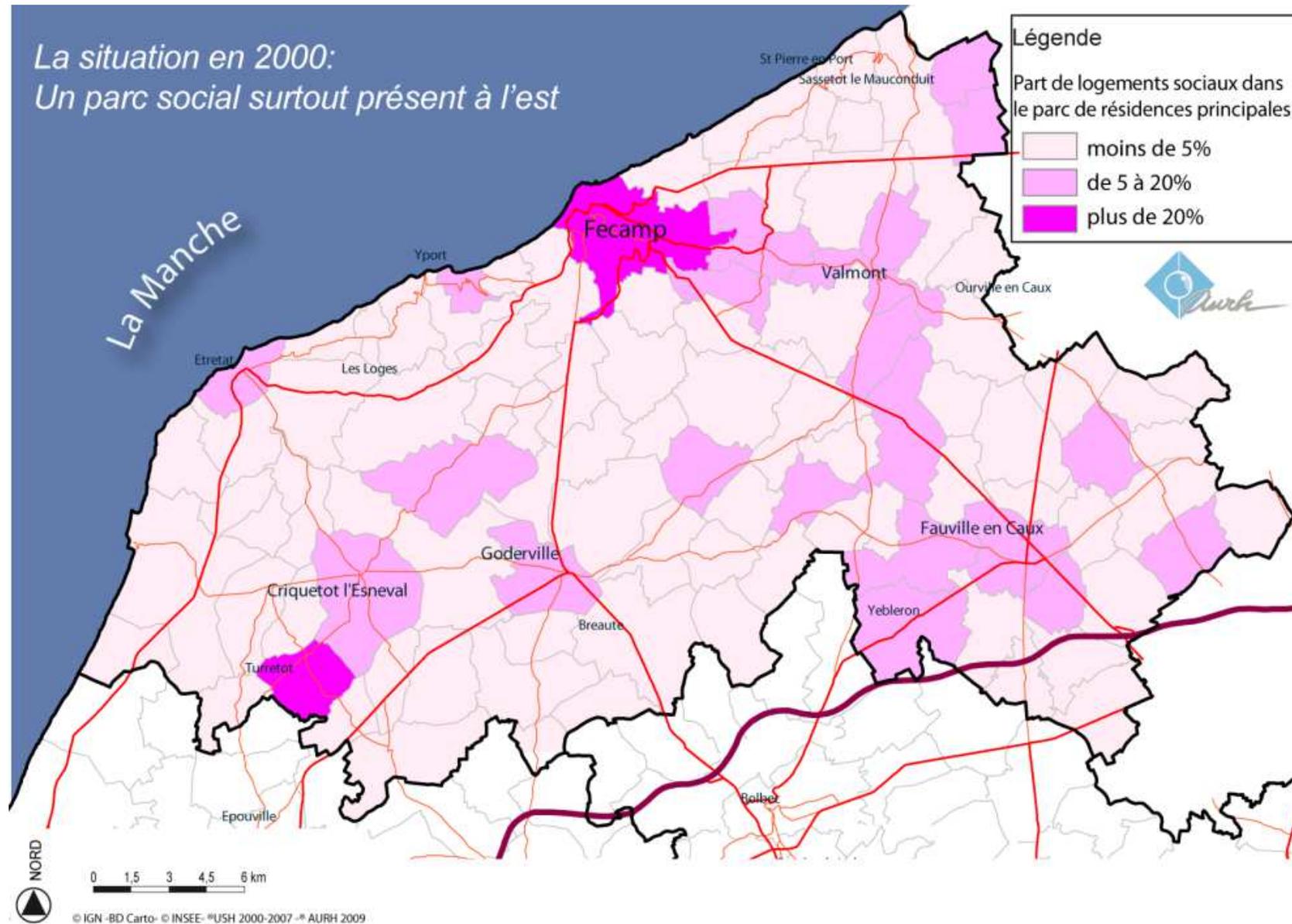
- l'évolution démographique ;
- la variation du nombre moyen d'occupants par logement ;
- la variation du parc sous-occupé ;
- le remplacement des logements désaffectés.

La baisse du nombre d'occupants par logement et l'accroissement de la population, sont les facteurs qui ont le plus d'incidence sur le volume de logements. Si la croissance démographique observée entre 1990 et 2009 est maintenue, la population du Pays des Hautes Falaises atteindra 91 500 habitants en 2030. Par ailleurs, la variation du nombre moyen d'occupants génère un besoin de construction de logements supplémentaires. L'évolution des mœurs et les progrès de la médecine aboutissent à une réduction du nombre moyen d'occupants par logement. Ce taux est passé de 2,63 en 1999 à 2,46 en 2009². Les projections démographiques portent à 2,36 la taille moyenne des ménages en 2015. On peut poser l'hypothèse que la taille moyenne des ménages avoisinera 2,2 en 2030. Ainsi pour le seul maintien de la population de 2009 à l'horizon 2020, il faudrait produire plus de 180 logements par an. L'échéance de 2020 peut paraître courte pour un SCoT mais elle semble plus soutenable sur le plan de la méthode de calcul et des chiffres avancés en matière de construction. Il convient de rappeler que cet exercice prospectif à deux objectifs principaux : mesurer les besoins en logements à population constante (point d'équilibre) et considérer les besoins engendrés par la dynamique démographique que connaît le Pays de Hautes Falaises.

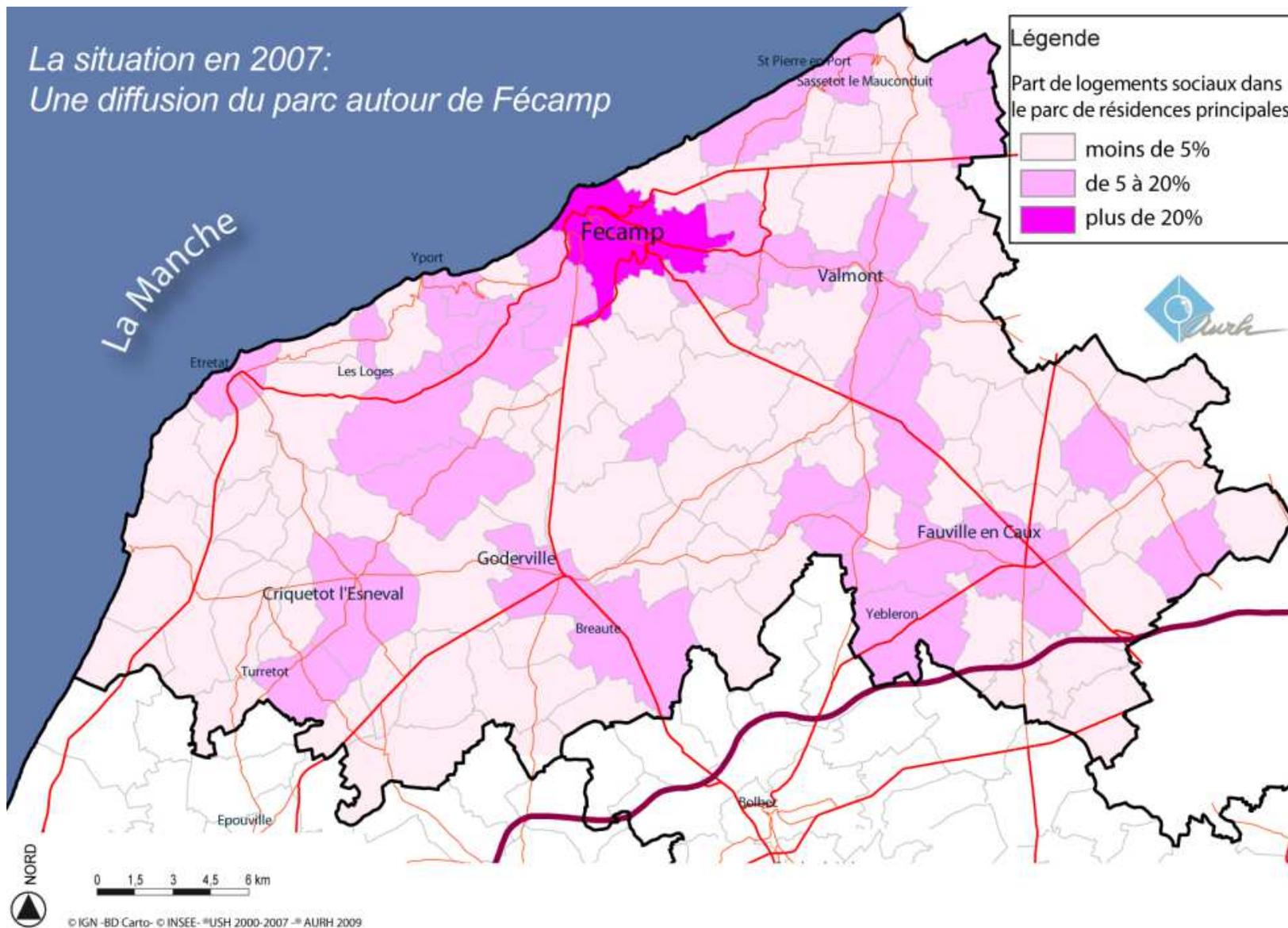
² Des éléments de projection démographique figurent dans le PAC de l'Etat

³ Une étude INSEE DRE a été publiée en 2007. Elle porte sur les besoins en logements en Haute Normandie. Des précisions à l'échelle du Pays des Hautes Falaises figurent dans le Porter à Connaissance de L'Etat.

La situation en 2000:
Un parc social surtout présent à l'est



La situation en 2007:
Une diffusion du parc autour de Fécamp



La variation du parc sous-occupé correspond à la variation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants. La transformation d'une résidence principale en résidence secondaire ou en logement vacant va diminuer d'autant le parc de résidences principales.

Il faudra construire autant de logements neufs pour compenser ces « disparitions ». Le mouvement peut s'inverser notamment avec la réhabilitation de logements vacants. **Selon une hypothèse tendancielle (maintien des taux), le nombre de résidences secondaires pourrait croître de 1 400 (il resterait à son taux actuel soit un peu plus de 9% dans cette hypothèse), celui des logements vacants, de 300 unités à échéance 2030.**

Le remplacement de logements désaffectés est lié au changement d'affectation d'un logement au regroupement de plusieurs petits logements ou encore à la démolition d'un logement. Ce phénomène peut être inversé si un grand logement est divisé. Cette variation est estimée à 0,19 % du parc de logements³. L'observation des données 1999-2009 montre que ce chiffre n'est pas valable. **Le nombre de logements produits dépasse celui de la construction** car de nombreux bâtiments sont transformés en logements. **A échéance 2030 cette tendance pourrait s'inverser. Pour les calculs, nous partons sur l'hypothèse d'un renouvellement à hauteur de 0.12% (chiffre retenu à l'échelle nationale). Cela équivaut à produire environ 50 logements par an.**

Au total, les besoins s'élèvent à 570 logements par an, décomposés ainsi :

- réponse aux besoins de la population présente : **230 logements,**
- maintien des résidences secondaires et du parc vacant : **75 logements,**
- accueil d'une nouvelle population : **265 logements.**

Pour rappel, le territoire produit environ 430 logements par an depuis 1999.

ENJEUX et BESOINS : maintenir et diversifier la production de logements

- **Maintenir la production de logements** : le desserrement des ménages et les évolutions du parc de logements impliquent une production de l'ordre de 460 unités par an, objectif pouvant être facilité avec des outils comme le PLH (Programme Local de l'Habitat) qui précise les orientations et les actions des intercommunalités.
- **Diversifier l'offre de logements** pour permettre aux ménages de réaliser leur parcours résidentiel sur le territoire en s'appuyant notamment sur des opérations d'ensemble (lotissement, ZAC...) et des documents d'urbanisme (maîtrise foncière, emplacements réservés...).
- **Améliorer le parc existant** notamment pour renforcer le parc locatif et prévenir les besoins en matière de vieillissement (logement adapté).
- **Poursuivre la diffusion** au sein du territoire de l'offre locative et locative sociale.

II- DESSERTES ET ACCESSIBILITE DES HAUTES FALAISES EN ESTUAIRE DE SEINE

A. UN TERRITOIRE INSUFFISAMMENT RACCORDE AU RAIL

Une ligne structurante Paris/Le Havre en limite du Pays

Construite en 1847, c'est l'une des plus anciennes de France et l'une des plus grandes artères radiales du réseau ferré français. Sur la Pointe de Caux, la ligne traverse le sud Pays des Hautes Falaises. Elle dessert la gare de Bréauté/Beuzeville et la halte de Foucart/Alvimare (TER). La gare de Bréauté/Beuzeville, desservie par les trains Corail inter-cités constitue une porte d'entrée du Pays. Elle lui permet d'être directement reliée à Rouen ou Paris avec une fréquence équivalente à la gare du Havre (arrêt de tous les TER et des trains Corail inter-cités en provenance et à destination du Havre à l'exception de la liaison TGV quotidienne Le Havre-Marseille).

L'importance de la gare de Bréauté pour les Hautes-Falaises

L'importance de la gare de Bréauté est renforcée depuis 2004 par la remise à niveau du tronçon ferroviaire vers Fécamp et la création d'une offre TER sans changement entre Le Havre et Fécamp en 43 minutes. Ce service, financé par la Région Haute Normandie propose 5 allers-retours par jour entre Le Havre et Fécamp et 8 liaisons entre Fécamp et Bréauté/Beuzeville avec des correspondances performantes pour Rouen et Paris³.

La remise à niveau du tronçon ferroviaire Bréauté-Beuzeville/Fécamp a cependant induit la suppression de la gare des Ifs, ainsi que celle de Grainville/Ymauville où les montées journalières de voyageurs étaient très faibles. En outre une rénovation lourde de la ligne ferroviaire apparaît nécessaire pour pérenniser le service entre Fécamp et Bréauté et permettre des vitesses plus élevées (actuellement 40 à 60 km/h).

La gare de Fécamp, en position de terminus, constitue une gare d'importance sur le territoire. Enfin, la halte de Foucart/Alvimare, sur le tronçon Le Havre Rouen, bénéficie de deux arrêts quotidiens dans chaque sens. Sa fréquentation reste cependant confidentielle.

Les nombreuses lignes désaffectées (Fécamp-Etretat, Les Ifs-Rolleville, Fécamp-Saint-Valery) participent à l'enclavement ferroviaire renforcé par l'inexistence de relations ferroviaires avec la rive gauche de la Seine dont le raccordement le plus proche se situe au niveau de Rouen.

Une ligne ferroviaire fret vers la vallée du Commerce

Il est à noter que depuis Bréauté, un embranchement ferroviaire permet de desservir la vallée du Commerce notamment les villes de Bolbec, Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon et la Zone Industriale-Portuaire de Port-Jérôme. Cette ligne n'est aujourd'hui utilisée que pour les trafics frets et les études menées dans le cadre de l'élaboration du SCoT Caux Vallée de Seine ont démontré que les flux pendulaires vers la gare de Bréauté ne justifiaient pas la mise en place d'un service ferroviaire voyageurs.

L'opportunité à long terme de l'ancienne ligne Rolleville-les Ifs

Une autre ligne aujourd'hui désaffectée longe les axes de flux pendulaires, il s'agit de la ligne Rolleville-Les Ifs, poursuite désaffectée de la LER (Lézarde Express Régionale) sur le territoire des Hautes-Falaises. Cette ligne s'inscrit sur un axe où les déplacements domicile-travail sont importants entre les Communauté de Communes du Canton de Criquetot-L'Esneval et de Campagne de Caux vers l'Agglomération Havraise et sa Zone Industriale-Portuaire. Seul le tronçon présent sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Havraise entre Le Havre et Rolleville a été modernisé en 2001 et bénéficie d'une exploitation pour les voyageurs. La LER dessert le pôle intermodal de la gare du Havre, l'Hôpital Jacques Monod, Montivilliers, de manière cadencée et assure quatre fois par jour la desserte d'Epouville et de Rolleville, son terminus actuel. Au-delà l'ancienne ligne pourrait desservir Turretot, Criquetot-L'Esneval, Ecrainville et Goderville pour rejoindre éventuellement la gare des Ifs et Fécamp.

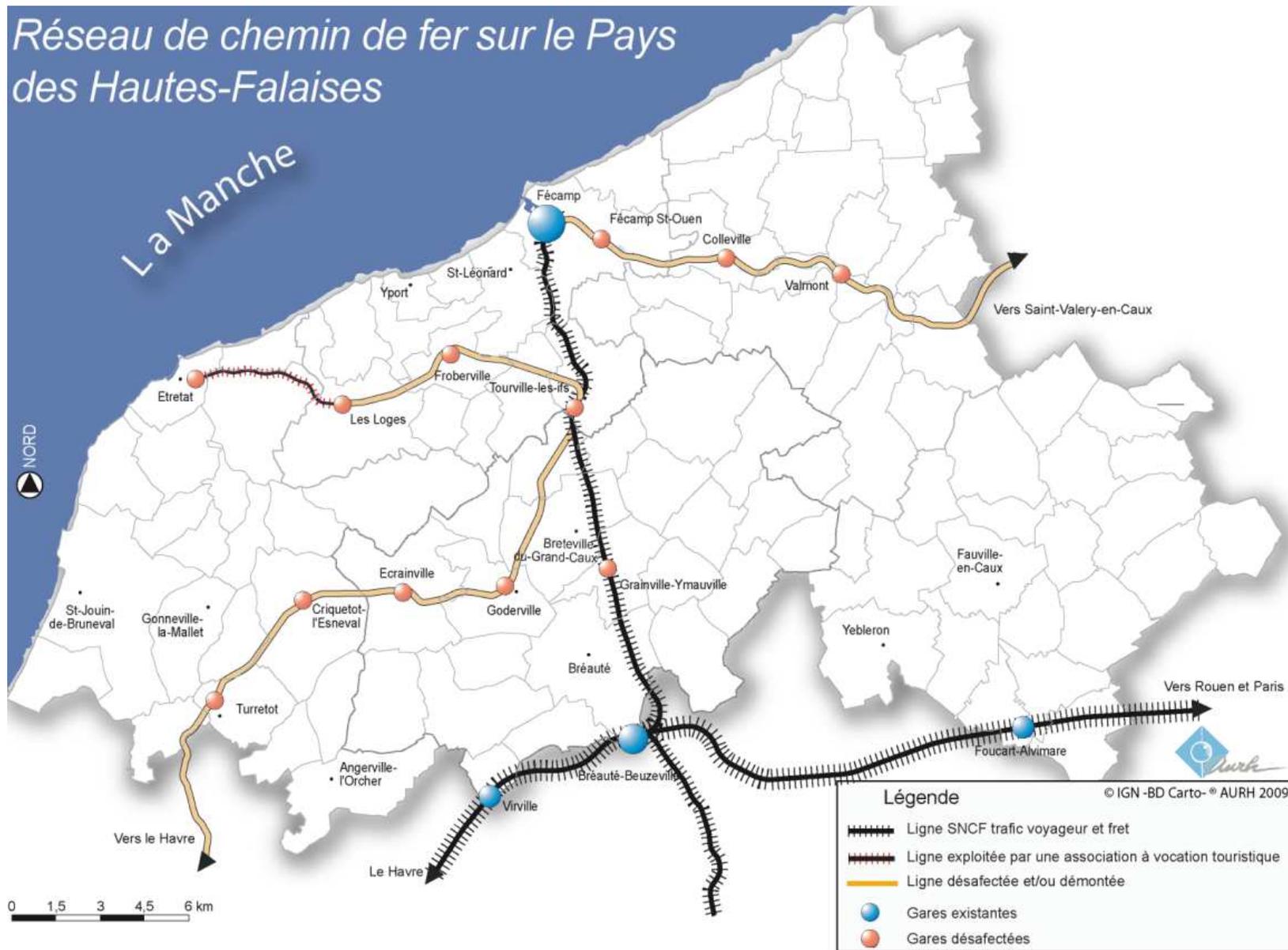
³Source SNCF 2008.

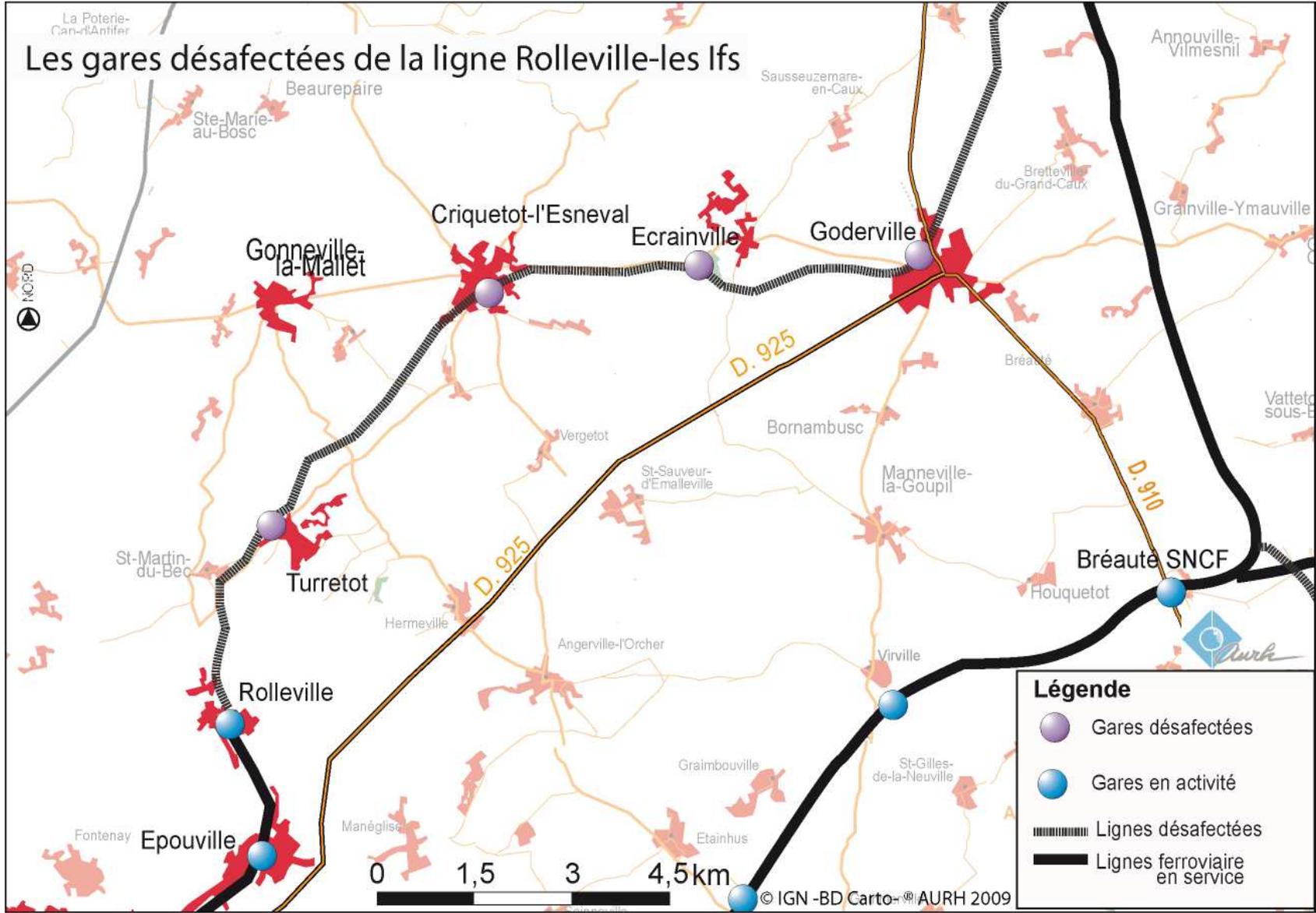
Réseau ferroviaire de la Pointe de Caux

(fret, voyageur et lignes désaffectées)



Réseau de chemin de fer sur le Pays des Hautes-Falaises





Fréquentation hebdomadaire des principaux axes TER en 2005	
Le Havre-Rolleville	10 189 voyageurs
Le Havre-Rouen (TER)	19 318 voyageurs
Le Havre-Bréauté-Fécamp	3 129 voyageurs

Source : Conseil Régional de Haute-Normandie

NB : d'après une enquête de 2004 sur les TER, 30 % des usagers sont en correspondance avec un transport urbain en Haute-Normandie (dont 40 % à Rouen et 10 % au Havre).

En 2011, la Région et la CODAH ont lancé une étude portant sur le développement ferroviaire de la Pays de Caux. Cette étude a évalué la montée programmée du niveau de service sur la LER et à étudié son extension vers Criquetot et Goderville. Compte tenu des investissements et des coûts d'exploitation au regard de la fréquentation projetée, cette option est à retenir pour le long terme.

Le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie : nouvelles perspectives pour le transport ferroviaire

Pièce maîtresse du développement de la Vallée de Seine, le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie est porté par RFF, les deux régions normande et l'Île de France. Il vise à améliorer les liaisons internes à la Normandie et avec Paris en proposant des temps de parcours performants, ainsi qu'à libérer des sillons pour le développement du transport du fret. De nouvelles infrastructures reposant sur un modèle de vitesse intermédiaire innovant (250 km/h max.) viendront doubler les lignes classiques vers la Basse et Haute Normandie. Ce projet d'aménagement à long terme (le projet prévoit une ouverture vers 2025) permettrait de résoudre les points de saturation du Mantois et de Rouen (nouvelle gare rive gauche) et de libérer un nombre important sillons fret sur la ligne classique (hinterland portuaire). La LNPN traversera le Pays de Caux. Un débranchement à hauteur d'Yvetot permettra de desservir la Gare de Bréauté-Beuzeville (de l'ordre d'un train sur deux).



ENJEUX et BESOINS : le potentiel ferroviaire, un enjeu d'aménagement et de développement durable pour le Pays

- Pérenniser et renforcer le maillage ferroviaire existant et notamment la liaison Fécamp/Bréauté/Le Havre.
- Etudier la réouverture des lignes ferrées désaffectées (prolongement de la LER).
- Anticiper l'arrivée du projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie.

B. UN TERRITOIRE MARQUE PAR DES AXES EN TRANSPORT EN COMMUN STRUCTURANTS FORTS MAIS UNE INTERMODALITE A RENFORCER

Un réseau de bus interurbain centré sur Fécamp...

9 lignes de bus interurbains desservent le territoire des Hautes Falaises. Cette offre vient compléter la desserte ferroviaire (Fécamp/Bréauté/Le Havre) et renforcer l'offre en transport en commun. Le réseau permet ainsi de relier Fécamp aux principaux pôles urbains voisins (Le Havre, Bolbec, Yvetot, St-Valéry de Caux) et de desservir 57 des 100 communes du Pays.

...dont l'offre reste très inégale selon les lignes

Cependant chaque ligne n'a pas le même niveau de service. Seules trois lignes ont des fréquences supérieures à 8 Allers/Retour par jour. Il s'agit des lignes au départ de Fécamp pour rejoindre Le Havre (Ligne 23 Fécamp/Goderville/Le Havre)⁴ et de la ligne 24 (Fécamp/Etretat/Le Havre)⁵ ainsi que de la ligne 22⁶ pour rejoindre Bolbec. Ces lignes sont structurantes pour le Pays, elles relient Fécamp aux pôles voisins les plus importants. Elles permettent de desservir le pôle touristique d'Etretat au départ des gares de Fécamp et du Havre. Les dessertes de Fauville-en-Caux mais surtout de Valmont⁷ avec 3 bus par jour en moyenne, sont néanmoins plus faibles. Il est également à noter que les relations en transport en commun entre les bourgs structurants ne sont pas pratiques. La structure même du réseau nécessite des détours et des ruptures de charge à Fécamp puisque certaines relations entre bourgs relais sont inexistantes : Fauville-en-Caux/Goderville, Fauville-en-Caux/Criquetot, Valmont/Goderville...

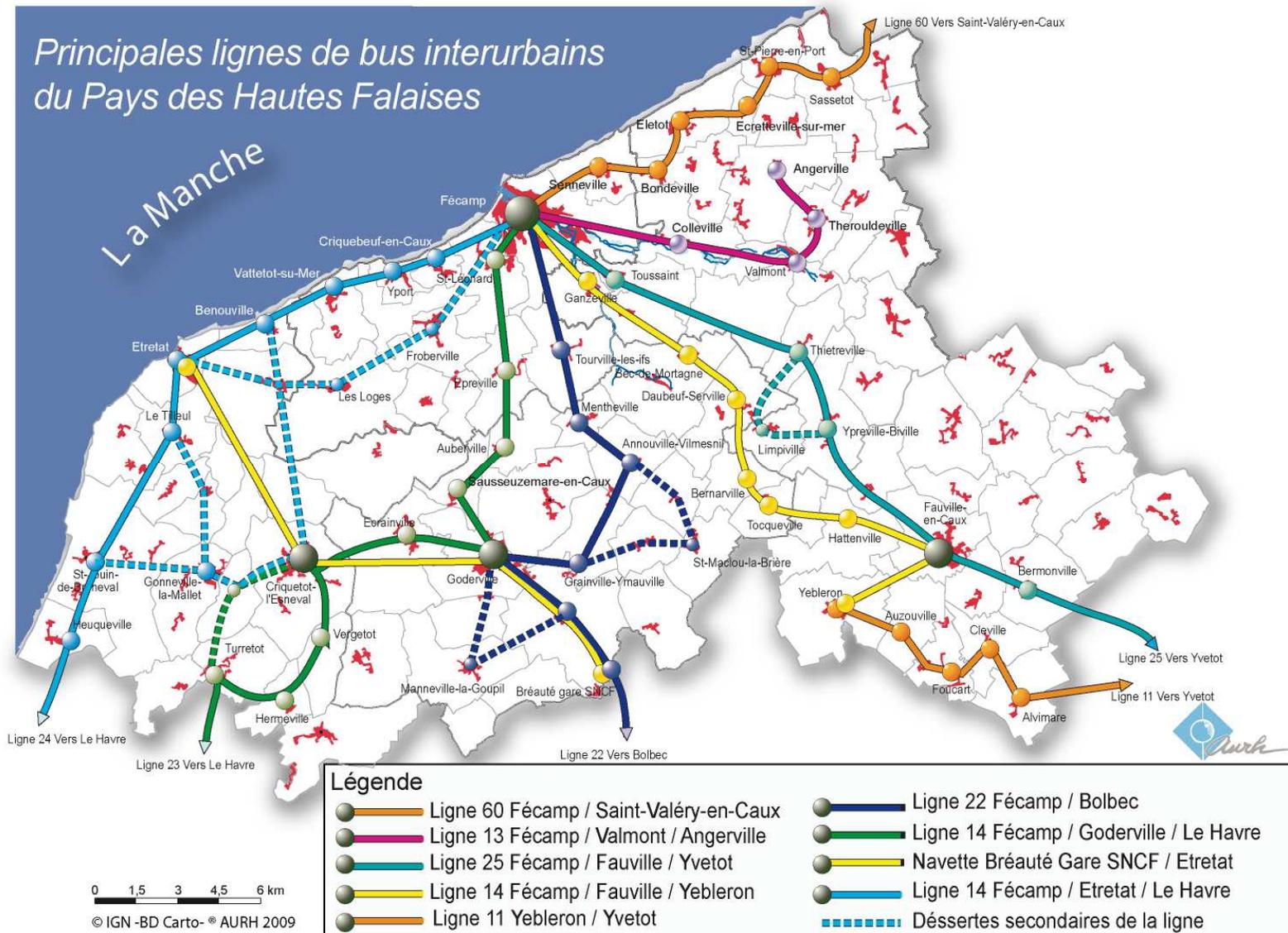
⁴15 allers/retours du lundi au samedi, 4 le dimanche. Compagnie des Autos cars gris. (2007)

⁵7 allers/retours du lundi au samedi, 5 le dimanche. Compagnie des Autos cars gris. (2007)

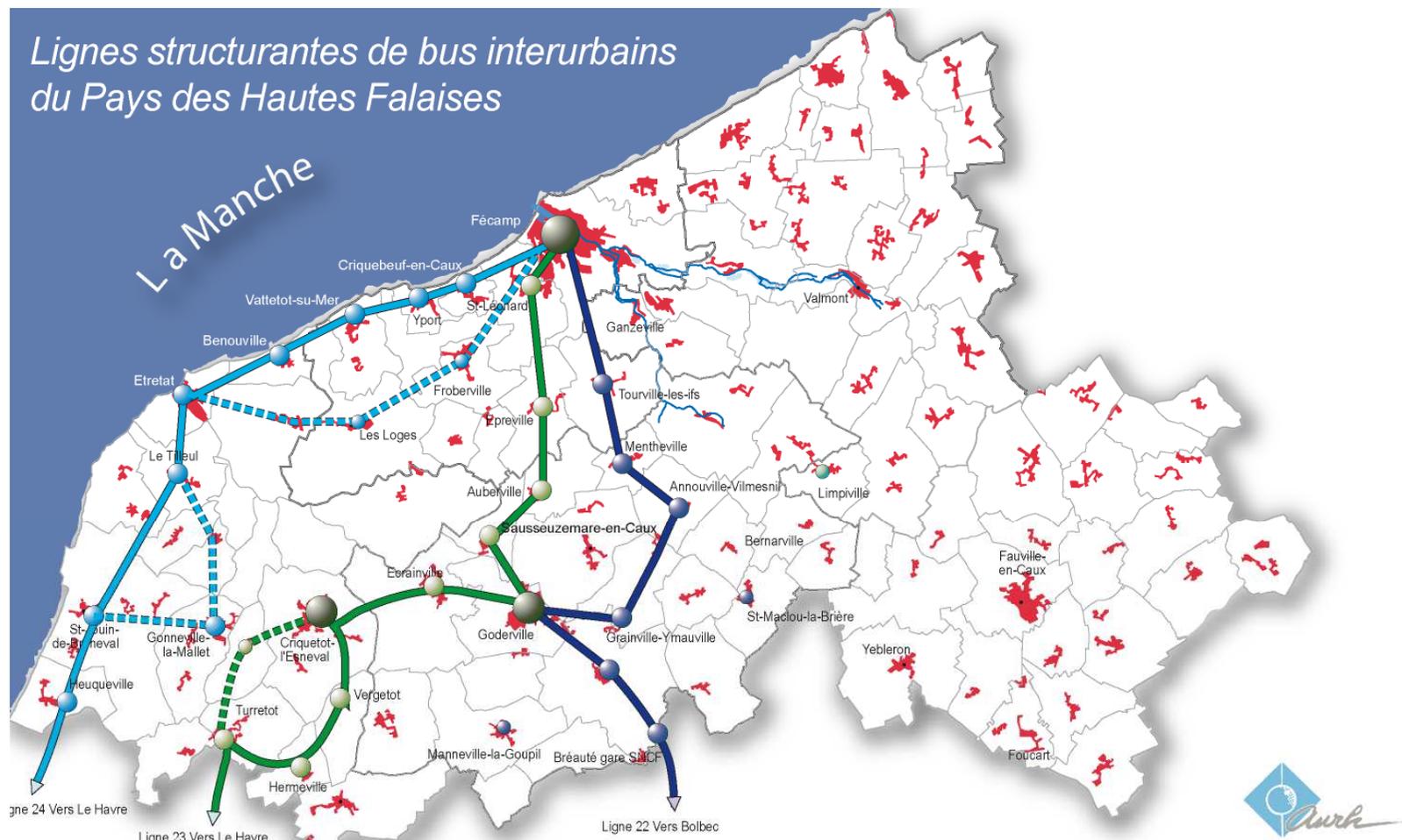
⁶8 allers/retours en semaine, 7 le samedi, aucun le dimanche. Compagnie des Autos cars gris. (2007)

⁷3 allers-retours du lundi au vendredi, et 1 le samedi. Compagnie des Cars Fauvillais.

Principales lignes de bus interurbains du Pays des Hautes Falaises



Lignes structurantes de bus interurbains du Pays des Hautes Falaises



Légende

Ligne structurante = Ligne avec plus de 8 Allers/Retours par jour en moyenne

-  Ligne 22 Fécamp / Bolbec
-  Ligne 14 Fécamp / Goderville / Le Havre
-  Ligne 14 Fécamp / Etretat / Le Havre
-  Désertes secondaires de la ligne

© IGN -BD Carto-® AURH 2009

Une tarification attractive sur les lignes de bus interurbains

Depuis le 28 août 2006, les départements de Seine Maritime et de l'Eure ont mis en place une tarification commune du billet de bus à 2 euros, sur toutes les lignes (hormis Evreux/Rouen). Dans un contexte de renchérissement du coût du pétrole ce tarif ne peut qu'accentuer sa compétitivité face à l'utilisation de la voiture.

L'existence d'un service de transport à la demande pour la desserte des pôles de proximité et des espaces plus ruraux

En complément des réseaux départementaux et régionaux, le Conseil Général de Seine-Maritime a instauré depuis février 2007 un nouveau service de transport de proximité, le « Minibus 76 ». Il s'agit d'un service de transport à la demande destiné aux zones rurales non desservies par les lignes régulières d'autocar avec des horaires variables suivant les jours de la semaine. Le minibus 76 a fait l'objet d'une délégation de service public attribuée à Véolia Transport qui a mis en place des minicars équipés pour les personnes à mobilité réduite.

Ligne 23	Le Havre/Goderville/Fécamp	48 minutes
Ligne 24	Le Havre/Etretat/Fécamp	1h30
Ligne 22	Fécamp-Bolbec	32 minutes

En 2007 sur 12 cantons bénéficiant de ce nouveau service en Seine-Maritime, seul celui de Valmont a été concerné sur le territoire des Hautes Falaises. Dès janvier 2008 après la phase d'expérimentation du dispositif, Minibus 76 a été étendu aux cantons de Fauville-en-Caux et de Goderville. Ce service est à présent généralisé à l'ensemble des cantons ruraux. Il répond au besoin de mobilité des populations qui est particulièrement prégnant pour les zones rurales tenues à l'écart de tout service de transport public⁸.

⁸Depuis janvier 2008, le minibus 76 est accessible du lundi au samedi entre 9 h et midi et/ou entre 13h 30 et 17 h.

Fécamp le pôle intermodal du Pays

Au même titre que Bréauté ou Le Havre sur la Pointe de Caux, seul Fécamp constitue un véritable pôle intermodal. Trains Express Régionaux, bus urbains (ligne du FICIBUS) et 7 lignes de bus interurbains du Conseil Général de Seine Maritime s'y croisent pour former un nœud intermodal d'importance.

Et des pôles potentiels relais d'inter-modalité

La desserte par train n'existe plus à Goderville et Criquetot-L'Esneval qui accueillent 3 lignes de bus interurbains chacune ce qui en fait des pôles d'inter-modalité à développer. Fauville-en-Caux avec deux lignes de bus interurbain a une inter-modalité peu exploitée. L'accessibilité à Valmont et Etretat est moindre avec une seule ligne en transports en commun.

Des difficultés de liaisons et notamment avec la rive sud de l'Estuaire de la Seine

A l'échelle de la Pointe de Caux, Les relations avec les territoires voisins ne sont pas aisées en transport en commun notamment pour rejoindre la Vallée du Commerce depuis Fauville-en-caux, Bréauté, ou Goderville. A l'échelle de l'Estuaire, les déplacements en transports en commun depuis le territoire des Hautes Falaises sont marqués par des ruptures de charge au Havre (changement de bus, ou du train vers le bus) et ne sont pas compétitif face à la voiture.

L'intermodalité sur la Pointe de Caux



ENJEUX et BESOINS : l'inter-modalité et le développement du transport en commun au service du désenclavement et d'une meilleure irrigation du Pays

- Améliorer les connexions du Pays aux réseaux de transports en commun de l'Estuaire, en lien avec ses principales gares.
- Faciliter les relations entre les différents bourgs structurants.
- Renforcer l'inter-modalité à Fécamp, Goderville et Criquetot L'Esneval pour structurer le territoire de manière plus équilibrée.
- Améliorer l'accessibilité d'Etretat en transport en commun depuis les gares du Havre, de Fécamp et de Bréauté-Beuzeville.
- Adapter l'offre de transport en commun à la demande sur les territoires ruraux moins desservis.
- Envisager un développement et/ou un renouvellement urbain autour des pôles d'échanges identifiés.
- Appréhender le potentiel de développement de liaison maritime pour relier Fécamp au Havre en passant par les sites balnéaires (Etretat...).

C. UN ENCLAVEMENT QUI FREINE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Une accessibilité encore limitée des Hautes Falaises et des axes privilégiés de développement

Une forte dépendance de l'Agglomération Havraise s'exprime au Sud-est. Le territoire des Hautes Falaises s'inscrit sur la Pointe de Caux à proximité d'espaces attractifs ou de zones d'emplois d'importance. Les Communautés de Communes du Sud-ouest du Pays, principalement, sont soumises à une forte dépendance vis-à-vis de l'Agglomération Havraise et sa ZIP ainsi que du Pays Caux Vallée de Seine (ZIP de Port Jérôme). Yvetot à l'Est joue également un rôle non négligeable sur la Communauté de Communes de Campagne de Caux (Fauville-en-Caux).

1995, l'accessibilité au Pays est renforcée. Cette année marque la mise en service du Pont de Normandie et l'ouverture de l'autoroute A 29. Cet axe constitue un des tronçons de l'Autoroute des Estuaires sur l'arc Manche-Atlantique et permet de renforcer l'intégration du Pays au réseau national et européen. Cette autoroute, dont la gestion est concédée à la SAPN dessert le Sud du territoire à proximité de Fauville-en-Caux grâce à l'échangeur autoroutier numéro 8 sur la commune de Bermonville. En dehors du territoire, mais en lien avec celui-ci, les sorties 7 (entre Bréauté et Bolbec) et 6 (plus au Sud à proximité de Saint-Romain-de-Colbosc) participent à l'ouverture et au renforcement de l'accessibilité au Pays.

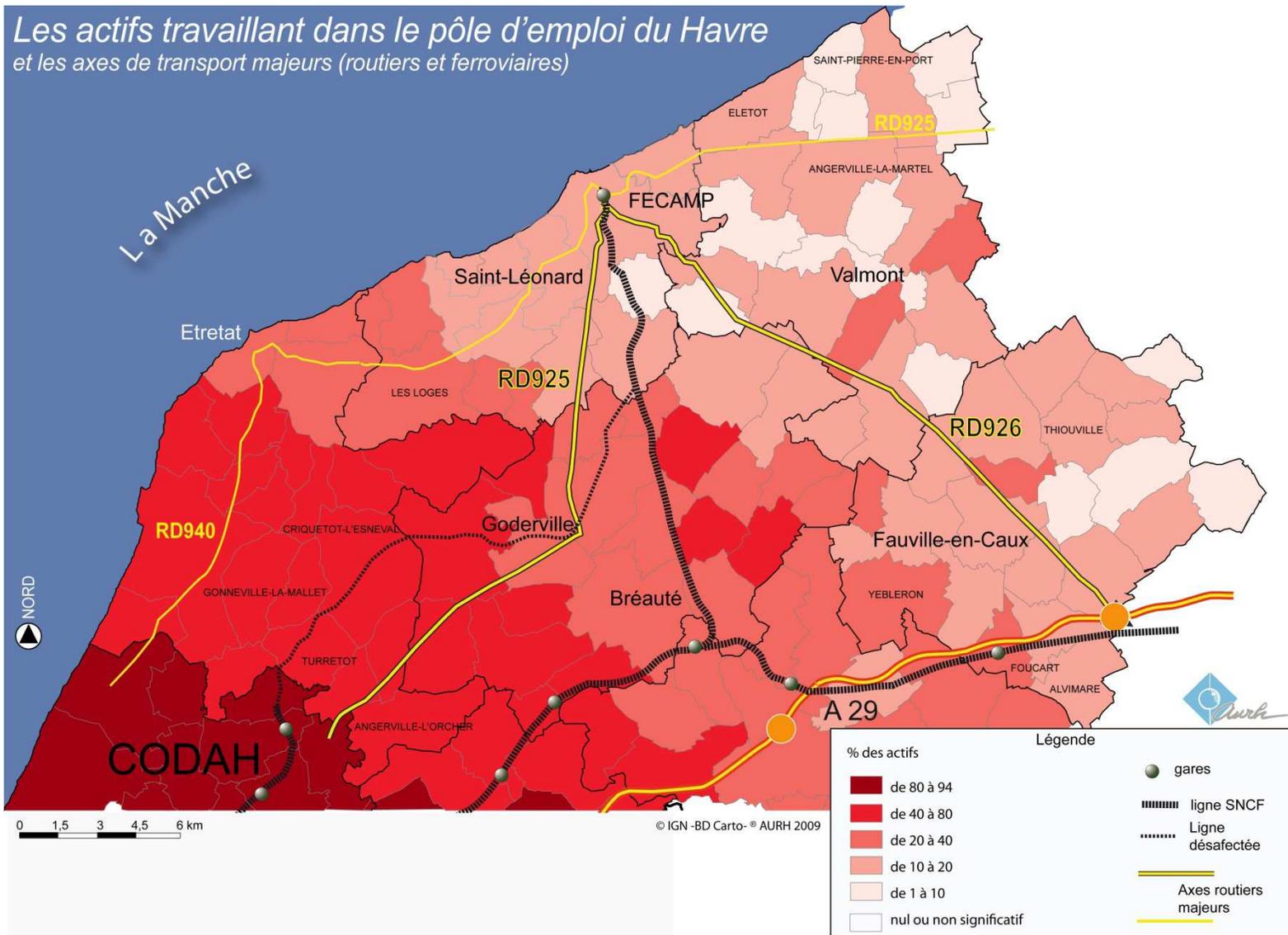
La desserte autoroutière constitue un potentiel de développement économique. Les infrastructures de transport jouent un rôle majeur dans la localisation des activités économiques ou/et commerciales. Ainsi la proximité de l'A 29 est un véritable atout pour permettre au Pays d'être directement relié au Nord de l'Europe via Amiens et Lille, vers le Benelux. Grâce au pont de Normandie, l'A 29 permet également de rejoindre au Sud l'A 13 et l'A 28, d'accéder au Maine et à la vallée de la Loire. Il est également à noter qu'à l'A 29 se superpose l'axe ferroviaire Le Havre/Yvetot/Rouen/Paris au niveau de Bréauté-Beuzeville, facteur important d'accessibilité et de potentiel pour le développement économique.

L'enclavement autoroutier de Fécamp réduit son intégration. Si le Sud du Pays est correctement relié aux axes de transports nationaux et européens, Fécamp est quelque peu en retrait. La RD 926 permet de relier l'agglomération fécampoise à l'A 29 mais l'absence de deux fois deux voies ou de créneaux de dépassements suffisants réduisent l'accessibilité et la rapidité d'accès à Fécamp ainsi qu'à la Communauté de Communes de Valmont. Plus à l'Ouest, la RD 925 permet de relier Fécamp à l'Agglomération Havraise en passant par Goderville qui constitue un nœud routier entre cet axe important et la RD 940⁹. Cette dernière permet de rejoindre l'autoroute A 29 à Beuzeville-la-Grenier via Bréauté.

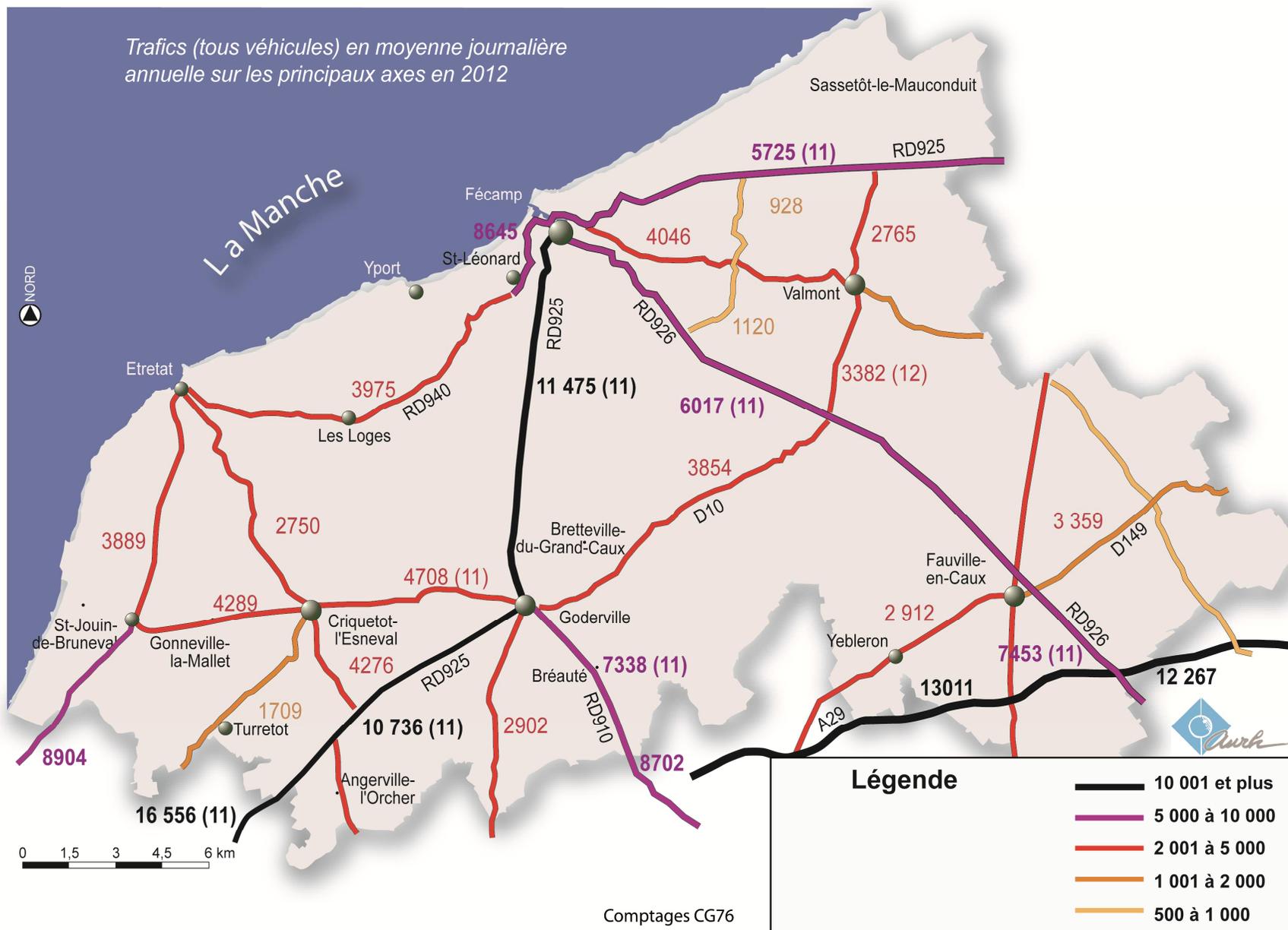
Des axes routiers sont fortement sollicités. La RD 925 et RD 926 constituent deux axes majeurs du Pays qui permettent d'accéder à l'agglomération fécampoise. De ce fait, les trafics journaliers y sont importants et d'autant plus marqués sur le RD925 qu'ils s'inscrivent dans les flux domicile-travail, entre les Communautés de Communes du Sud-est du Pays, l'Agglomération Havraise et sa Zone Industriolo-Portuaire. La RD925 est sollicitée à la fois par les déplacements pendulaires, le transit local intra-Pays, et le transit littoral (notamment sur l'axe Le Havre/Saint-Valéry/Dieppe). Les trafics journaliers sont très importants avec plus de 16 500 véhicules par jour en 2011 entre Montivilliers et Goderville, chiffre en progression constante depuis 10 ans.

⁹5000 véhicules jours en 2005.

Les actifs travaillant dans le pôle d'emploi du Havre et les axes de transport majeurs (routiers et ferroviaires)



Traffic (tous véhicules) en moyenne journalière annuelle sur les principaux axes en 2012



Des infrastructures routières sous ou mal dimensionnées. Entre la commune d'Hermeville, porte d'entrée du Pays, et Goderville, la RD 925 est en 2 fois 1 voie ce qui pose des problèmes de fluidité du trafic notamment aux heures de pointe. La traversée de Fécamp est ainsi également problématique puisque la RD 925 se poursuit sur la côte en direction de Saint-Valéry et Dieppe alors que le contournement de Fécamp n'est qu'en partie réalisé.

Une « sous utilisation » de l'autoroute A 29 (13 000 véhicules/jours en 2012¹⁰) qui est payante¹¹ au profit de la RD 925 et des axes secondaires sur-utilisés constitue une source de dangerosité pour les riverains.

Certains territoires moins bien accessibles. En dehors de ces axes privilégiés du développement économique et de l'attractivité des pôles urbains, le reste du territoire n'est pas irrigué de manière homogène, certaines zones sont moins bien desservies, comme Criquetot-L'Esneval, Valmont, et les franges Est du territoire (Normanville, Cliponville, Sommesnil, Rocquefort, Gerponville...) ce qui peut contraindre le développement local et l'accessibilité à ces territoires.

Malgré des infrastructures et une dynamique de développement, des relations contraintes au sein de l'Estuaire réduisent la compétitivité

Malgré l'ouverture du pont de Tancarville en 1957 et celui de Normandie en 1995, les relations Nord/Sud dans l'Estuaire sont contraintes par la Seine. Il n'existe pas de liaisons rapides deux fois deux voies entre le Pays des Hautes Falaises, Yvetot et l'A 28 au niveau de Bourg Achard.

Infrastructures de transports routières, autoroutières et ferroviaires au service de l'économie (autoroutes A 29, A13, A28 A150, A 131 et voies ferrées) jouent un rôle important pour le développement du Pays des Hautes Falaises. L'amélioration de l'accessibilité apparaît comme un levier de développement primordial. Pour Fécamp en priorité, qui ne bénéficie pas de desserte autoroutière immédiate, mais également pour la RD 925 et la RD 926 qui ne bénéficient pas d'une bonne fluidité tandis qu'elles constituent les voies d'accès au sein du Pays. On notera que près de

90 %¹² des Zones d'Activité du Pays se trouvent à proximité immédiate de ces deux axes structurants et que 95 % des surfaces projetées (créations ou extensions) à moyen terme s'y rattachent. On distingue deux principaux bénéfices d'une meilleure accessibilité :

- la réduction du coût généralisé de transport (réduction des temps de parcours, du coût direct des déplacements et du coût non monétaire : fiabilité, sécurité, confort) ;
- les effets indirects sur une moyenne et longue période : accroissement de la compétitivité globale du territoire et diffusion spatiale des surplus de croissance (revenus, informations, échanges, apprentissage).

¹⁰Source DDE 76.

¹¹Source SAPN.

¹²84,52% des zones d'activités en 2006.

ENJEUX et BESOINS : améliorer l'accessibilité du Pays et poursuivre le désenclavement de Fécamp pour une meilleure compétitivité

- **Promouvoir le fret ferroviaire** pour anticiper l'évolution des coûts de transports et servir les objectifs du Grenelle de l'environnement.
- **Renforcer les axes routiers pour favoriser le développement :**
 - Poursuivre les projets d'aménagement des axes structurants RD 925 et RD 926
 - Requalifier la RD 910 reliant le Pays à l'échangeur de Bolbec.
 - Conforter les axes secondaires (Valmont, Gonneville-la-Malet, frange Est) ;
 - Finaliser le contournement de Fécamp pour fluidifier le transit.
- **Construire une stratégie de développement économique en lien avec l'A 29 et la voie ferrée** qui s'y superpose (favoriser les zones d'activités et logistiques bimodales).

III- SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS : MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ AU SEIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE POUR RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

A. GERER L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE SENSIBLE

Le cadre de vie et les référents identitaires : un potentiel paysager et environnemental pour donner une trame aux projets d'aménagement et de développement

La qualité de vie sur le Pays des Hautes Falaises est liée à son cadre de vie paysager. Une meilleure définition des référents identitaires à promouvoir et l'intégration d'un volet paysager et environnemental aux projets permettraient de conserver ce cadre de qualité qui constitue un levier d'attractivité essentiel au développement du territoire. En accord avec le Grenelle de l'Environnement, la constitution d'une Trame Verte et Bleue apparaît comme un outil de gestion intégrée pertinent.

Le maintien d'un cadre vie de qualité et la valorisation des paysages : des atouts pour gérer l'attractivité

Le Pays des Hautes Falaises connaît une croissance démographique en partie liée au desserrement de l'agglomération Havraise et du pôle urbain Fécampoïse.

Les coupures entre les espaces urbanisés et ruraux disparaissent progressivement tandis que l'habitat se développe autour des exploitations agricoles en lisière de bourg ou dans les hameaux.

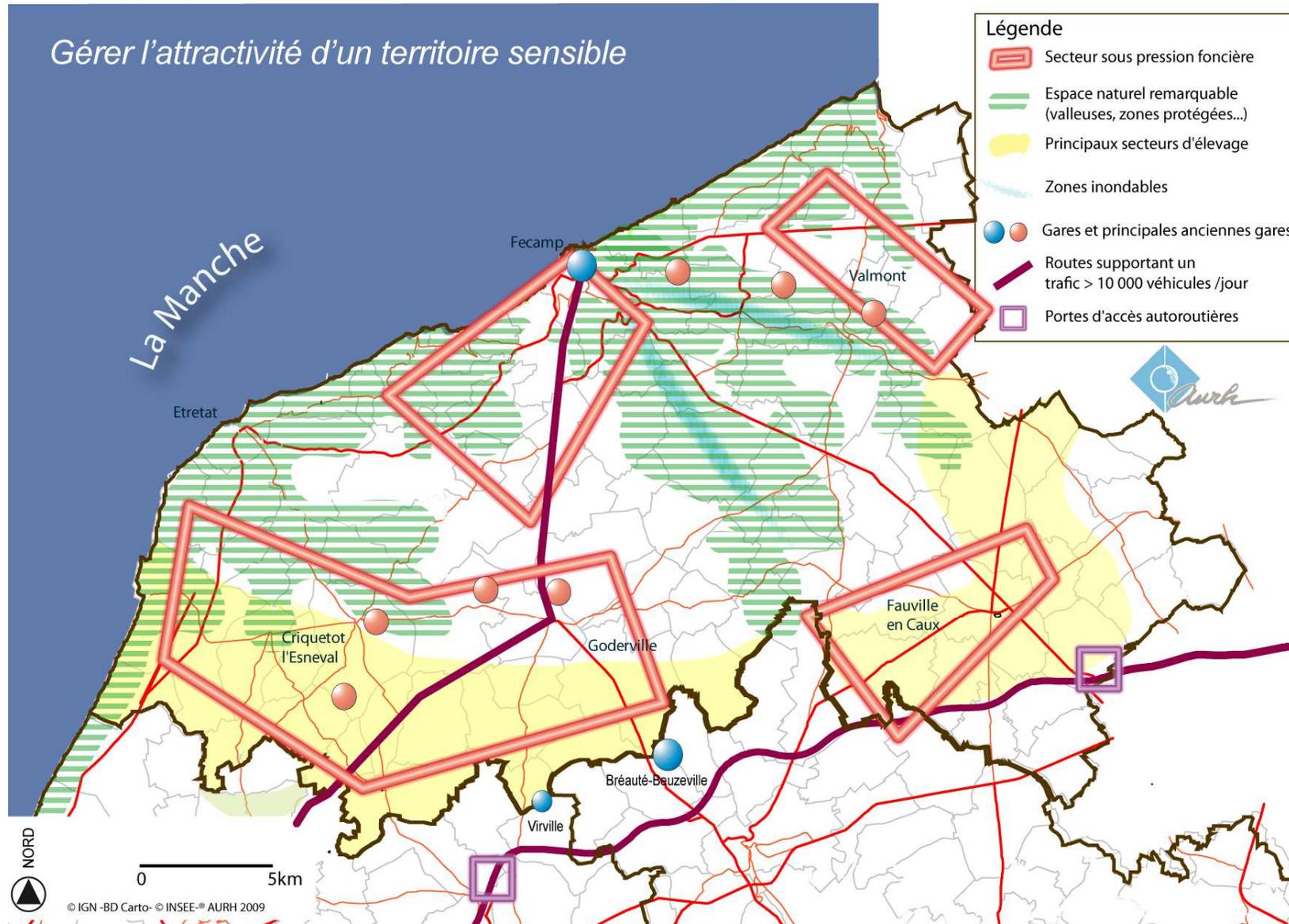
L'intégration des zones naturelles et agricoles : un besoin pour un développement urbain harmonieux

Les zones de forte construction se diffusent sur les franges des territoires fortement marqués par l'agriculture.

Le développement de l'urbanisation fragilise les espaces naturels et agricoles : un aménagement non maîtrisé les déqualifie de manière irréversible.

L'intégration des zones naturelles et agricoles devrait valoriser le cadre de vie pour conserver l'attractivité du territoire comme levier essentiel de développement économique.

Gérer l'attractivité d'un territoire sensible



B. ARTICULER LE POTENTIEL D'ACCUEIL ET LES TENSIONS FONCIERES POUR DEFINIR DES AMBITIONS DEMOGRAPHIQUES

Maîtrise et gestion du foncier : une politique nécessaire pour que la croissance ne soit pas corrélée à une consommation d'espace peu maîtrisée

La dynamique démographique à l'œuvre sur le Pays et l'accueil de nouvelles populations ont participé au même titre que les infrastructures à une consommation d'espace caractérisée par le mitage du milieu rural. Le maintien d'un cadre de vie de qualité est de fait lié à la maîtrise du foncier et à la promotion de nouvelles formes urbaines.

L'organisation de la mobilité : une alternative pour maintenir l'attractivité, articuler lieux de vie et de travail et servir les objectifs du Grenelle de l'Environnement

Le développement et l'étalement de l'habitat a généré un trafic automobile croissant notamment sur les RD 925 et RD 940 qui ont été modernisées et sécurisées. Cependant, les nuisances de la circulation se sont amplifiées (traversée de bourgs, sécurité) du fait de l'absence d'une alternative crédible, adaptée et durable face à l'automobile.

L'accompagnement des déplacements : un enjeu pour l'accueil de nouvelles populations

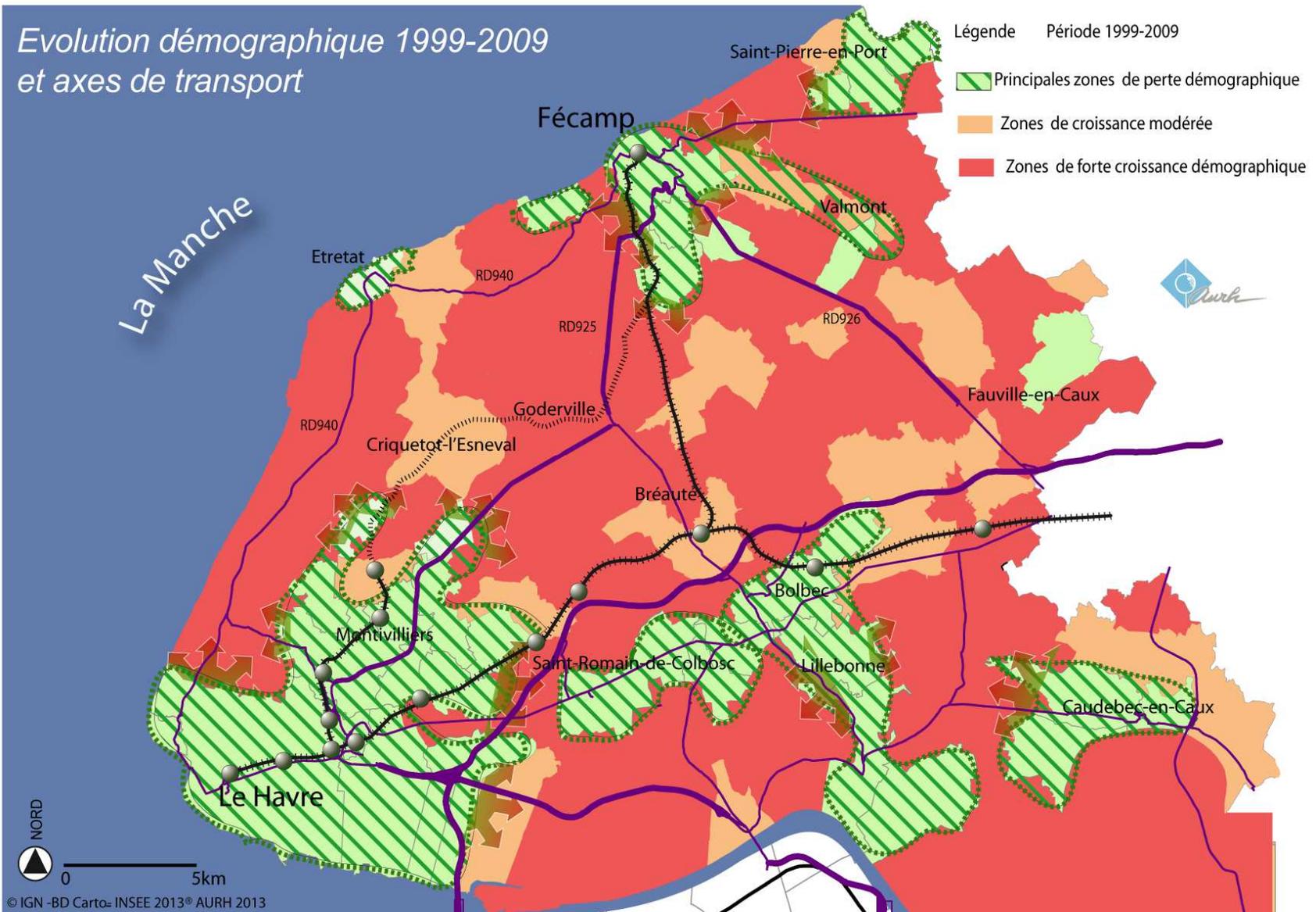
Une nouvelle répartition de la population se dessine autour des principaux axes de communication :

- hors Fécamp, près de la moitié de la population de la Communauté de Communes réside sur les 3 communes du plateau et est desservie par la RD 940 : Saint Léonard, Froberville et Les Loges ;
- la réouverture de la ligne ferrée Rolleville-les-Ifs semble un enjeu majeur pour le territoire : elle couvre 14 % de la population du Pays si l'on considère les habitants situés à moins de 3 km d'une gare actuellement fermée.

L'optimisation de la politique de transport du Pays met en évidence 3 enjeux :

- renforcer le poids de population de Fécamp et des pôles secondaires : un service de transport n'est possible qu'à partir d'un seuil de population ;
- conserver une capacité à diversifier la fonction des sites autour des nœuds routiers et ferroviaires (habitat, activités, logistique...) ;
- développer les formes urbaines durables autour des gares, y favoriser l'accès et la signalisation de rabattement des populations voisines.

Evolution démographique 1999-2009 et axes de transport



C. ENTRE AMBITIONS DEMOGRAPHIQUES, STRATEGIE D'OCCUPATION DE L'ESPACE, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DES HAUTES FALAISES

Le renforcement du pôle urbain et du maillage du Pays : un positionnement pour accroître la compétitivité du territoire

Géographiquement excentré, le pôle urbain de Fécamp ne dispose pas d'un rayonnement suffisant pour irriguer l'ensemble du Pays. En se positionnant dans le réseau de villes moyennes, relais des agglomérations (Yvetot, Bolbec-Lillebonne, Montivilliers), elle élargit ses cibles en matières d'attractivité (commerce, services, équipements), son rayonnement sur les pôles secondaires et l'espace rural peu polarisé.

L'accessibilité : un enjeu d'organisation et aménagement du territoire des Hautes Falaises

Deux axes structurants (RD 925 et RD 926) permettent de relier Fécamp aux territoires voisins et de rejoindre l'autoroute A 29. Ils sont complétés par la desserte littorale qui permet d'accéder au pôle touristique d'Etretat (RD 940).

L'inter-modalité du territoire est bonne à l'Ouest : transport en commun sur les RD 925 (Fécamp – Goderville – Le Havre) et RD 940 (Fécamp – Etretat – Le Havre), connexion avec les gares de Fécamp et Bréauté.

En revanche, l'Est reste en retrait de ce réseau, les liaisons entre les pôles secondaires et vers Etretat ne sont pas faciles.

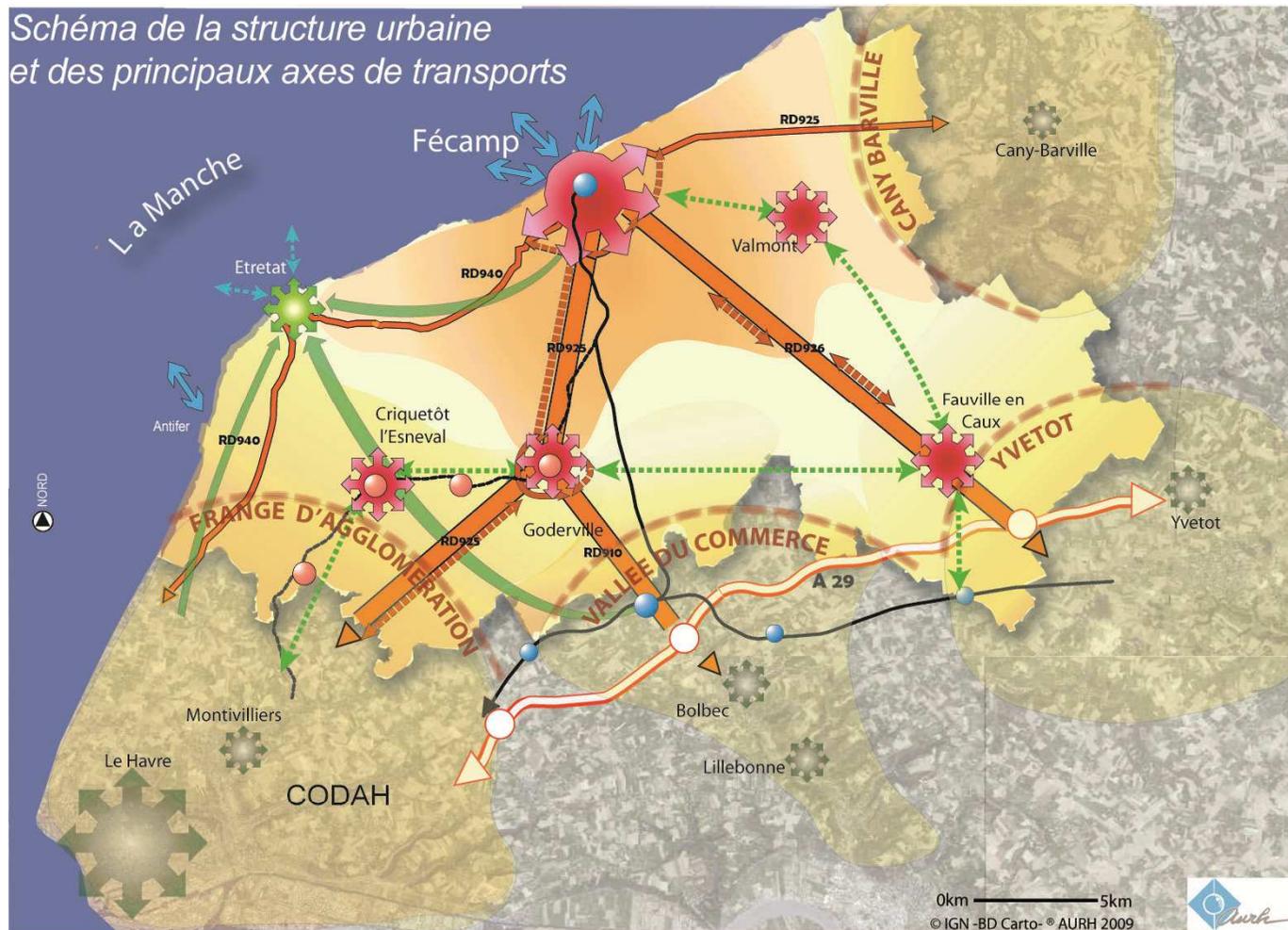
L'ouverture maritime offre un potentiel de déplacement qui pourrait renforcer les liaisons douces vers les stations balnéaires et l'accessibilité au Pays (depuis Le Havre, Dieppe, l'Angleterre).

Enfin, l'accessibilité aux commerces, services, lieux de travail et de vie est un enjeu fort pour servir les ambitions démographiques du Pays.

La cohésion territoriale : un moyen pour anticiper la croissance de la population et ses nouveaux besoins

La diffusion des habitants au sein de l'espace rural pèse en terme de coûts pour la collectivité et rend moins efficace les politiques d'équipements (de services, périscolaires, culturels...) dont les populations sont ou se sentent éloignés. Dans ce cadre, n'est-il pas nécessaire d'engager une réflexion concernant le renforcement des structures intercommunales, la définition des périmètres d'actions et de compétences face aux enjeux de développement du Pays ?

Schéma de la structure urbaine et des principaux axes de transports



Légende

	Pôle urbain principal		Espace sous forte influence d'une entité extérieure au Pays		Axes routiers structurants		Besoins potentiels en terme de relations en transport en commun
	Pôle urbain secondaire		Zone d'influence de Fécamp		Autres axes routiers d'importance		Besoins d'accessibilité en transport en commun au site d'Etretat depuis Bréauté, Le Havre et Fécamp
	Etretat: pôle touristique d'envergure mondiale		Ouverture maritime sur la Manche		Projets de restructuration ou d'aménagements routiers		
	Pôles attractifs hors Pays		Potentiel d'ouverture maritime sur la Manche		Ligne Rolleville/Les ifs et ses gares désaffectées		
					Ligne ferroviaire et gares existantes		

			Population en 2009	Nombre de logements produits 2001-2010 (par an, en cumul des communes)	Foncier Consommé 2001-2011 (ha/an, en cumul des communes)	Densité moyenne des opérations réalisées 2001-2010 (logements/ha)
Fécamp et son espace périphérique proche	Pôle urbain principal sur le littoral	Fécamp	19 348	74	3,9	19,0
	Communes périphériques de Fécamp	Criquebeuf en Caux, Senneville sur Fécamp, Toussaint, Froberville, Saint Léonard, Colleville, Epreville	6 509	43	6,9	6,4
Espace littoral	Pôle de proximité des communes littorales	Saint-Jouin de Bruneval, Yport, St Pierre en Port, Sassetot-le-Mauconduit et Etretat	6 091	22	4,2	5,4
	Pôle de proximité rural inclus dans la zone littorale	Les Loges	1 155	6	1,3	4,6
	Communes touristiques	Vattetot-sur-Mer, La Poterie, Le Tilleul, Benouville	1 538	15	3,1	4,7
	Communes littorales rurales	Heuqueville, Sainte Hélène Bondeville, Ecretteville-sur-Mer, Ancreteville-sur-Mer, Vinnemerville, Criquetôt-le-Mauconduit, Eletot	2 694	18	3,4	5,3
Espace rural du plateau de Caux	Pôle Secondaire de la partie Sud-Est de l'espace rural	Fauville en Caux	2 147	15	1,2	12,6
	Pôle secondaire de la partie Est de l'espace rural	Valmont (situation contrainte de Vallée)	1 017	3	1,0	2,9
		Pôle de Valmont : Thiertreville, Thérouldeville, Angerville-la-Martel	1 813	15	3,5	4,3
	Pôles de Proximité	Yebleron, Angerville l'Orcher	2 827	10	2,7	3,6
	Communes rurales du plateau de Caux	communes rurales (53 communes)	18 788	130	32,3	4,0
Espace Sud-Ouest de Pays sous l'influence de la périurbanisation havraise (Zone d'attractivité de la LER prolongée, de la Gare de Bréauté)	Pôles secondaires, dans le prolongement de la LER	Criquetot l'Esneval - Goderville	5 211	49	3,5	14,1
	Pôles de proximité, dans le prolongement de la LER	Bréauté, Gonnevill la Mallet, Turretot, Ecrainville	5 131	26	5,0	5,2
	Communes rurales à l'Ouest de la LER, de la Gare de Bréauté	Saint Martin du Bec, Hermeville, Vergetot, Anglesqueville l'Esneval, Saussezemare-en-Caux, Bretteville-de-Grand-Caux, Grainville-Ymauville, Bornambusc, Saint Sauveur d'Emaleville	5 494	28	7,9	3,5
PAYS DES HAUTES FALAISES			79 763	454	80	

Les surfaces consommées par commune entre 2001 et 2010- Source Permis de construire, traitement AURH,

Communes	Ha	Communes	Ha	Communes	Ha	Communes	Ha
Alvimare	11	Eletot	5	Saint-Léonard	22	Ypreville-Biville	10
Ancourteville-sur-Héricourt	4	Envronville	1	Saint-Maclou-la-Brière	7		
Ancretteville-sur-Mer	2	Epreville	11	Sainte-Marguerite-sur-Fauville	4		
Angerville-Bailleul	3	Etretat	3	Sainte-Marie-au-Bosc	7		
Angerville-la-Martel	17	Fauville-en-Caux	12	Saint-Martin-du-Bec	3		
Angerville-l'Orcher	17	Fécamp	40	Saint-Pierre-en-Port	6		
Anglesqueville-l'Esneval	7	Fongueusemare	5	Saint-Pierre-Lavis	4		
Annouville-Vilmesnil	13	Foucart	4	Saint-Sauveur-d'Emalleville	15		
Auberville-la-Renault	4	Froberville	9	Sassetot-le-Mauconduit	9		
Auzouville-Auberbosc	9	Ganzeville	4	Saussezemare-en-Caux	4		
Beaurepaire	6	Gerponville	5	Senneville-sur-Fécamp	10		
Bec-de-Mortagne	6	Gerville	3	Sommesnil	1		
Bénarville	3	Goderville	17	Sorquainville	1		
Bennetot	5	Gonfreville-Caillet	4	Thérouldeville	9		
Bénouville	2	Gonneville-la-Mallet	11	Theuville-aux-Maillots	6		
Bermonville	7	Grainville-Ymauville	6	Thiergeville	5		
Beuzeville-la-Guérand	3	Hattenville	15	Thiétreville	6		
Bordeaux-Saint-Clair	15	Hermeville	4	Thiouville	2		
Bornambusc	2	Heuqueville	8	Le Tilleul	12		
Bréauté	23	Houquetot	7	Tocqueville-les-Murs	7		
Bretteville-du-grand-Caux	15	Limpville	3	Tourville-les-Ifs	3		
Cleuville	5	Les Loges	11	Toussaint	8		
Cléville	2	Maniquerville	8	Trémauville	1		
Cliponville	10	Manneville-la-Goupil	5	Turretot	11		
Colleville	9	Mentheville	3	Valmont	10		
Contremoulins	1	Normanville	8	Vattetot-sous-Beaumont	7		
Criquebeuf-en-Caux	1	Pierrefiques	4	Vattetot-sur-Mer	11		
Criquetot-le-Mauconduit	6	La Poterie-Cap-d'Antifer	9	Vergetot	9		
Criquetot-l'Esneval	17	Ricarville	1	Villainville	9		
Cuverville	7	Riville	6	Vinnemerville	3		
Daubeuf-Serville	3	Roquefort	3	Virville	3		
Ecrainville	7	Sainte-Helene-Bondeville	4	Yébleron	7		
Ecretteville-sur-Mer	4	Saint-Jouin-Bruneval	23	Yport	1		

Les chiffres sont volontairement arrondis

**DEUXIEME
PARTIE**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITÉ ET SERVICES :
STRUCTURER LE PAYS POUR L'AVENIR**

STRUCTURATION EN EQUIPEMENTS ET SERVICES : QUEL POTENTIEL SUR LES HAUTES FALAISES ?

Fécamp sur le littoral : pôle principal d'équipements structurants et de services.

Son développement séculaire lui a permis de se positionner comme un pôle urbain important dans le Pays de Caux et la Normandie. De l'époque romaine, via la « capitale de la Normandie » sous Guillaume le Conquérant, au plus grand port morutier français, de nombreux édifices et équipements témoignent de son passé et de sa vitalité : ancienne voie romaine reliant Etretat, Abbatale de la Sainte Trinité, Bénédictine, Palais Ducal, Chapelle Notre Dame du Salut, boucanes, sècheries et saurisséries... Considérée comme un pôle de niveau secondaire en Seine-Maritime et identifiée comme ville moyenne dans la Directive Territoriale d'Aménagement, Fécamp présente un niveau d'équipement important, malgré un positionnement géographique excentré. Elle concentre une grande partie des structures et équipements du Pays ayant une mission de service public (formation, insertion professionnelle, aide à l'emploi, santé et accueil médicosocial) et propose une grande diversité de services marchands et non marchands. Elle dispose des équipements « structurants » : hôpital, centre culturel, lycées... Les projets « Fécamp, dès demain » et de réaménagement du front de mer de Fécamp sont conçus comme des leviers importants pour renforcer l'attractivité et la vocation touristique. Ils donnent une place importante au tourisme culturel et à la culture en complétant l'offre actuelle : reconstruction du Casino intégrant un hôtel haut de gamme, salle de spectacle de 600 à 800 places, médiathèque, musée des Pêcheries. Il s'affirme comme un projet d'aménagement d'envergure intégrant une réflexion sur les espaces publics, l'inter-modalité, la transformation urbaine de la presqu'île, le renforcement commercial du centre ville et l'articulation ville/port.

Les pôles secondaires structurant l'espace rural

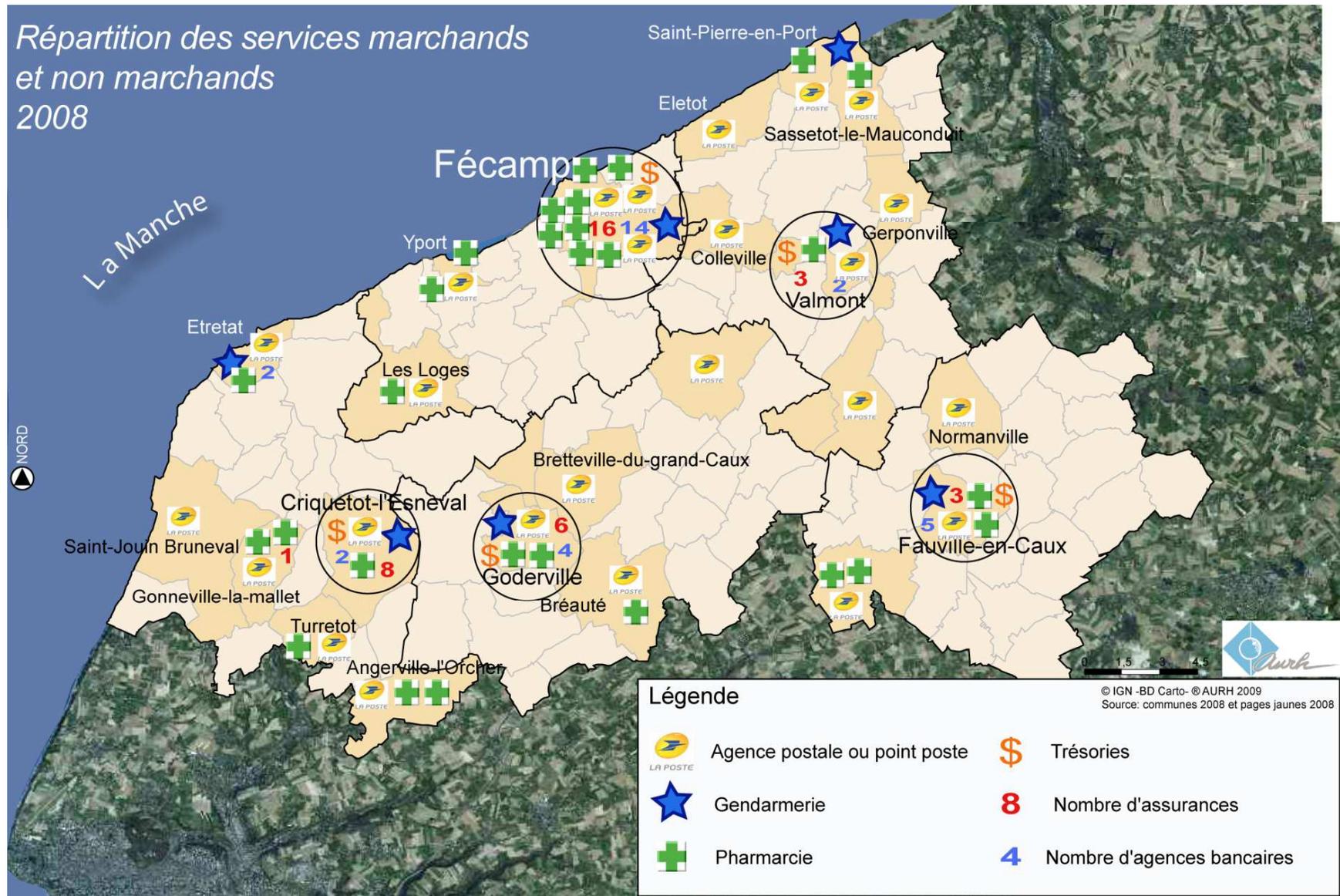
Comme de nombreux territoires français, le Pays des Hautes Falaises a connu entre 1980 et 1998 un mouvement de concentration des équipements et services. Les équipements de « base et de proximité » (INSEE) se sont regroupés dans les pôles secondaires de **Goderville, Criquetot l'Esneval, Fauville en Caux et Valmont**. Ces chefs-lieux de cantons, devenus sièges des Communautés de Communes,

présentent un nombre de services et commerces qui leur confère le statut de « pôle de service intermédiaire » (INSEE) : banque, perception, poste, professionnels de santé, collège, équipements culturels et sportifs, équipements enfance et personnes âgées, supermarchés, etc. Leurs aires d'influences irriguent l'espace rural et permettent de répondre aux besoins réguliers des usagers. Les communes de Fauville, Goderville et Criquetot-L'Esneval présentent une bonne diversité d'équipements, comparé à celle de Valmont moins bien équipée (Enquête « Niveau d'équipement des communes », AURH 2007).

Des bourgs et villages relais, des pôles de proximité ruraux

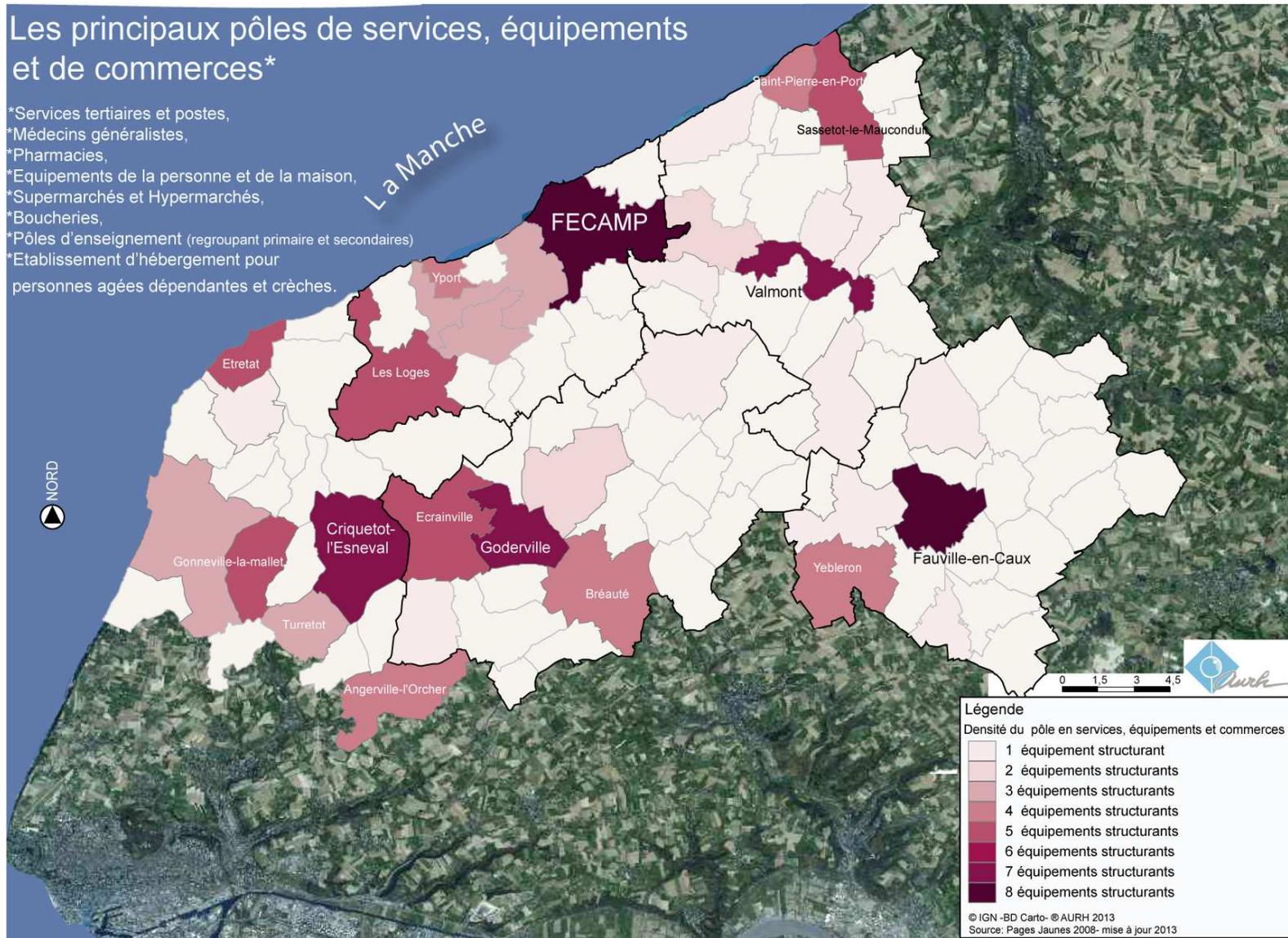
Une troisième catégorie de communes présente un niveau d'équipement et de services **lié au nombre d'habitants et (ou) à la fréquentation touristique**. Elles offrent un maillage supplémentaire au territoire rural. L'attractivité du littoral et l'influence du tourisme jouent un rôle indéniable sur le niveau d'équipement et la présence de services dans les communes de Saint-Jouin de Bruneval, Yport, Les Loges, Le Tilleul, St Pierre en Port, Sassetot-le-Mauconduit et Etretat. Sur ces communes se concentrent des équipements dédiés spécifiquement au tourisme et aux activités liées à la mer : école de voile, tennis, parc d'attraction, golf, office de tourisme, casino, port de plaisance, hébergement touristique, aire d'accueil de camping-cars, restauration... Les autres communes situées en arrière du littoral en capacité d'offrir des services et commerces de base et de proximité sont celles dont la population est supérieure à 1000 habitants : Turretot, Yébleron, Ecrainville, Gonneville-la-Mallet, Bréauté et Angerville-L'Orcher. Le reste des communes du Pays disposent uniquement de 3 à 5 équipements pour les plus petites communes et 5 à 9 équipements pour les autres. Ce sont pour la plupart des équipements standards : mairies, églises, ramassage scolaire, salles polyvalentes, terrains de football, cantines et parfois CCAS.

Répartition des services marchands et non marchands 2008



Les principaux pôles de services, équipements et de commerces*

- *Services tertiaires et postes,
- *Médecins généralistes,
- *Pharmacies,
- *Équipements de la personne et de la maison,
- *Supermarchés et Hypermarchés,
- *Boucheries,
- *Pôles d'enseignement (regroupant primaire et secondaires)
- *Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et crèches.



I- DEVELOPPER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES POUR RENFORCER LE RAYONNEMENT DU PAYS ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES

A. UNE REPARTITION EQUILIBREE EN EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT JUSQU'AU LYCEE, QUELLE ACCESSIBILITE POUR LES JEUNES ?

Un bon maillage en équipements d'enseignement jusqu'au collège ; des risques de saturation sur des petites communes

4 collèges sont recensés sur Fécamp et un dans chaque Communauté de Communes. Les équipements d'enseignement élémentaire sont bien répartis sur le territoire : 85 communes du Pays possèdent au moins 1 classe élémentaire ou préélémentaire ; seules 8 communes ne disposent pas d'école élémentaire et 28 communes ne disposent pas d'école préélémentaire. Sur l'ensemble du Pays, 17 communes ne disposent pas d'équipement d'enseignement et sont majoritairement situées sur Cœur de Caux. **Des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)** sont mis en place par de nombreuses communes : 18/24 communes sur Cœur de Caux et 15/22 communes sur Campagne de Caux.

L'évolution démographique du Pays depuis 1990, avec notamment l'arrivée de nouvelles populations **a engendré de fortes évolutions des effectifs scolaires**. Trois secteurs présentent une évolution des effectifs **supérieure à 10 % entre 2002 et 2007** : l'Est de Goderville, le Nord et l'Est de Valmont, les franges Est de Fauville. **Les communes de ces secteurs disposent rarement d'une école primaire et maternelle**. Sur l'ensemble du Pays, **43 petites écoles** (moins de 50 élèves en 2002) ont connu une augmentation de leurs effectifs entre 2002 et 2007, pour certaines, elle atteint 50 % : Gerville (25/50), Theuville-aux-Maillots (29/51), Bermonville (22/44) et Vattetot-sur-Mer (25/54). Cette situation annonce des **difficultés d'adaptation aux évolutions démographiques pour les équipements scolaires primaires** dans les années à venir.

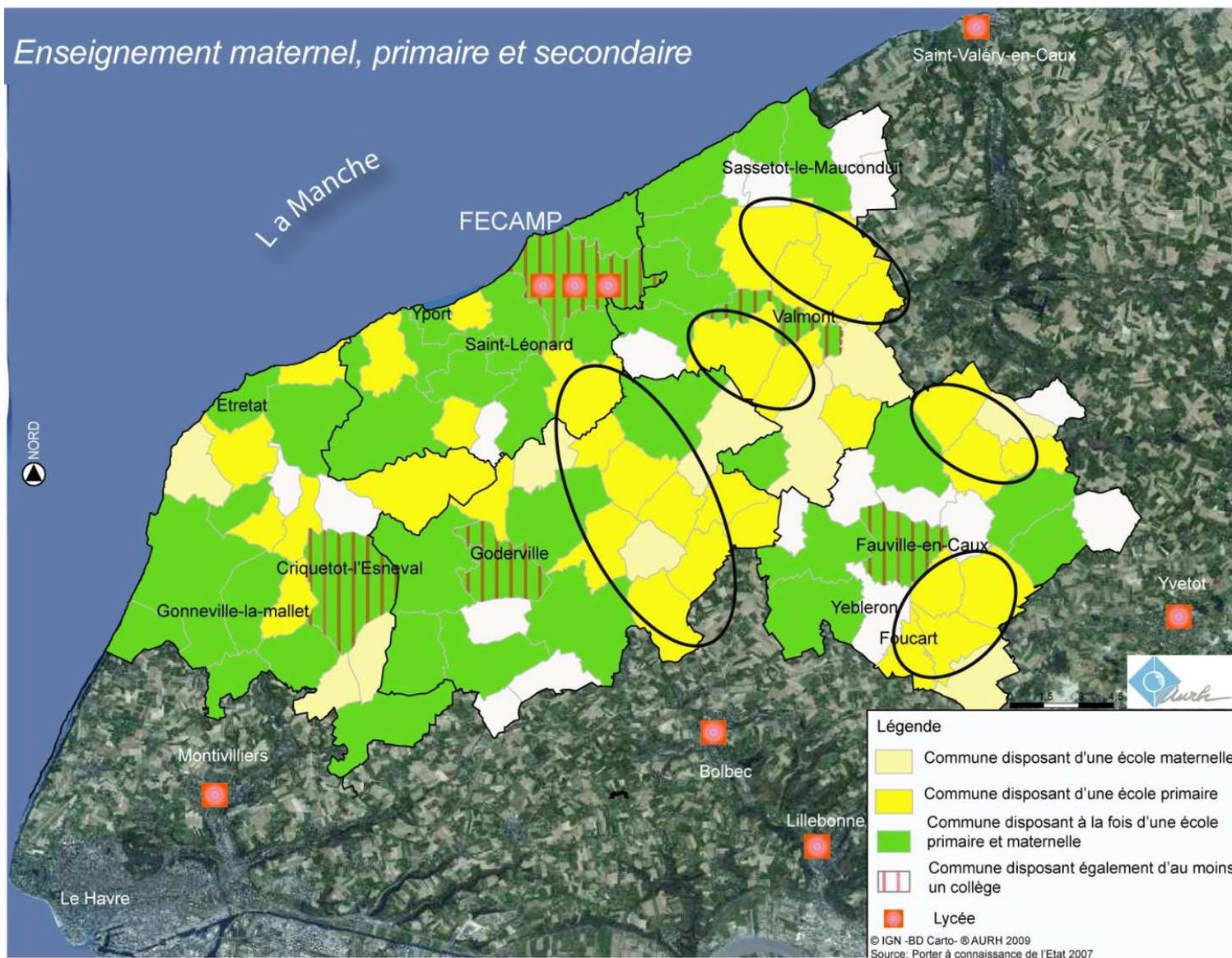
Une offre de formation pré et post-bac concentrée sur Fécamp

Les équipements d'enseignement secondaire du Pays, sont rattachés au bassin d'éducation « Fécamp-Lillebonne ». Les 4 lycées (2 publics, 2 privés) sont localisés sur Fécamp : « Guy de Maupassant » propose des filières générales, « Descartes » est un lycée professionnel, le lycée privé « La Providence », offre tous types d'enseignements et le lycée maritime Anita Conti est tourné vers les métiers de la mer. L'accessibilité aux équipements d'enseignement sur les marges du territoire se révèle plus problématique à partir du lycée. Ainsi, l'offre de formation sur Lillebonne et Yvetot peut s'avérer fortement concurrentielle pour les lycéens des marges Sud-est.

L'enseignement post-bac, concentré également sur Fécamp est composé de trois BTS, d'une licence professionnelle et d'un Institut de Formation aux Soins infirmiers (IFSI) rattaché à l'hôpital Intercommunal des Hautes Falaises.

La nature, la qualité et l'accessibilité à l'offre des Pays voisins (Yvetot, Lillebonne, Le Havre, Rouen etc.) occasionnent également le départ de nombreux jeunes hors du Pays. Hormis la licence professionnelle axée sur les énergies alternatives, le Pays n'offre pas d'alternative au Pôle Universitaire Normand (Le Havre, Rouen, Caen) pour les **formations universitaires**.

Enseignement maternel, primaire et secondaire



ENJEUX et BESOINS : anticiper l'évolution des effectifs scolaires et organiser l'accessibilité aux lieux de formation

- **Equipements scolaires, gérer l'évolution des effectifs jusqu'au collège**
 - Articuler l'accueil de nouvelles familles avec les capacités des équipements scolaires ;
 - Articuler l'évolution des effectifs scolaires élémentaires avec l'offre périscolaire et de transport ;
 - Proposer des alternatives de transport scolaires en modes « doux » : vélos, pédibus... ;
 - Favoriser l'accessibilité aux équipements en privilégiant des modes de déplacements de proximité ;
 - Estimer les besoins de programmation d'équipements en fonction des objectifs d'accueil souhaités.
- **Equipements scolaires pré et post-bac : organiser l'accessibilité aux lieux de formation et positionner l'offre**
 - Développer l'offre de transport en commun et l'inter-modalité pour une meilleure accessibilité et une plus grande mobilité vers les lieux de formation et les universités normandes.
 - Explorer les possibilités de développement de formation de secteurs porteurs potentiels.

B. UNE OFFRE A DEVELOPPER POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Petite Enfance : une offre de structures d'accueil collectif permanent à renforcer

Le mode de garde le plus fréquent est « **l'assistante maternelle** », notamment sur les secteurs ruraux. **Les structures d'accueil collectif** des 0-6 ans sont concentrées sur la Communauté de Communes de Fécamp qui offre un service intercommunal comptant 142 places réparties sur plusieurs structures : 1 halte, 1 halte/mini crèche, 1 crèche collective, 1 crèche familiale auxquels s'ajoutent 1 point information Petite Enfance, 1 lieu d'écoute parents/enfants et 1 relais assistante maternelle.

Tout comme dans la Communauté de Communes de Fécamp où sont présentes de nombreuses communes rurales, les autres Communautés de Communes du Pays ont développé des modes d'intervention adaptés à l'étendue du territoire, au secteur rural et au mode de garde prédominant : les **Relais Assistantes Maternelles Itinérants**. Elles ont aussi créé des structures d'accueil collectif (halte garderies), localisées majoritairement dans les pôles secondaires.

La dynamique démographique du Pays, conjuguée à l'arrivée de populations urbaines et de familles avec enfants dans les espaces ruraux, laisse à penser que l'offre actuelle ne permettra pas, cependant à moyen terme, de répondre aux besoins de l'évolution des demandes privilégiant la garde collective et l'articulation vie professionnelle / vie familiale (développement du temps partiel, éloignement des lieux de travail, taux d'activité des femmes en hausse).

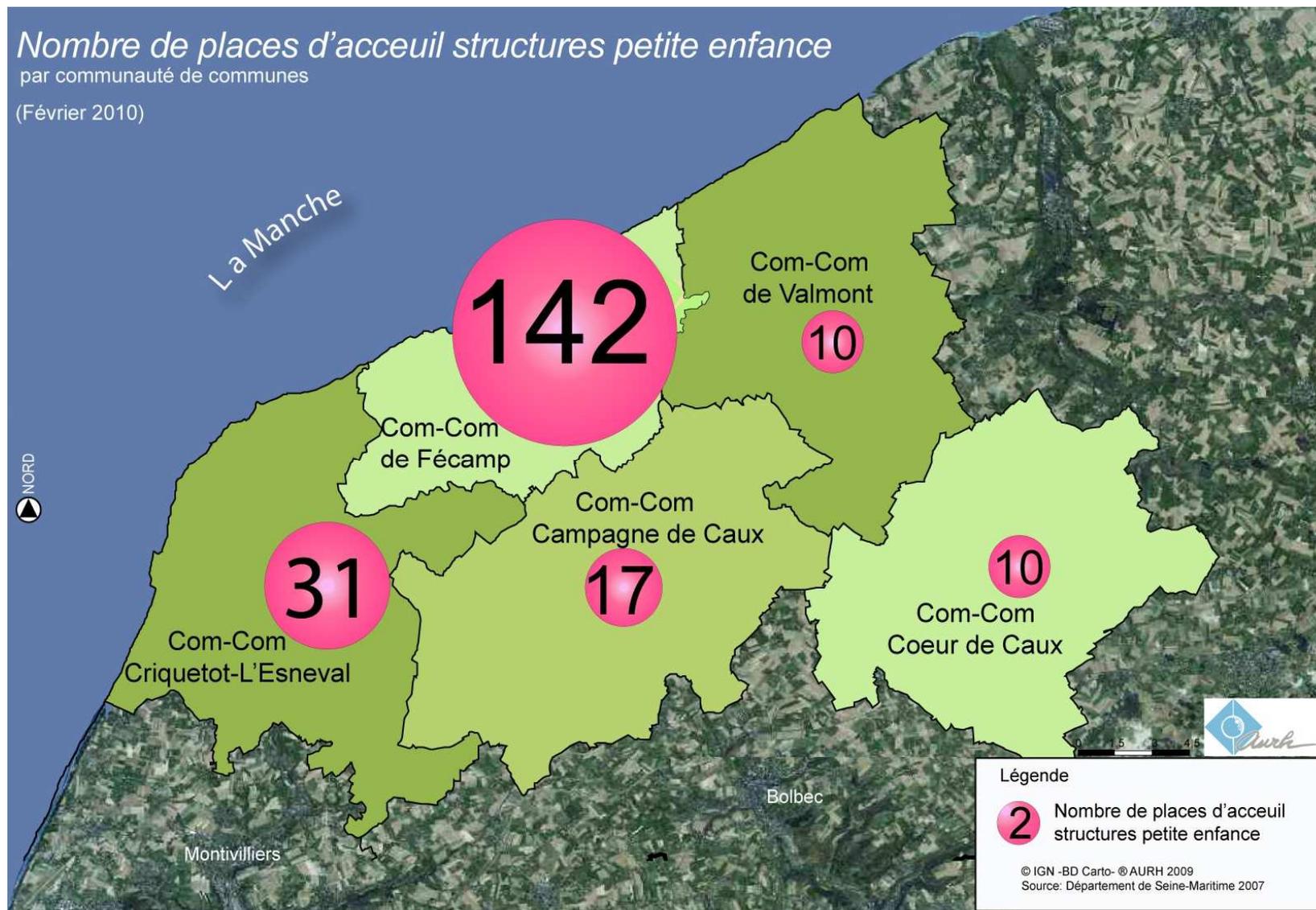


Espace de jeux à Goderville

Nombre de places d'accueil structures petite enfance

par communauté de communes

(Février 2010)



Plusieurs projets inscrits au Contrat de Pays (2007-2013) devraient permettre de développer l'offre en structure d'accueil de la petite enfance :

- Porté par la Communauté de Communes de Fécamp : deux équipements multi-accueil collectif de 0/4 ans d'une capacité de 10 places ; structure CLS maternel d'accueil intercommunale 3/6 ans d'une capacité de 40 places ; réhabilitation de la halte des Moussaillons (ANRU) multi-accueil d'une capacité de 20 places ;
- Porté par la Communauté de Communes de Cœur-de-Caux : structure multi-accueil d'une capacité de 20 places ;
- Porté par la Communauté de Communes du Canton de Valmont : une halte garderie ;

Développer l'offre pour les enfants et les jeunes sur les temps périscolaires et les vacances

Le territoire compte 8 953 enfants inscrits en maternelle et primaire et 6 242 jeunes inscrits en collège et lycée (Inspection Académique, 2007/2008). **Les structures d'accueil des 6-12 ans** CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) fonctionnant les mercredis et/ou les petites vacances sont peu nombreuses et localisées principalement à Fécamp. Goderville, Fauville, Valmont et Criquetot proposent quelques accueils souvent dans des locaux non-dédiés ce qui peut en limiter le développement et la capacité.

Parallèlement, des **solutions alternatives** (clubs sportifs, assistantes maternelles) et des expériences originales émergent (ani'abribus : centre de loisirs itinérant sur la Communauté de Communes de Valmont). Cependant, l'offre est très limitée et quasi-inexistante les mercredis et les petites vacances scolaires pour les enfants de moins de 6 ans.

Par ailleurs, **il existe des lieux spécifiques d'accueil pour les jeunes**, ils sont au nombre de 12 sur Fécamp et proposent une offre allant de l'information jeunesse aux locaux de répétitions .On recense 1 Maison Pour Tous à Valmont et St Jouin de Bruneval, 2 « local jeunes » sur Cœur de Caux et 2 sur Campagne de Caux (Goderville, Bec-de-Mortagne), 1 local d'animation sur Criquetot, 1 Point Information Jeunesse à Colleville ouvert tous les jours. Les structures pour l'enfance et la jeunesse seraient à conforter notamment dans les centres bourgs.

ENJEUX et BESOINS : Permettre une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale en développant l'offre de services pour les enfants et jeunes

- **Diversifier les modes de garde pour la petite enfance** sur l'ensemble du territoire et développer l'offre en structure collective dans les pôles secondaires.
- **Articuler la programmation des équipements avec l'évolution démographique et les nouveaux modes de vie**
- **Développer l'offre d'accueil et de loisirs pour l'Enfance et la Jeunesse selon les tranches d'âge et les temps d'accueil** (journée, périscolaires, petites et grandes vacances).
- **Faciliter l'accessibilité des équipements et des services notamment pour les territoires les plus ruraux.**

C. UNE OFFRE A CONFORTER POUR LES PERSONNES AGEES INTEGRANT LES ETAPES DU VIEILLISSEMENT ET LES MODES DE VIE

Un territoire qui n'échappe pas aux tendances nationales de vieillissement

Malgré un indice de jeunesse relativement élevé, le territoire montre une **situation de vieillissement** dans son ensemble. Les indices de jeunesse en 1999 étaient les moins élevés sur les Communautés de Communes du Canton de Valmont (1,22) et de Fécamp (1,21). Celui de la Communauté de Communes de Campagne de Caux est le plus élevé du territoire (1,67 en 1999)¹³. La proportion la plus importante des plus de 75 ans se situe sur les Communautés de Communes de Fécamp et du Canton de Criquetot (entre 7 et 8 %) ; ce taux est de 6 % pour celles du Canton de Valmont et de Cœur de Caux. Cette population se concentre préférentiellement sur le littoral et dans les pôles secondaires. Les projections OMPHALE de l'INSEE prévoient pour l'ensemble de la Seine-Maritime, à l'horizon 2030, un vieillissement important de la tranche d'âge des plus de 90 ans (+ 146 %) à partir de 2012¹⁴. Concernant les autres tranches d'âge, les projections 2007-2030 présentent une évolution de 49 % pour les plus de 60 ans et de 64 % pour les plus de 75 ans. En 2030, les plus de 60 ans représenteraient 31,3 % de la population (20,4 % en 2007), les plus de 75 ans 13,5% (8 % en 2007) et les plus de 90 ans 1,7 % (0,7 % en 2007).

Une nécessaire anticipation des besoins en logements des personnes autonomes intégrant les étapes du vieillissement et les modes de vie

Les Communautés de Communes du Pays des Hautes Falaises présentent une bonne couverture **en logements collectifs indépendants** (logements foyers), seule celle du Canton de Valmont n'est pas couverte. Celle de Fécamp affiche un taux d'équipement de 13,43 % (moyenne départementale 7,54 %), notamment sur la ville centre. Excepté les logements foyers, le Pays offre peu de structures collectives pour personnes autonomes, leur capacité d'accueil ne permettant pas de couvrir les besoins. Le concept de logement-foyer, est-il adapté au vieillissement en couple ?

Il existe également d'autres formules alternatives de type « domiciles regroupés avec des services » ou « béguinage ».

Une aide à domicile et un accompagnement du vieillissement à renforcer.

La volonté de nombreuses personnes âgées est de rester à domicile et les progrès de la médecine reculent l'âge de la grande dépendance. Les logements sont souvent mal adaptés (isolement, fonctionnalité et adaptation aux handicaps, surface réduite...) et l'accessibilité aux services pas toujours aisée. Le Pays présente, en matière d'accompagnement du vieillissement à domicile, des associations intervenant dans « l'aide à domicile » et un Centre Local D'Information et d'Orientation. Leur présence est assez bien répartie, on note toutefois l'absence d'associations d'aide à domicile sur Valmont. Le Pays est un territoire fortement rural, où l'accessibilité aux services de base et de proximité sur certaines parties fait défaut et/ou reste difficile, notamment pour les personnes non-mobiles. La nature de l'offre de transport et l'éloignement géographique de l'offre de services et de commerce en sont les principales raisons. Ce phénomène risque de s'accroître avec l'accélération du vieillissement.

Maintien au domicile et structures médicalisées, des alternatives à anticiper

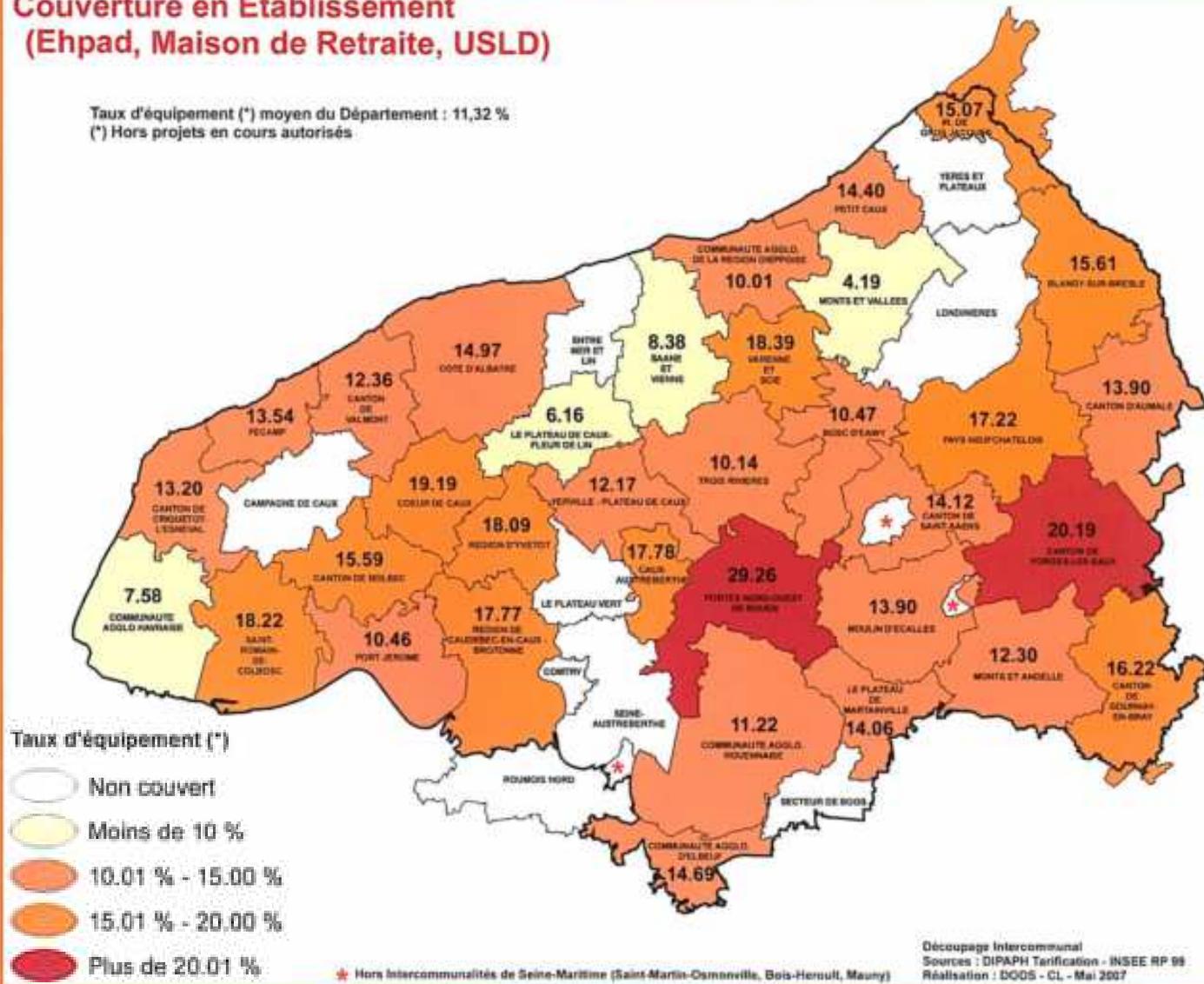
Le dernier recours face à dépendance et au coût du maintien au domicile est souvent le placement en maison médicalisée. La couverture en établissements (maisons de retraite, EPHAD, USLD...) des Hautes Falaises est conséquente. Son taux est supérieur à celui du département avec une implantation plus importante sur le littoral. Seule la Communauté de Communes de Campagne de Caux n'est pas couverte par ce type d'établissement. Le Pays offre 51 places en unités spécialisées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, concentrées sur Fécamp et quelques places d'hébergement temporaires ou d'accueil de jour pour décharger les familles accompagnant des personnes atteintes de maladies neurologiques (6 places sur la Résidence Shamrock à Fécamp). L'alternative du maintien au domicile est souvent prise en charge par la famille ou l'entourage. Pour 50 % des personnes aidées, l'aide provient uniquement de l'entourage (plutôt des 50 à 79 ans). Les aidants n'augmenteront que de 10 % entre 2000 et 2040, pour une augmentation de 53 % des personnes dépendantes (GIR 1 à 4) (CG 76). Le déficit d'accompagnants est une des questions majeures du maintien à domicile pour les décennies à venir.

¹³INSEE, 1999 - PAC Scot hautes Falaises, 2008.

¹⁴Conseil Général 76. Bien vieillir en Seine Maritime. 2007.

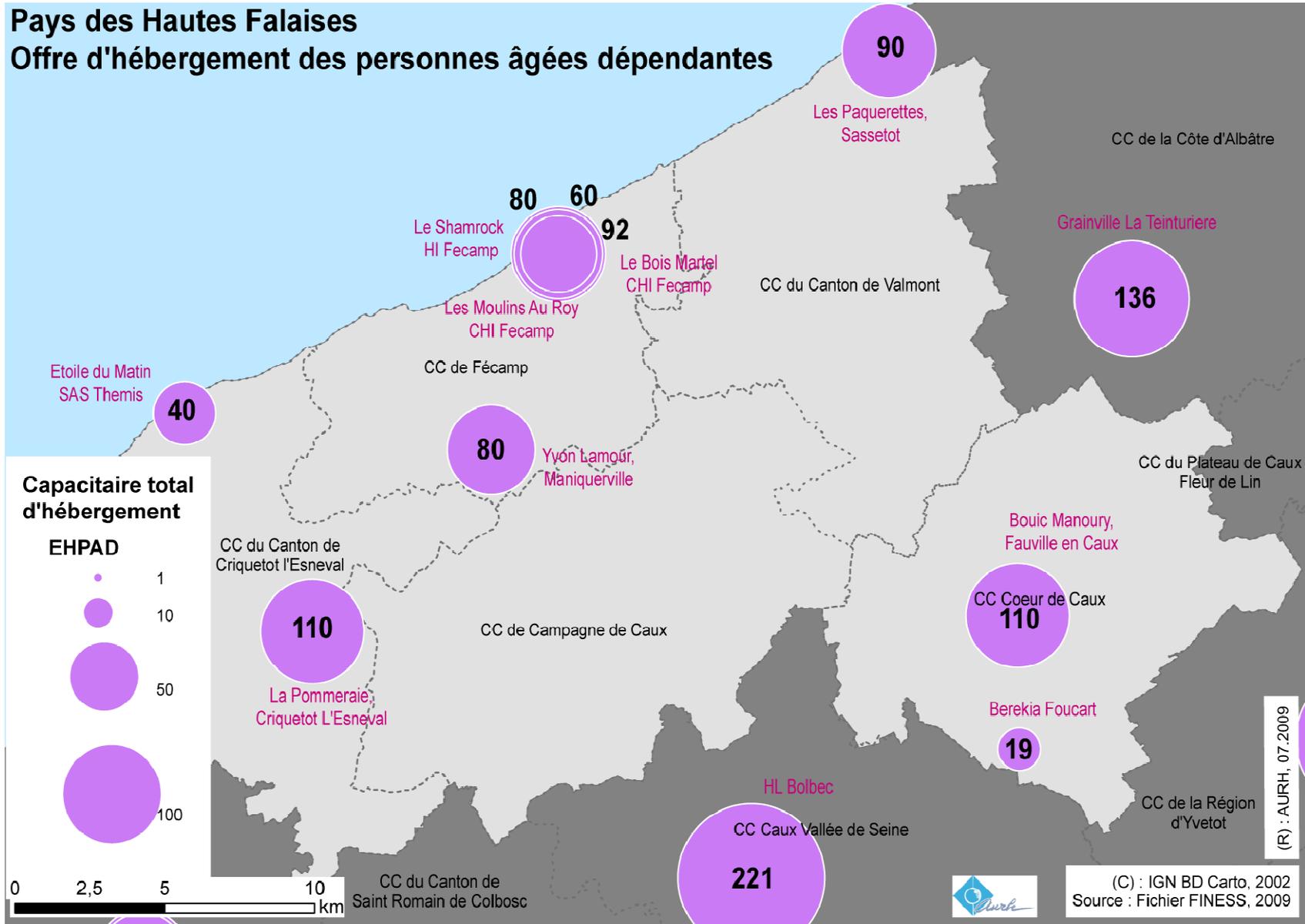
Couverture en Etablissement (Ehpad, Maison de Retraite, USLD)

Taux d'équipement (*) moyen du Département : 11,32 %
(*) Hors projets en cours autorisés



Pays des Hautes Falaises

Offre d'hébergement des personnes âgées dépendantes



ENJEUX et BESOINS : Anticiper les besoins liés aux différentes étapes du vieillissement, diversifier et réadapter l'offre

- **Renforcer le maintien à domicile :**
 - **pérenniser et développer les actions visant l'accessibilité** physique aux services, commerces et équipements publics ;
 - **appuyer le CLIC dans sa démarche de coordination** de l'ensemble des acteurs et services ;
 - **développer les métiers de la gérontologie, gériatrie** pour anticiper le déficit d'accompagnants de maintien au domicile des personnes dépendantes.
- **Personnes âgées autonomes :**
 - **renouveler l'offre en foyer-logements** pour l'adapter aux nouveaux modes de vie (vie en couple, proximité des services, structures de type béguinage) ;
 - **proposer une offre de logements individuels diversifiée** dans les pôles secondaires pour rapprocher les personnes âgées des services et commerces ;
 - **adapter les logements pour favoriser le maintien à domicile.**
- **Personnes âgées dépendantes :**
 - **anticiper le déficit d'accompagnants** nécessaire au maintien au domicile ;
 - **développer l'offre pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer** (unités spécialisées, accueil temporaire).

D. UNE OFFRE DE SANTE CONCENTREE SUR FECAMP, DES DISPARITES TERRITORIALES LIEES A LA DEMOGRAPHIE MEDICALE ET AU DEFICIT DE CERTAINES SPECIALITES

Des professionnels de santé de proximité présents sur l'ensemble du territoire, un maillage et une densité différenciés selon les spécialités

Entre 2008 et 2012, le Pays conserve la totalité de ses professionnels de santé de proximité en valeur absolue (204 en 2012 pour 197 en 2008), cependant leur répartition et leur diversité a évolué au sein du Pays, déséquilibrant principalement la Communauté de Communes de Fécamp qui perd cinq de ces professionnels de santé dans cette période alors que sur les communes de Fauville et de Goderville se sont respectivement cinq et quatre professionnels de santé qui se sont installés, majoritairement des kinésithérapeutes et des infirmiers(ères).

En ce qui concerne les nouvelles installations, elles s'opèrent plutôt sur les communes où sont déjà présents d'autres professionnels de santé, notamment sur les pôles secondaires, hormis Valmont.

En termes de spécialités, ce sont les chirurgiens-dentistes et les médecins qui connaissent une réduction d'effectif. Les dentistes, déjà déficitaires sur le territoire (densité en 2011 de 2,3 pour 10 000 hab soit un des plus faibles taux de la Seine-Maritime) voient le départ de quatre d'entre eux, sur Fécamp. Gonnevillle par contre, pôle secondaire de Criquetot qui en était dépourvu, complète son offre.

Ce sont les effectifs des infirmiers et des kinésithérapeutes, qui connaissent la plus forte hausse (respectivement + 8 et + 5).

Une concentration des spécialistes sur Fécamp

L'ensemble des spécialités de ville sont concentrées sur Fécamp : ophtalmologie, radiologie ou gynécologie pour les plus usuelles ou cardiologie, dermatologie... Cette concentration est notamment à la présence de l'hôpital clinique des Hautes Falaises dont le rayonnement s'exerce sur 78 communes du territoire.

C'est un équipement de proximité essentiel pour la santé des habitants, au cœur du réseau local de santé. L'offre en spécialistes est diversifiée, cependant le secteur de la pédiatrie est déficitaire et celui de l'ophtalmologie doit anticiper les départs en retraite.

Le vieillissement des praticiens généralistes : un problème majeur pour le Pays

En Haute Normandie, entre 2005 et 2010, la part des médecins omnipraticiens de plus de 60 ans a augmenté de 132,2%¹⁵, cette situation préoccupante à l'échelle de la région l'est encore plus à l'échelle du Pays des Hautes Falaises. En 2008, 72 % des médecins généralistes avaient plus de 50 ans. Ce phénomène s'est accentué depuis. En 2012, ce sont presque 77% de ces médecins qui ont plus de 50 ans. Cette situation risque de mettre en cause à très court terme la permanence des soins sur le Pays des Hautes Falaises, et Fécamp pourrait se trouver dans une situation critique si l'érosion de ses professionnels de santé se poursuivait.

En 2013, l'ARS a décidé de considérer la Communauté de Communes de Fécamp comme un « pôle de santé déficitaire » ; ce qui lui permettra de pouvoir activer des dispositifs d'aide à l'installation. Elle doit se doter en 2014, d'un centre de santé intercommunal, lui permettant de proposer une alternative à l'installation en libéral (les praticiens de santé étant dans ce cas salariés). La commune d'Etretat, territoire de 1^{er} recours, sera elle aussi classée pôle déficitaire.

Ce constat est préoccupant face à la situation sanitaire : le Pays des Hautes Falaises présente un taux comparatif de mortalité générale nettement supérieur à la moyenne régionale (1 323 pour 100 000 hab pour les hommes dans les Hautes Falaises contre 1280,61 au Havre et 1244,66 en région Haute Normandie¹⁶. Ce taux est de 764,04 pour 100 000 habitants pour les femmes ; il demeure plus important qu'au Havre et en Haute-Normandie). Ces taux de mortalité comparée sont supérieurs aux taux haut-normands en ce qui concerne les cancers, les maladies vasculaires cérébrales, les cirrhoses alcooliques pour les femmes et les taux de mortalité par suicide pour les hommes. L'ORS a classé ce territoire en classe 5, à savoir : « zones rurales, avec des proportions d'ouvriers et d'agriculteurs exploitants élevées, de faibles densités de

¹⁵ARS. SROS- PRS 2012/2017

¹⁶ORS. Diagnostic sanitaire et social des territoires de santé haut-normand – janvier 2011 .

professionnels de santé, en surmortalités générale, prématurée et accidentelle au sens large ».

Face à ces problématiques, la mise en réseau des acteurs peut être un facteur facilitant. Le réseau de promotion de santé du Pays des Hautes Falaises (RLPS PHF), déclinaison locale du Plan Régional de Santé Publique (PRS) s'attache, depuis sa mise en place en 2007, à fédérer les acteurs de la prévention et de l'éducation à la santé en vue de l'élaboration d'un programme local de santé.



ENJEUX et BESOINS : renouveler le corps des professionnels de santé

- Utiliser les dispositifs favorisant l'installation des professionnels de santé (classement en zone déficitaire, regroupements, salariat de médecins) notamment sur Fécamp
- Anticiper le vieillissement des médecins généralistes et dentistes pour garantir la permanence de soins.
- Développer la politique de santé publique concernant les problématiques locales.
- Renforcer la prévention via le Réseau Local de Promotion de la Santé du Pays des Hautes Falaises (RLPS PHF) et promouvoir la mise en place d'un programme d'actions territorialisées en matière de santé publique.

E. EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS : UNE OFFRE STRUCTURANTE CONCENTREE SUR FECAMP, UNE OFFRE DE PROXIMITE A CONFORTER DANS L'ESPACE RURAL

Equipements culturels et sportifs : une offre structurante concentrée sur Fécamp

Le Pays dispose de 7 musées, 3 parcs et jardins dont 1 classé jardin remarquable. Fécamp présente une offre structurante et diversifiée de diffusion culturelle (Théâtre du Passage, Cinéma Le Grand Large), d'enseignement artistique (école de musique, arts plastiques), de création ou de projets culturels (résidence d'artistes, festivals, manifestations : Estivoiles, fête du nautisme, Falaises musicales...). Cette offre sera étoffée avec le projet « Fécamp dès demain » : salle de 800 personnes, médiathèque, lieux pour les musiques actuelles, musée des Pêcheries. Le reste du Pays, ne dispose pas d'autres « grands équipements » en capacité d'accueillir des spectacles d'envergure nationale. Le projet inscrit dans le cadre du Contrat de Pays (2007-2013) d'une politique de développement culturel et de création d'équipement à l'échelle globale du Pays réaffirme la volonté de développer l'offre culturelle et son accès. Le projet de restructuration de la salle de spectacle de Fauville-en-Caux ainsi que celui de la Maison des sports, de la culture et de la vie associative sur quatre communes du Pays s'inscrit dans cette dynamique.

Cependant, le centre aquatique et les projets de développement d'accueil de bateaux de plaisance à Fécamp, le golf d'Etretat et son centre nautique, l'aquabowling de Criquetot-l'Esneval apportent une réponse en matière d'équipements sportifs, structurants pour les loisirs et le tourisme. **L'important potentiel « bleu » littoral appelle à dynamiser la création d'infrastructures et de services.**

Une offre de proximité à conforter dans l'espace rural.

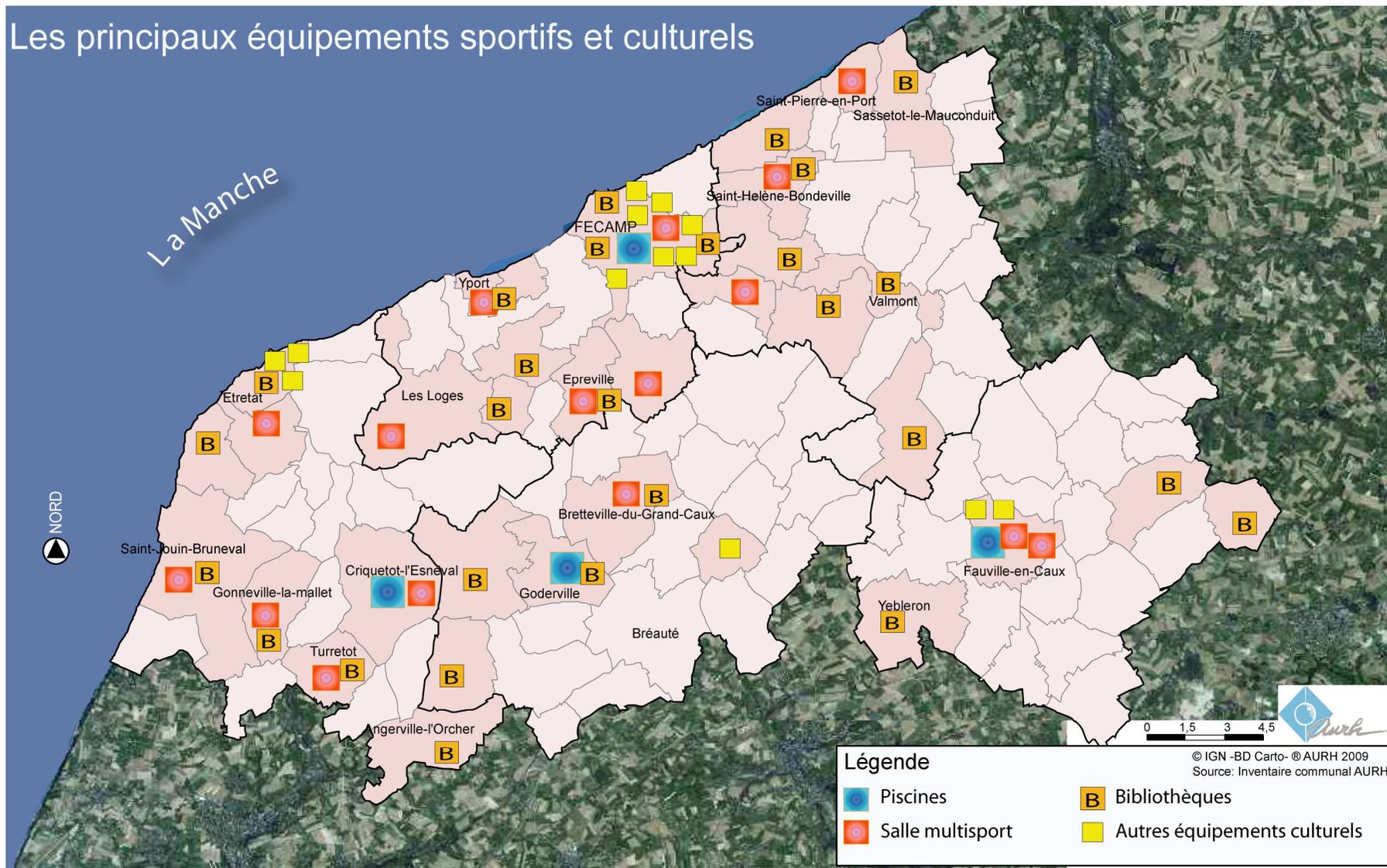
Au plan des loisirs socioculturels, le Pays est assez bien doté en équipements, notamment salles polyvalentes/des fêtes pour les activités de proximité. Cependant, **des manques importants** existent sur **les bourgs structurants** en matière de **diffusion culturelle** (salle de spectacle – théâtre), **d'enseignement artistique** (école de musique et de danse), **de lecture publique** (bibliothèques).

On compte un **espace musical** sur Fauville ; les autres pôles secondaires proposent uniquement des pratiques ponctuelles dans des locaux non dédiés. Il en est de même

pour les bibliothèques : 26 communes du Pays sur 100 sont équipées d'une bibliothèque ; Fauville et Criquetot, n'en possèdent pas. **Dans le domaine sportif**, le Pays présente une bonne répartition des équipements de plein air et des piscines, mais peu d'installations couvertes. Les gymnases et piscines, en raison des montants des investissements, ne sont présents que sur les bourgs structurants : Fauville, Criquetot, Valmont, Goderville. Seules 15 communes sur l'ensemble du Pays sont dotées soit d'un gymnase, soit d'une salle de sport ou d'une salle omnisport. La Communauté de Communes la moins bien équipée à l'échelle du Pays dans les domaines sportifs et culturels est celle de Valmont.

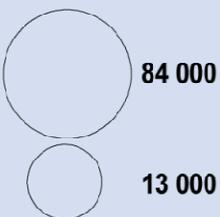


Les principaux équipements sportifs et culturels



Aire d'influence théorique des bibliothèques de lecture publique supérieures à 10 000 documents

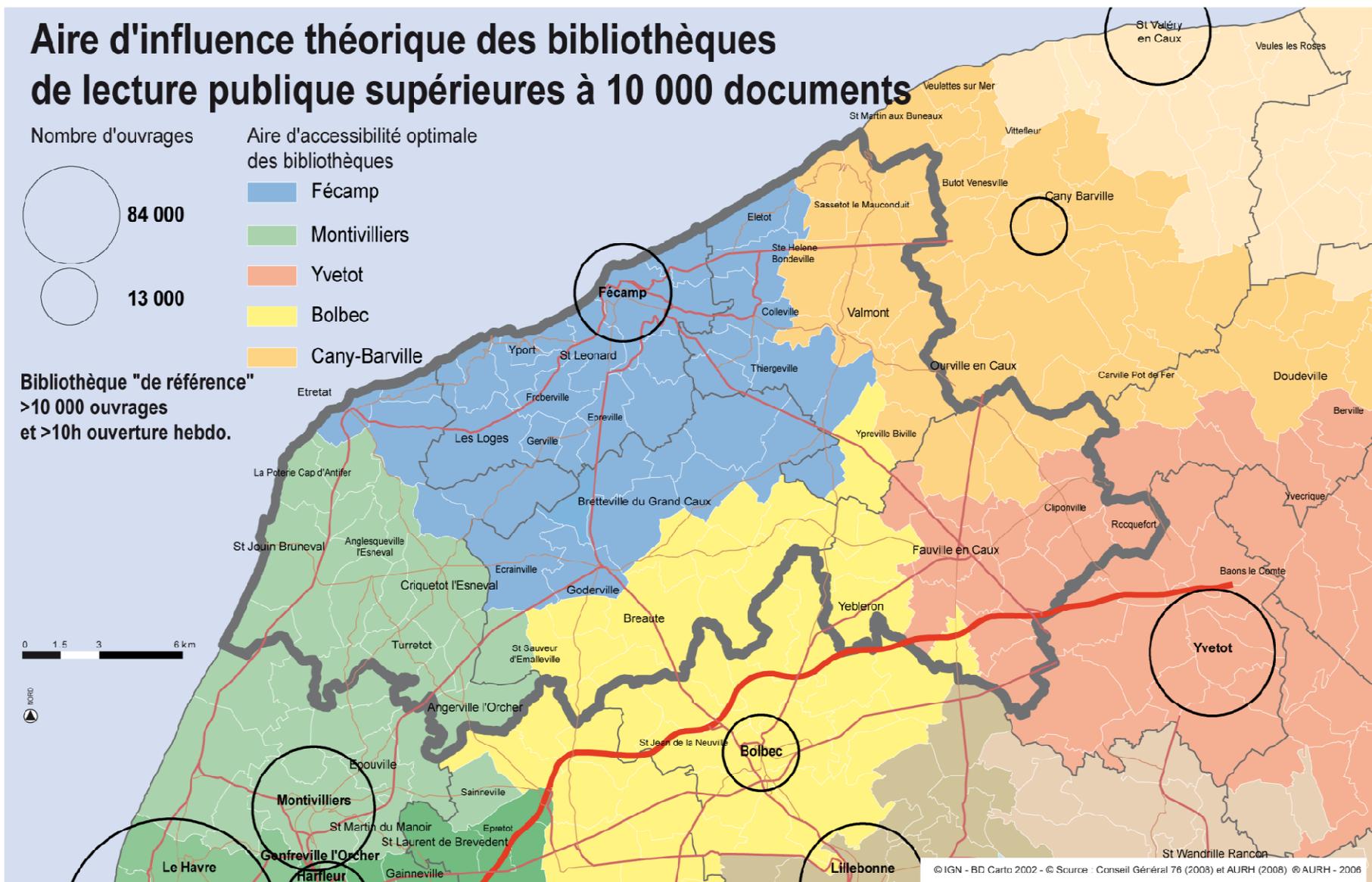
Nombre d'ouvrages



Aire d'accessibilité optimale des bibliothèques

- Fécamp
- Montivilliers
- Yvetot
- Bolbec
- Cany-Barville

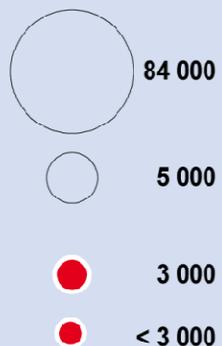
Bibliothèque "de référence"
 >10 000 ouvrages
 et >10h ouverture hebdo.



© IGN - BD Cartho 2002 - © Source : Conseil Général 76 (2003) et AURH (2008) © AURH - 2008

Synthèse des équipements des EPCI en bibliothèques de lecture publique

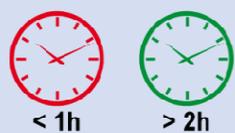
Nombre d'ouvrages (communes)



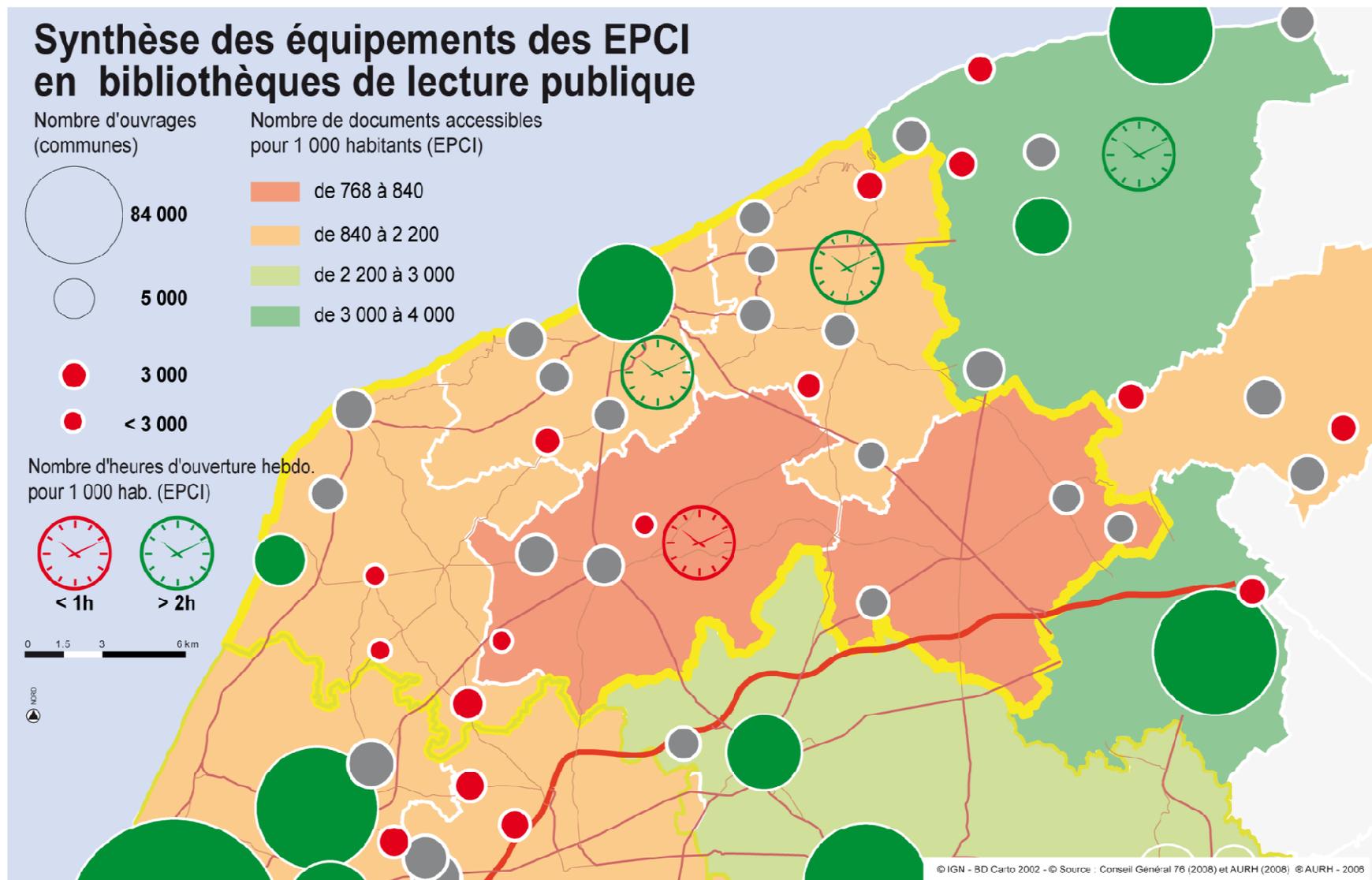
Nombre de documents accessibles pour 1 000 habitants (EPCI)



Nombre d'heures d'ouverture hebdo. pour 1 000 hab. (EPCI)



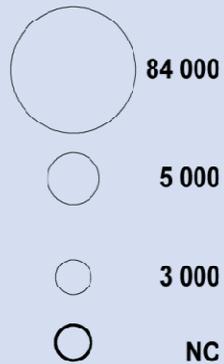
0 1.5 3 6 km



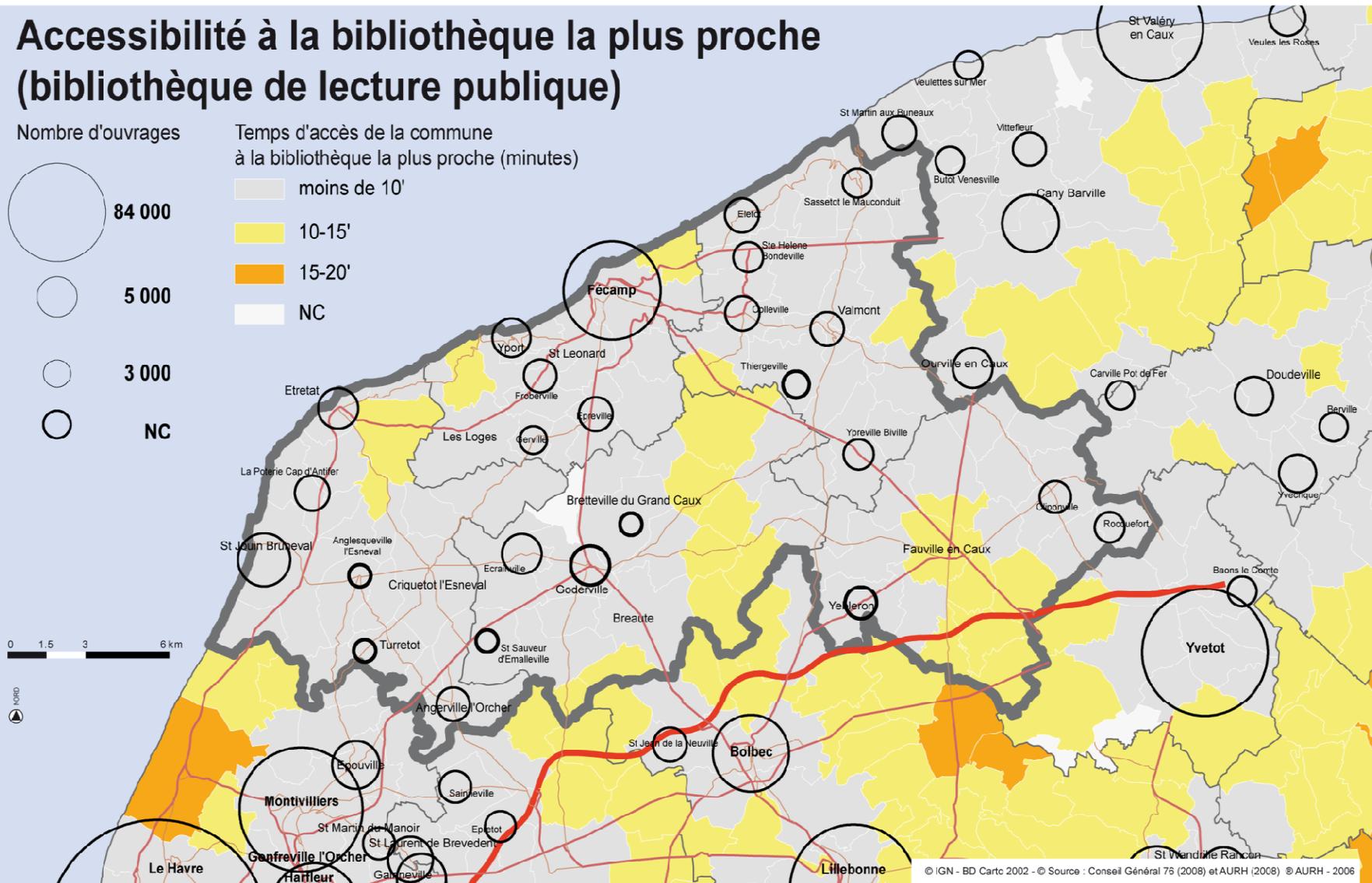
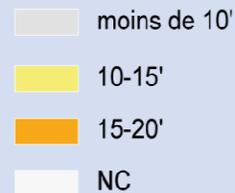
© IGN - BD Carto 2002 - © Source : Conseil Général 76 (2008) et AURH (2008) © AURH - 2008

Accessibilité à la bibliothèque la plus proche (bibliothèque de lecture publique)

Nombre d'ouvrages



Temps d'accès de la commune
à la bibliothèque la plus proche (minutes)



ENJEUX et BESOINS : permettre au plus grand nombre l'accès aux équipements culturels et sportifs

- Conforter le rôle moteur de Fécamp dans l'animation culturelle et sportive du Pays.
- Compléter l'offre des pôles secondaires en équipements culturels et sportifs pour répondre aux besoins non satisfaits et favoriser le lien social.
- Faciliter l'accessibilité (horaires, pratiques, transport) notamment pour les territoires les plus ruraux.
- Moderniser les équipements culturels pour requalifier l'offre en milieu rural.
- Articuler l'offre sportive, culturelle et touristique.
- Mutualiser l'accès et favoriser la valorisation en réseau des équipements.
- Prévoir une hiérarchisation des équipements selon leur vocation à différentes échelles de rayonnement : Pays, Communauté de Communes, Communes.

II- CONFORTER L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DU PAYS

A. UNE OFFRE DE PROXIMITE CONCENTREE A FECAMP ET DANS LES BOURGS STRUCTURANTS

On recense 696 commerces et services sur le territoire. Avec 22 % de commerces alimentaires et 41 % de commerces non alimentaires, la répartition de l'offre commerciale par grand secteur d'activité est comparable à celle habituellement observée sur ce type de territoire.

Commerce alimentaire : une offre inégalement répartie¹⁷

En 2007, le Pays des Hautes Falaises, présentait un nombre de commerces alimentaires le situant au 3^{ème} rang en Haute –Normandie (21,6 équipements pour 10 000 habitants), et devançant ainsi l'offre du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire (14,8 équipements pour 10 000 habitants). Cependant les communes équipées d'un commerce sont trois fois moins nombreuses en 1998 qu'en 1980. A l'instar de la région, le Pays a subi un nouveau recul du nombre d'établissements entre 1998 et 2004, touchant principalement les petits commerces de détail. La Communauté de Communes de Valmont est la plus concernée avec une perte de 20 à 35 % de ses commerces alimentaires. La Communauté de Communes de Fécamp, se situe dans la tendance régionale (perte de 0 à 20 %). Seules, les Communautés de Communes de Criquetot L'Esneval et de Goderville (Campagne de Caux) connaissent une évolution positive (0 à 15 %). Avec une densité moyenne de 1,9 commerces alimentaires pour 1 000 habitants en 2012, l'offre alimentaire traditionnelle du Pays est plutôt supérieure aux moyennes habituellement observées sur des territoires comparables (1,78) et ce pour tous les types de commerces à l'exception des boulangeries dont la densité est légèrement inférieure à la moyenne habituellement observée. Ces résultats soulignent la bonne adaptation quantitative du tissu commercial alimentaire à la population.

¹⁷Chiffres extraits de la base permanente des équipements de 2005. INSEE, Analyse territoriale des commerces et services marchands de proximité en Haute Normandie, Janvier 2008.

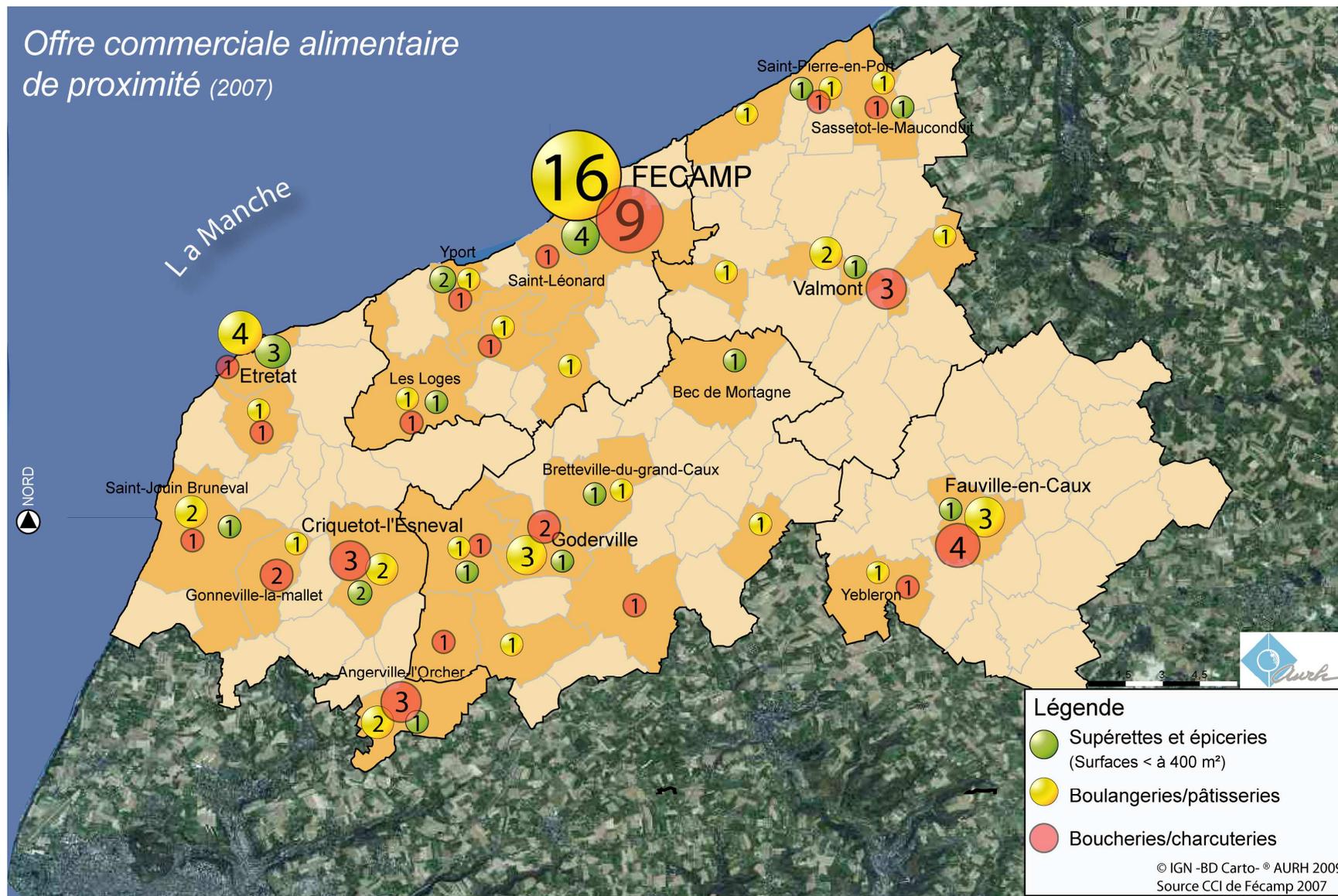
A une échelle territoriale plus fine, seules 17 communes du Pays sont dotées d'un tissu commercial de première nécessité complet (supermarché ou 3 commerces de base) couvrant ainsi 52 % de la population du Pays. Ce maillage est complété par 26 communes au tissu commercial incomplet ou limité. Cependant, c'est **la moitié des communes du Pays qui ne possède aucun commerce alimentaire de base** : boulangerie-pâtisserie, épicerie, café-tabac-débit de boissons, boucherie-charcuterie ou superette (INSEE).

Même si chacune des Communautés de Communes dispose d'au moins deux communes au tissu commercial complet qui assurent un bon maillage du territoire en commerces alimentaires, les Communautés de Communes de Valmont et de Campagne-de-Caux sont celles dont le pourcentage de population bénéficiant d'un tissu commercial de base complet est le moins élevé, soit 26 % de la population pour Valmont et 29 % Campagne de Caux. La desserte alimentaire est plus fragile sur la Communauté de Communes de Coeur-de-Caux où les ménages sont 47 % à ne disposer d'aucun commerce de base sur leur commune.

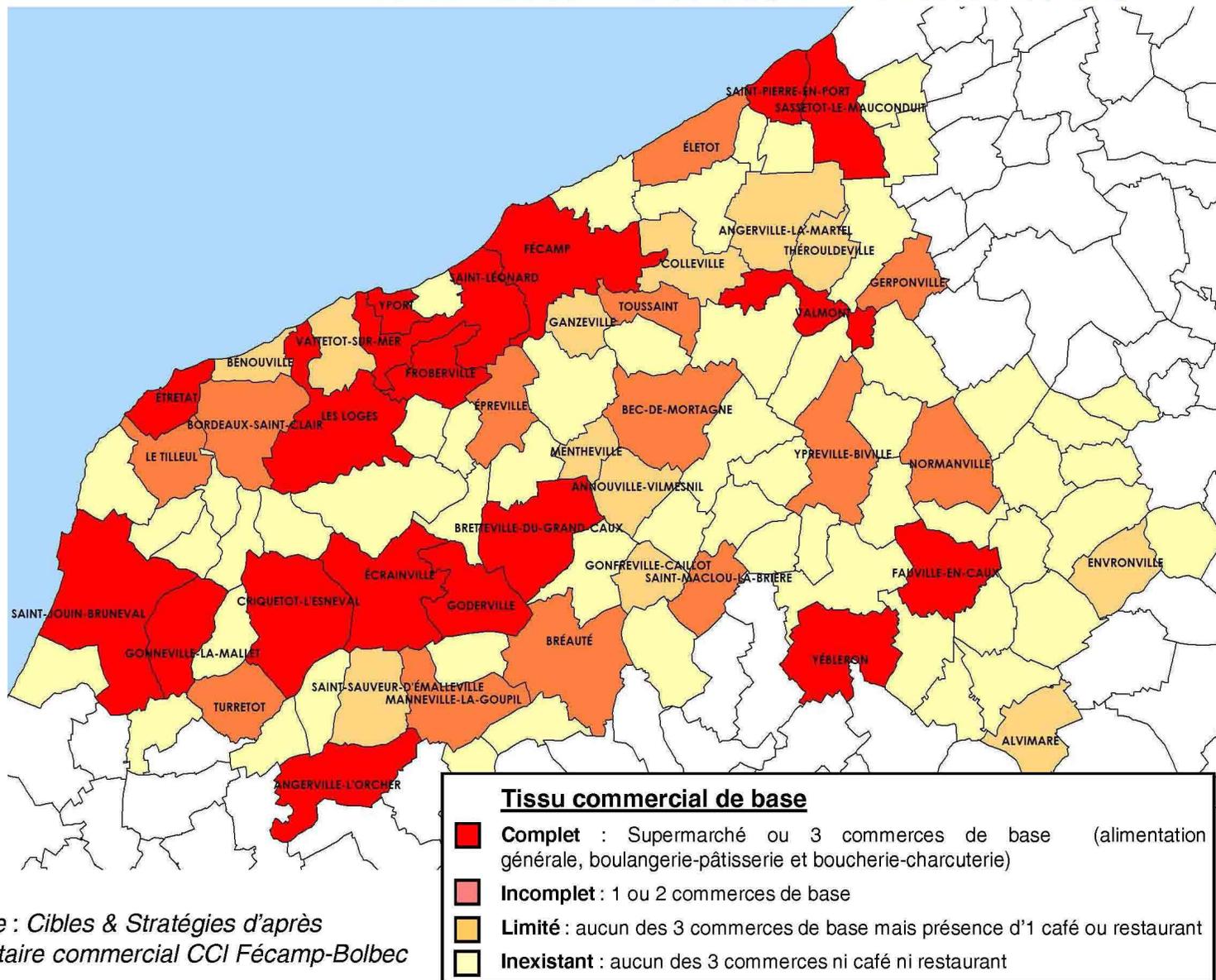
En 2006, aucune partie du Pays n'est à plus de 15 mn d'un commerce de base, temps d'accès en véhicule individuel. Cependant, dans la Communauté de Communes de Cœur de Caux, seulement 28 % de la population vit à moins de 3 km d'un pôle de proximité ; ce chiffre s'élève à 42 % sur la Communauté de Communes de Valmont et à 48 % sur Campagne de Caux. Les communes les plus rurales sont souvent à l'écart de cette offre de base. Cette tendance ne devrait-elle pas s'accroître dans les années à venir ? Quelles seront les conditions d'accessibilité aux commerces alimentaires de première nécessité, en particulier pour les personnes non mobiles (personnes âgées, handicapés, personnes non-véhiculées....) ?

EPCI	Alimentaires	Non alimentaires	Services	CHR
Pays des Hautes Falaises	22%	41%	15%	22%
CDC de Fécamp	18%	47%	14%	21%
CDC de Criquetot-l'Esneval	25%	38%	7%	30%
CDC Campagne-de-Caux	27%	37%	16%	20%
CDC Cœur de Caux	19%	38%	25%	18%
CDC Canton de Valmont	29%	28%	22%	21%

Offre commerciale alimentaire de proximité (2007)



État du tissu commercial de première nécessité (2012)



Source : Cibles & Stratégies d'après l'inventaire commercial CCI Fécamp-Bolbec

Commerce non alimentaire : un Pays faiblement doté avec une concentration de l'offre sur Fécamp¹⁸

Pour le commerce de détail non alimentaire, le Pays affiche un nombre d'équipements assez faible notamment en équipement de la maison et ne semble pas permettre quantitativement de répondre aux besoins de la population. Ainsi, sur le Pays la densité moyenne en équipement de la maison est-elle de 0,29 pour 1000 habitants alors qu'elle est plutôt de 0,93 pour des territoires comparables. Au total en 2007 on comptait 19,2 équipements pour 10 000 habitants contre 23,8 à l'échelle régionale en 2007. Les commerces sont principalement situés sur Fécamp qui concentre 48 % de l'offre traditionnelle du territoire pour 36 % de la population.

Sources : Cible et Stratégie 2012

L'approche par Communautés de Communes, permet de dégager des spécificités de territoires. Ainsi, la Communauté de Communes de Fécamp, présente-t-elle un taux de diversité relativement faible de 26 % (part des commerces anomaux sur l'ensemble des commerces hors CHR - Cafés, Hôtels, Restaurants), mais des densités supérieures aux moyennes du Pays à l'exception du secteur de l'équipement de la maison. La Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval, se caractérise par une densité élevée dans les domaines de l'alimentaire et culture-loisirs et une prépondérance des CHR (cafés, hôtels, restaurants), en lien avec la présence d'Etretat et sa vocation touristique. La Communauté de Communes Campagne de Caux affiche un taux de diversité et des densités particulièrement faibles. Elle compte 12 % des commerces du Pays (principalement centré sur l'alimentaire) alors qu'elle représente 18 % de la population de ce territoire. La Communauté de Communes Cœur de Caux se caractérise par une offre importante en services (25 % de l'offre globale - notamment en « hygiène santé »), cependant les densités dans les autres secteurs sont inférieures aux densités moyennes du Pays. La Communauté de Communes de Valmont est celle où le nombre de commerces, tous secteurs confondus, est le plus faible (8 % de l'offre commerciale du Pays pour 13 % de la population). L'offre en habillement, équipement du foyer, articles de sport, loisirs et librairie-papeterie y fait défaut

Le marché potentiel de **Fécamp** rayonne sur 95 communes. Il est reconnu par les ménages de la région pour son professionnalisme et sa diversité (accueil, gamme de prix, rapport qualité /prix ...). Son attractivité, mesurée par les fréquences d'achat, met cependant en évidence une baisse concernant le commerce indépendant de centre ville, notamment auprès des Fécampoïses. En 2005, le nombre de commerces, tous secteurs confondus, est le plus faible sur Valmont, l'offre en habillement, équipement du foyer, articles de sport, loisirs et librairie-papeterie y fait défaut. **Les secteurs de vente où les territoires voisins (notamment Yvetot, Bolbec et la CODAH) proposent une offre importante voire concurrente sont ceux de l'habillement, de l'électroménager et de l'équipement du foyer.**

Le bilan de structuration de l'offre commerciale de proximité (commerces et services de moins de 300 m² de surface de vente) peut s'établir autour de quatre axes :

- Une desserte commerciale de base réduite mais offrant peu de marge de manœuvre compte tenu de la petite taille des communes ou faiblement structurées. Ces pôles assurent la desserte intercommunale
- Une diversité commerciale réduite donnant une faible légitimité non alimentaire aux pôles tels que Goderville, Valmont, Criquetot l'Esneval ou Fauville. Ces pôles ayant par contre un rôle essentiel à jouer sur l'offre commerciale du quotidien ou de proximité non alimentaire (bricolage-jardinage)
- Une diversité commerciale réelle sur le centre-ville de Fécamp mais certainement trop limitée pour rayonner sur l'ensemble du Pays.
- Une offre de marché importante autour de 9 sites mais une attractivité mitigée qui peut fragiliser les centralités.

¹⁸CCI Fécamp. Attractivité et évasion commerciale – enquête zone de chalandise de 2002 et évolution 1997-2002. Fécamp, 2004.

ENJEUX et BESOINS : maintenir un tissu commercial de proximité

- **Desserte alimentaire :**
 - L'enjeu prioritaire est de maintenir cette situation et de conforter les pôles au tissu complet pour leur permettre de jouer un rôle stratégique sur la desserte des communes environnantes dépourvues de commerces
- **Mobiliser les dispositifs pour conforter le commerce de proximité :**
 - Fécamp : renforcer l'attractivité commerciale en développant l'offre de biens d'équipements, de biens culturels et d'équipements de la personne ;
 - pôles secondaires : maintenir et développer l'offre de commerces de détails spécialisés et en alimentaire (notamment Fauville), augmenter la lisibilité de l'offre Grandes et Moyennes Surfaces sur ces pôles ;
 - pôles de proximité, relais en milieu rural : maintenir la desserte et le service de proximité dans les communes de moins de 1000 habitants ;
 - communes rurales : maintenir « le dernier commerce » ;
 - Poursuivre la maîtrise de la périphérisation des commerces et services de proximité et réduire l'intensité des constructions.
- **Faciliter l'accessibilité aux commerces de base :**
 - articuler l'offre de transports aux horaires d'ouverture des commerces, aux jours de marchés et à l'offre de service ;
 - développer les solutions alternatives au transport collectif quand il s'avère peu « rentable » (transport à la demande, covoiturage....).

B. GRANDE DISTRIBUTION : UNE OFFRE ALIMENTAIRE RELATIVEMENT BIEN REPARTIE ; UNE EVASION COMMERCIALE ESSENTIELLEMENT DANS LE COMMERCE SPECIALISE

Offre alimentaire : une bonne répartition en supermarchés sur les principaux pôles¹⁹

Contrairement au commerce de détail, le développement des grandes surfaces a été important en Haute-Normandie de 1996 à 2006 (+ 21 %). Le Pays en est bien doté en alimentaire : 20 Grandes Surfaces Alimentaires (GSA) dont 3 hypermarchés, 10 supermarchés et 7 maxi-discompteurs, ainsi que 22 supérettes. La densité en GSA se rapproche désormais de la moyenne départementale avec la création de l'hypermarché Leclerc de Saint-Léonard et a permis de combler le déficit d'offre en hypermarchés (seulement deux établissements sur le Pays). Chaque Communauté de Communes compte un ou plusieurs supermarchés alimentaires. Ces Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) sont implantées principalement sur Fécamp (9 pour Fécamp) et les pôles secondaires. Les parties Nord et Est du territoire apparaissent cependant moins équipées avec un seul supermarché sur la Communauté de Communes Canton de Valmont et 2 GSA à Fauville-en-Caux pour la Communauté de Communes Cœur de Caux. Enfin, le territoire ne compte aucun « drive », le plus proche étant celui de Montivilliers (Auchan Drive).

L'offre yvetotaise se pose en concurrente notamment pour les communes situées sur la Communauté de Communes Cœur de Caux. Les Maxi discounters sont assez présents sur le Pays, notamment sur Fécamp (offre supérieure à celle de Yvetot en 2007) et sa proche périphérie, mais aussi à Criquetot et Goderville.

Grandes surfaces spécialisées : des densités qui se rapprochent des moyennes départementales

¹⁹Données réactualisées à partir du document « Etude de prospective commerciale-Phase I : diagnostic commercial – Pays des Hautes Falaises - Mai 2012 », Cabinet cibles & stratégies, 2012.

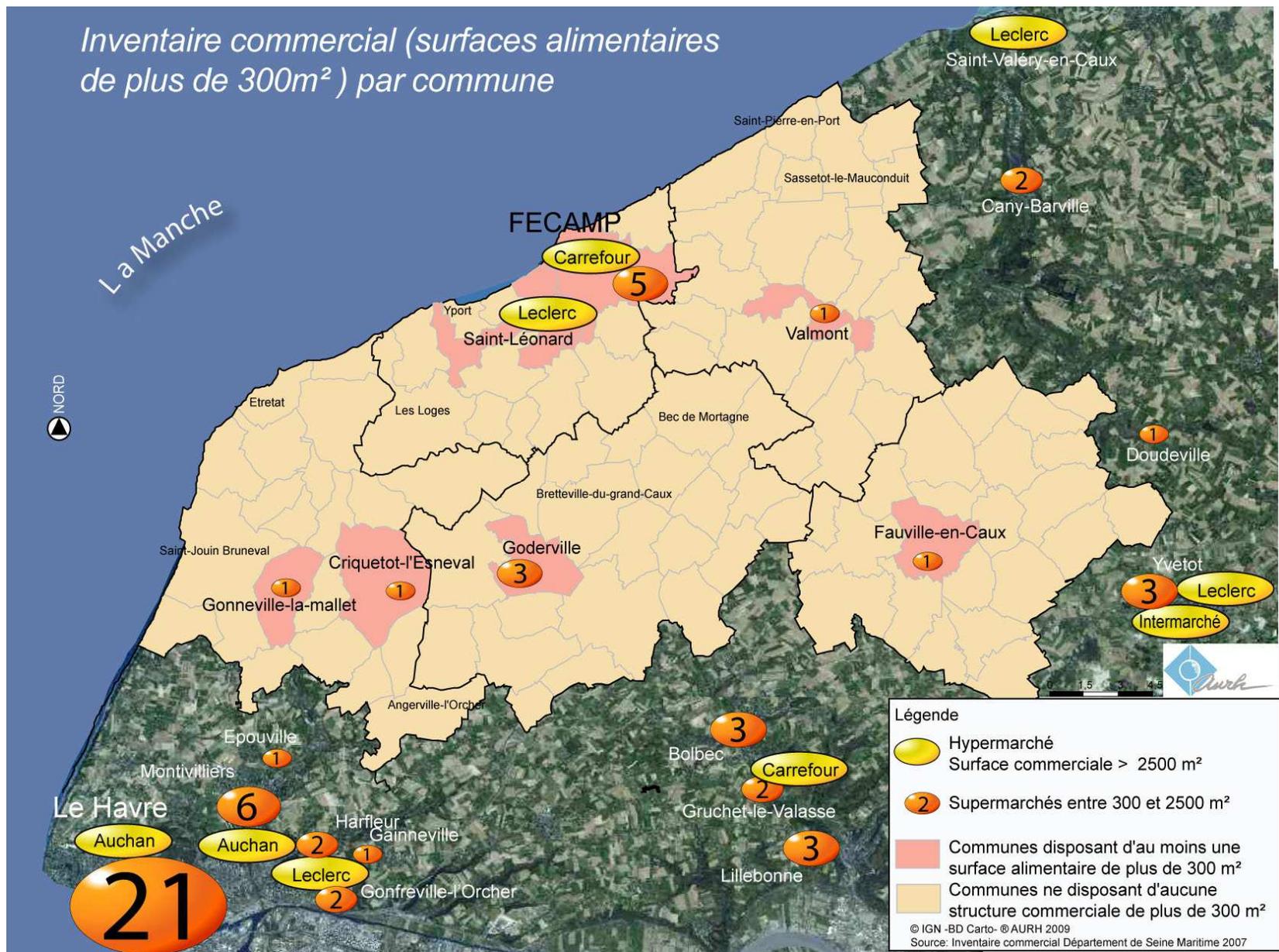
Sur le Pays des Hautes Falaises on assiste entre 2002 et 2012 à une progression des surfaces de vente de 79 % alors que la population du Pays n'a progressé que de 6 % sur la période : 62 Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) en 2012 contre 43 en 2002. Cette forte progression s'observe essentiellement en alimentaire, bricolage et jardinage. Les projets en cours devraient augmenter considérablement l'offre en « textile », permettant ainsi de faire progresser la diversité commerciale en GMS à 21 %, même si elle reste encore sensiblement inférieure à la moyenne départementale (31 %). En 2005, l'appareil commercial fécampois présente des déficits d'offre en GMS sur les secteurs de **l'équipement de la personne** (7,5 % des surfaces de ventes de la Communauté de Communes de Fécamp contre 11 % pour le département) **et culture/loisirs/sport** (1 % des surfaces de ventes de la Communauté de Communes de Fécamp contre 5 % pour le département). L'offre de ces secteurs est concentrée sur Fécamp.

En 2007, les grandes surfaces spécialisées concernant « le monde de l'Enfance » et « les biens culturels » étaient totalement absentes sur le Pays, l'Espace Maupassant à Fécamp vient combler en partie ce manque. L'offre en **équipement de la maison** est conséquente pour les **matériaux et bricolage** : elle est très représentée sur Fécamp et dans une moindre mesure sur Criquetot et Fauville, mais souffre d'un manque de variété. Un manque de surfaces « jardinerie » de plus de 300 m² est repéré sur le pôle Fécampois²⁰.

L'autorisation de nouvelles surfaces ces dernières années a permis au territoire de rattraper, en partie, son retard en matière d'équipement commercial. Les densités ont globalement progressé dans tous les secteurs d'activité sur le territoire à l'exception notable du secteur du meuble. La croissance du plancher commercial du Pays s'explique avant tout par la structuration d'un pôle commercial important à Saint-Léonard qui entraîne un doublement du plancher commercial de la Communauté de Communes de Fécamp (+112 %) ; et la part des GMS de la Communauté de Communes de Fécamp dans le total des GMS du Pays a progressé, passant de 53% à 63%.

Ainsi par secteur d'activité, on observe pour le Pays un maintien de l'offre en bricolage-jardinage, l'arrivée de nouvelles enseignes nationales et de nouvelles autorisations d'ouverture pour l'habillement, le maintien de la densité en solderie, une progression de l'offre en électroménager et en culture-loisirs et pour les meubles une diminution de l'offre.

²⁰ Schéma Départemental de développement commercial – actualisation 2007.



Inventaire commerciale en 2012

GSA	Type	Ville	Groupe
Carrefour	Hypermarché	Fécamp	Groupe Carrefour
Carrefour Market	Supermarché	Fécamp	Groupe Carrefour
Carrefour Market	Supermarché	Goderville	Groupe Carrefour
Carrefour Market	Supermarché	Gonneville-la-Mallet	Groupe Carrefour
Carrefour Contact	Supermarché	Fauville-en-Caux	Groupe Carrefour
Carrefour City	Supérette	Fécamp	Groupe Carrefour
Shopi	Supermarché	Valmont	Groupe Carrefour
Intermarché	Hypermarché	Criquetot-l'Esneval	Les Mousquetaires
Intermarché	Supermarché	Fécamp	Les Mousquetaires
Netto	Maxidiscompteur	Criquetot-L'Esneval	Les Mousquetaires
Netto	Maxidiscompteur	Fécamp	Les Mousquetaires
Le Mutant	Supermarché	Fécamp	Le Mutant
Le Mutant	Supermarché	Criquetot-L'Esneval	Le Mutant
Le Mutant	Supermarché	Goderville	Le Mutant
E.Leclerc	Hypermarché	Saint-Léonard	E.Leclerc
Super U	Supermarché	Fauville-en-Caux	Système U
Monoprix	Supermarché	Fécamp	Casino / Galeries Lafayette
Coccinelle	Supérette	Fécamp	Francap
Lidl	Maxidiscompteur	Saint-Léonard	Lidl
Aldi	Maxidiscompteur	Fécamp	Aldi

Source : Cibles & Stratégies

Fécamp : le pôle commercial majeur

La comparaison des zones de chalandises sur le Pays des Hautes Falaises, souligne **la place du pôle commercial fécampois** sur le territoire²¹. La zone de chalandise de Fécamp couvre une large partie du Pays des Hautes Falaises (84 % de la population du Pays). Elle n'intègre cependant pas une partie importante de la population de la Communauté de Communes Cœur-de-Caux mais englobe plusieurs communes au Nord du Pays facilement accessibles par la RD 925 (jusqu'à Saint-Valéry-en-Caux). Sa diversité commerciale a progressé, notamment en équipement de la personne et culture-loisirs permettant de rattraper son retard en la matière. Cependant, s'agissant du principal pôle urbain du Pays, les densités commerciales en meubles, décoration et électroménager restent faibles (45 m² pour 1000 habitants en meubles et 14 en électroménager).

Par ailleurs, Fécamp pâtit d'un bilan d'image mitigé et d'un faible impact et usage du pôle Maupassant qui portait l'ambition commerciale du centre-ville de Fécamp en parallèle du développement concomitant du pôle Saint-Léonard. La restructuration récente de l'appareil commercial sur la Communauté de Communes de Fécamp ne sera-t-elle pas à terme déstabilisante pour la centralité de Fécamp par une fragilisation du centre-ville et un déplacement des flux vers la périphérie (Saint-Léonard), par l'apparition de friches en centre-ville ? Cette situation souligne la problématique majeure de centre-ville et le besoin d'un projet de structuration fort.

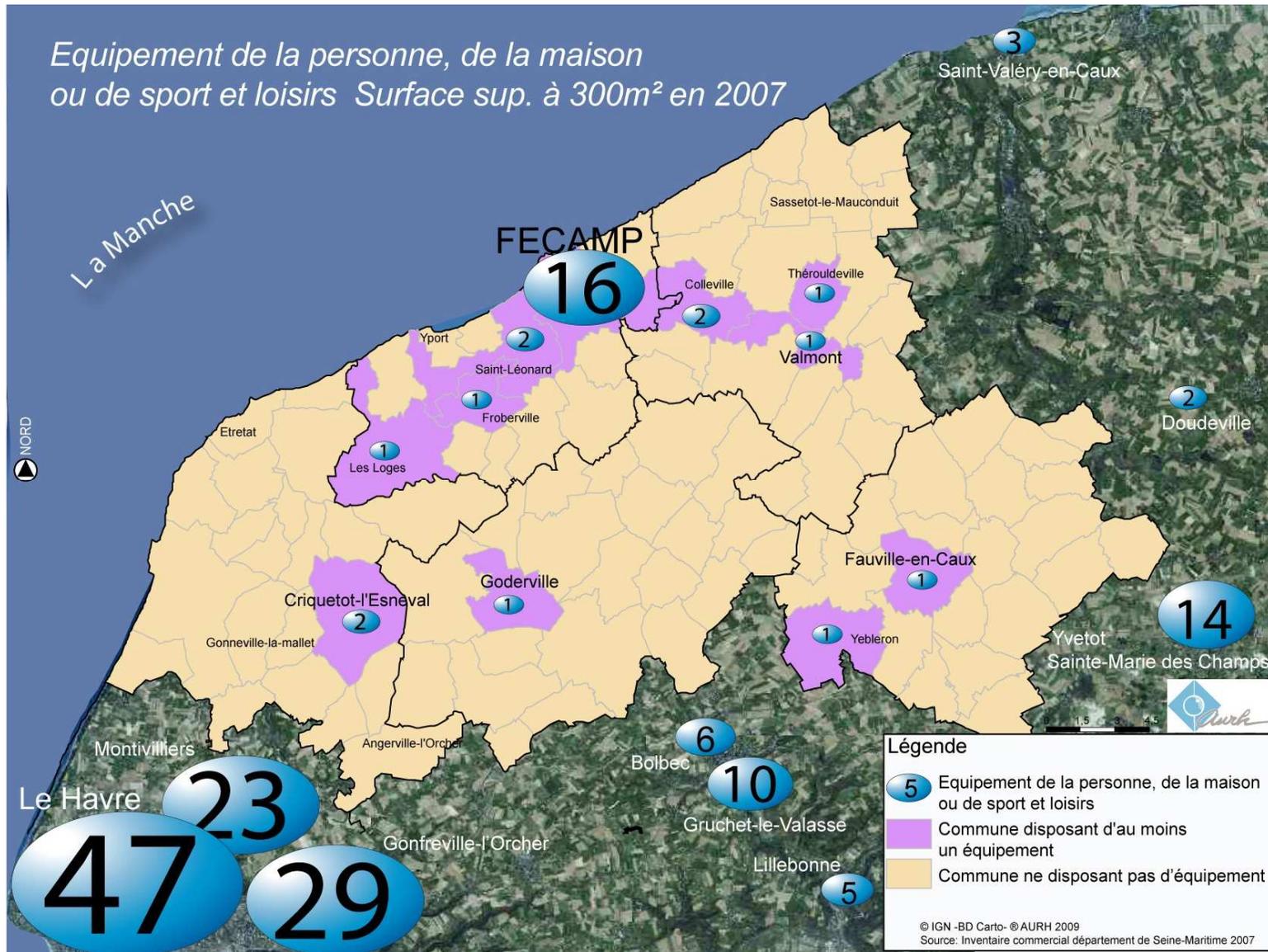
L'approche territoriale sur les autres pôles concernant l'évolution en GMS met en évidence pour La CDC Campagne un équipement commercial encore réduit ; une diminution de la diversité de l'offre pour Cœur de Caux, une densité faible en grandes surfaces alimentaires avec en revanche un équipement conséquent en bricolage-jardinage, meubles décoration et solderie pour la Communauté de Communes de Valmont. La Communauté de Communes de Criquetot présente une densité élevée en alimentaire en lien avec la présence sur son territoire du pôle touristique d'Etretat.

²¹Marchés potentiels, zones de chalandise, dépenses commercialisables, développement commercial du Pays des Hautes Falaises. CCI Fécamp, Janvier 2004.

	Alimentaire	Eq. personne	Bricolage - Jardinage	Eq. maison	Culture - loisirs	Presse-fleurs	Coiffure esthétique
Fécamp	34,9%	31,2%	34,9%	15%	15,8%	30,8%	29,4%
Saint Léonard	13,2%	6,5%	-	3,7%	19,9%	4,2%	0,8%
Goderville	7,9%	1,3%	1,6%	1,2%	10,2%	3,1%	5,5%
Criquetot l'Esneval	8,9%	0,1%	8,5%	0,7%	0,5%	2,4%	3%
Fauville en Caux	5,8%	1,9%	1,6%	0,8%	0,1%	6,6%	3,3%
Gonneville-la-Mallet	3,1%	0,4%	0,8%	0,4%	-	3,6%	0,2%
Autres villes du Pays	8,4%	0,9%	6%	6,6%	3,4%	10,8%	18,1%
Total attraction	82,3%	42,3%	53,4%	28,4%	49,8%	62,9%	60,4%

Le Havre	6,4%	31,9%	33,8%	43,0%	27,2%	15,0%	8,9%
Yvetot	2,0%	2,6%	2,3%	1,9%	4,2%	1,1%	1,2%
Bolbec	0,9%	1,4%	1,5%	0,7%	1,0%	0,6%	1,1%
Autres pôles	4,1%	6,5%	8,0%	12,8%	6,3%	5,6%	3,4%
Hors magasins	4,3%	15,2%	1,0%	13,2%	11,4%	14,8%	25,0%
Total évasion	17,7%	57,7%	46,6%	71,6%	50,2%	37,1%	39,6%

Equipement de la personne, de la maison
ou de sport et loisirs Surface sup. à 300m² en 2007



En alimentaire, l'armature du Pays est pleinement adaptée aux habitants et toute croissance de l'offre pourrait impacter directement le maillage existant. Pour l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et le bricolage-jardinage ; les déplacements vers les pôles hors territoire restent importants. Cela réside peut-être moins dans un déficit de mètres-carrés que dans un déficit d'attractivité de l'offre : investir sur une offre plus qualitative et redéfinir la vocation du pôle Fécamp/Saint-Léonard dont la zone de chalandise concerne en 2012 seulement 40 000 habitants (les études de 2002 la chiffreraient à 70 000 habitants).

Une évasion commerciale sur les franges Est et Sud du Pays

En 2004, le taux **d'évasion vers l'agglomération havraise**, avait été estimé à 25 % pour l'équipement de la personne (habillement, cadeaux, bijoux, maroquinerie), à 22 % pour l'équipement de la maison (bricolage, HIFI, appareils ménagers, meubles) et à 15 % pour celui de la culture et des loisirs. Cette évasion a augmenté en totalité de 22 % entre 1997 et 2002.

La zone de chalandise de Fécamp couvre une large partie du Pays des Hautes Falaises (84 % de la population du Pays), les zones de chalandise des autres pôles du territoire dépassent également les limites des Communautés de Communes. Les zones de chalandises de Criqueotot-l'Esneval et Goderville se chevauchent ainsi en grande partie et celle de Fécamp englobe celle de l'ensemble des pôles. Cette situation souligne la nécessaire coordination des décisions d'aménagement commercial. L'absence de cette coordination pourrait générer une croissance de l'offre inadaptée à la population générant à terme des friches et une désorganisation des flux.

Concernant les comportements d'achat, la Communauté de Communes Campagne de Caux présente des évasions maîtrisées dans tous les domaines ; la Communauté de Communes de Fécamp maintient sa clientèle sur tous les postes hormis celui de l'équipement de la maison. La Communauté de Communes de Criqueotot affiche une forte dépendance vis-à-vis des pôles de l'agglomération havraise pour tous les postes non-alimentaires. Sur Cœur de Caux, les achats hors magasins dépassent la moyenne Pays et l'évasion en alimentaire reste élevée. Valmont, territoire à plus faible vocation commerciale possède peu de marges de manœuvre étant située dans la zone de chalandise secondaire de Fécamp.

Certains constats soulèvent des interrogations : la croissance soutenue des constructions commerciales sur le Pays (+ 79 % en 10 ans dont la moitié depuis

2008) et celle des pôles voisins pour le même période (Bolbec + 250 %, St Valéry + 400 %, Lillebonne + 27 %, le Havre + 24 %) qui engendre un rythme de croissance des constructions 10 fois plus rapides que la population n'est-il pas disproportionné ? Aura-t-elle un impact dans un contexte de croissance important des pôles voisins ? Peut-on poursuivre ce rythme de croissance sans générer des friches urbaines, et une consommation foncière importante ?

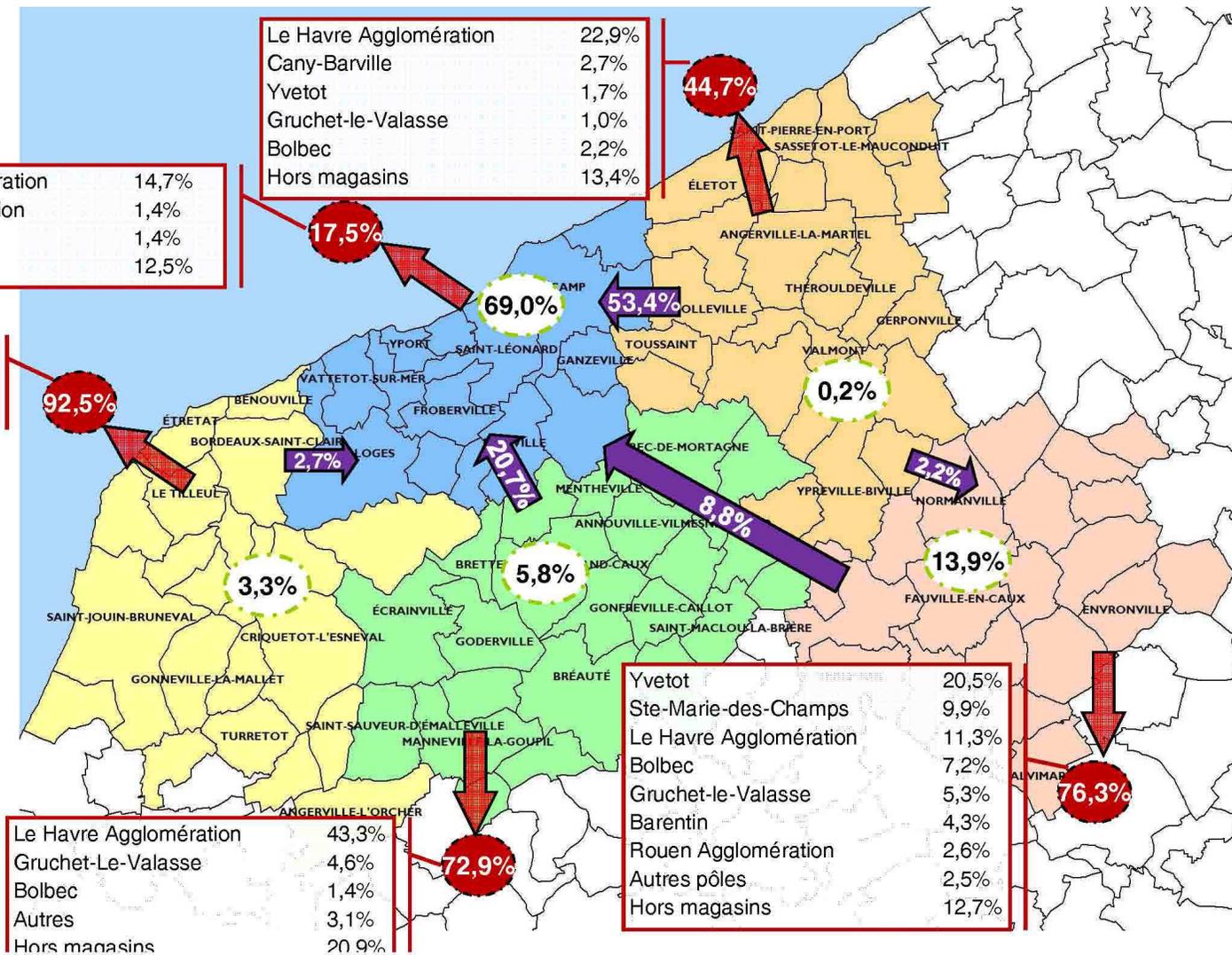
L'offre havraise, et dans une moindre mesure celle de Lillebonne/Gravenchon, exercent une attractivité sur les habitants des Communauté de Communes du Canton de Criqueotot et de Campagne de Caux, notamment **pour l'offre spécialisée** et pour les nombreux actifs qui se déplacent quotidiennement pour leur travail sur ces territoires. **L'offre yvetotaise** se pose en concurrente notamment pour les communes situées sur la Communauté de Communes de Fauville, en raison de l'importance de son offre et de sa proximité par rapport à Fécamp. Des projets importants (6000 m²) sur Sainte Marie Aux Champs ont été déposés et vont venir étoffer l'offre Yvetotaise à très court terme dans les secteurs de l'habillement et de l'équipement de la maison. Leur influence s'exercera sur les franges Sud du Pays.

Lieux d'achats en équipement de la personne (résultats >=1%)

 Achats réalisés sur la CDC par les habitants de la CDC

 0,1% Echanges commerciaux inter CDC

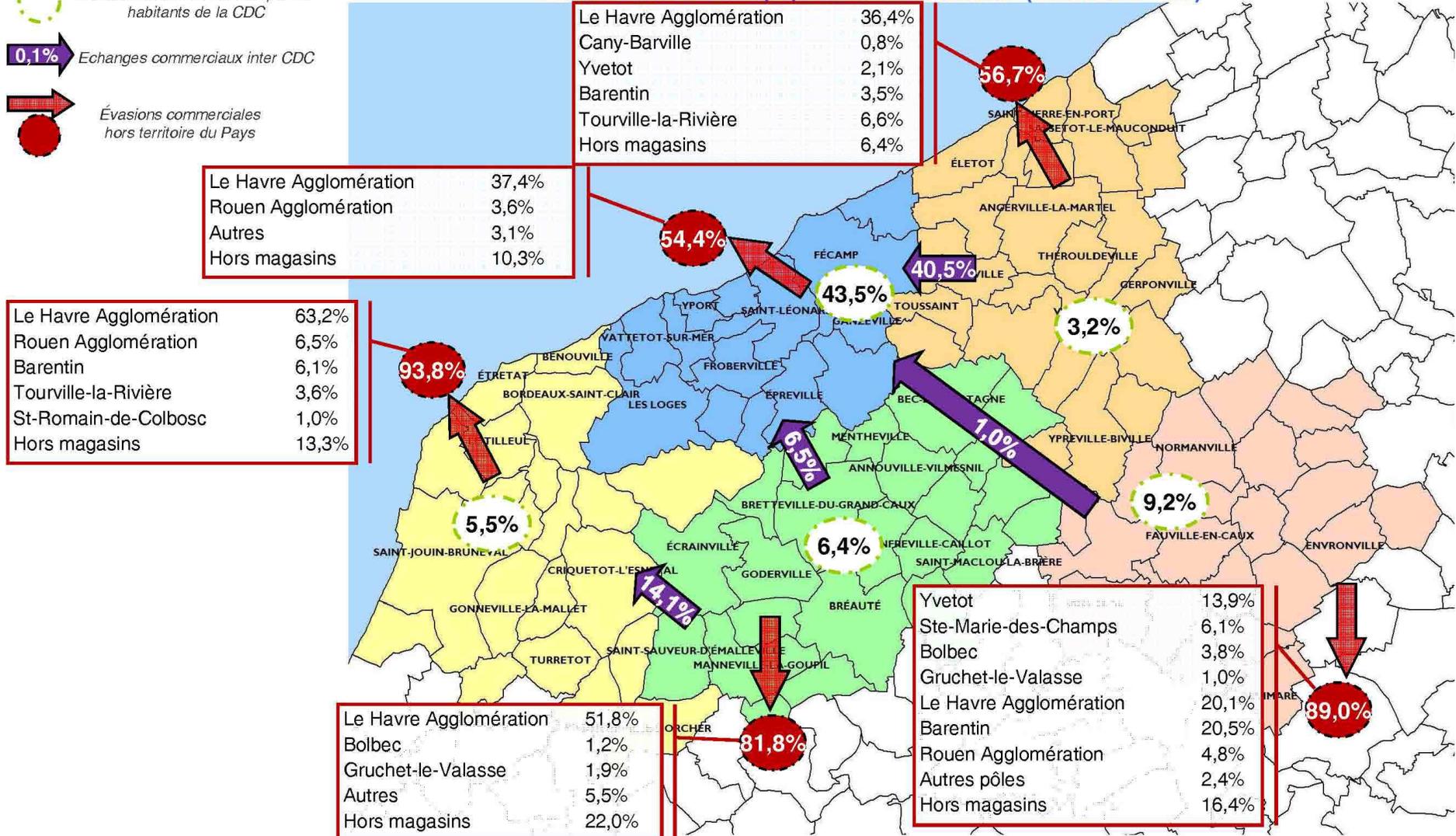
 Évasions commerciales hors territoire du Pays

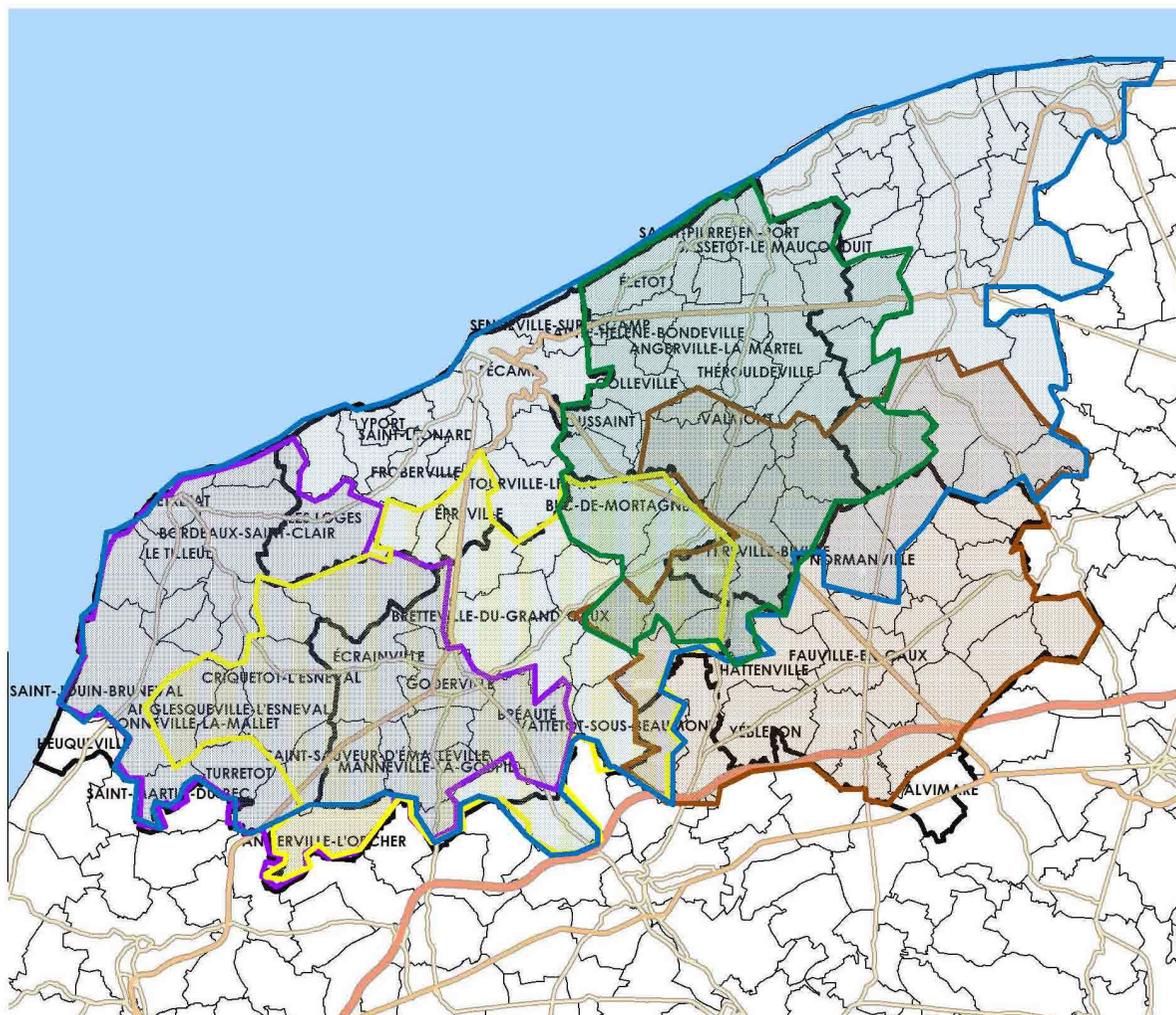


Sources : Cibles et Stratégie, 2012



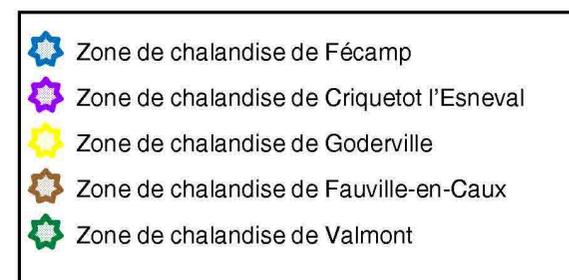
Lieux d'achats en équipement de la maison (résultats >=1%)





I Méthodologie

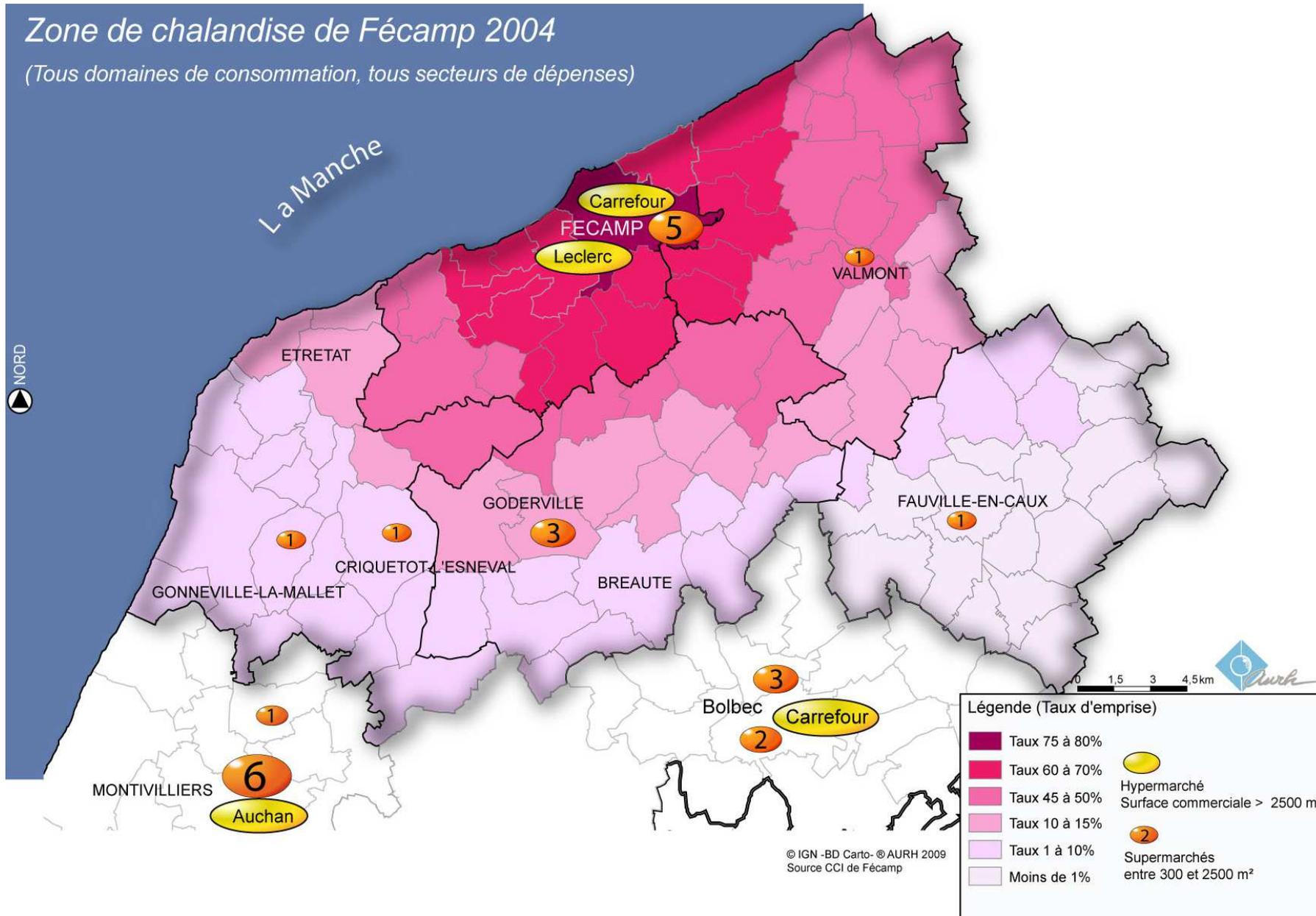
Pour compléter l'analyse précédente à l'échelle du Pays, l'analyse a été affinée sur la zone d'influence (Source CCI Fécamp-Bolbec) de chaque pôle structurant de pays.



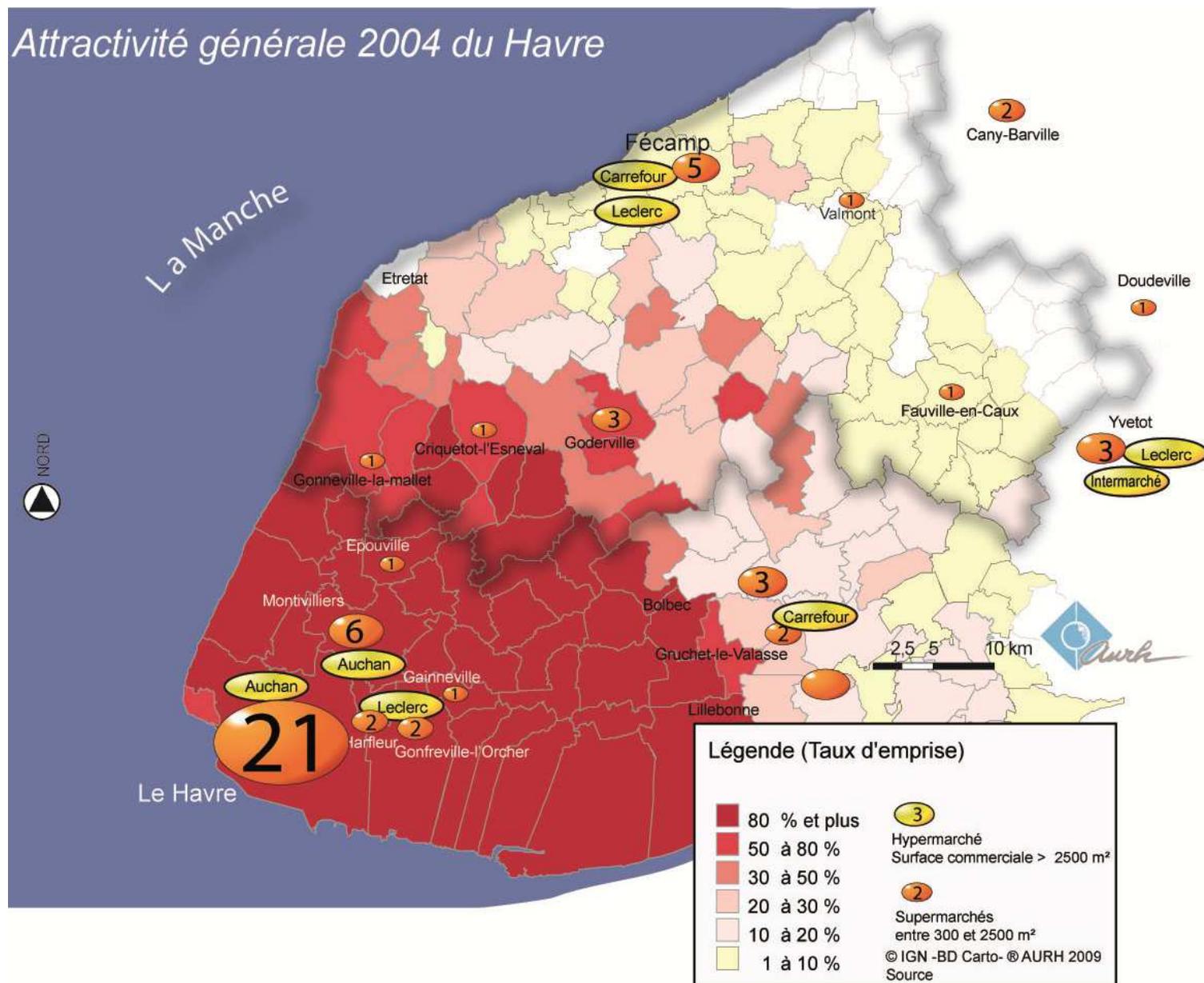
Sources : Cibles et Stratégie, 2012

Zone de chalandise de Fécamp 2004

(Tous domaines de consommation, tous secteurs de dépenses)



Attractivité générale 2004 du Havre



ENJEUX et BESOINS : Faire face à l'évasion commerciale

- **Conforter Fécamp comme pôle commercial majeur du Pays :**
 - Privilégier le développement de l'offre de qualité en centre ville sur le non-alimentaire anomal ;
 - Repositionner le pôle Maupassant dans un projet fort de centre-ville (organisation foncière et immobilière du centre-ville de Fécamp).
- **Structurer et hiérarchiser les implantations de grandes surfaces à l'échelle du Pays :**
 - Amorcer une réflexion sur l'adaptation du rythme de croissance de l'équipement commercial à l'évolution de la population, et l'impact de cette course à l'équipement sur la consommation foncière et le risque de « friches commerciales » ;
 - Définition concertée des implantations majeures pour la grande distribution : quelle offre, quelle forme de distribution, sur quel territoire ? ...en lien avec les territoires voisins ;
 - Prendre en compte les évolutions sociétales et notamment l'évolution de l'achat hors magasin sur le Pays ;
- **L'axe qualitatif : qualité et ambiance d'achat constituent un axe stratégique prioritaire à réinvestir.**

SYNTHESE DES ENJEUX ET DES BESOINS : ENTRE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET SERVICES STRUCTURANTS ET MAINTIEN DE L'OFFRE DE PROXIMITE

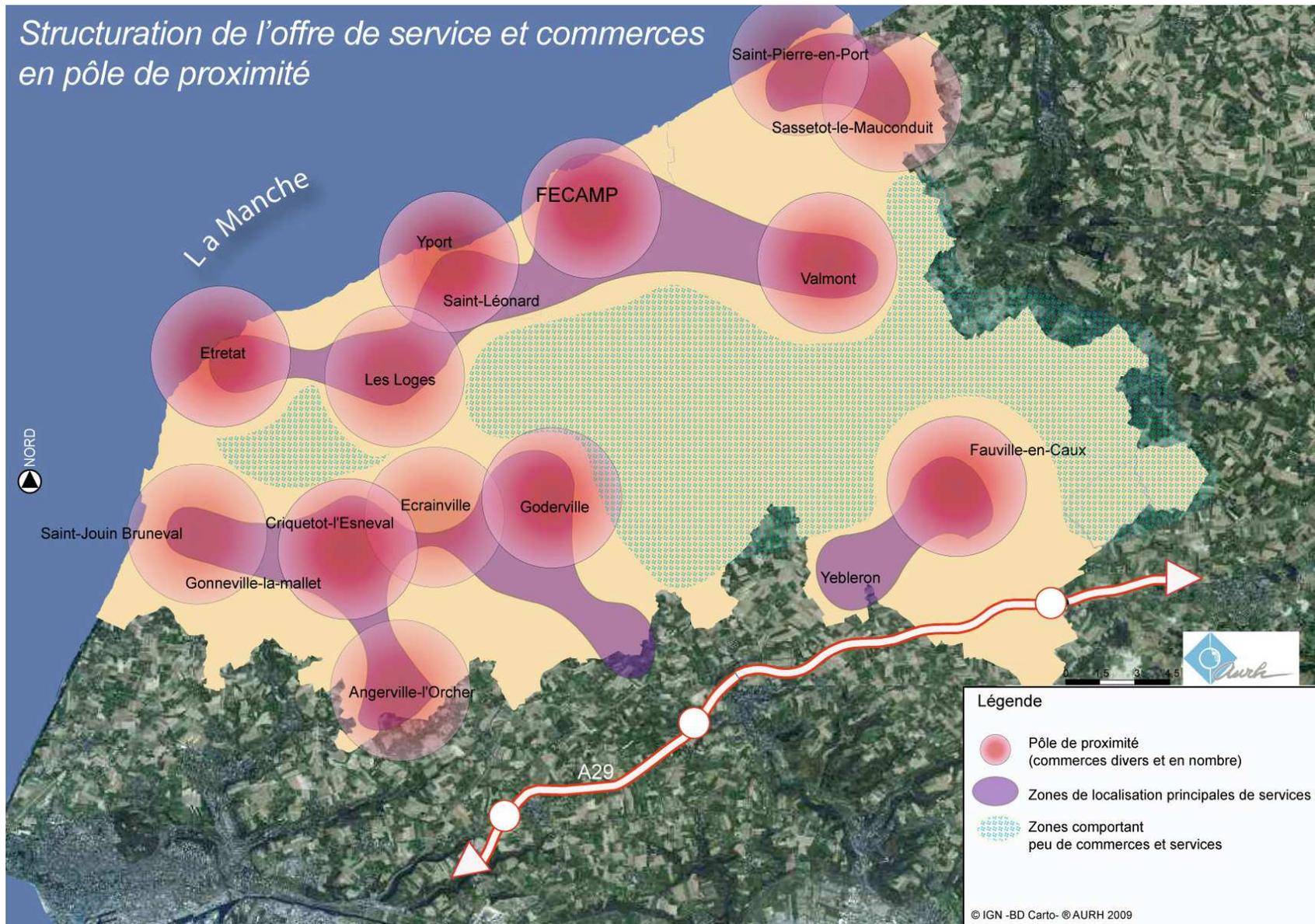
Développer et structurer l'offre en équipements et services : une réponse aux besoins des populations pour conforter l'attractivité du territoire

Le pôle urbain de Fécamp et les pôles secondaires proposent une offre de commerces et services permettant de répondre à une grande partie des besoins du Pays. L'offre dans les pôles de proximité permet d'irriguer l'espace rural, excepté à l'Est de Fauville en Caux et au centre du Pays.

L'approche par grands secteurs de services et commerces a mis cependant en exergue un certain nombre de manques, notamment en équipements culturels et pour l'enfance dans les pôles structurants. Le vieillissement des médecins et l'absence de certaines spécialités sont des points cruciaux pour l'avenir sanitaire du Pays. Quant au commerce, l'offre déficitaire en équipement de la personne et de la maison, en biens culturels incitent les ménages à se déplacer sur les territoires voisins pour ces achats. De plus, les évolutions récentes de l'urbanisation sur le Pays montrent que l'accueil de nouvelles populations, essentiellement urbaines, ne s'est pas toujours effectué sur les centres des pôles secondaires, mais en périphérie sur les petites communes, où les services et commerces font parfois défaut.

Ces constats conjugués avec certaines évolutions « sociétales » et « commerciales » mettent en exergue des fragilités pour le Pays : une offre qui devient insuffisante pour répondre à l'arrivée continue et régulière de populations, une multiplication des déplacements source de nuisance et une perte d'attractivité pour ses résidents ou ceux qui souhaiteraient s'installer... Un des enjeux pour le Pays est donc de développer et structurer son offre pour maintenir une qualité de vie et de services dans le Pays.

Structuration de l'offre de service et commerces en pôle de proximité



Solidarité ville/campagne, littoral/arrière-pays, respect du Grenelle de l'environnement : des principes de structuration et de développement de l'offre

Le développement de l'urbanisation hors des pôles secondaires soulève des questions de déplacements, d'accessibilité aux commerces et services, de nuisances (pollutions, bruit...) et de capacités financières des communes à développer des équipements et des infrastructures. Une des questions essentielles est celle du principe qui préside à la structuration du développement de l'offre : un principe **d'égalité entre les territoires** « des équipements pour tous les territoires » ou un principe **d'égalité d'accès** « des équipements accessibles par tous ».

Dans un territoire comme celui des Hautes-Falaises, fortement rural, avec une majorité de très petites communes, en dehors des pôles secondaires et des pôles de proximité, le **principe « d'égalité d'accès »** est lié à celui d'une solidarité ville/campagne – littoral/arrière-pays. Il permet de mutualiser et d'éviter le saupoudrage des moyens pour renforcer la qualité de l'offre, le rôle et l'attractivité de Fécamp et des pôles secondaires. Il implique une réflexion sur **l'accessibilité et l'offre de transport**, car de nombreux territoires demeurent aujourd'hui à distance de l'offre de commerces et services.

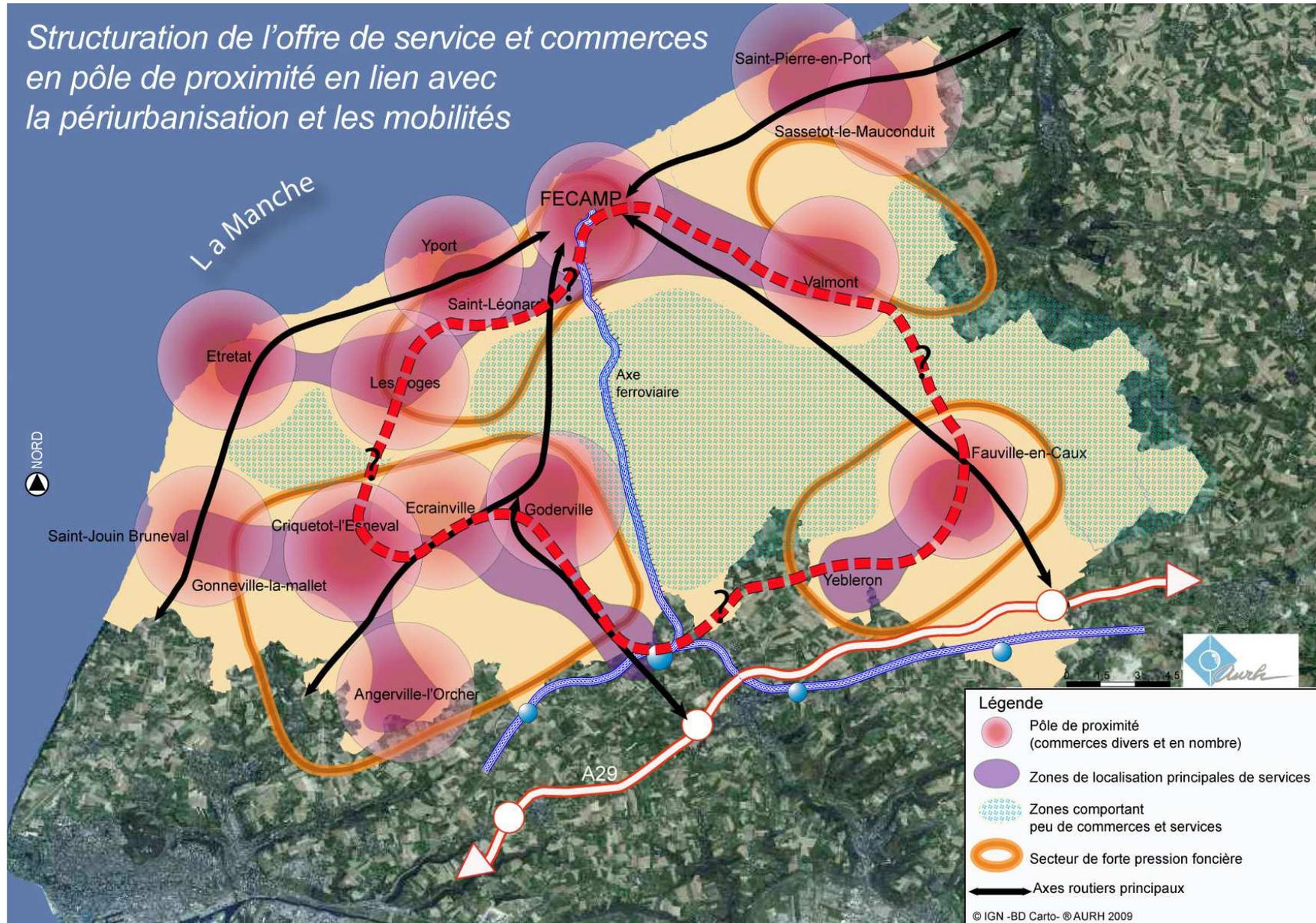
L'accessibilité aux équipements et services : une condition pour une égalité d'accès à l'échelle du Pays

L'accessibilité aux commerces et services renvoie à l'accessibilité physique (transport) et matérielle (jours, horaires, articulation avec la vie professionnelle, décentralisation vers les publics).

Actuellement, certaines parties du Pays sont à l'écart des axes routiers, ferroviaires et difficilement desservies par l'offre de transport en commun ; elles n'ont pas de possibilité d'accès à l'offre hormis par véhicule personnel. Cette situation est d'autant plus marquée pour les personnes peu mobiles et les secteurs très ruraux. Maintenir une solidarité à l'échelle du Pays passe par la prise en compte de toutes les populations éloignées de l'offre en développant notamment les connexions espaces ruraux / pôles de services, l'inter-modalité, les politiques tarifaires, l'adaptation des horaires des transports et des services, la mise en place de guichets uniques, maintien du « dernier commerce » etc.

Fort de sa dynamique de population, le territoire des Hautes Falaises a pu maintenir un tissu de commerces et services dans ses pôles secondaires et ses bourgs de proximité. Cependant cette économie n'a pas compensé le déclin des activités industrielles liées aux activités traditionnelles du Pays. La pêche et l'agriculture restent des secteurs forts et correspondent à la vocation du territoire. La diversification des activités portuaires comme le renforcement du secteur tertiaire notamment grâce au tourisme, à la recherche et développement autour des nouvelles énergies sont des leviers porteurs de nouveaux emplois.

Structuration de l'offre de service et commerces en pôle de proximité en lien avec la périurbanisation et les mobilités



**TROISIEME
PARTIE**

**DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE :
SE POSITIONNER DANS L'ESTUAIRE DE LA SEINE**

I- UNE ECONOMIE NEE DE LA TERRE ET DE LA MER A INSCRIRE DANS L'ESTUAIRE

A. UN PAYS ESSENTIELLEMENT RURAL : UNE AGRICULTURE STRUCTURANTE

75% de l'espace du Pays est façonné par l'agriculture.

L'agriculture façonne le territoire et constitue une force économique. Ce poids est supérieur à celui des pays voisins : l'agriculture s'étend sur 49% du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire et 60% du Pays Caux Vallée de Seine. Le Pays des Hautes Falaises est marqué par la domination d'une agriculture majoritairement de type polyculture - élevage. Les surfaces utilisées par l'agriculture croissent avec un gradient d'ouest en est. Selon les éléments fournis par la Chambre d'Agriculture de la Seine Maritime, près de 75 % des terres exploitées ont un potentiel agronomique excellent (ce taux est de 43% sur le Pays Caux Vallée de Seine). La présence forte de l'agriculture sur des terres d'une qualité remarquable en fait une activité économique à part entière et un atout de premier ordre pour le Pays. Malgré ce poids important il faut considérer le recul des surfaces cultivées. **Le recensement (RGA, 2000) annonce un recul de plus de 900 ha des surfaces cultivées entre 1988 et 2000.** Ce chiffre illustre la concurrence qui s'installe entre la production agricole et les autres usages du sol (infrastructures, zone d'activités, habitat...). Sur le territoire de la Communauté de Communes de Fécamp ce recul dépasse 8 % entre les recensements de 1988 et 2000, à l'inverse la Communauté de Communes de Cœur de Caux voit sa SAU (Surface Agricole Utile) s'accroître durant la même période.

618 exploitations sont recensées en 2007. Suivant un phénomène national, le nombre d'exploitations recule pour laisser place à des structures plus importantes. Entre 1988 et 2007, le nombre d'exploitations a été divisé par 2. A l'inverse, la taille moyenne des exploitations croît fortement : elle passe de 52 ha en 2000 à 76 ha en 2007 (un chiffre identique à la moyenne départementale). Les grandes exploitations agricoles de plus de 50 ha représentent près de la moitié des exploitations en 2000. La majorité des terres est exploitée par des agriculteurs ayant leur corps de ferme à moins de 5 km. Cette faible dispersion est une condition du maintien d'une agriculture diversifiée, notamment pour l'élevage qui nécessite une proximité entre les pâtures et les corps de fermes. Ce fermage représente plus de 69 % des surfaces

cultivées. Ce taux dépasse 80 % à l'échelle de la Haute Normandie. Le faire valoir direct recule avec moins de 30 % des surfaces cultivées.

Un développement marqué des grandes cultures

La restructuration des exploitations s'est accompagnée d'une réduction des surfaces toujours en herbe au profit des grandes cultures. Dans un contexte de recul des surfaces cultivées, les terres labourables, cultures fourragères ont augmenté de près de 4900 ha entre 1988 et 2000, elles représentent plus de 81% des 46 840 ha cultivés en 2007 (35% sur le territoire Caux Vallée de Seine). Cette orientation est notamment guidée par l'augmentation du prix des céréales et les contraintes qui sont posées par l'élevage (coûts, contraintes matérielles et techniques...). L'élevage se trouve maintenu pour valoriser les espaces non retournables ou soumis à des contraintes environnementales. Ces deux activités restent complémentaires sur le territoire des Hautes Falaises.

Les productions de céréales ont fortement progressé (+ 27 % entre 1988 et 2000), comme le lin qui occupe plus de 3 300 ha en 2000. La structure du foncier au Sud-est du pays (des unités foncières en moyenne de plus de 20 ha et une forte présence agricole dans l'occupation des sols : plus de 85 %) permet de mettre en avant ces grandes cultures.

La production bovine demeure une composante du paysage agricole des Hautes Falaises malgré un net recul (30 % de bovins en moins entre 1988 et 2000). On compte encore 38 000 bovins en 2007. Plus précisément, les élevages sont concentrés sur la frange Sud du territoire. A ces élevages sont associés des surfaces toujours en herbe qui contribuent à limiter les ruissellements et l'érosion des sols ; une problématique lourde du territoire.

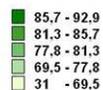
SCOT DU PAYS DES HAUTES FALAISES

:: Part de la surface communale destinée à la production agricole ::

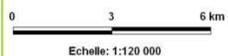
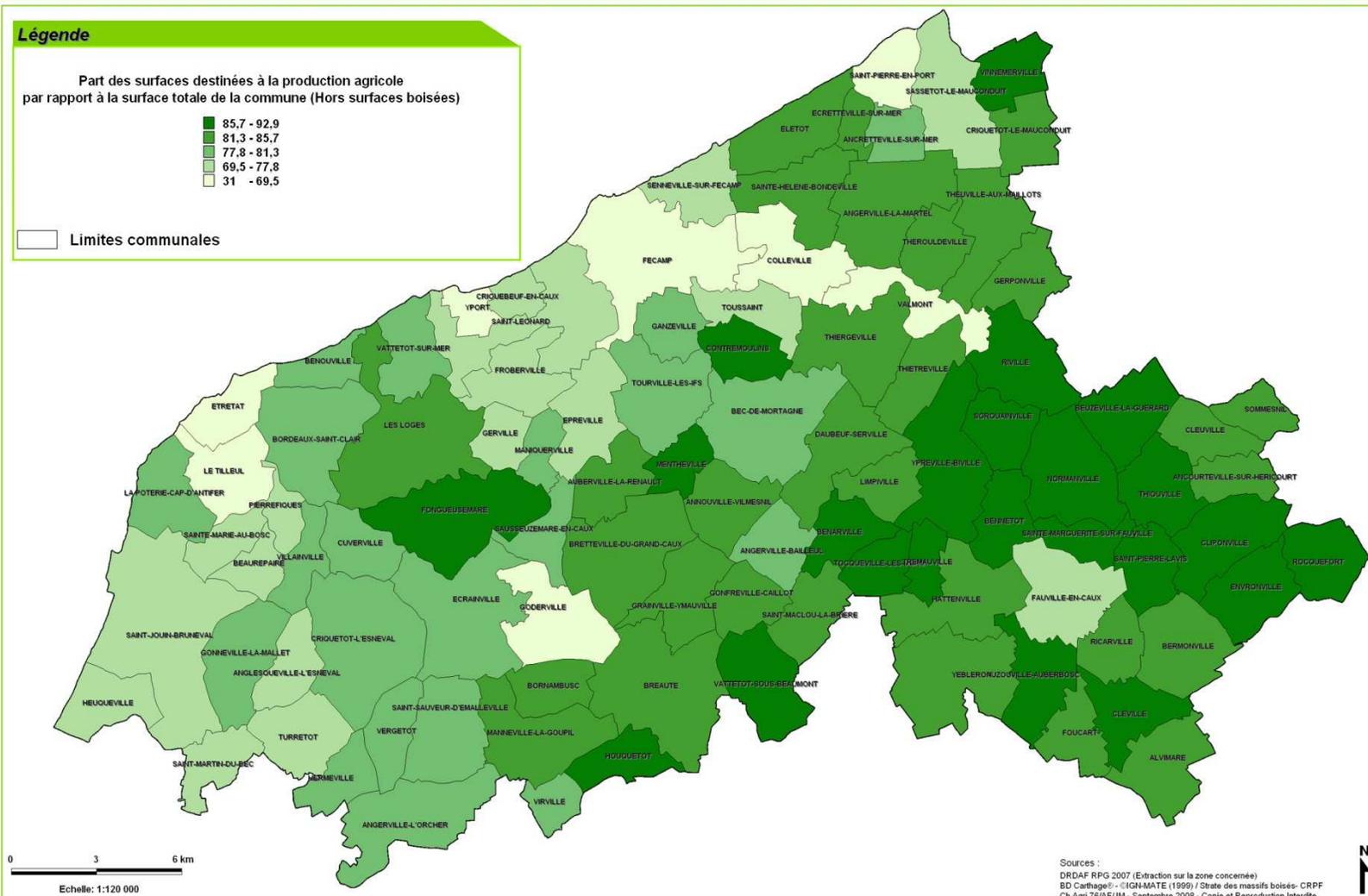


Légende

Part des surfaces destinées à la production agricole par rapport à la surface totale de la commune (Hors surfaces boisées)



Limites communales



Sources :
DRDAF RPG 2007 (Extraction sur la zone concernée)
BD Carthage® - ©IGN-MATE (1999) / Strate des massifs boisés- CRPF
Ch.Agn.76/AFJM - Septembre 2008 - Copie et Reproduction Interdite



SCOT DU PAYS DES HAUTES FALAISES

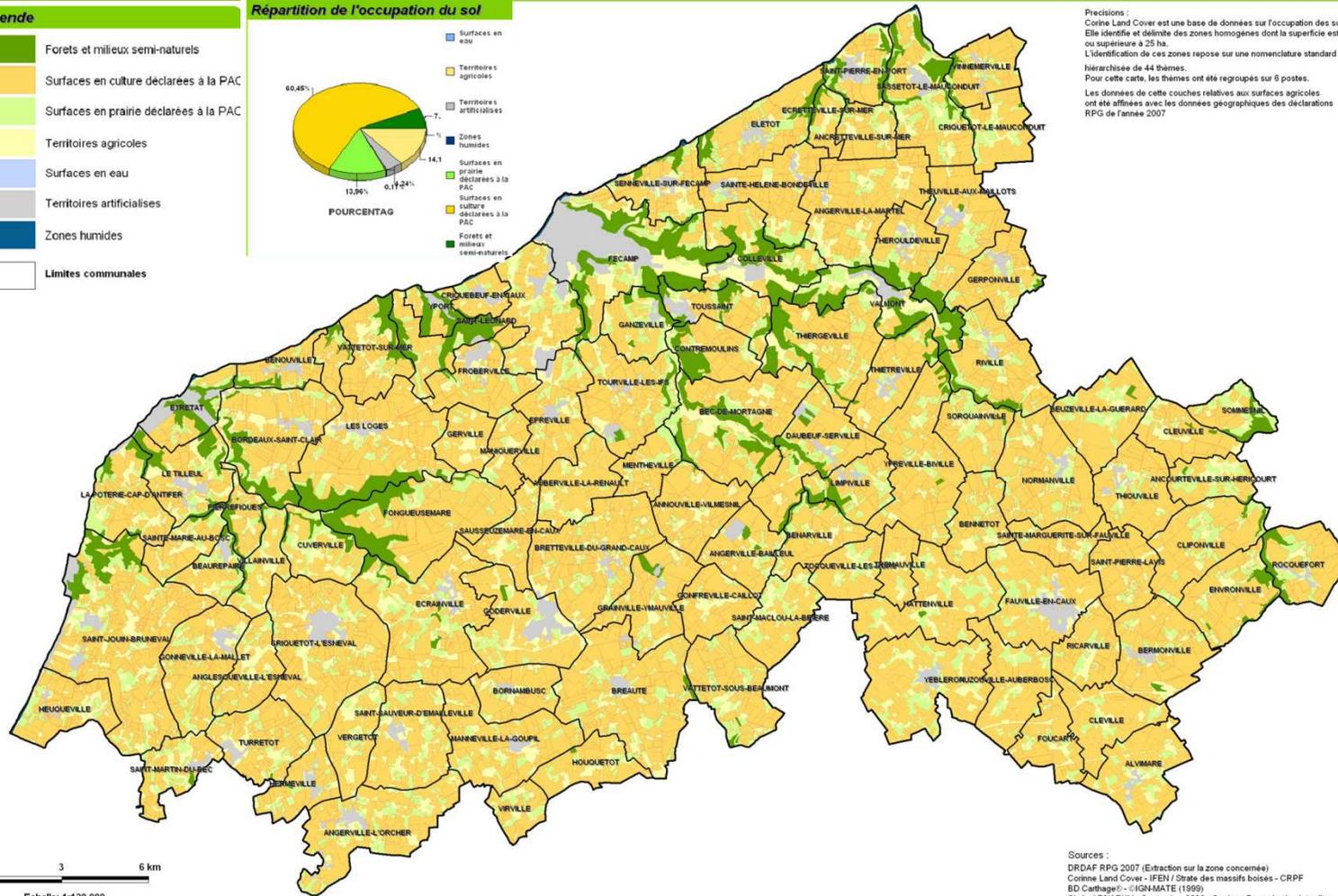
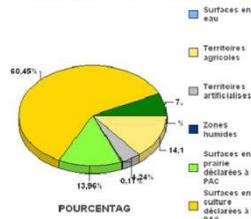
:: Cartographie de l'occupation du territoire agricole ::



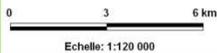
Légende

- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en culture déclarées à la PAC
- Surfaces en prairie déclarées à la PAC
- Territoires agricoles
- Surfaces en eau
- Territoires artificialisés
- Zones humides
- Limites communales

Répartition de l'occupation du sol



Précisions :
Corine Land Cover est une base de données sur l'occupation des sols. Elle identifie et délimite des zones homogènes dont la superficie est égale ou supérieure à 25 ha. L'identification de ces zones repose sur une nomenclature standard hiérarchisée de 44 thèmes. Pour cette carte, les thèmes ont été regroupés sur 6 postes. Les données de cette couche relatives aux surfaces agricoles ont été affinées avec les données géographiques des déclarations RPG de l'année 2007.

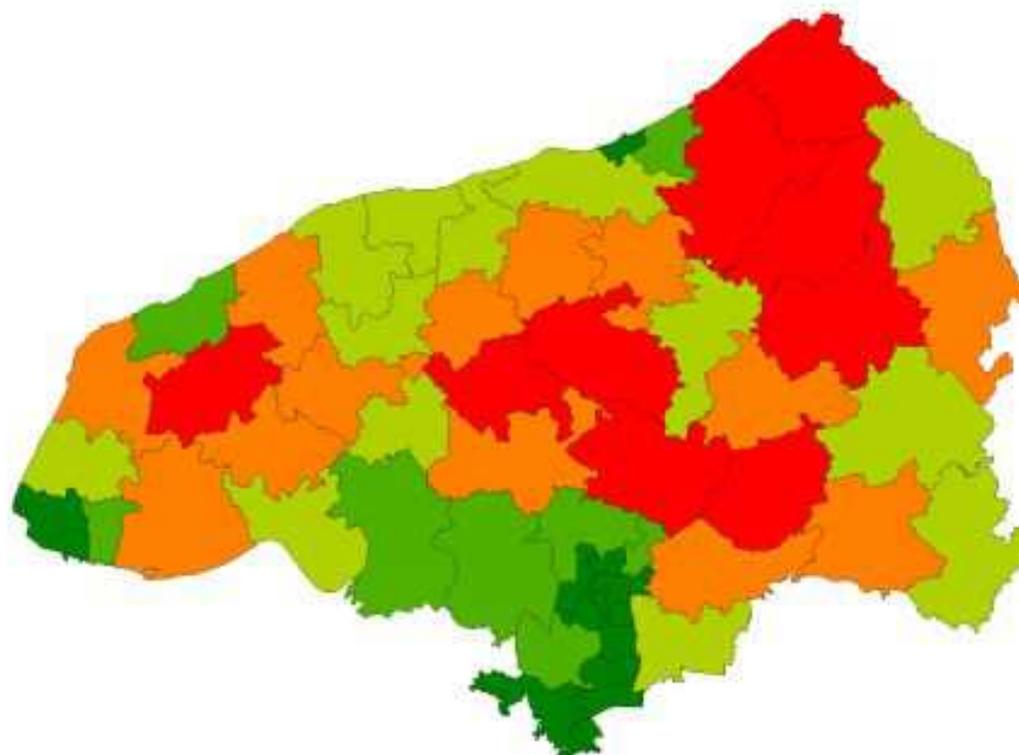


Sources :
DRDAF RPG 2007 (Extraction sur la zone concernée)
Corine Land Cover - IFEN / Strate des massifs boisés - CRPF
BD Carthage® - ©IGN-MATE (1999)
Ch Agri.76A/FJM - Septembre 2008 - Copie et Reproduction Interdite





Répartition des surfaces du blé en Seine-Maritime (hectares par canton)



Source:
EDCARTDINOM
RPG 2000 (DRDAF76)

Echelle: 1/750 000

Nom du fichier: MEP_A4_PAYSAGE_BLE_RPG2007_76 WOR

DRDAF76 Haute-Normandie

31/0

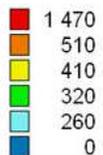
-SCOT DU PAYS DES HAUTES FALAISES

:: Représentation du nombre d'UGB et du nombre d'exploitation d'élevage par commune ::



Légende

Classification du nombre de bovins par commune

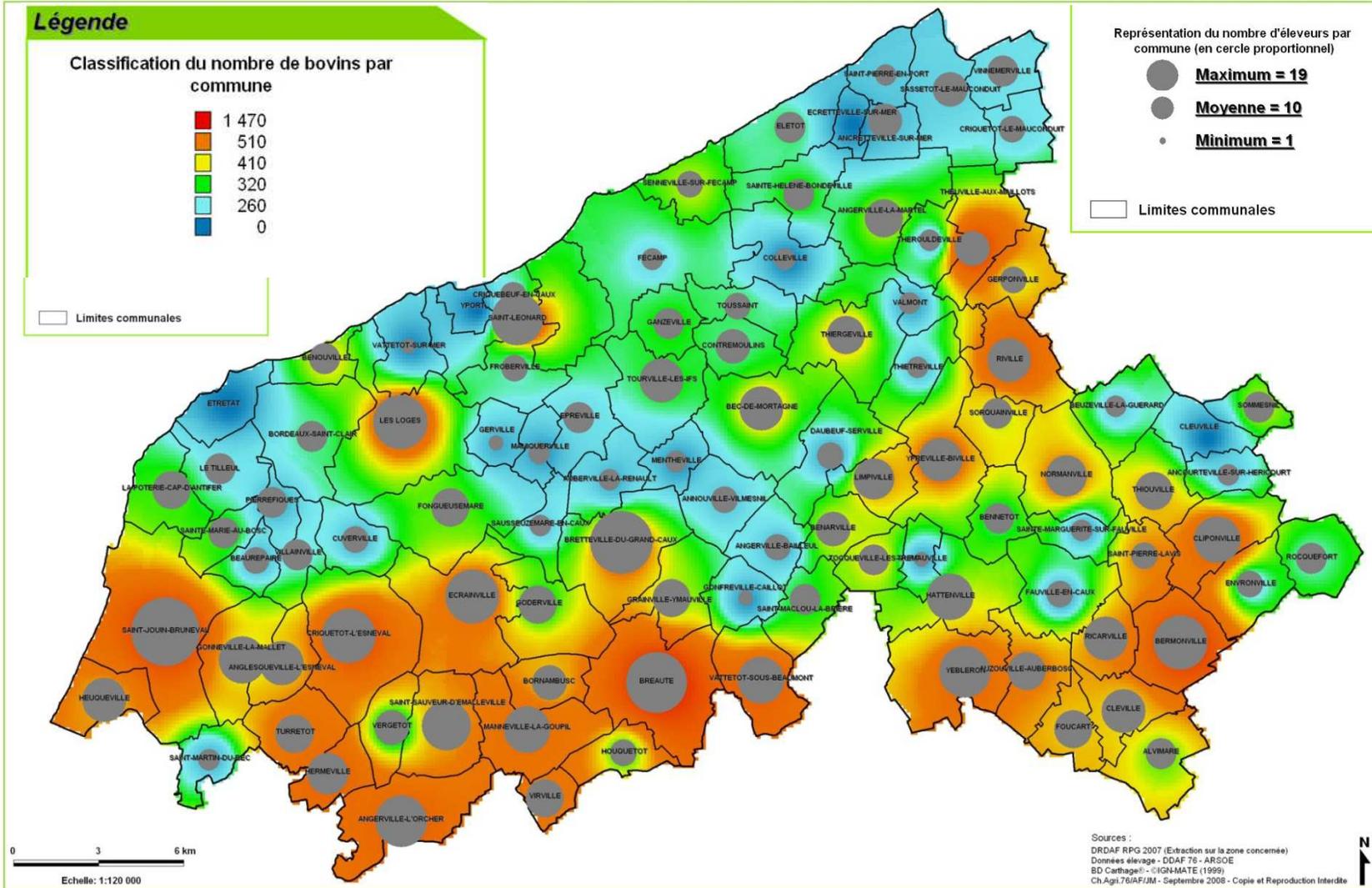


□ Limites communales

Représentation du nombre d'éleveurs par commune (en cercle proportionnel)



□ Limites communales



Une activité d'élevage contrainte. Les surfaces de prairies déclarées à la PAC représentent 14% des surfaces agricoles (identique au territoire Caux Vallée de Seine). Le maintien de surface toujours en herbe sur le territoire est lié à sa capacité à conserver des conditions favorables pour les activités d'élevage. Deux risques majeurs se posent au maintien de l'élevage : une urbanisation non maîtrisée et une concurrence accrue entre l'usage agricole et les autres modes d'occupation des sols. La périurbanisation s'est largement développée autour de Fécamp et sur les franges Nord de la CODAH. Le Sud des Communautés de Communes de Criquetot l'Esneval et de Goderville correspond également aux plus fortes concentrations de bovins du territoire. L'absence de maîtrise dans l'urbanisation entraîne un mitage de l'espace qui peut mettre en péril ces exploitations.

Une gestion foncière difficile face au mitage de l'espace rural

Au delà de la consommation foncière, la problématique à résoudre est celle d'une utilisation rationnelle de l'espace à l'échelle du Pays et du mitage. Environ 10 % des prairies et 30 % des surfaces en cultures sont en contact avec une zone urbanisée et donc susceptibles d'être impactées par une extension de l'urbanisation (marge de recul nécessaires à l'extension des bâtiments d'élevage, épandage, localisation des pâtures par rapport au corps de ferme...). Par ailleurs la pression foncière qui s'exerce sur le territoire conduit à une augmentation du prix des terres agricoles (+ 20 % en 10 ans). Cette augmentation est en partie liée à la concurrence entre agriculteurs et non agriculteurs : **40 % des acquisitions de terres agricoles le sont au profit de particuliers ou de collectivités.**

L'agriculture : un acteur économique de 2000 emplois

Malgré un recul des effectifs des actifs agricoles, le poids économique de l'agriculture demeure important avec plus de 2 000 emplois recensés en 2000 et des exploitants plus jeunes sur le Pays que dans le reste du territoire (29 % de moins de 30 ans contre 25 % dans le département). Les possibilités de diversification de l'activité agricole (notamment dans sa dimension touristique : hébergement, accueil, visites, restauration, ateliers pédagogiques, vente directe), le traitement ou la transformation des productions (valorisation à l'échelle industrielle de la production locale) pourraient maintenir voire accroître l'apport de l'agriculture dans l'économie du Pays de Hautes Falaises.

Représentativité de l'emploi du secteur agricole par rapport aux autres secteurs d'activités dans le Pays des Hautes Falaises et les cinq Pays de l'Estuaire de la Seine, 2006 (%).

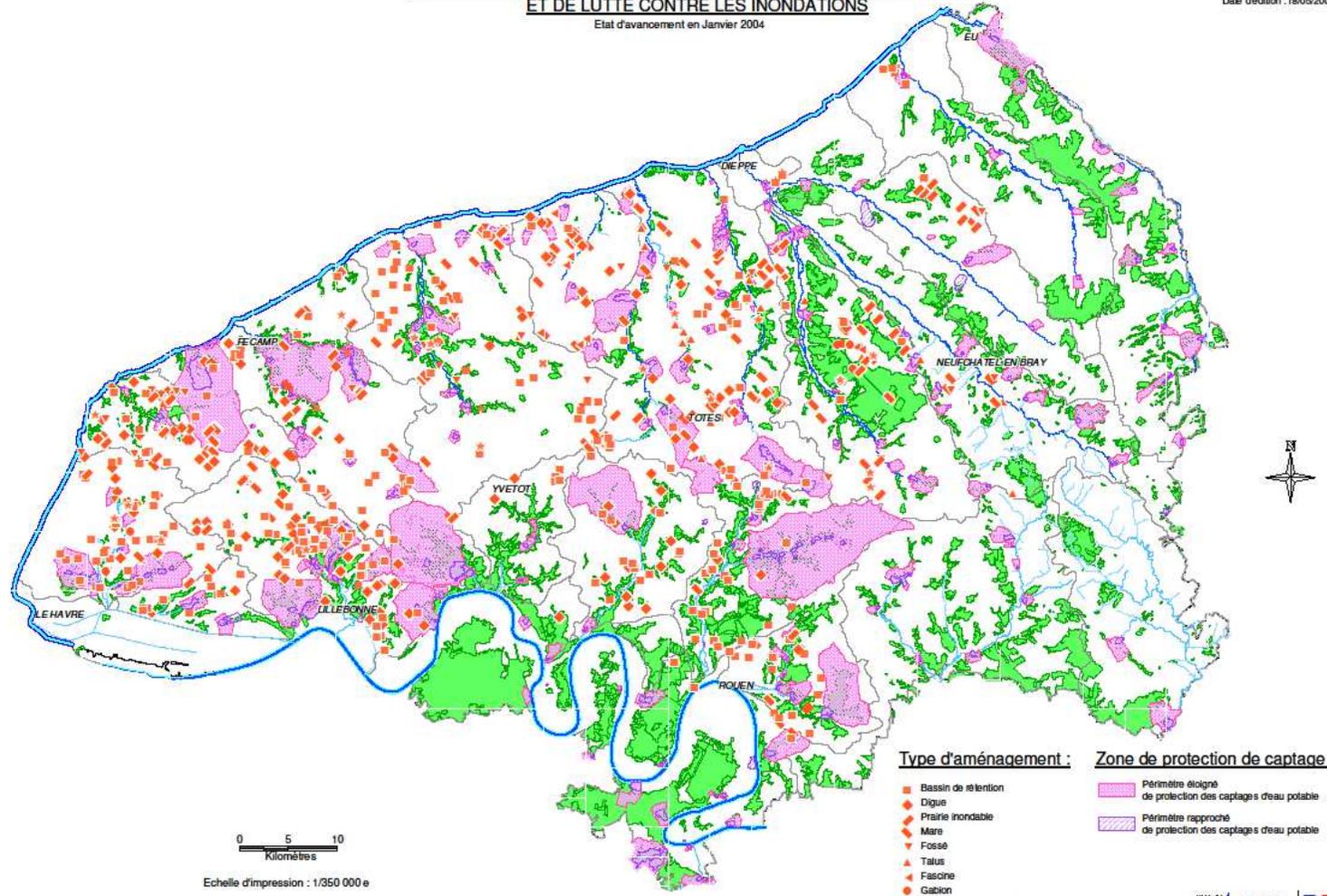
	Pays des Hautes Falaises (%)	Estuaire de la Seine (%)
Ensemble	100	100
Agriculture	7,7	3,3
Industrie	11,6	19,3
Construction	8,8	6,9
Tertiaire	72,0	70,5
dont :		
commerce	13,8	12,0
services aux entreprises	6,2	10,3
services aux particuliers	9,3	7,7

Sources : INSEE, RP 2006.

**RECENSEMENT DES OUVRAGES D'AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES
ET DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

Etat d'avancement en Janvier 2004

Date d'édition : 18/05/2004



Type d'aménagement :

- Bassin de rétention
- ◆ Digue
- ◇ Prairie inondable
- ◇ Mare
- ▽ Fossé
- ▲ Talus
- ▲ Fascine
- ◇ Gabion
- ◇ Destruction d'aménagement
- ★ Autres aménagements

Zone de protection de captage :

- Périmètre éloigné de protection des captages d'eau potable
- Périmètre rapproché de protection des captages d'eau potable

0 5 10
Kilomètres
Echelle d'impression : 1/350 000 e

Source : IGN, BD CARTE 2003, BD CARTE 4000, DBASS 20, DBAF20

Réalisation : BRG DRA E 23

SCOT DU PAYS DES HAUTES FALAISES

:: Cartographie de la SAU en contact avec les zones urbanisées ::



Légende

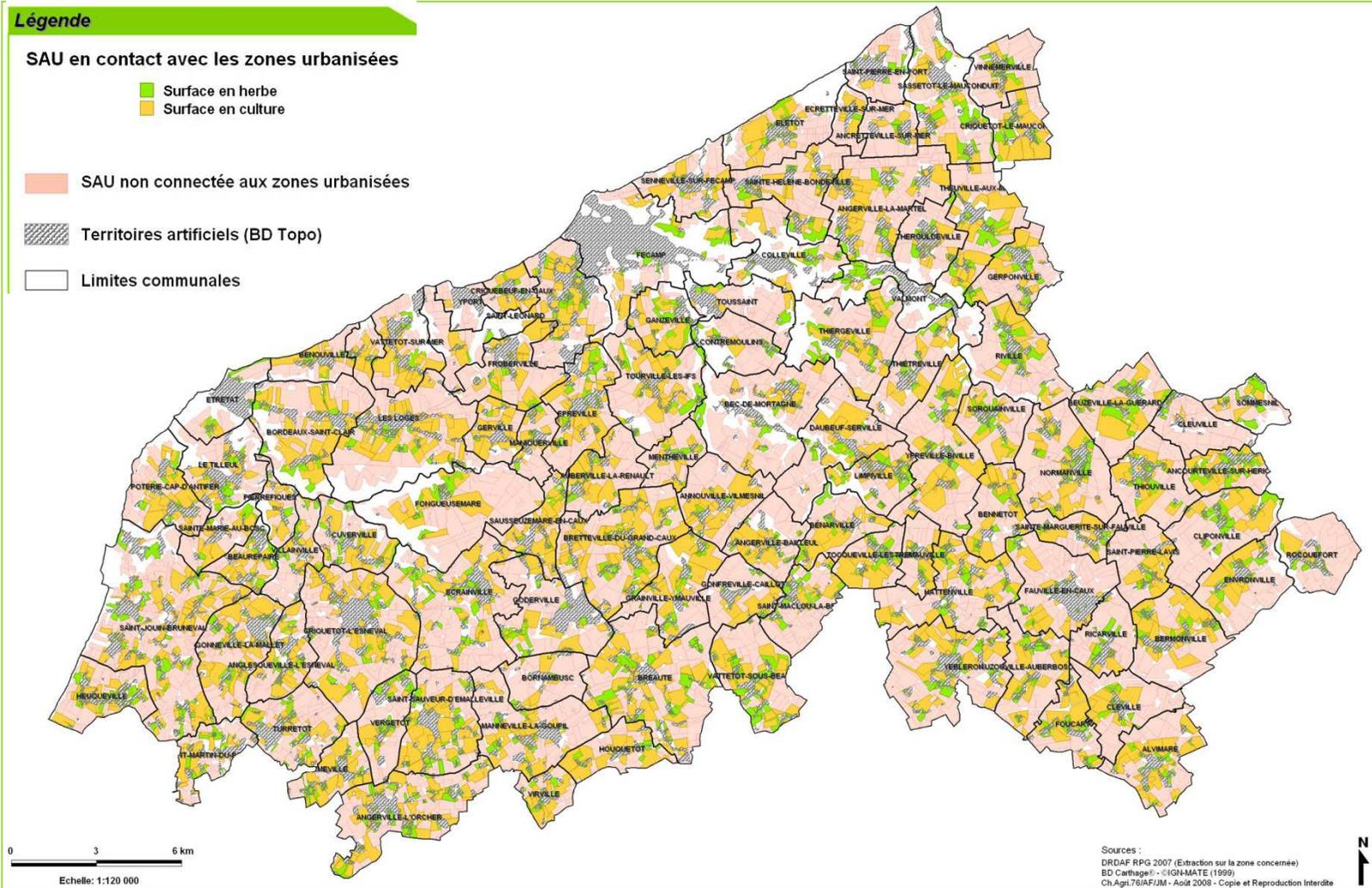
SAU en contact avec les zones urbanisées

- Surface en herbe
- Surface en culture

SAU non connectée aux zones urbanisées

Territoires artificiels (BD Topo)

Limites communales



Sources :
 DRDAF RFG 2007 (Extraction sur la zone concernée)
 BD Carthage - © IGN/MATE (1999)
 Ch.Agr.78/AF/JM - Août 2008 - Copie et Reproduction Interdite

ENJEUX et BESOINS : Maintenir une agriculture performante

- Conserver et préserver la terre comme outil de production :
 - permettre aux agriculteurs de se projeter dans la durée;
 - planifier le développement des aménagements (zones d'activités, d'habitat, réseaux de communication), notamment par le biais des documents de d'urbanisme et d'outils de planification (PLU...).
- Préserver la diversité des activités agricoles et forestières qui façonne le paysage
- Valoriser les potentiels et diversifier les leviers de développement agricole pour tisser de nouveaux liens entre l'agriculture et le territoire :
 - agro-tourisme ;
 - agriculture périurbaine ;

B. UN PORT ACTIF DANS SES TROIS COMPOSANTES : PECHE, COMMERCE, PLAISANCE

Fécamp, une ville associée à l'image de son port et à la grande pêche des Terres-Neuvas

La vie maritime ponctue l'histoire de la frange littorale du Pays des Hautes Falaises. Les activités maritimes, de la pêche à la transformation des produits de la mer, sont les bases du développement de cette partie du territoire et restent aujourd'hui un marqueur de son identité. Malgré de profondes mutations des activités, les ressources du littoral restent le support d'une économie diversifiée, animée par trois activités au port de Fécamp : Pêche, Plaisance, Commerce.

Trois quais sont dédiés à la pêche et une criée a été installée en 1987. Si l'activité de la pêche a fortement reculé, Fécamp demeure le premier port de pêche haut normand. En 2011, ce sont 3 600 t de poissons, crustacés et coquillages qui y ont été débarqués. La pêche est une filière qui emploie environ 600 personnes sur le bassin d'emploi de Fécamp dont plus de la moitié dans les entreprises industrielles de transformation. La criée installée aux abords du quai facilite le déchargement et la commercialisation dans des conditions sanitaires optimum. Il faut cependant noter que la plus grande partie des produits de la pêche est écoulee en vente directe. Si cette activité peut en partie contribuer à l'animation commerciale et touristique, elle est aussi liée aux orientations des politiques communautaires. Différents projets visent à l'amélioration de l'infrastructure (cases à mareyeurs, magasin d'armements) ainsi que la réparation navale. C'est un point clé pour la filière portuaire puisqu'elle intéresse autant les professionnels de la pêche que les plaisanciers.

L'année 2007 a vu l'immersion de récifs artificiels au large des côtes d'Étretat. Cette expérience lancée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie Bolbec-Fécamp vise à une meilleure gestion des ressources halieutiques et à un renouvellement des fonds marins. A terme, elle doit permettre d'accroître et de diversifier les ressources à proximité des ports de pêche.

La plaisance : une filière à déployer

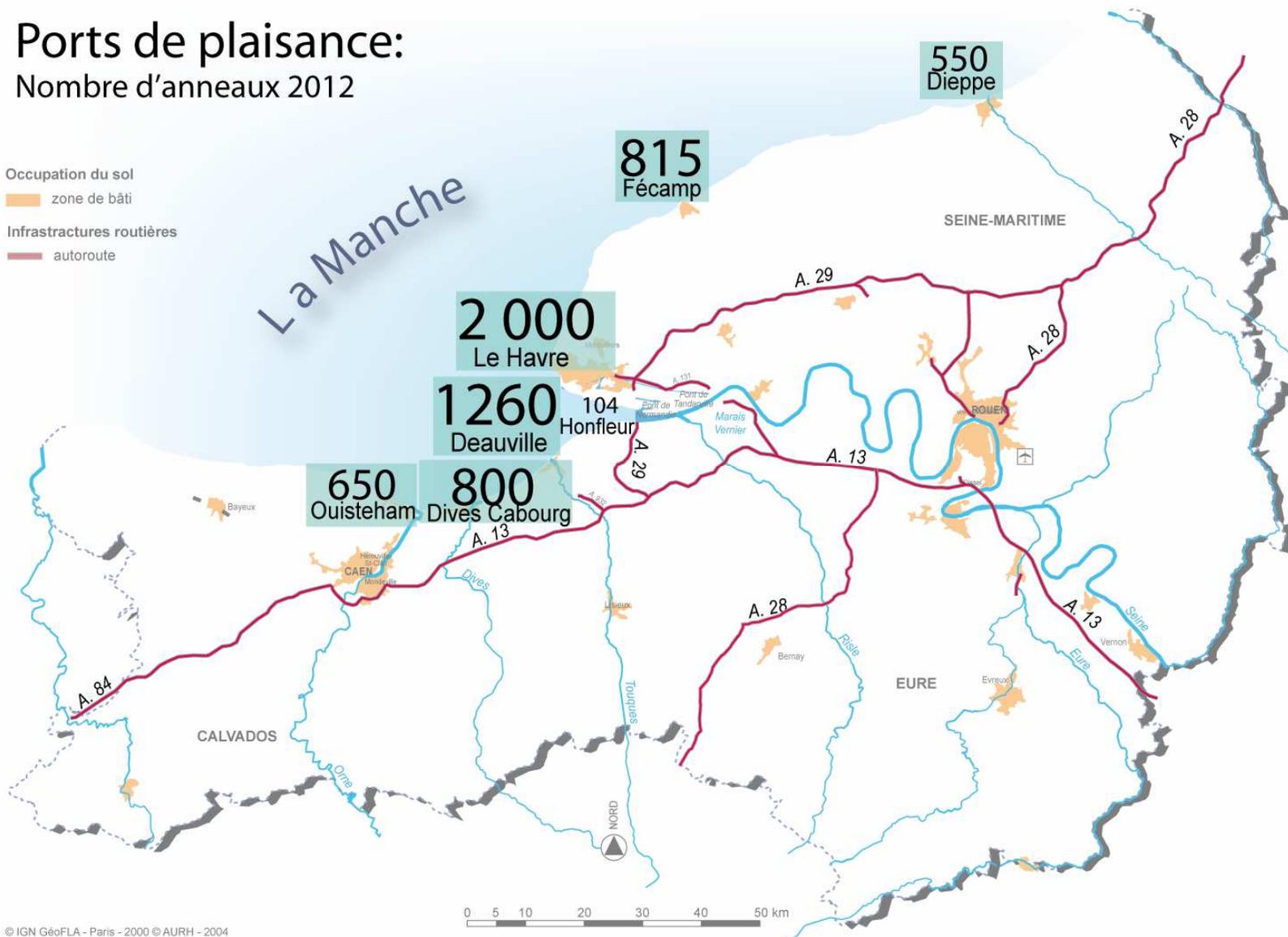
Le port de Fécamp dispose de 800 anneaux de plaisance et de 180 en port à sec. Cette installation accroît la valeur ajoutée des prestations du port de Fécamp et renforce les capacités du pôle de réparation navale qui y serait associé.

La proximité à des sites touristiques de ce port situé en ville et accessible à toute heure en font son succès : 2 738 bateaux en 2004 y ont fait escale débarquant près de 7 000 personnes. Avec une demande en attente de plus de 250 bateaux, les perspectives de développement du port de plaisance sont larges. Elles accompagnent la politique de développement du nautisme soutenu par les collectivités. Les capacités de cette filière doivent interroger les autres communes littorales du pays pour développer des structures de mouillage. Ces projets à Fécamp viennent asseoir les ambitions touristiques en favorisant les événements nautiques.

Fort d'une image valorisante et d'une aptitude à renforcer les activités du port, la plaisance doit accompagner le développement du seul port de plaisance du territoire disposant d'anneaux en bassin.

Ports de plaisance: Nombre d'anneaux 2012

Occupation du sol
 zone de bâti
 Infrastructures routières
 autoroute



Gérer le stockage et l'évacuation des marchandises d'un port en centre-ville

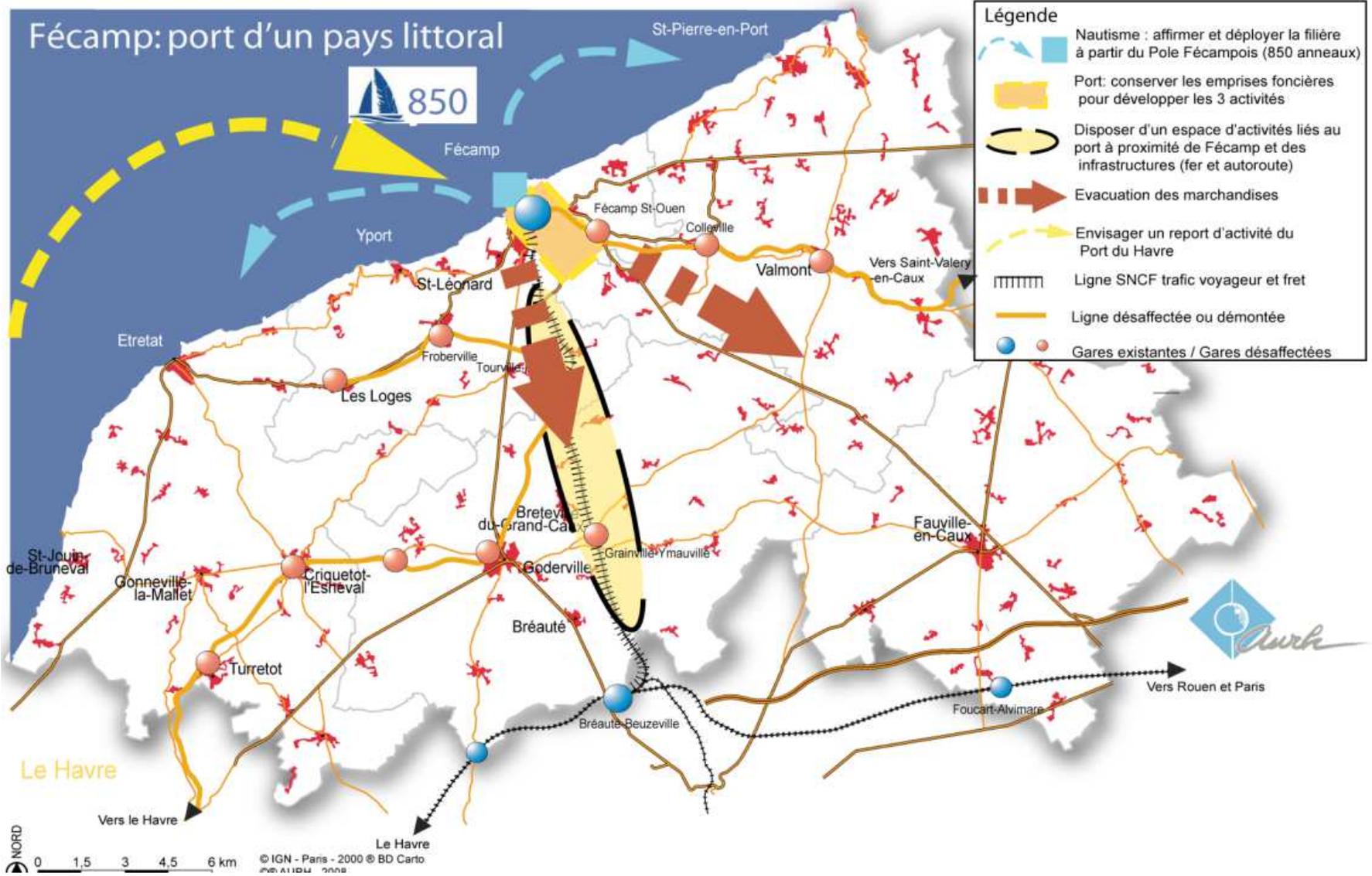
Le bois est la principale activité du port de Fécamp notamment l'importation depuis l'Europe du nord et l'exportation vers le proche Atlantique. Le port de Fécamp, limité à des navires de 105 m de long, se distingue de ses concurrents par les services personnalisés apportés à ses clients. Le port dispose de 25 ha de surface de stockage dont 10 % de surfaces couvertes. Ces surfaces couvertes sont les plus recherchées par les clients. Pour faire face à l'accroissement de la demande, 2 ha de stockage sur un terre-plein sont prévus. Cette extension se fera dans le cadre du réaménagement du bassin Freycinet situé en fond du port. Le projet comprend l'extension du quai de Verdun pour faciliter le chargement et le déchargement ainsi que la construction d'un nouveau quai support de la relance de l'activité de chantier naval.

La faible valeur ajoutée des marchandises limite les possibilités de stockage en dehors du site (coût de la manutention). L'objectif est donc de limiter le stockage et de favoriser l'évacuation rapide des marchandises. La présence de l'A29 est privilégiée par les clients bien que le site soit directement branché sur le fer. Le coût de son utilisation modifie cependant celui des marchandises. Le développement de l'activité portuaire passerait donc essentiellement par un accroissement de la circulation. La question de la desserte de Fécamp reste donc centrale pour le développement des activités du port. En complément, l'axe Nord/Sud formé par la RD925 et la voie ferrée Fécamp-Bréauté pourrait être un site de développement économique majeur, situé aux confins des embranchements routiers et ferrés au cœur du territoire des Hautes Falaises et bénéficiant de la proximité des infrastructures portuaires.

La présence d'un port en centre ville est une opportunité pour la revitalisation de Fécamp mais pose un problème foncier. Le port est un espace qui demande des ressources qui sont rares en cœur de ville. Le développement des activités est donc en partie dépendant d'un renouvellement des espaces actuellement occupés.

ENJEUX et BESOINS : Développer et diversifier l'activité portuaire

- Redéfinir la desserte du port : accroître le trafic portuaire impose une réflexion sur l'évacuation (fret) ferroviaire et routière des marchandises.
- Disposer d'espaces d'activités liés au commerce portuaire et à la pêche, reliés aux infrastructures ferroviaires.
- Créer une synergie entre le développement de la plaisance et la création d'une filière de réparation navale (synergie entre les services, formation fléchées vers le nautisme).



C. UN TISSU ECONOMIQUE EN MUTATION : DEVELOPPEMENT DES SERVICES

Fécamp, principal pôle d'emploi du Pays relayé par une contribution importante des autres territoires

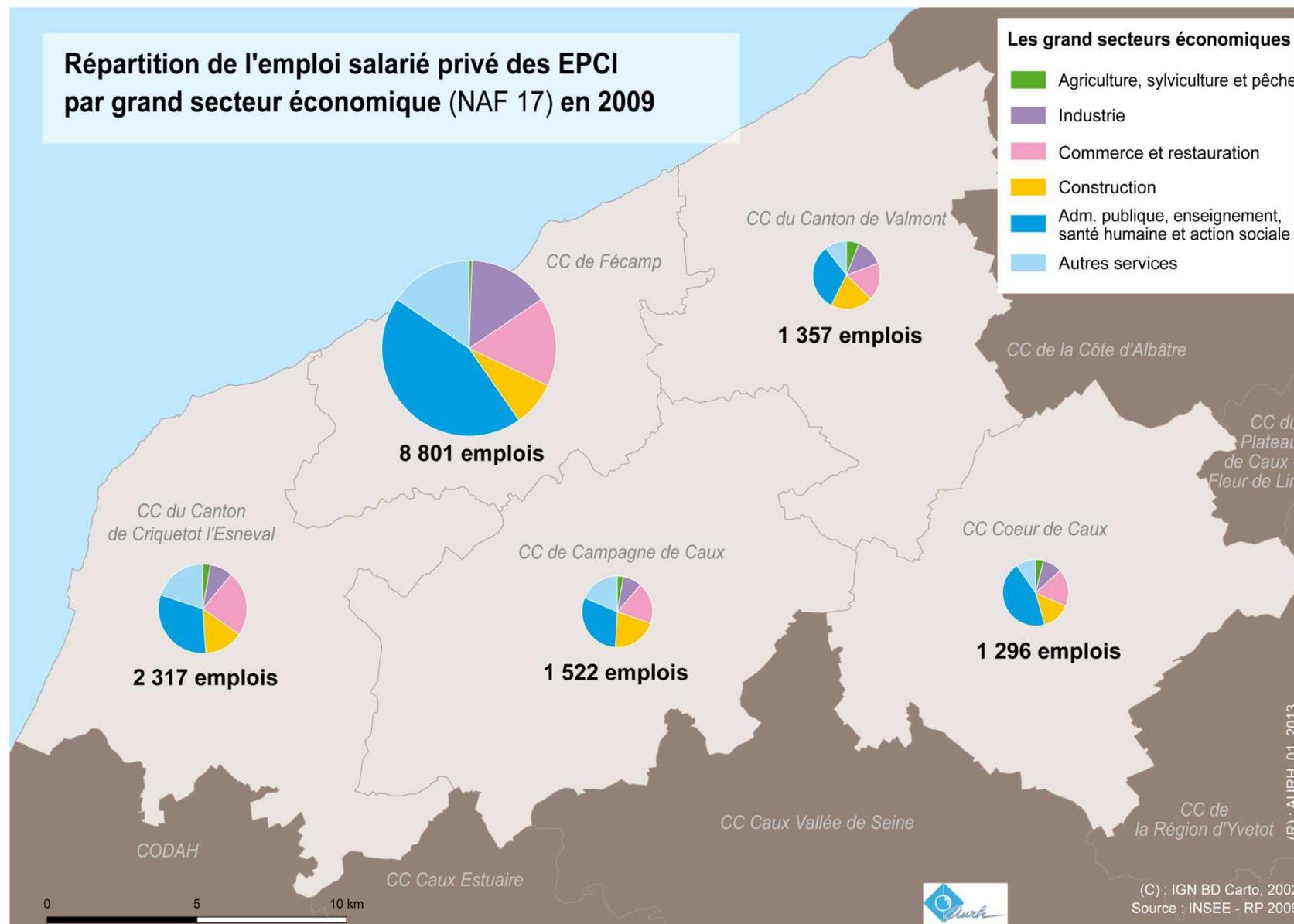
Avec une économie fondée sur l'agriculture et un secteur industrialo-portuaire dominant à Fécamp (pêche, port, textile...), employant une main-d'œuvre essentiellement locale ; le Pays -plus particulièrement Fécamp- a dû faire face au déclin d'une part importante de son secteur industriel, obligeant à faire évoluer les procédés de fabrication et à diversifier l'économie pour éviter au territoire de devenir un espace à caractère essentiellement « résidentiel ». Pérennisant ses grands secteurs économiques originels (agriculture, activités portuaires et maritimes), le Pays héberge un tissu économique varié. Fécamp est le pôle d'emploi principal, cependant les autres Communautés de Communes contribuent de façon conséquente à l'économie du Pays. La Communauté de Communes de Fécamp concentre 57,5 % des effectifs salariés des établissements²² pour 36,72 % des établissements du Pays. Alors qu'en 2006, les Communautés de Communes de Criquetot l'Esneval et de Goderville ont un effectif salarié semblable proche de 15 % (respectivement 14,7 et 13,7 %), en 2009 celle de Criquetot affiche une petite hausse de 0,8 % (15,5 % des effectifs salariés) et la Communauté de Communes de Goderville une baisse de 3,75 % de ses effectifs salariés. Pour Cœur de Caux et Valmont, les effectifs ont peu varié entre 2006 et 2009, ils se situent toujours autour de 8 % (respectivement 8,48 % et 8,87 %). Le nombre d'entreprises rapporté à l'effectif des salariés fait apparaître un tissu entrepreneurial composé majoritairement de TPE.

Trois secteurs économiques dominants : services aux particuliers, agriculture/pêche, et commerce/restauration

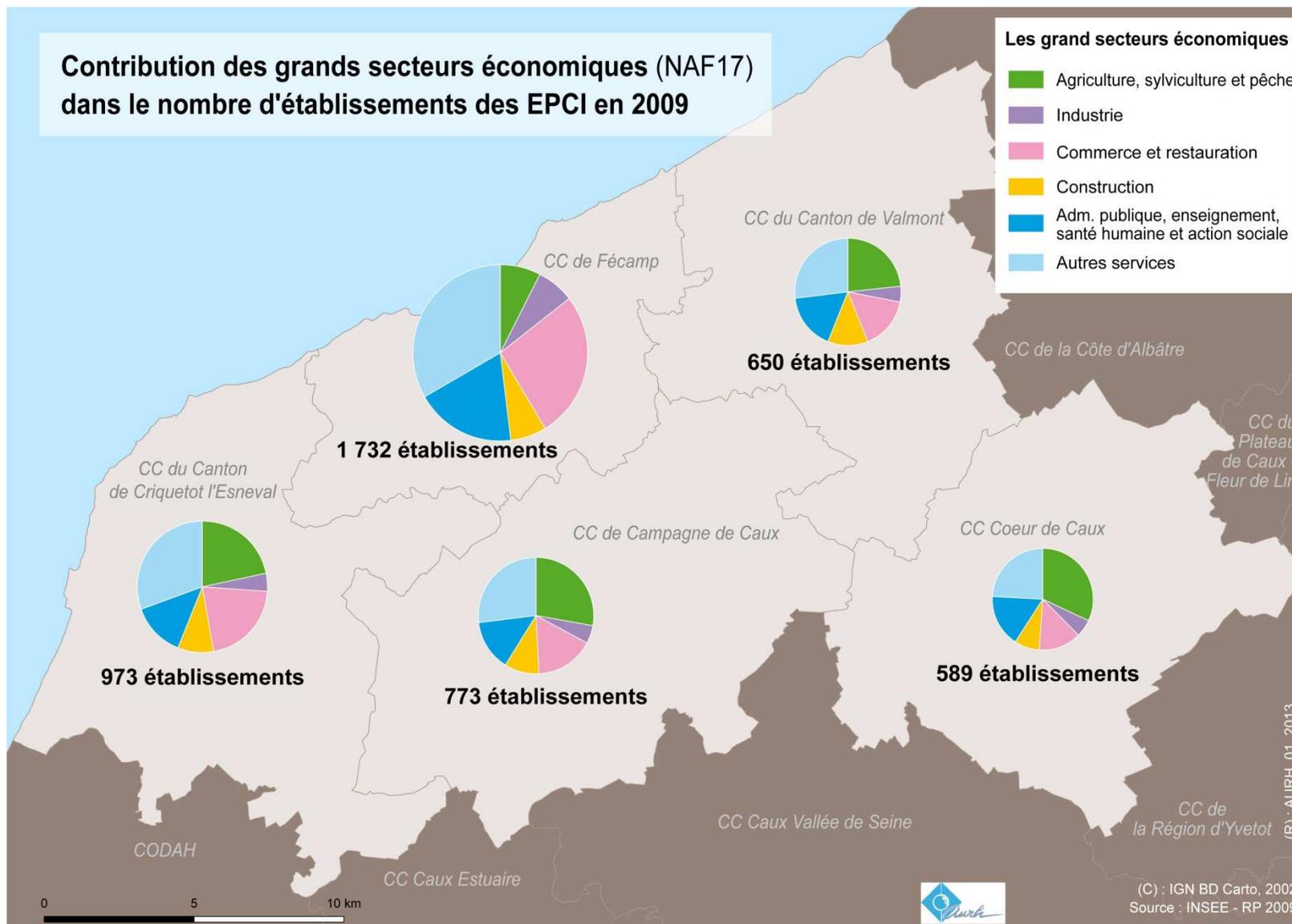
Le secteur des services aux particuliers est celui où l'on dénombre le plus d'établissements (information et communication, activités immobilières, activités scientifiques et techniques, autres activités de service). Il représente 29,6 % des établissements, avec une répartition des établissements essentiellement sur les Communauté de Communes de Fécamp et Criquetot (respectivement 41,2 % et 21,2 %). Le 2^{ème} secteur dominant est celui commerce, hôtellerie et restauration, qui est dominant dans les Communautés de Communes de Fécamp et Criquetot l'Esneval en lien notamment avec la vocation touristique d'Etretat et le statut de Fécamp, seul pôle urbain du Pays. Le secteur de l'agriculture et de la pêche est le troisième secteur économique du territoire avec une moyenne de 19,6 % des établissements du Pays, même s'il ne représente en termes d'emploi que 1,97 % des emplois. Ils sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire, avec une plus faible représentation sur la Communauté de Communes de Fécamp. Le secteur industriel reste une spécificité autour de Fécamp avec 45,42 % des établissements du Pays lié à ce secteur économique. Au regard de la morphologie des entreprises (TPE majoritaires) on n'observe pas de corrélation évidente entre le nombre d'établissements et les effectifs salariés. A l'instar du secteur agriculture et pêche (19,6 % des établissements et 1,97 % des effectifs salariés).

²²INSE. Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), « Effectifs salariés des établissements actifs au 31/12/2006, par activité en NES16 » et Démographie des entreprises et des établissements (REE-Sirène), « Nombre d'établissements par activité principale exercée - NES 16 – au 1/01/2007 ».

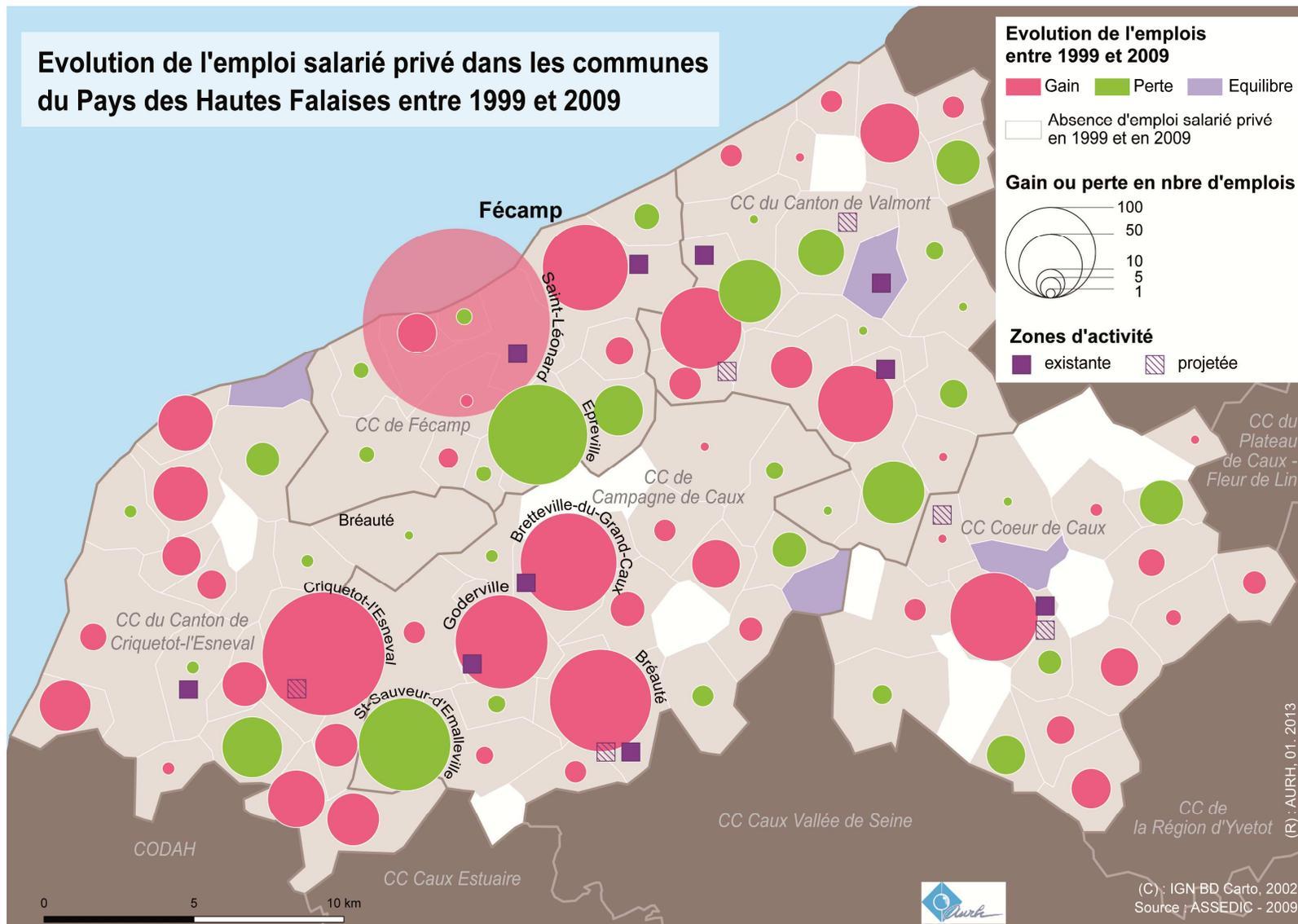
Répartition de l'emploi salarié privé des EPCI par grand secteur économique (NAF 17) en 2009



Contribution des grands secteurs économiques (NAF17) dans le nombre d'établissements des EPCI en 2009



Evolution de l'emploi salarié privé dans les communes du Pays des Hautes Falaises entre 1999 et 2009



Une croissance de l'emploi entre 1999 et 2009 liée au commerce/restauration et à la construction

1 120 emplois salariés dans le secteur privé ont été créés sur le Pays entre 1999 et 2006²³ et 145 emplois entre 2006 et 2009. Les Communautés de Communes de Cœur de Caux et Campagne de Caux ont connu la plus forte augmentation du nombre d'établissement (+ 26 et + 25) et une évolution positive de l'emploi (+ 138 et + 289 emplois). La Communauté de Communes de Valmont comptabilise 76 emplois en plus et 5 nouveaux établissements. Seule celle de Criquetot L'Esneval perdent des établissements (- 2) sans affecter les effectifs puisque ceux-ci comptent 399 emplois supplémentaires sur la période. La Communauté de Communes de Fécamp qui avait accusé une perte d'emplois entre 1999 et 2006 (-12 emplois), connaît entre 2006 et 2009 une croissance de 394 emplois, les autres Communautés de Communes connaissent un certain ralentissement depuis 2006 voire une perte pour celle de Criquetot. (- 298 emplois entre 2006 et 2009). Les secteurs commerce et restauration et la construction (particulièrement sur les Communautés de Communes de Fécamp et Goderville) sont les principaux secteurs d'activités qui développent de l'emploi. Le troisième secteur de développement est celui de l'administration publique (enseignement, santé et action sociale). Les emplois industriels sont en baisse dans toutes les Communautés de Communes, excepté celle de Fauville.

Une reprise de la création d'entreprises en continu à partir de 2003

Après avoir connu une forte chute entre 2002 et 2003, l'évolution du taux de créations d'entreprises est positive sur le Pays depuis 2005. Ainsi, ce sont 349 entreprises qui ont été créées en 2011 sur le Pays, alors qu'en 2006 le nombre de création était de 190. Cette progression est continue même entre 2008 et 2009 et le Pays des Hautes Falaises contribue à hauteur d'un peu plus de 10 % des créations d'entreprises de l'Estuaire (10,53 % en 2006 et 10,41 % en 2011). En 2011, les créations d'entreprises représentent 13,49 % des entreprises du Pays et plus de 32 % d'entre elles sont des créations « d'auto entreprises ». Entre 2006 et 2011, l'ensemble des Communautés de Communes, ont continué à créer des entreprises²⁴ à des degrés

²³Assedic/UNlstat-NES 16 au 31/12/2006 « Les statistiques annuelles des effectifs des établissements affiliés à l'assurance chômage et de l'emploi salarié privé entre 1999 et 2006 »

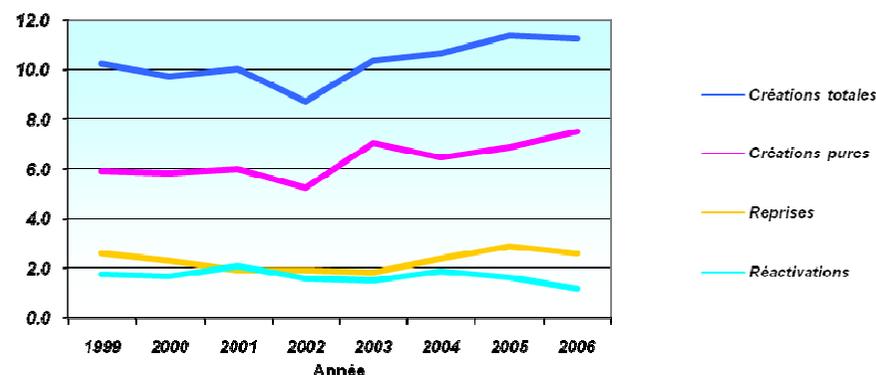
²⁴INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirène) (champ : ICS), Ensemble des activités marchandes hors agriculture.

divers. En 2011, les créations ont été les plus importantes sur les Communautés de Communes de Fécamp et de Criquetot, respectivement 40,4 % et 23,2 % (soit 141 et 81 entreprises). La typologie des créations confirme les tendances observées d'un développement économique porté essentiellement par les services à 49,56 % (255 entreprises de commerce, transports, services divers en 2011), le commerce (82 entreprises) et la construction (51 entreprises). Contrairement à 2006 où l'on notait plus de création d'entreprises dans les secteurs de la construction et de l'industrie dans le Pays des Hautes Falaises que dans l'Estuaire ainsi que des taux de création pour le commerce et les services inférieurs à la moyenne de l'Estuaire ; en 2011, les créations d'entreprises sur le Pays sont très proches de celles observées sur l'Estuaire de la Seine (de 0,3 à 1 % d'écart).

L'artisanat : un secteur qui confirme la vitalité du secteur de la construction et des services

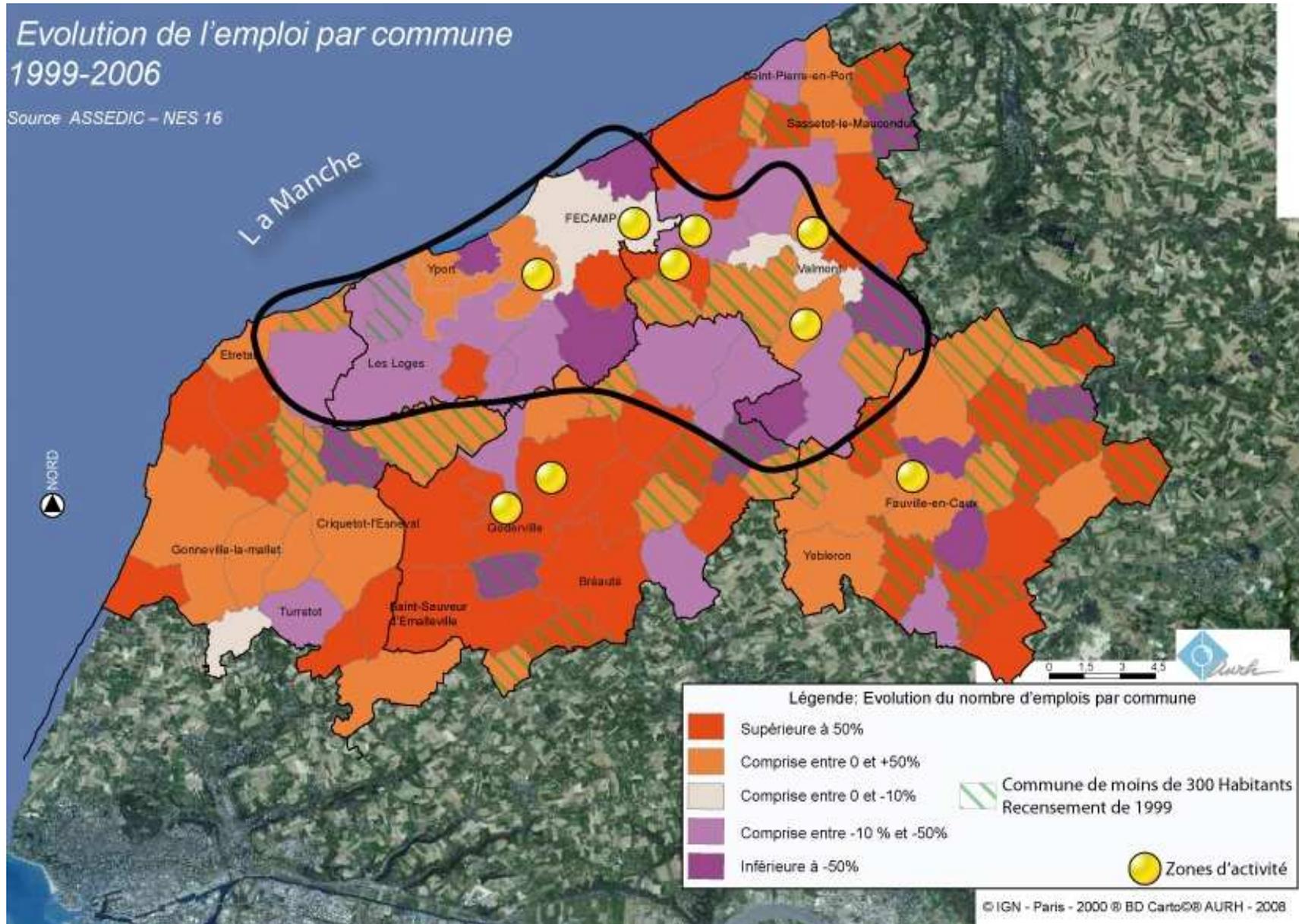
L'évolution du nombre d'entreprises artisanales par Communautés de Communes entre 1994 et 2006 est stable ou positif. C'est dans celles de Cœur de Caux (17 %) et Campagne de Caux (11 %) que l'on observe les taux les plus dynamiques. Seule la Communauté de Communes du Canton de Criquetot affiche un retrait (- 4 %). Les entreprises de la construction et des services sont celles qui se sont le plus développées : construction 11 % et services, transport, réparation 14 %. Des fragilités sont à noter dans l'alimentaire (boucheries notamment) et la fabrication, secteurs en recul sur l'ensemble du Pays. « **L'intensité artisanale** » en 2005 (3,42 d'actifs pour 100 habitants) est moins élevée que dans le département (4,16) et en France (5,36).

Evolution des taux de créations d'entreprises du Pays des Hautes falaises entre 1999 et 2006

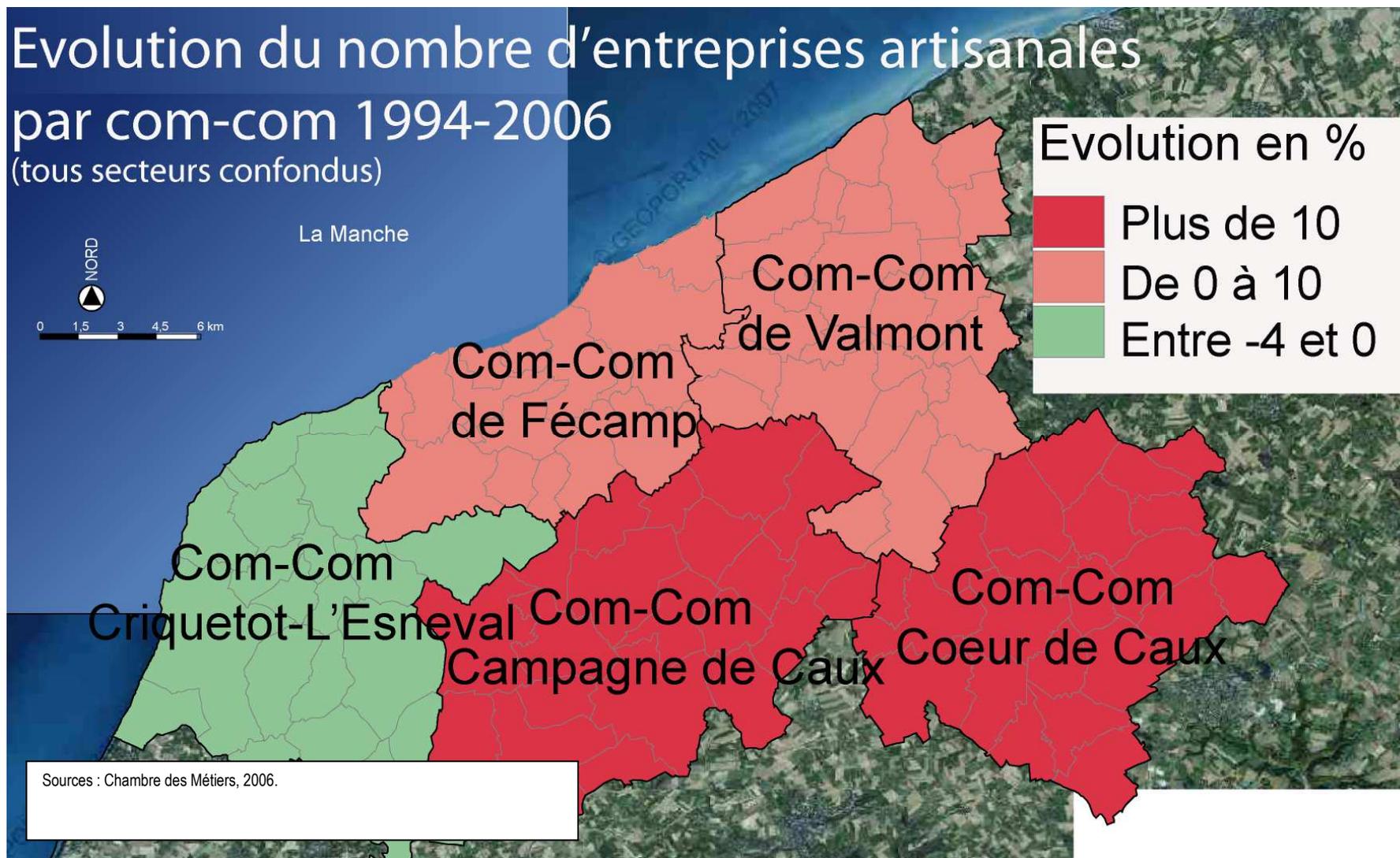


Evolution de l'emploi par commune 1999-2006

Source ASSEDIC - NES 16



Evolution du nombre d'entreprises artisanales par com-com 1994-2006 (tous secteurs confondus)



ENJEUX et BESOINS : Conforter les secteurs d'activités existants et poursuivre la diversification économique

- **Conforter les activités existantes :**
 - agriculture, pêche, plaisance, service-commerce, industrie, artisanat ;
 - secteurs en tension (BTP,...) : promouvoir l'emploi, la qualification, la formation ;
 - services aux entreprises : un fort potentiel de développement.
- **Poursuivre la diversification de secteurs sous-exploités à fort potentiel :**
 - tourisme et loisirs : promouvoir l'ensemble de la filière touristique et augmenter le niveau de qualification ;
 - nouvelles énergies et éco-construction : renforcer la recherche/développement et la formation, développer les réseaux de partenariats et l'accueil d'entreprises.
- **Accueil et développement du tissu d'entreprises :**
 - développer les actions en faveur de la reprise des TPE existantes ;
 - promouvoir et développer l'offre de services susceptible de favoriser l'implantation d'entreprises et d'attirer les cadres ;
 - développer l'articulation entre les besoins des entreprises et l'offre de main d'œuvre ;
 - renforcer l'accessibilité au très haut débit ;

D. UN POSITIONNEMENT A AFFIRMER DANS L'ESTUAIRE

Une partie importante du Pays sous influence de l'économie havraise

L'influence économique réciproque des territoires de l'Estuaire peut se mesurer par l'intermédiaire de la mobilité domicile/travail²⁵. Le territoire des 5 Pays de l'Estuaire de la Seine, est économiquement fortement dominé par le pôle havrais. Cependant certaines villes constituent localement de véritables pôles d'emplois. Ainsi, le pôle fécampois procure 8 % des emplois de l'Estuaire et la Communauté de Communes de Fécamp compte neuf emplois pour dix actifs résidents sur son territoire. A contrario, les autres Communautés de Communes du Pays des Hautes Falaises voient quotidiennement leurs actifs résidents quitter le territoire pour travailler dans des Pays limitrophes, plus particulièrement celui du « Havre Pointe de Caux Estuaire » et dans une moindre mesure celui de « Caux Vallée de Seine ». Ainsi, à l'échelle du territoire des Hautes Falaises ce sont 54.2% des actifs résidents qui ont un emploi sur le Pays. Cette situation de « dépendance économique » vis-à-vis du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire est particulièrement forte pour la Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval (60%) et celle de Campagne de Caux (43%). La Communauté de Communes de Valmont dépend très largement du pôle Fécampois (30 % de ses actifs résidents travaillent sur Fécamp), celle de Cœur de Caux est à mi-chemin entre le Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire, Caux Vallée de Seine et l'extérieur de l'Estuaire (13% d'actifs vont travailler sur le Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire, 23% sur Caux Vallée de Seine). En fait, l'influence du pôle Havrais est importante jusqu'aux confins de la Communauté de Communes de Campagne de Caux.

Le pôle économique fécampois : une influence notable sur les Communauté de Communes de Fécamp et de Valmont

Pour la Communauté de Communes de Fécamp, les actifs résidents travaillant dans le pôle d'emploi de Fécamp oscillent entre 40 et 75 % selon les communes. Ils représentent 30 à 50 % dans les communes à l'ouest de la Communauté de Communes de Valmont.

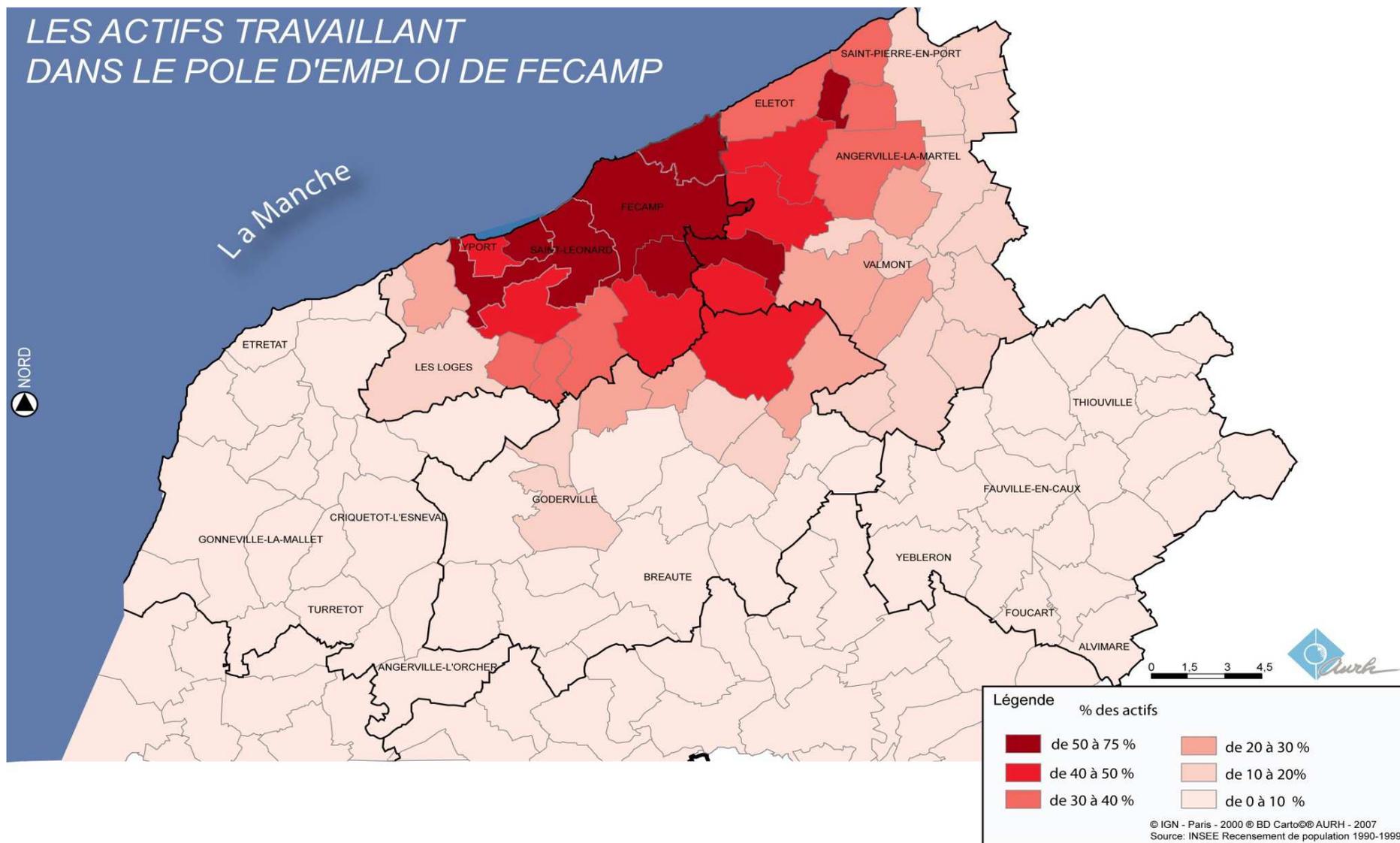
L'attractivité économique de Fécamp est réduite vis-à-vis des Communautés de Communes de Cœur de Caux et du Canton de Criquetot-l'Esneval. Elle concerne au maximum 10 % des actifs. Les communes du nord de la Communauté de Communes de Campagne de Caux sont également dans l'aire d'influence de Fécamp, 11 % de ses résidents vont travailler sur le pôle fécampois.

Des déplacements domicile- travail qui s'allongent et s'intensifient

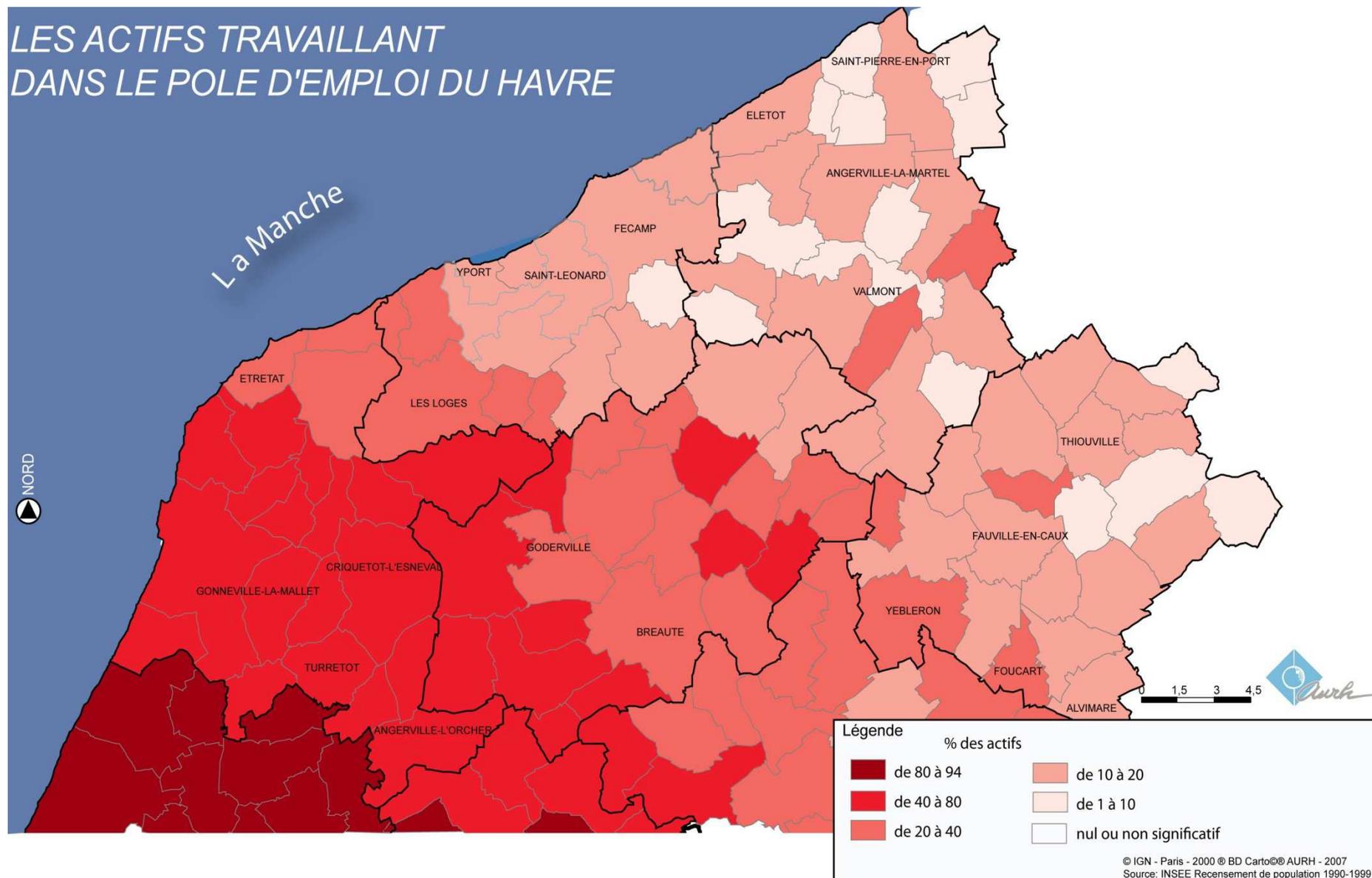
Les conséquences de l'influence du pôle havrais et du Pays Caux Vallée de Seine se manifestent au quotidien par les navettes domicile/travail. L'INSEE évoque une intensification des flux venant de la « seconde couronne » du Havre, en particulier depuis les Communauté de Communes de Fécamp et de Campagne de Caux²⁶. En 2004, ce sont 1 510 déplacements domicile / travail qui s'effectuent quotidiennement du Pays des Hautes Falaises vers celui de Caux Vallée de Seine, 7 350 vers Le Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire et 3 220 hors des 5 Pays de l'Estuaire de la Seine. De fait, la distance moyenne parcourue entre les lieux de résidence et d'emploi s'est notablement allongée. Pour une grande partie des communes des Communautés de Communes de Criquetot -L'Esneval et de Campagne de Caux, la moitié des « navetteurs » sont ainsi à plus de 20 km, soit plus de 30 mn de leur lieu de travail. Le développement économique et de l'emploi pour le Pays repose sur sa capacité à attirer des entreprises en leur proposant des espaces d'accueil, notamment des Zones ou Parcs d'Activités.

²⁵Navettes domicile-travail entre les pays de l'Estuaire en 2006. Source INSEE RP2006.

LES ACTIFS TRAVAILLANT DANS LE POLE D'EMPLOI DE FECAMP



LES ACTIFS TRAVILLANT DANS LE POLE D'EMPLOI DU HAVRE



LES NAVETTES DOMICILE TRAVAIL ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE EN 2006*

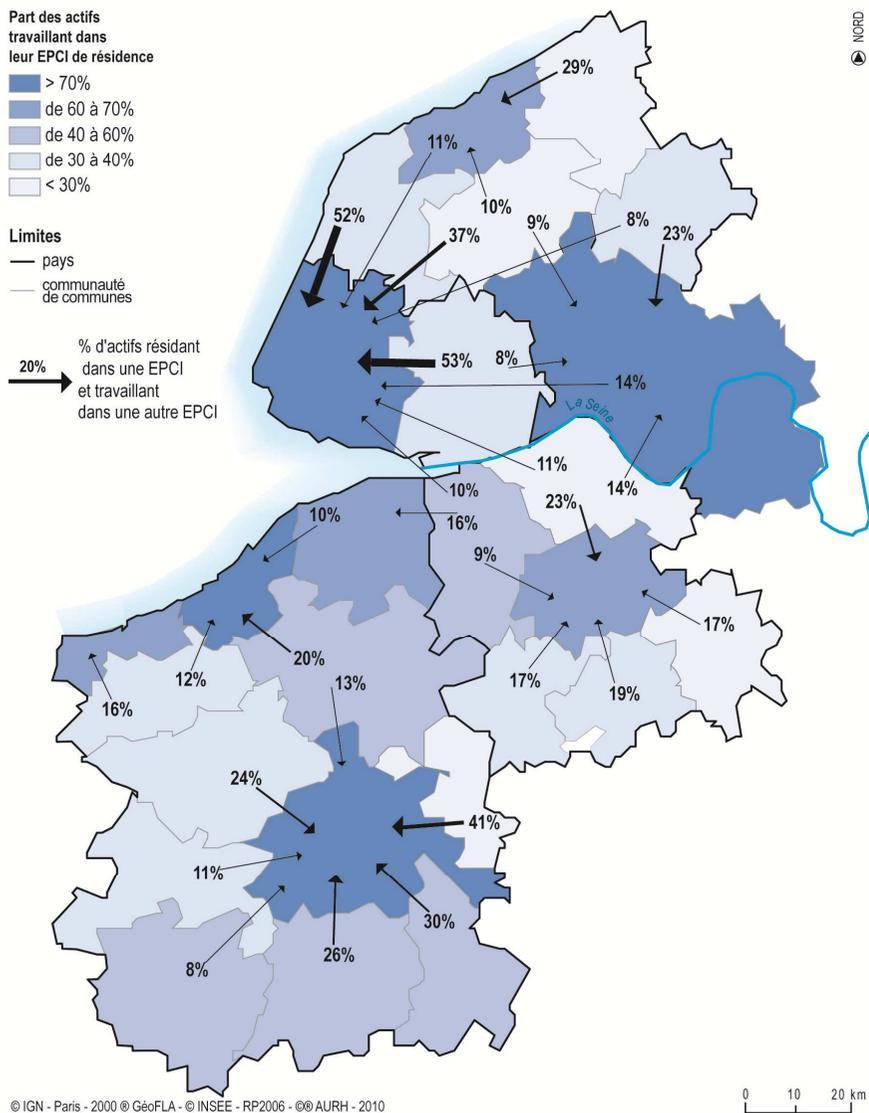
Part des actifs
travaillant dans
leur EPCI de résidence



Limites

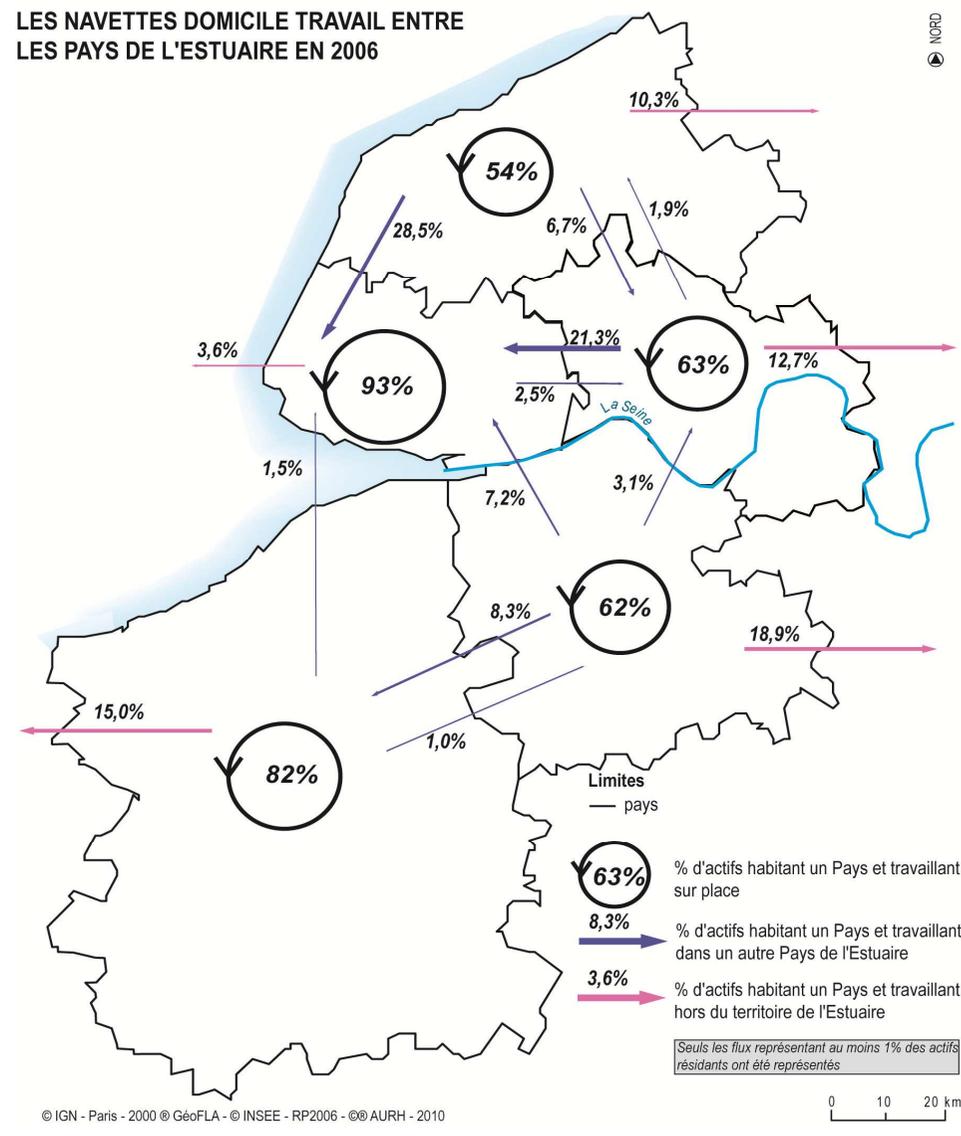


20% → % d'actifs résidant dans une EPCI et travaillant dans une autre EPCI



LES NAVETTES DOMICILE TRAVAIL ENTRE LES PAYS DE L'ESTUAIRE EN 2006

▲ NORD



On note un déficit de surfaces immédiatement disponibles pour les activités économiques sur le Pays des Hautes Falaises. Le Pays dispose actuellement de 12 Zones d'Activités, réparties sur quatre Communautés de Communes, à 90 % situées le long des axes de communication majeurs RD 925 et RD 926, avec un unique point d'accès à l'autoroute A 29 via l'échangeur N°8. Certaines implantations récentes répondent à des logiques de mutualisation à l'instar de la Zone d'Activité de Thiétreville, initiative intercommunautaire entre les Communauté de Communes de Valmont et de Campagne-de-Caux. Le « Parc d'Activité des Hautes Falaises », le plus important du territoire en superficie, situé à St Léonard sur l'axe Fécamp-Goderville, a une vocation plutôt « industrielle » ; les autres Zones d'Activités à caractère mixte (artisanat, entreprises) sont positionnées pour l'accueil d'entreprises de proximité. En 2008, l'offre immédiatement disponible sur l'ensemble du Pays des Hautes Falaises était inférieure à 10 ha. Elle était très disséminée et ne proposait pas de superficie d'un seul tenant suffisamment importante pour accueillir un projet d'envergure. La plus grande parcelle disponible, de 3,11 ha, se situe sur le Parc d'activité des Hautes Falaises à Epreville. Depuis, deux petites zones communales ont été développées ou agrandies, celles de Gonnevill La Mallet et de Goderville/Bretteville-du-Grand-Caux, portant ainsi les surfaces actuellement disponibles à 11,56 ha²⁷. Cependant, si l'on considère le rythme moyen de commercialisation des terrains en Zones d'Activités depuis 1987 (environ 2,5 ha par an), il s'avère que le Pays devrait manquer à très court terme de surfaces immédiatement disponibles.

Des mobilisations foncières sont à programmer sur le long terme et à hiérarchiser en fonction de leur vocation. Les projets d'extension (au Nord ou à l'Est du Parc d'Activités des Hautes Falaises, à Bréauté, à Contremoulins et à Thiétreville) ou de création, permettront de compléter l'offre de 75,3 ha au total avec des surfaces plus importantes, et ainsi de répondre aux besoins d'accueil d'entreprises locales notamment sur des secteurs où l'offre était insuffisante voire inexistante. Cependant, ces espaces ne seront disponibles qu'à l'horizon 2013-2015, le temps nécessaire à l'acquisition foncière et à leur aménagement. Le Pays doit faire face au risque de « voir s'échapper » des projets d'implantations « endogènes »

d'entreprises déjà présentes au sein du Pays qui souhaiteraient s'étendre ou se délocaliser et qui ne trouvent pas de terrains adéquats. L'offre des Pays voisins s'avère dans ce cas très attractive, notamment les Zones d'Activités de Saint Jean de la Neuville et du Mesnil à Epouville, jouxtant la voie rapide Le Havre-Goderville.

Sur les deux décennies précédentes (1987-2009), la consommation foncière liée aux activités économiques a été annuellement de 2.5 ha. Ce chiffre est peu élevé, considérant par ailleurs que les zones d'activités, à la différence des zones d'habitat, consomment un foncier d'un seul tenant et ne provoquent pas à chaque implantation d'entreprises de nouvelles contraintes, notamment pour le monde agricole.

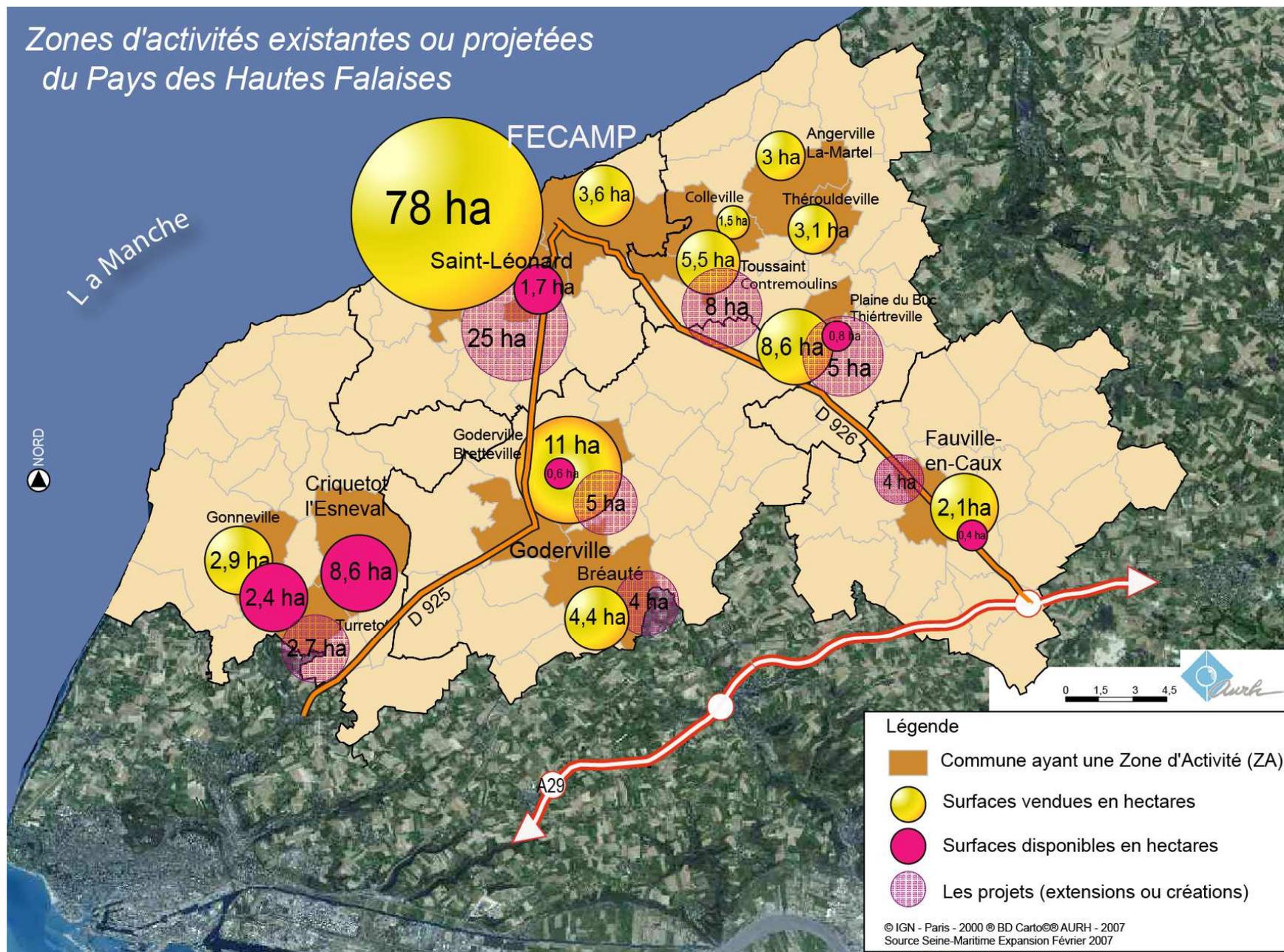
Peu de zones en friches. Quelques terrains isolés ont été désaffectés et peuvent être considérés comme des friches. Cependant, leur éclatement géographique et leur taille montrent qu'il s'agit d'un phénomène marginal. Une friche conséquente, celle de Manustock, sur une emprise de 3ha dans la zone des Hautes Falaises a été reprise avec la collectivité et l'EPFN pour remettre le site sur le marché de l'immobilier d'entreprise.

²⁷Source : Seine Maritime Expression 07/2011, mise à jour Pays des Hautes Falaises 01/2014

Tableau de relevé des parcelles d'activités actuellement non occupées

Commune	Nom du site	Adresse	Ancienne activité	Etat actuel	Références cadastrales	Superficie
Criquetot-l'Esneval	station-service PAJELVIN	La Barre ; CD 139	inconnue	Friche	B646	indéterminée
Limpville	GIBEAUX	les coordonnées LAMBERT (permettant de situer cette friche) figurent dans la base BASIAS	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Friche partielle	B 353 - B 354	Indéterminée (site habité et enherbé dans un hameau isolé)
Saint-Pierre-en-Port	SAINT-PIERRE-EN-PORT (COMMUNE DE)	Rue d'Eletot	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7), Transformateur (PCB, pyralène, ...)	Friche	AB 133	8224
Fécamp	chocolaterie	7 Rue du 11 Novembre 1918	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	Friche partielle	AS 56 -57-96-168	12109 m ²
Fécamp	SECHERIES MODERNES DE FECAMP	Quai Guy de Maupassant	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Friche	AB 439 AB 440	521m ² 1733 m ²
Tourville-les-Ifs	BENEDICTINE		ancien centre de conditionnement du groupe Baccardi Martini	Friche	AB 693	16000 m ²

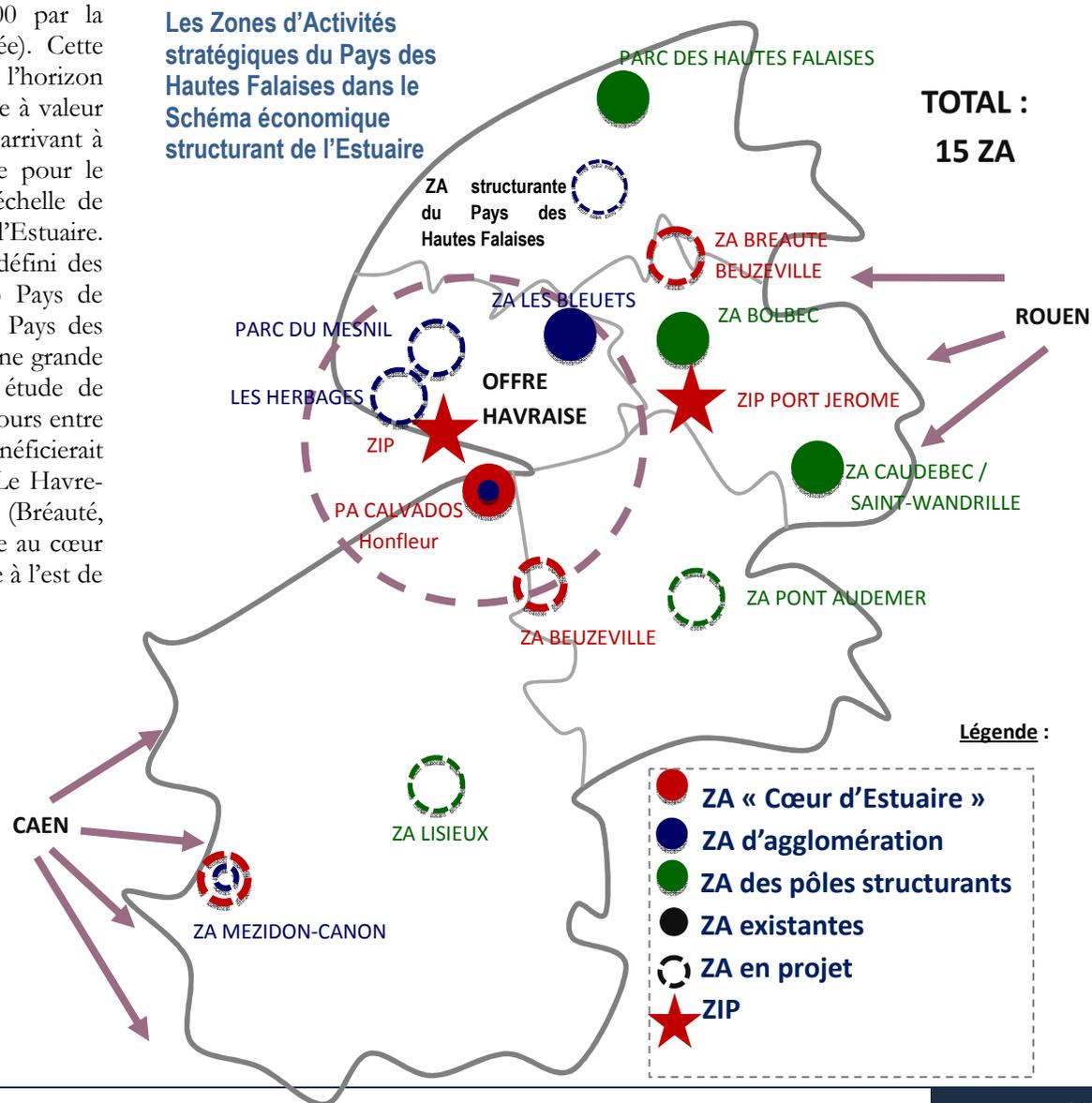
Zones d'activités existantes ou projetées du Pays des Hautes Falaises



En ce qui concerne l'accueil d'entreprises « exogènes » au Pays, la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine, pointait en 2004, le potentiel de développement logistique régional que pourrait générer Port 2000 par la transformation des marchandises localement (logistique à valeur ajoutée). Cette opportunité nécessite la mobilisation importante de foncier, estimée à l'horizon 2020, pour la logistique portuaire entre 200 et 300 ha et pour la logistique à valeur ajoutée entre 600 et 700 ha. Le Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire arrivant à saturation, la mobilisation de foncier à l'échelle de l'Estuaire est vitale pour le développement économique. Des potentialités importantes existent à l'échelle de l'Estuaire, notamment sur le Pays Caux Vallée de Seine et en rive Sud de l'Estuaire. Une réflexion concertée s'est amorcée sur l'Estuaire de la Seine, elle a défini des « vocations » pour les Zones d'Activités structurantes à l'échelle des 5 Pays de l'Estuaire et notamment pour la logistique. Parallèlement, tandis que le Pays des Hautes Falaises définit actuellement les contours de ce que pourrait être une grande Zone d'Activité « Pays » (localisation, destination économique...), une étude de faisabilité pour un espace d'accueil « Inter-Pays » pour la logistique est en cours entre les Pays Caux Vallée de Seine et le Pays des Hautes Falaises. Cet espace bénéficierait d'une accessibilité bimodale : routière avec l'A 29 et ferrée avec la ligne Le Havre-Paris et l'accès à l'embranchement vers Notre-Dame de Gravenchon (Bréauté, Beuzeville La Grenier). Une autre zone pourrait être étudiée à plus long terme au cœur du Pays des Hautes Falaises. Elle profiterait de la présence de la voie ferrée à l'est de Goderville.

<p>ZONES D'ACTIVITES DES POLES STRUCTURANTS Zones ayant un enjeu d'aménagement du territoire pour favoriser la diffusion de la dynamique économique sur l'ensemble du territoire</p>
<p>ZONES D'ACTIVITES D'AGGLOMERATION Zones bénéficiant d'une attractivité « naturelle du fait de la proximité d'espaces urbains majeurs et dont l'offre doit être renouvelée »</p>
<p>ZONES D'ACTIVITES « CŒUR ESTUAIRE » Zones très structurantes, capables de capter des projets exogènes mobiles et de bénéficier de la dynamique de l'axe Seine ; elles sont la priorité pour le développement à venir du territoire sur laquelle l'ensemble des acteurs l'Estuaire doivent se mobiliser</p>

Les Zones d'Activités stratégiques du Pays des Hautes Falaises dans le Schéma économique structurant de l'Estuaire



ENJEUX et BESOINS : Capturer les opportunités économiques de l'Estuaire, réduire la dépendance économique vis-à-vis des territoires voisins et les déplacements domicile travail

- **Capter les opportunités liées au développement de la place portuaire Havraise et de la Vallée du Commerce**, notamment en ce qui concerne la logistique (activités à valeur ajoutée, pôle froid).
- **Accueillir de nouvelles entreprises pour développer l'emploi sur le Pays.**
- **Développer des Zones d'Activités affectées aux secteurs porteurs du territoire** (énergies, activités portuaires, maritimes, agricoles).
- **Préciser et hiérarchiser les besoins en espaces des entreprises** en distinguant les entreprises présentes sur le territoire et celles qui souhaitent s'implanter sur le Pays.
- **Préciser la vocation des Zones d'Activités en fonction de leur localisation et de leur positionnement à différentes échelles** (des besoins de proximité au rayonnement national).
- **Profiter de la situation du Pays en s'accrochant aux artères de circulation de niveau national autour des nœuds autoroutiers et ferrés du sud du territoire** (embranchement de Bréauté Beuzeville, A29 et A13) **en optimisant le potentiel de multi-modalité pour répondre aux exigences du Grenelle.**
- **Renforcer la connexion entre Fécamp au fort potentiel maritime et les zones de développement multimodales autour des voies ferrées et des nœuds autoroutiers au Sud du Pays.**

II- LES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. UNE POPULATION FAIBLEMENT DIPLOMEE DEPUIS DES DECENNIES

Une population faiblement diplômée depuis des décennies

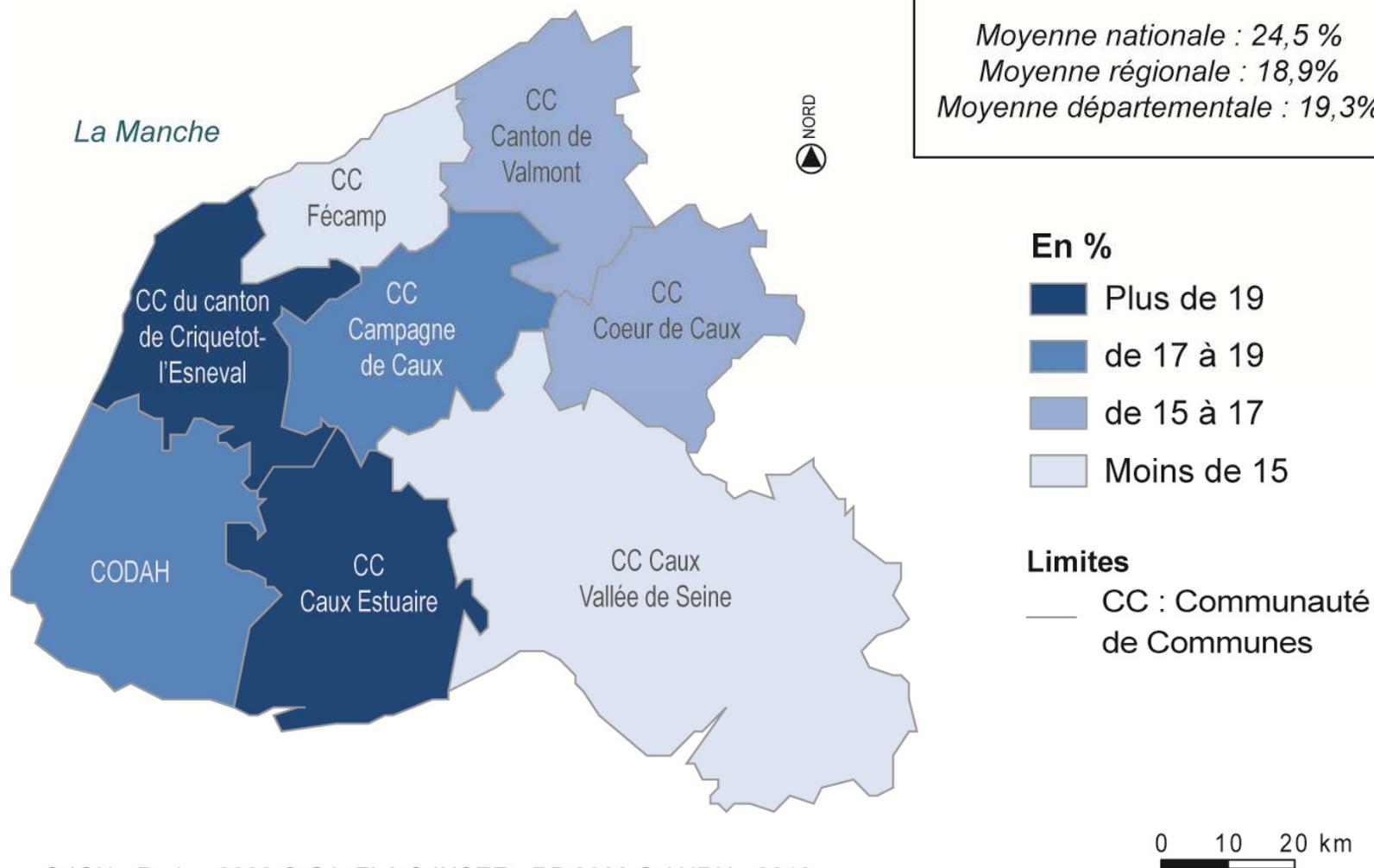
Sous l'effet de la massification des populations poursuivant un cursus en Formation Initiale jusqu'au bac, la part de la population de plus de 15 ans non scolarisée possédant un diplôme supérieur au BEPC s'est fortement accrue entre 1999 et 2009, progressant de 5 points et plus dans certains territoires comme les Communautés de Communes de Fécamp (passé de 9 à 14 %) et de Cœur de Caux (de moins de 9 % à 15,2 %). Cependant, au recensement de la population de 1999, la part de la population de plus de 15 ans disposant d'un diplôme supérieur à Bac + 2 demeure pour le Pays en-dessous des moyennes départementales (19,3 %) et régionales (18,9 %). Cette différence est très marquée par rapport à la moyenne nationale (24,5 %), où l'on peut observer 4 à 8 points d'écart selon les Communautés de Communes. A noter, une forte progression des Communautés de Communes Cœur de Caux et Campagne de Caux dont le nombre de bac+2 a augmenté de 6 à 8 % en 10 ans. Concernant la progression du taux de scolarisation des 19-24 ans, celui-ci demeure en 2009 de 3 à 13 points inférieur à celui du département de la Seine-Maritime selon les Communautés de Communes. En 2009, la Communauté de Communes de Valmont affiche le plus faible pourcentage de population scolarisée du Pays (36,2 %), à 12,6 points d'écart de la moyenne départementale, devançant ainsi la Communauté de Communes de Fécamp dont le taux de scolarisation s'élève lui à 38,5%. Différents facteurs cumulés peuvent permettre de comprendre cette situation : socio-économiques, « culturels », nature des emplois, offre de formation, mobilité, etc. Pendant des décennies, l'économie du Pays a reposé sur des secteurs employant une main-d'œuvre locale proposant des débouchés sur des postes à faible niveau de formation et de qualification (pêche, textile, agriculture, industrie) ; ainsi la population peu diplômée et faiblement qualifiée a pu trouver des débouchés localement sans avoir à poursuivre des cursus longs.

Des résultats en Formation Initiale en progression, à consolider fortement

Le Pays présente sur l'ensemble de ses collèges, un pourcentage d'enfants issus de Professions et Catégories Socioprofessionnelles « défavorisées » nettement supérieur à celui de l'académie, excepté sur Criquetot²⁸. Ce pourcentage peut varier de 49 % à 68 % contre 41,3 % en moyenne pour l'Académie. Le taux de boursiers est lui aussi supérieur à celui de l'Académie pour 3 Communautés de Communes sur 5. Cependant, depuis 2005, les indicateurs « retard scolaire de 1 an ou plus en 6^{ème} et en 3^{ème} » et « résultats des évaluations en français et en maths en 6^{ème} » traduisent une amélioration des résultats pour l'ensemble des collèges hormis sur Fécamp et dans une moindre mesure sur Valmont. Le pourcentage d'élève en retard en 6^{ème} est en régression ; il est moins important que sur l'académie pour 3 Communautés de Communes sur 5. Pour les évaluations de 6^{ème}, les résultats en français et en maths s'améliorent et se rapprochent de ceux de l'Académie, avec des écarts de 1 à 3 points selon les établissements, excepté à Fécamp.

²⁸Ministère de l'Education Nationale/Ministère de l'Enseignement et de la Recherche – Académie de ROUEN- « Préparation des contrats d'objectifs-fiches de synthèse 2007-2008 ».

Population de plus de 15 ans titulaire d'un BAC+2 ou plus en 2009



© IGN - Paris - 2000 ® GéoFLA © INSEE - RP 2009 ® AURH - 2013

Une orientation majoritaire vers des cursus professionnels

Le « devenir des élèves en fin de 3^{ème} » est essentiellement une poursuite des études vers des filières professionnelles au détriment des filières générales et techniques pour 3 Communautés de Communes sur 5. Ce phénomène est très marqué ; les écarts peuvent être de 10 points avec l'académie et de 14 points avec la moyenne nationale. Le taux de redoublement des élèves en fin de seconde générale et technique est sur l'ensemble des lycées supérieur de 10 points avec le taux national ; l'orientation vers une section générale et technique en 1^{ère} reste inférieure à celle observée dans l'académie. Le CREFOR³⁰ note à ce sujet que « *l'enseignement professionnel (industriel et tertiaire) est surreprésenté dans la zone d'emploi de Fécamp, où il concerne 21,7 % des effectifs scolarisés, par rapport à la région (16,2 %)* » et les formations de niveau IV et V en représentent plus de 4/5^e de la formation initiale.

Une offre de formation Post-bac limitée

L'offre de formation post-bac est concentrée sur Fécamp. Elle propose une formation d'infirmier(ère)s à l'IFSI dépendant du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises à Fécamp, 3 BTS et 1 Licence Professionnelle « Energies Renouvelables » dispensées au lycée Guy de Maupassant. Cette offre limitée incite de nombreux jeunes à quitter le territoire pour poursuivre des études supérieures. Ainsi à la rentrée 2006, ce sont quelques 889 étudiants (universités, classes supérieures de lycées et grandes écoles) qui quittent le Pays des Hautes Falaises pour les trois villes normandes : 51,7 % de cet effectif se dirige sur Le Havre, 44 % sur Rouen et 4,3 % vers Caen. Cet effectif réparti par Communauté de Communes montre que les étudiants le plus au Sud et à l'Est du territoire se dirigent plus volontiers vers Rouen, on peut supposer ici que l'offre de transport est un facteur favorable. Ces départs permettent d'expliquer, selon le CREFOR, la part plus faible sur le territoire des « jeunes actifs très diplômés ».

Cependant, des collaborations de proximité existent avec l'Université du Havre notamment autour du Campus des Métiers et des Qualifications – énergie renouvelables & efficacité énergétique. Des réflexions sur le développement d'un site dédié aux nouvelles technologies et énergies alliant entreprise et formation sont

³⁰CREFOR, Pré-diagnostic de territoire-Zone d'emploi de Fécamp, 2005.

menées également en partenariat avec le PST (pôle Scientifique et Technique). Ces initiatives devraient développer une offre de formation spécialisée et qualifiante sur des diplômes de Bac +3 à 5 trouvant des débouchés localement.

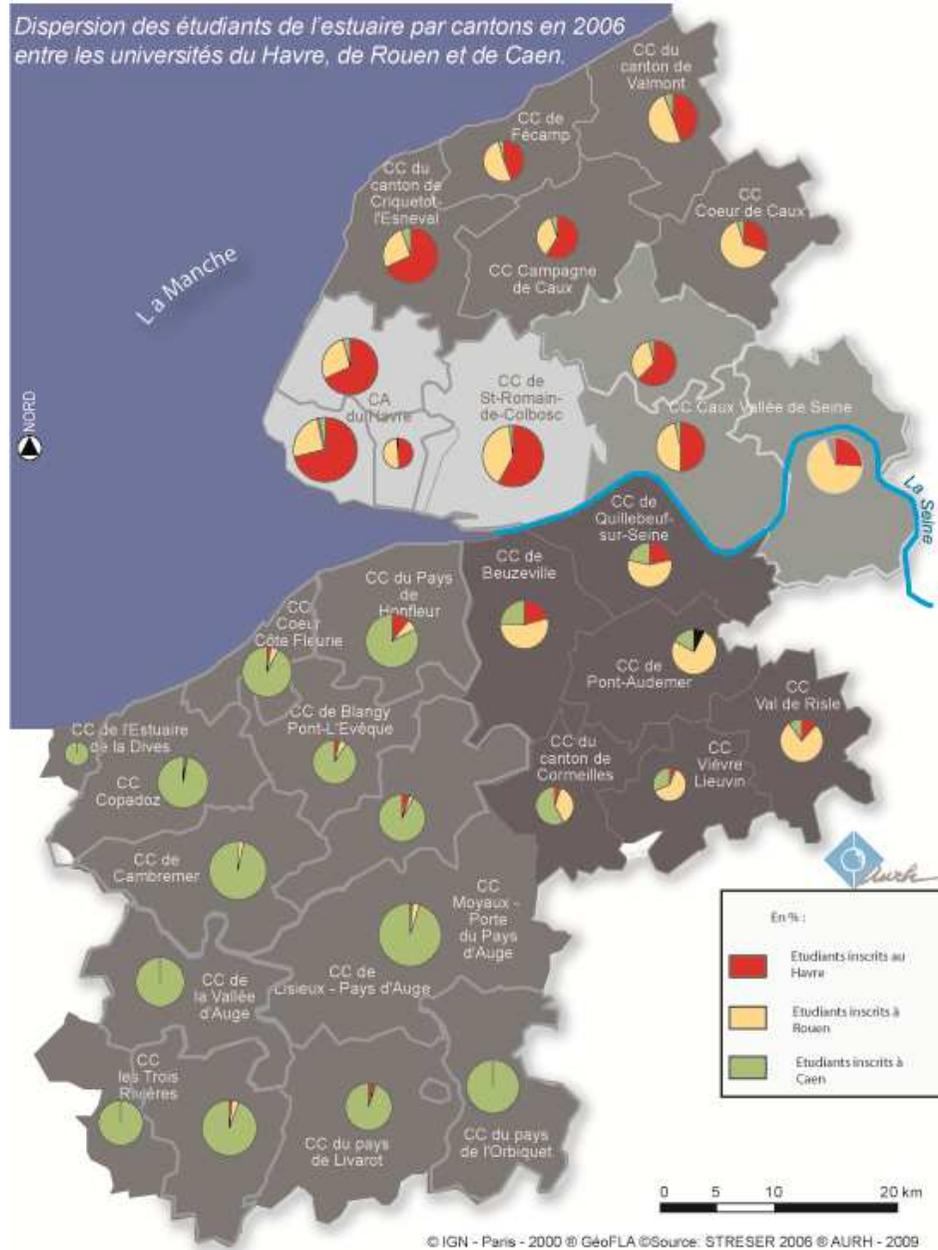
Adéquation formation/emploi : une forte mobilisation autour d'un enjeu important

Le Pays, présentait en mars 2006, un chômage important des moins de 25 ans (23,1 % sur la Zone d'Emploi de Fécamp, soit 1,5 points de plus que pour la Région Haute-Normandie), une surreprésentation des chômeurs peu qualifiés (notamment les ouvriers non-qualifiés : 21 % au lieu de 15 %) et des femmes (54 au lieu de 51)³¹. En outre, les métiers des services, de l'hôtellerie/restauration, de l'animation, du bâtiment, de l'entretien /espaces verts restent en tension. Parallèlement, le Plan expérimental pour l'emploi du Pays et le diagnostic territorialisés recensent les difficultés évoquées par les acteurs locaux : manque de mobilité des demandeurs d'emploi, absence ou insuffisance de qualification, précarité de certaines offres d'emplois, peu de remontées des besoins des entreprises vers les centres de formation, niveau de revenu peu élevé.

De nombreux acteurs se mobilisent autour d'initiatives à l'échelle du Pays : CCI (Gestion des Emplois et des Compétences, menée auprès des entreprises...), Communauté de Communes de Fécamp (Mission Insertion par l'activité économique, hôtel d'entreprise), partenariat Communauté de Communes de Fécamp, MEDEF des Hautes Falaises et CCI (pôle entreprise), Département Seine-Maritime (Plan Expérimental pour l'Emploi), PAIO, Chambres Consulaires... Ainsi, à l'instar d'autres territoires, l'adéquation formation emploi et le rôle de la formation tout au long de la vie sont des questions clés. Les grands pôles de Formation Initiale couvrent une partie des besoins du tissu industriel local et ceux du secteur tertiaire. Le Pays propose une offre de formation Continue complémentaire à la Formation Initiale (Conseil régional, AFPA, ASSEDIC), orientée sur des spécialités comme la pêche, le bâtiment, le transport logistique, le paramédical, le travail social, le commerce et la distribution³². La CCI propose aussi de nombreuses formations via son centre d'étude des langues, l'Ecole du Commerce et de la Distribution et son Institut consulaire de Formation.

³¹INSEE, mars 2006, source ANPE, Demandes d'emploi de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite.

³²CREFOR, Pré-diagnostic de territoire - Zone d'emploi de Fécamp, 2005.



ENJEUX et BESOINS : renforcer le niveau de qualification et articuler la formation au développement économique souhaité du Pays

- **Augmenter le niveau de formation des jeunes :**
 - Promouvoir les filières générales à partir du lycée ;
 - Accompagner les jeunes en difficulté durant leur scolarité en complémentarité des dispositifs institutionnels ;
 - Renforcer l'accessibilité aux lieux d'études après le bac ;
 - Développer et promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises.

- **Articuler les formations au développement économique souhaité du Pays :**
 - S'appuyer sur les filières portées par le territoire et les métiers en tension pour développer des formations qualifiantes (tourisme, nouvelles énergies, service à la personne, BTP...) ;
 - Renforcement les partenariats entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation ;
 - Cibler les publics prioritaires identifiés sur le territoire : jeunes de moins de 25 ans, personnes à faible niveau de qualification et les femmes.

B. DIVERSIFICATION ET ACTIVITES EMERGENTES : LA NOUVELLE DONNE

Un fort potentiel d'énergies alternatives renouvelables à exploiter

En dehors des potentiels d'implantation de production d'énergie photovoltaïque, d'hydrolienne utilisant le courant marin et d'utilisation de la biomasse en développant la filière bois, le Pays des Hautes Falaises compte parmi les territoires français et européens les mieux dotés en gisements éoliens. Parallèlement, le Pays souhaite développer les énergies renouvelables, cette volonté s'exprime à travers un projet de champ éolien off-shore au large de Fécamp et un projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge du cap Fagnet de Fécamp.

On note relativement peu de contraintes à l'implantation d'éoliennes comparé aux Pays voisins, comme le montre la carte extraite du Schéma Eolien de la Région Haute Normandie. Plantées sur les hauteurs de Fécamp, les éoliennes ne constituent qu'une pièce des **technologies** développées sur les Hautes Falaises.

Des activités émergentes qui complètent une économie essentiellement résidentielle (commerce, bâtiment, services)

Le projet de Campus des Métiers et des Qualifications – énergie renouvelables & efficacité énergétique vise avant tout à développer des formations sur les énergies alternatives et à travailler au transfert de technologies avec les entreprises. Il répond aux exigences de diversification des activités économiques souhaités par les élus et la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Le Campus des Métiers et des Qualifications – énergie renouvelables & efficacité énergétique affiche 3 axes de travail :

- **le support scientifique** : plusieurs thèmes de recherche sont développés autour des énergies renouvelables. Le Campus des Métiers et des Qualifications – énergie renouvelables & efficacité énergétique est un véritable centre de ressources pour les professionnels des énergies alternatives ;

- **la formation** : entre l'université du Havre et des lycées Maupassant et Descartes de Fécamp. Des formations complémentaires aux programmes de recherche.

Le Campus des Métiers et des Qualifications – énergie renouvelables & efficacité énergétique investit des domaines de formation peu présents sur notre région (licence pro Sciences et technologies électricité et électronique aux lycées de Fécamp, Groupe de Recherche en Electrotechnique et Automatique du Havre) en faisant l'objet d'une demande de la sphère professionnelle ;

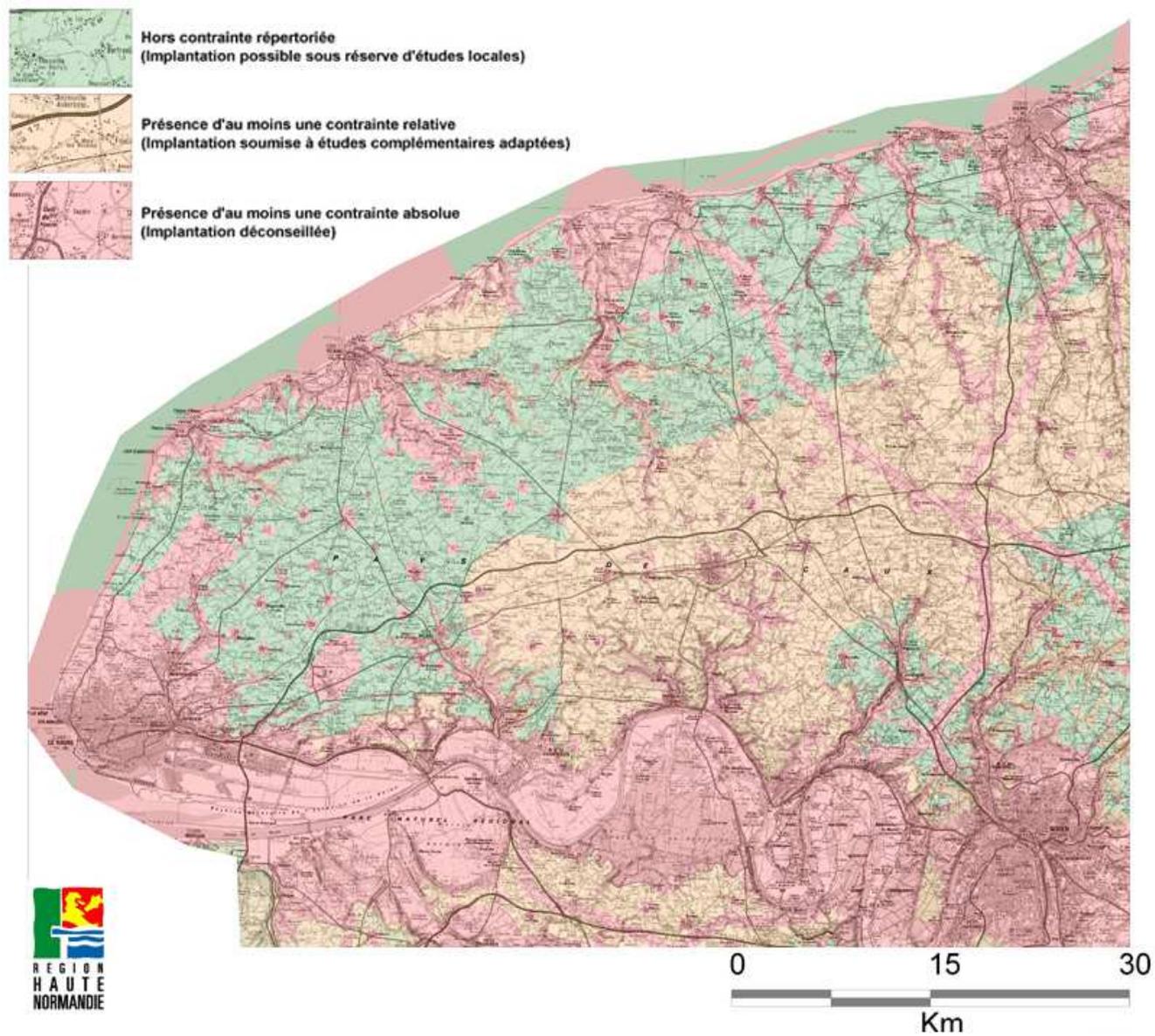
- **le transfert de technologie** : le partenariat avec les entreprises valorisent les compétences locales et œuvrent à la diversification du tissu économique. Plusieurs entreprises sont déjà partenaires (AlcaTorda, 2H Energy EDF, Schneider Electric, Photowatt, Arcel, Enertrag...). Pour faciliter ces échanges un Groupement d'Intérêt Public pour le Transfert de Technologie (GIP-TT) associant les différents partenaires a été mis en place en 2006. Il a pour objet la réalisation d'actions d'innovation et de transfert de technologie au profit d'entreprises ou d'associations, ainsi que la gestion des services communs nécessaires à ces actions, dans le domaine de la production électrique à l'aide de sources d'énergie multiples, principalement renouvelables à destination préférentielle de sites autonomes.

La technologie des énergies renouvelables exige des compétences pointues qui sont proposées sur les Hautes Falaises. Par cette approche transversale des technologies de l'énergie le territoire ouvre un axe de développement économique.

Parallèlement, le projet de développement autour du pôle froid constitue une seconde activité émergente dynamique qui vise à articuler l'agroalimentaire et les activités logistiques. Le souci de diversification de l'économie du territoire est une réponse au déclin des activités de pêche et de transformation qu'a connu le territoire. Un savoir faire local demeure et c'est sur cette base que le pôle froid s'appuie pour apporter un nouveau souffle aux activités agroalimentaires. Les études réalisées concernent le territoire de la Communauté de Communes de Fécamp. Elles montrent que le secteur du froid peut s'appuyer sur une forte demande liée au développement prévu du Grand Port Maritime du Havre et à l'activité des industriels du territoire.

Une main d'œuvre qualifiée déjà présente et un coût foncier moindre en comparaison de ceux affichés autour du Havre rendraient l'activité attractive pour les logisticiens. En revanche, le handicap en matière de desserte devra être compensé par des prestations à forte valeur ajoutée. Les ateliers de transformation des produits (picking, copacking), de transformation de la matière ou la valorisation de produits haut de gamme sont les principales pistes évoquées. Des besoins en stockage et en organisation logistique ont été identifiés pour les prestataires locaux mais aussi pour des industriels qui pourraient utiliser le site comme point d'éclatement régional. Ce projet répond à des besoins identifiés et doit servir de produit d'appel pour des prestataires installés sur les territoires voisins ou cherchant un site équipé pour s'installer. La zone d'activités des Hautes Falaises accueille des entreprises du secteur agro-alimentaire qui permettrait de valoriser un pôle logistique froid. Un embryon de pôle est apparu notamment avec l'implantation de la société Traiteur de Paris. Cependant, les faibles disponibilités foncières empêchent de mettre en place sur ce site d'une zone d'envergure. Cette activité doit être repensée à l'échelle du Pays pour capter l'activité fécampoise et se positionner par rapport aux territoires extérieurs.

Carte de synthèse du schéma régional éolien



ENJEUX et BESOINS : nouvelles énergies et pôle logistique froid, un fort potentiel de développement économique à exploiter

- **Poursuivre la dynamique engagée autour du Campus des Métiers et des Qualifications – énergie renouvelables & efficacité énergétique pour la création d'un pôle de compétence :**
 - Associer les moyens de recherche, de formation et de transfert de technologie au sein d'un même site ;
 - Favoriser les échanges et les partenariats.
- **Unifier les politiques communautaires en matière d'implantation d'éoliennes sur l'ensemble du pays des Hautes Falaises.**
- **Redéfinir de la desserte du port et l'offre foncière dédiée pour permettre le développement du pôle logistique froid.**

C. TOURISME VERT ET BLEU : UNE ATTRACTIVITE A EXPLOITER DANS L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Un territoire marqué par son littoral touristique

Le Pays des Hautes Falaises bénéficie de deux sites touristiques incontournables :

- **Étretat** se situe sur la côte d'Albâtre, est un site classé depuis 1979. Naguère modeste village de pêcheurs, c'est aujourd'hui une station balnéaire mondialement connue pour son site naturel et ses plages de galets. Ses falaises qui encadrent la ville et la plage ont inspiré les peintres impressionnistes et les écrivains³³. Une aventure d'Arsène Lupin, héros de Maurice Leblanc, se déroule dans L'Aiguille creuse. On trouve également sur la falaise d'Amont au Nord d'Étretat un musée et un monument dédié à Charles Nungesser, François Coli et leur avion « L'Oiseau blanc » ;
- **Fécamp**, capitale des Terre-Neuvas est labélisée : « ville d'art et d'histoire »³⁴. L'Abbatiale de la Sainte-Trinité et la Benedictine témoignent du riche passé de ce port de pêche, ancienne capitale du duché de Normandie. En octobre 2007, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) a été instauré à Fécamp.

Au-delà de ces deux sites majeurs, le territoire des Hautes Falaises est attractif avec ses quelques 60 km de côte où les activités sportives et nautiques peuvent se développer. Le littoral se compose de falaises de craie blanche, de plages (Saint-Jouin-Bruneval, Eletot Grandes Dalles et Petites Dalles), de stations balnéaires (Yport et son casino, Saint-Pierre-en-Port) ou encore de site historique d'intérêt comme l'abbaye et le château Renaissance de Valmont ou celui du XVIII^e Siècle de Sassetôt le Mauconduit. La Route de l'ivoire et des épices, la route des clos mesures, et celle des colombiers cauchois permettent également, de découvrir le Pays.

³³Claude Monet ou Eugène Boudin.

³⁴Villes d'art et d'histoire est un label officiel français attribué depuis 1985 par le Ministère de la Culture aux communes ou pays de France qui s'engageant dans une politique d'animation et de valorisation de leurs patrimoines bâti, naturel, et industriel, ainsi que de l'architecture.

L'arrière pays avec ses vallées (Vallée de la Ganzeville³⁵, et de la Valmont) et la Valléeuse d'Étretat bénéficie d'un paysage attractif. Afin de poursuivre la mise en valeur du potentiel touristique des Falaises sur l'ensemble de la côte d'Albâtre, le département a engagé une démarche d'élaboration de projet d'une **Voie Verte** et de **Route des Falaises** comme axe structurant de découverte sur le littoral Seinomarain. Ce projet joignant le Havre au Tréport, vise à renforcer cette destination avec une offre d'hébergement adaptée et la création de pôle de jalonnement, entrées touristiques pour le Pays. Il concerne un itinéraire passant par Saint-Jouin-Bruneval, Étretat, Yport, Fécamp, les Petites et les Grandes Dalles.

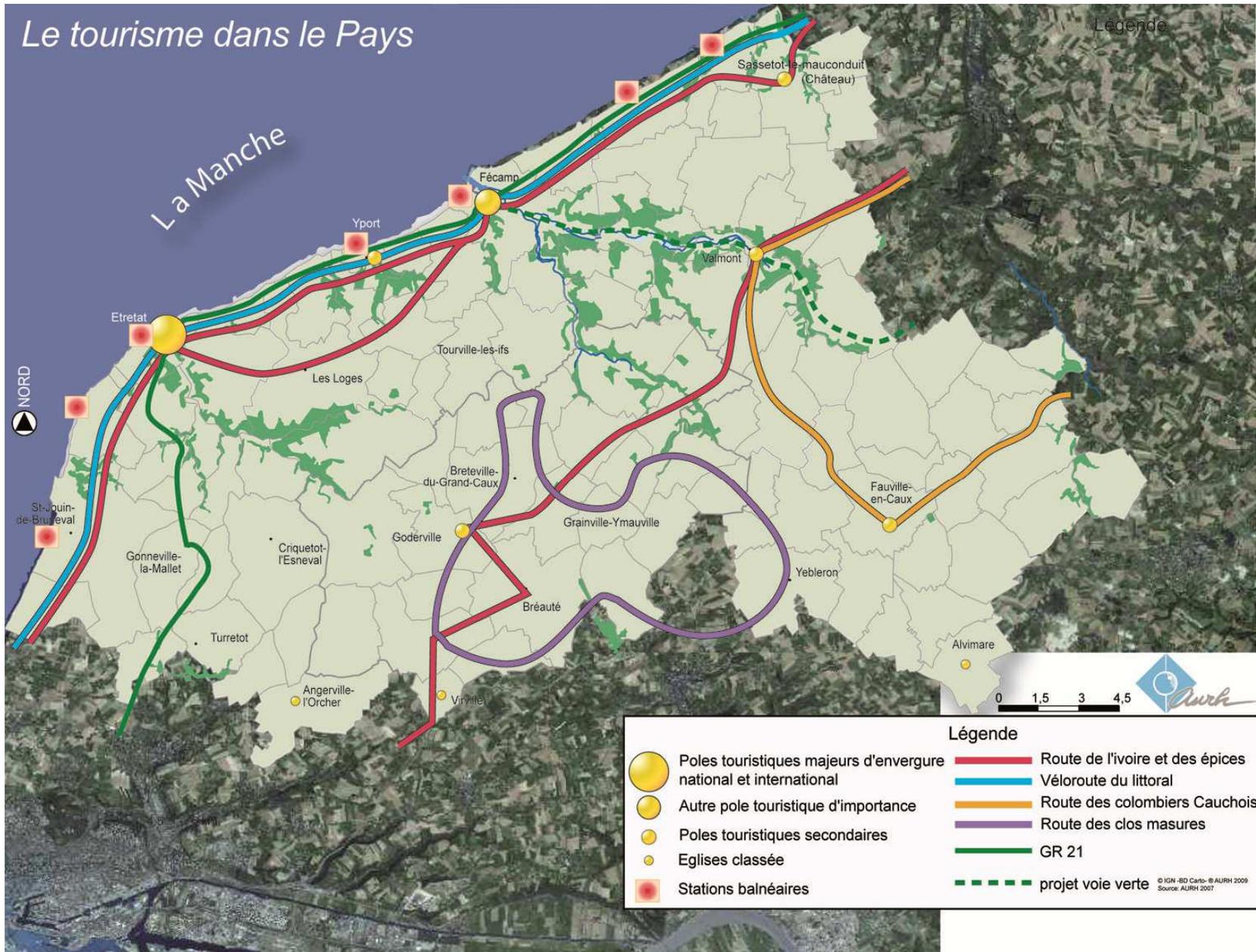
Fréquentation des principaux musées, Pays des Hautes Falaise, 2007

Musée palais bénédictine	149000 visiteurs en 2007
Musée des Terres-Neuvas	33491 en 2007
Abbaye de N-D de Valmont	1797 en 2006
Le clos Arsène Lupin Etretat	25109 en 2006



³⁵Site inscrit depuis 1989.

Le tourisme dans le Pays



Un hébergement touristique fortement concentré sur le littoral

L'hébergement touristique se concentre principalement sur le littoral. Les principaux équipements de plein air (campings) se concentrent sur la côte desservie par la véloroute du littoral (près de 70% des 1520 emplacements de campings se situaient en 2007 sur une commune côtière). En ce qui concerne l'offre hôtelière, celle-ci concerne uniquement les Communautés de Communes littorales. Etretat et Fécamp concentraient en 2007 84% des chambres d'hôtel avec une offre inexistante sur Fauville-en-Caux, Goderville ou encore Gonneville-la-Mallet. En revanche la répartition de l'offre en gîtes ruraux est plus équilibrée.

Les communes à proximité des pôles touristiques d'Etretat, accueillent un nombre élevé de résidences secondaires. Ces communes ont ainsi des taux compris entre 15 et 30% de résidences secondaires dans le parc total de logements. Une autre zone géographique allant de Saint-Pierre en Port le long de la vallée de la Durdent (les marges Est du Pays des Hautes Falaises) est marquée par des taux élevés de résidences secondaires dans les communes, également supérieur à 15%.

Un tourisme moteur de développement économique : un potentiel à diversifier³⁶

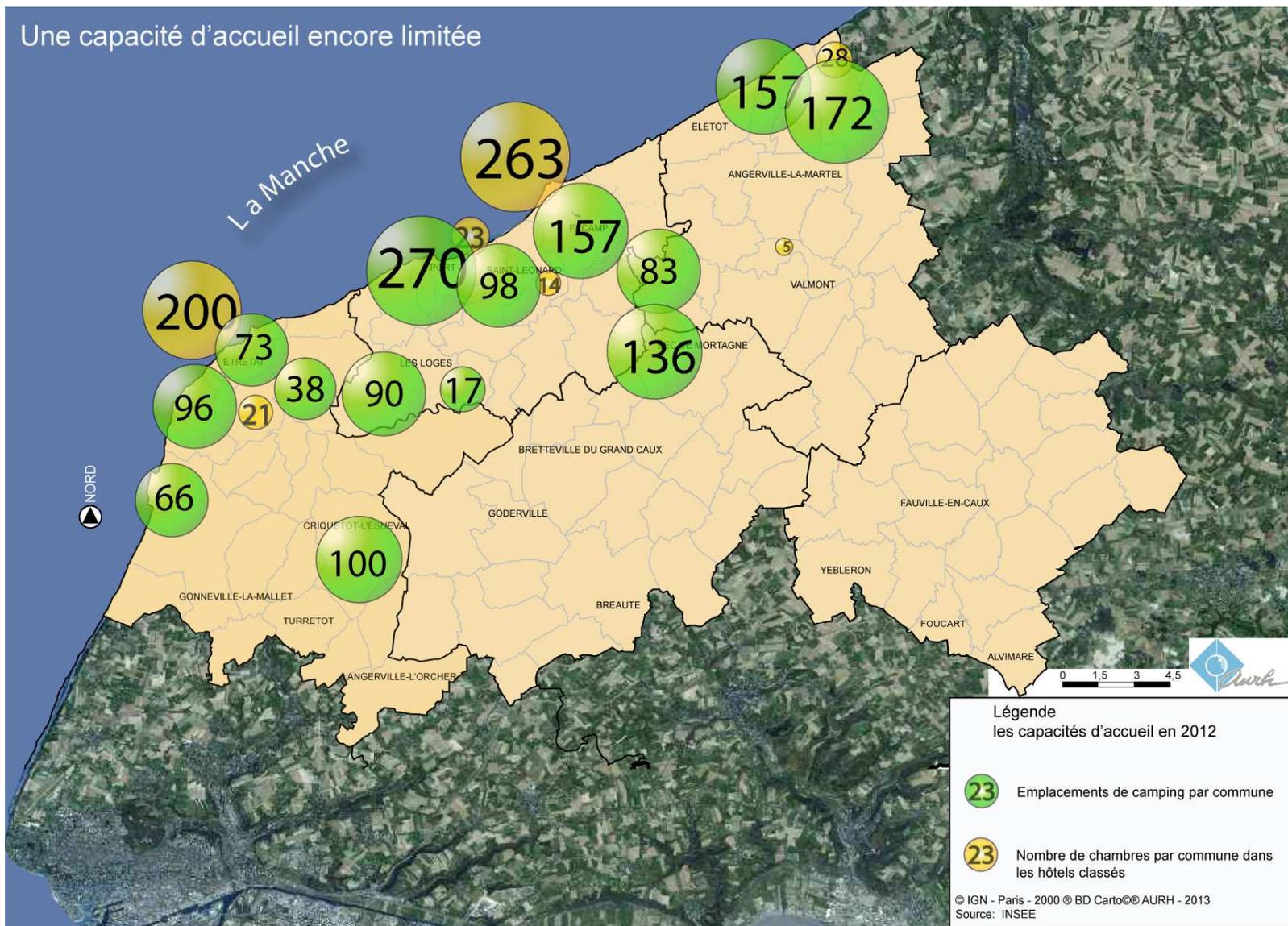
Les Communautés de Communes de Fécamp et de Valmont regroupaient en 2005 en moyenne annuelle 1 200 emplois liés au tourisme et près de 2 000 en saison estivale. Hôtelleries et restaurations représentaient un peu plus de 700 emplois en 2005 et les Casinos près de 300. Dans la zone d'emploi de Fécamp (espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent) la part des emplois liés au tourisme dans l'emploi salarié total est de 10,4 % en 2005. 50% de ces emplois concernent des jeunes de moins de 25 ans, 56% concerne des femmes (46% dans les autres secteurs). Les employés représentent 62 % des CSP contre 30 % dans les autres secteurs. Toujours dans la zone d'emploi de Fécamp, 35 % des emplois dans le tourisme sont des contrats à temps partiels (contrats saisonniers essentiellement sur 3 mois).

³⁶Sources : ASSEDIC – ORT et Office de Tourisme intercommunal à Yport et Fécamp.

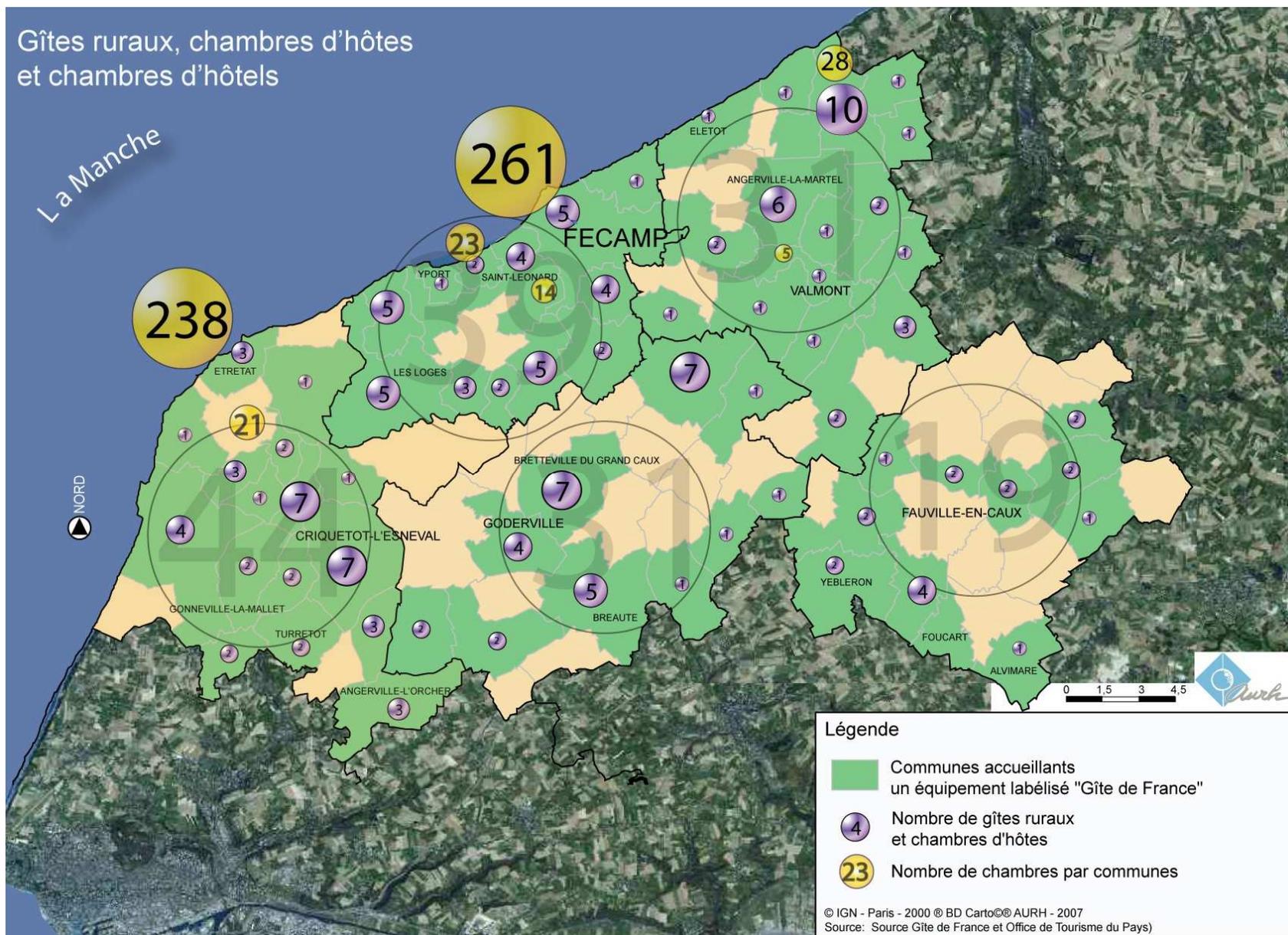
Une visibilité en progression : des projets de rayonnement internationaux

De la Côte d'Albâtre au Plateau de Caux, le territoire bénéficie d'une double identité remarquable liée à sa géologie, la qualité des sols et la mise en valeur singulière de son territoire qui donne des structures paysagères et bâties au caractère patrimonial original (stations balnéaires, ports, clos masure, châteaux, patrimoine rural...). Conscients du caractère unique de leur paysage, les élus se fédèrent dans la perspective de mieux faire rayonner la côte d'Albâtre et d'adopter des modalités de gestion et de valorisation de leur territoire à travers une démarche d'opération « Grand Site » soutenue par le Département 76 et concernant des communes littorales, une réflexion concernant le classement des Falaises au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

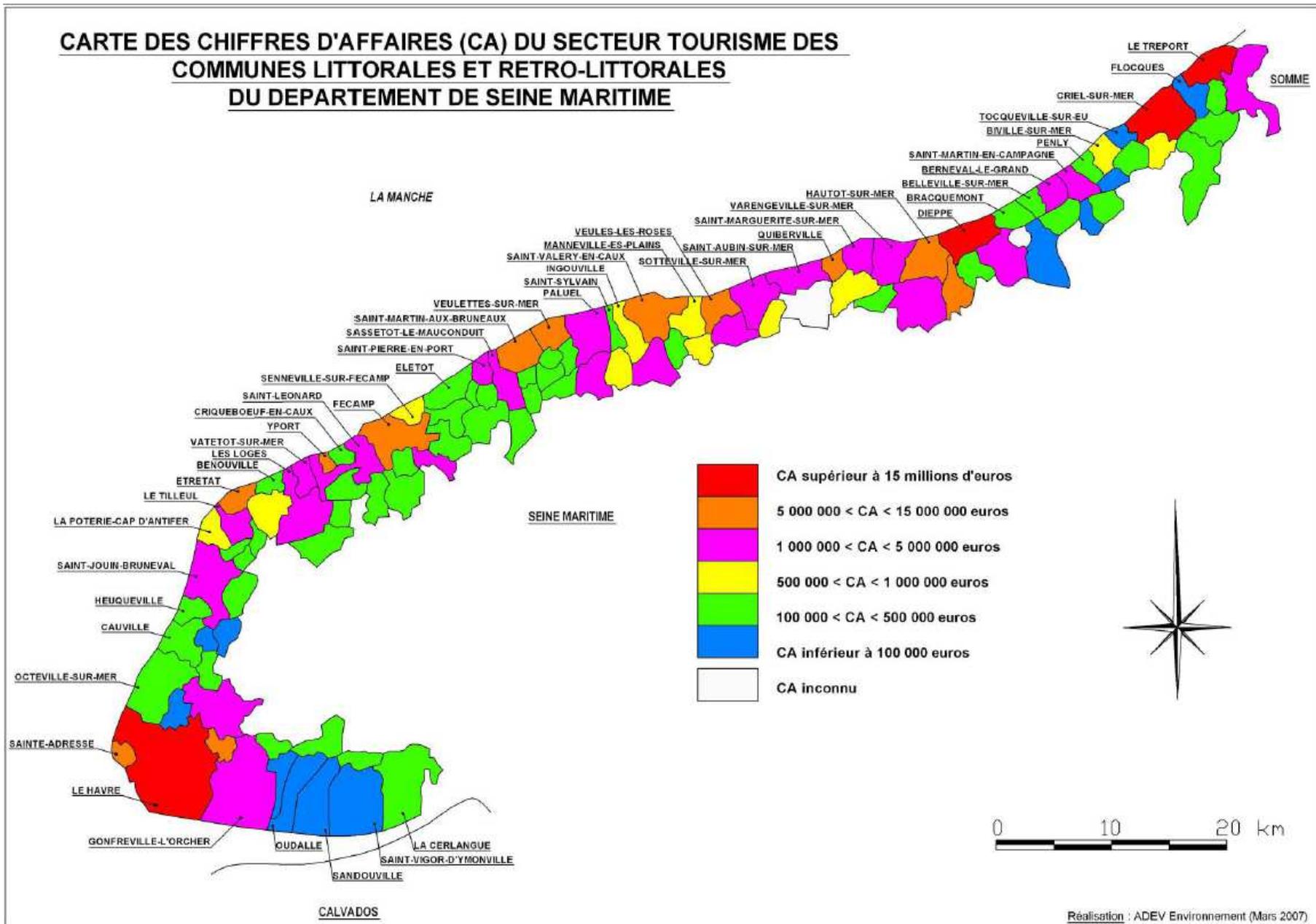
Une capacité d'accueil encore limitée



Gîtes ruraux, chambres d'hôtes
et chambres d'hôtels

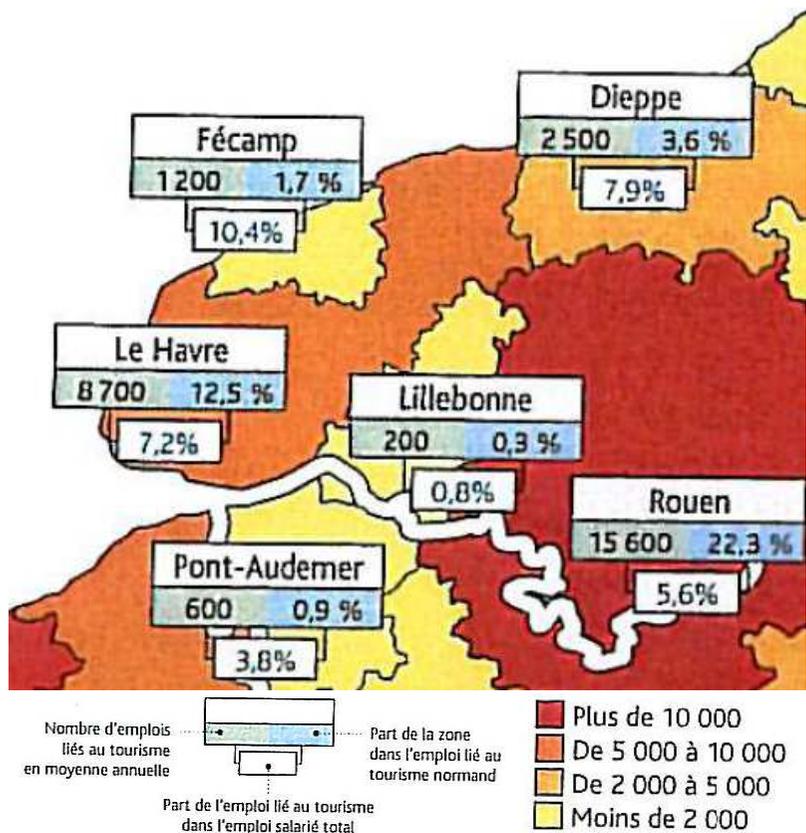


CARTE DES CHIFFRES D'AFFAIRES (CA) DU SECTEUR TOURISME DES COMMUNES LITTORALES ET RETRO-LITTORALES DU DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME



Le nautisme, la plaisance : point d'ancrage de la politique de développement touristique

Fort de son image maritime, le territoire se lance dans un programme ambitieux de développement de ses capacités d'accueil des plaisanciers et renforce son offre de services. Cette orientation est prise par de nombreux territoires de l'arc manche ouest pour faire face aux manques d'anneaux. La complémentarité du tourisme littoral et du tourisme dit « vert » sera un axe de différenciation fort pour le Pays des Hautes Falaises.



Aménager le littoral

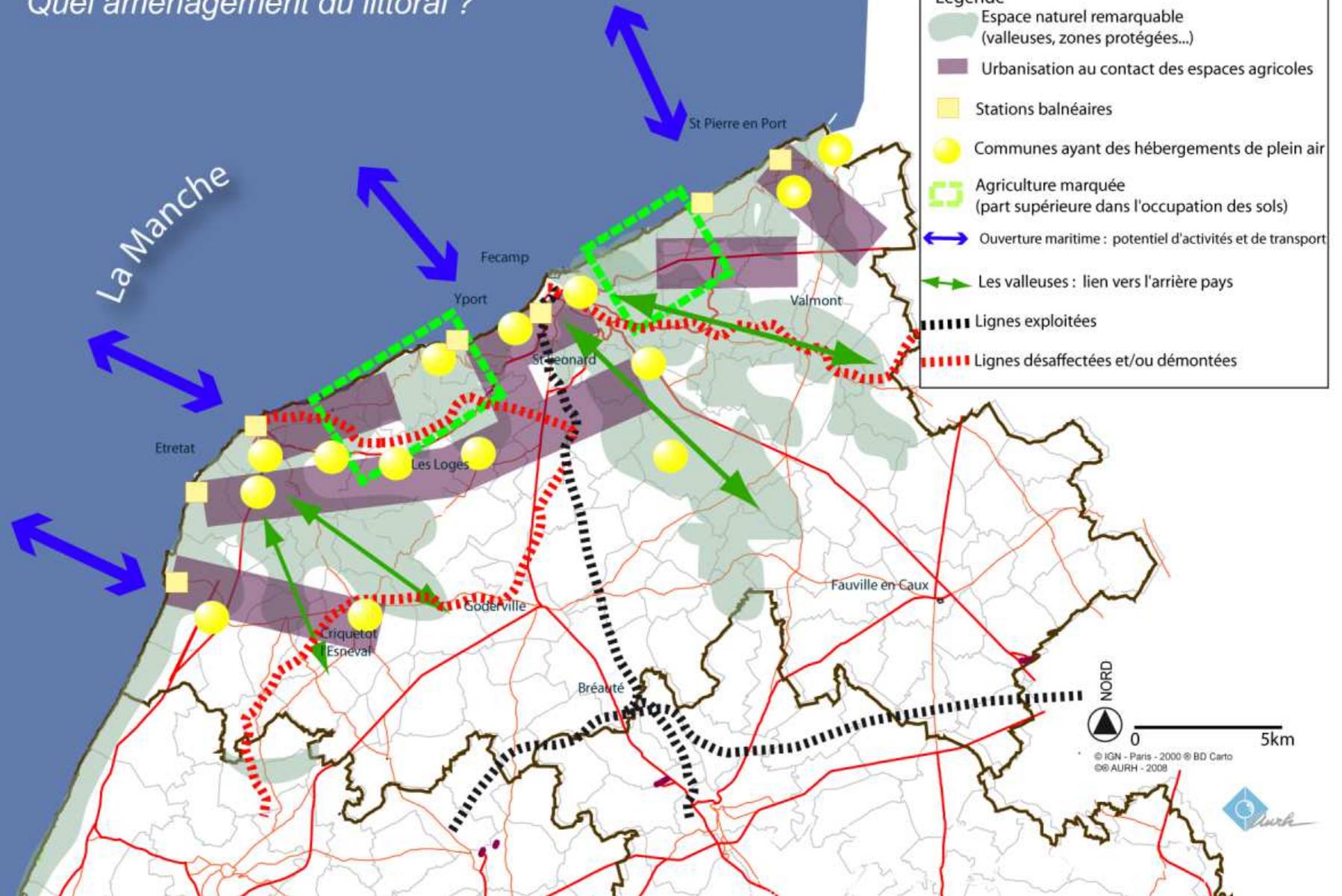
Le littoral des Hautes Falaises est resté préservé d'une urbanisation massive. Seuls quelques projets d'envergure ont vu le jour au fond des valleuses urbanisées d'Yport de Fécamp ou de Sassetôt-le-Mauconduit (casinos, résidences...). Ce littoral comporte de multiples accès au rivage et permet au territoire de porter le développement des activités de nautisme et de plaisance.

Le pôle urbain de Fécamp s'inscrit dans la frange littorale du Pays La périurbanisation constatée le long de la RD 940 entre Fécamp et Etretat marque considérablement le paysage depuis les voies de circulation. Si l'on tient compte des variations de populations pendant la période estivale il est nécessaire de s'interroger sur la capacité d'accueil des différentes communes et plus particulièrement sur les capacités des réseaux qu'ils soient routiers ou d'assainissement et qui posent actuellement problème par endroit sur le territoire.

Plusieurs éléments sont à prendre en considération : d'une part le renforcement de l'offre d'hébergement et d'autre part les nombreux projets parmi lesquels on peut citer la partie touristique du projet « Fécamp dès demain », les 10 projets de Saint-Jouin-Bruneval, le sanatorium des Grandes Dalles, mais aussi de nombreux projets ponctuels qui visent à l'accueil (aire de stationnement pour camping cars) ou à l'information des visiteurs. Dans cette optique une réflexion est à entreprendre sur l'accès au Pays des Hautes Falaises (quels modes de transport, comment circuler à l'intérieur du Pays ?) mais aussi sur l'accès aux sites touristiques majeurs pour la plupart situés dans des fonds de valleuses où l'espace est limité.

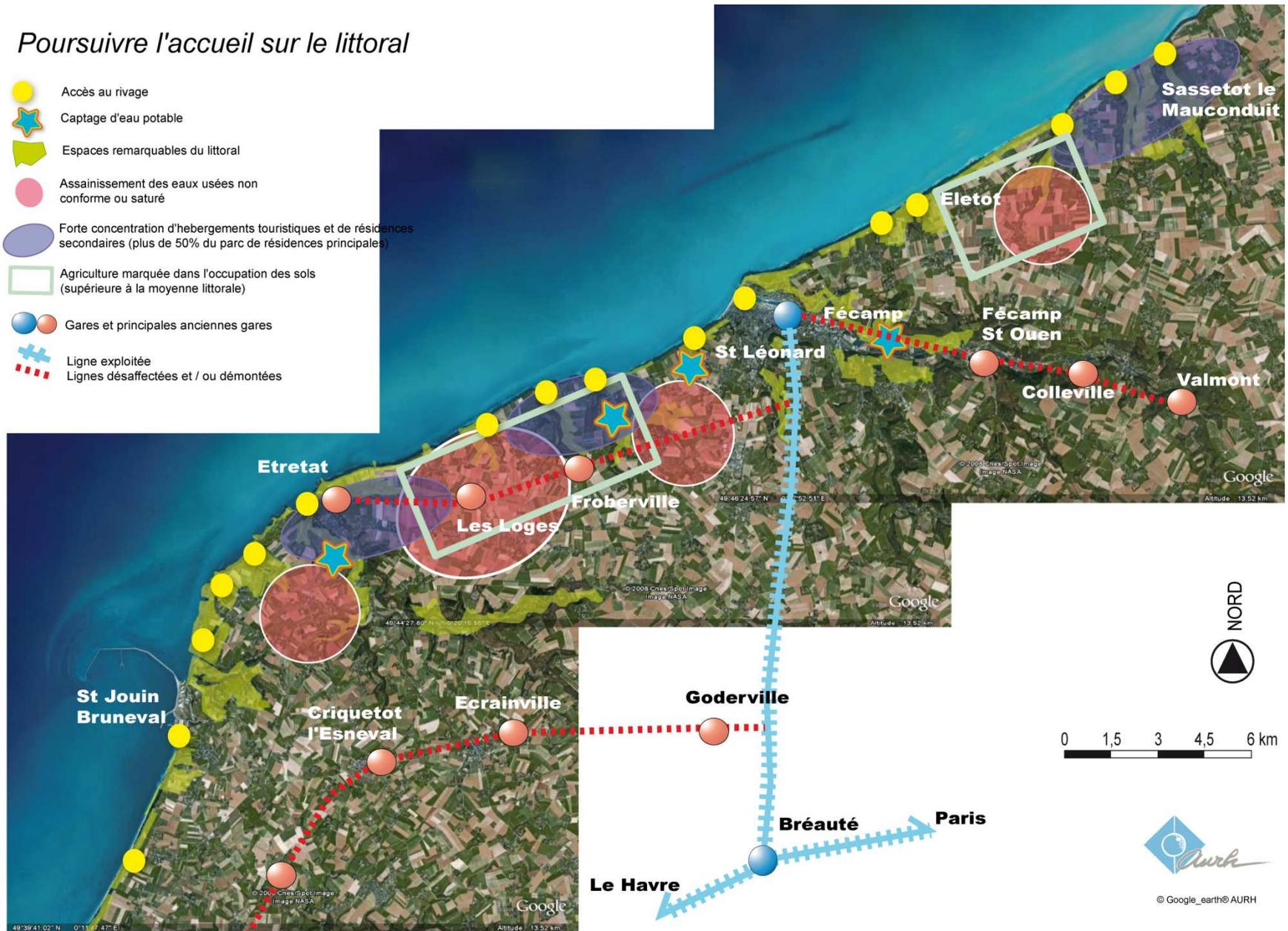
Au-delà de la question concernant les capacités d'accueil et les orientations touristiques, on peut s'interroger sur les paysages et l'agriculture dominante de ces espaces. La qualité des espaces traversés et la nature du bâti contribuent à l'image touristique du territoire. Les espaces d'extensions urbaines et les espaces réservés à l'agriculture devront être prédéfinis.

Quel aménagement du littoral ?



Poursuivre l'accueil sur le littoral

-  Accès au rivage
-  Captage d'eau potable
-  Espaces remarquables du littoral
-  Assainissement des eaux usées non conforme ou saturé
-  Forte concentration d'hébergements touristiques et de résidences secondaires (plus de 50% du parc de résidences principales)
-  Agriculture marquée dans l'occupation des sols (supérieure à la moyenne littorale)
-  Gares et principales anciennes gares
-  Ligne exploitée
-  Lignes désaffectées et / ou démontées



ENJEUX et BESOINS : Développer et diversifier l'offre touristique sur le Pays et renforcer les liens aux pôles majeurs de l'Estuaire

- Intégrer une démarche systématique de tourisme durable en tenant compte des contraintes d'urbanisation du Pays.
- Profiter de la forte fréquentation du littoral pour développer le tourisme rétro littoral.
- Combiner les loisirs à destination des locaux et le tourisme pour la population extérieure.
- Exploiter le potentiel naturel et agricole du plateau.
- Développer la filière nautique en complémentarité de l'offre sur la baie de Seine.
- Développer les liaisons en Transport en Commun pour faciliter l'accessibilité depuis les sites touristiques majeurs voisins et capter les flux touristiques de l'Estuaire de la Seine.
- Augmenter le niveau de qualification des professionnels de la filière.

SYNTHESE DES ENJEUX ET DES BESOINS : UNE NOUVELLE DONNE ECONOMIQUE POUR ACCROITRE LA COMPETIVITE DU PAYS DES HAUTES FALAISES

Vers une redéfinition de la politique économique du Pays

Fécamp, qui représente plus de 40 % des emplois du Pays des Hautes Falaises, a dû faire face à une mutation importante des éléments structurants de son économie originelle. La politique volontariste menée par la Communauté de Communes de Fécamp, a permis depuis 2006 de créer un nombre conséquent d'emplois, notamment sur le Parc d'Activité des Hautes Falaises et l'espace commercial Maupassant en centre ville. Les projets d'extension (10 ha) du Parc d'Activités ainsi que le projet d'hypermarché sur Saint-Léonard conforteront cette dynamique redonnant à Fécamp son rôle de locomotive du Pays pour la création d'emplois.

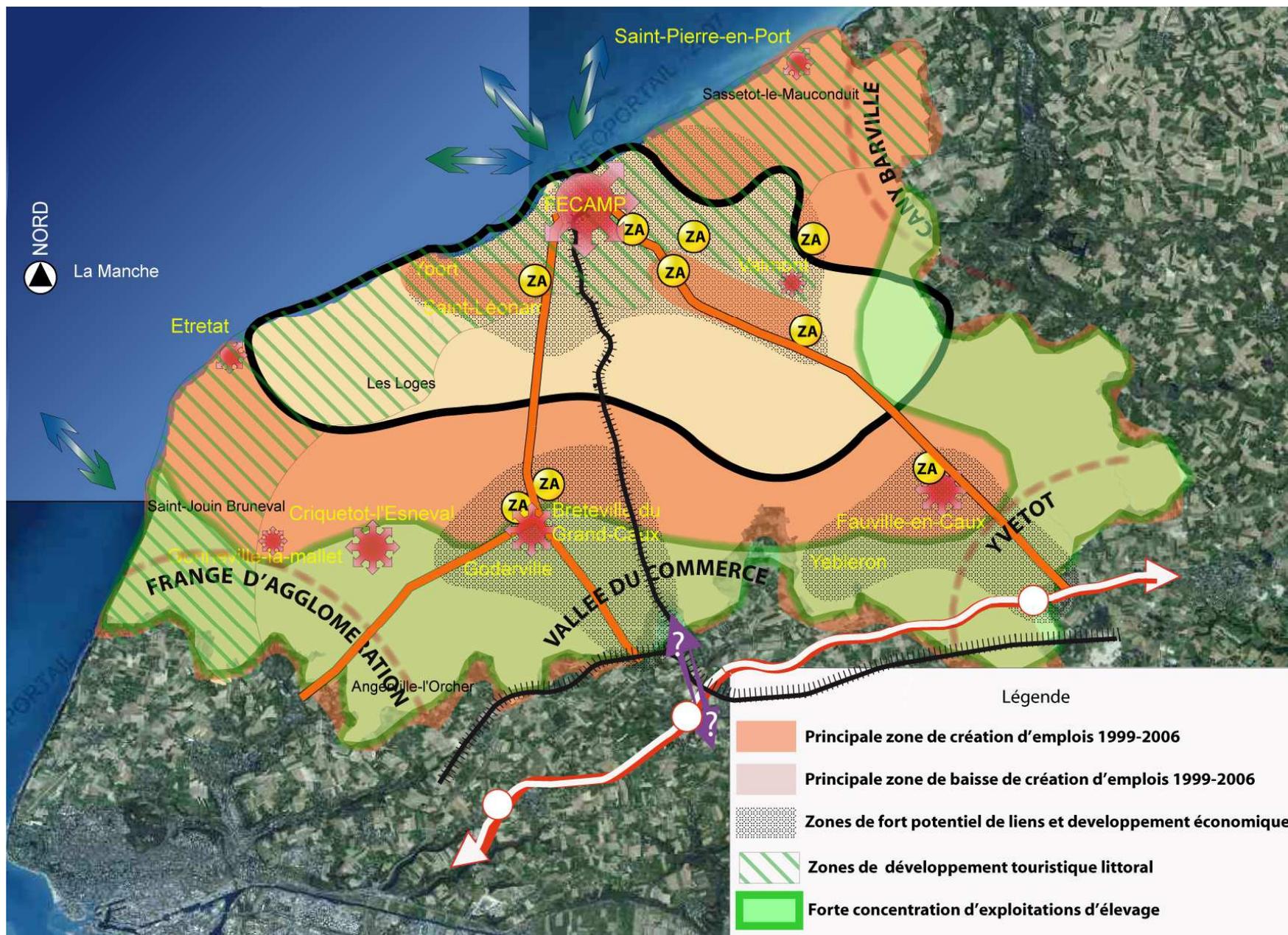
C'est au sud du territoire que l'emploi progresse le plus fortement depuis 2000. Des opportunités de développement de zones économiques apparaissent en lien avec la présence des dessertes ferroviaires et routières (A 29).

La redéfinition de la politique économique du Pays devra composer avec ces paradoxes :

- la partie au Sud de l'axe Goderville - Fauville est à l'écart des pôles de services et de commerces ;
- la mobilisation du foncier sera soumise à de fortes tensions liées à la cohabitation avec l'agriculture et le développement de l'habitat
- l'attractivité vis-à-vis d'entrepreneurs extérieurs se joue en partie sur la qualité des services rendus aux entreprises qui restent à développer en dehors de Fécamp (très haut débit, hôtel d'entreprises, accompagnement...);
-

- les secteurs situés autour des gares SNCF de Bréauté, de Foucart/Alvimare et des échangeurs de l'A 29 sont en partie sur le territoire voisin du Pays Caux Vallée de Seine.

Pour répondre à ces différents enjeux, il sera nécessaire de travailler avec les territoires voisins sur les meilleures localisations possibles des Zones d'Activités en privilégiant les connexions aux axes de transports.



Vers la spécification de zones de développement ou « corridors » en lien avec les activités pour mobiliser le foncier

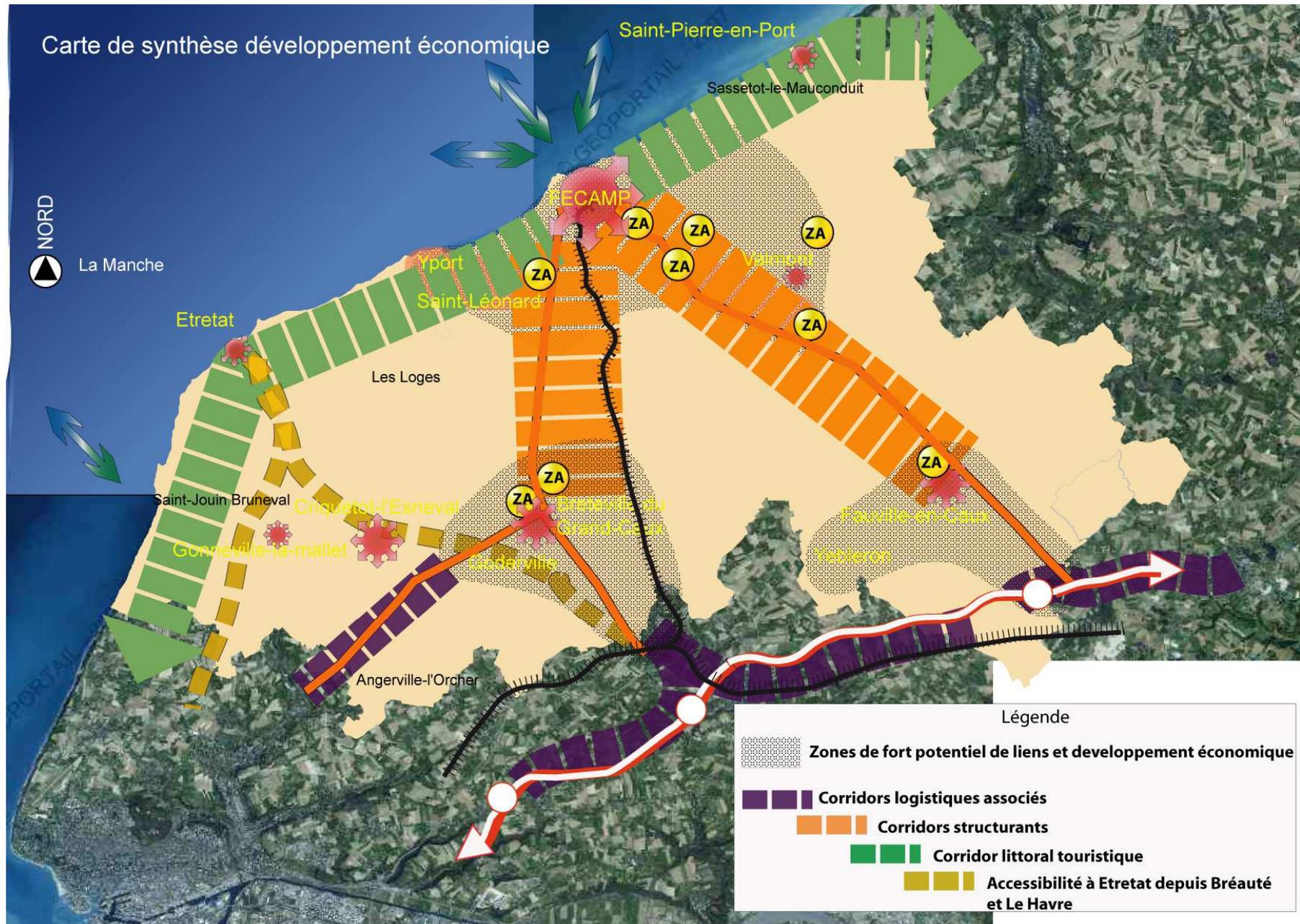
Le maintien et le développement de nouvelles activités supposent une réflexion sur leur localisation à différents niveaux : la proximité des infrastructures de transports et de services, la nature des activités et les espaces à préserver. Ainsi, des espaces peuvent trouver une « spécification ou destination » **en vue d'une mobilisation de foncier** :

- un « **corridor littoral touristique** », secteur côtier destiné préférentiellement aux activités portuaires et de plaisance, de tourisme et de commerce ;
- des « corridors structurants », profitant des nœuds offerts par les RD 926 et RD 925 avec les autres axes de transport structurants (voie ferrée, RD 940 et RD 910 et A 29) ;
- **des zones de développement de proximité** autour des pôles secondaires, pour renforcer le tissu artisanal et commercial du territoire ;
- des « **corridors logistiques associés** », en proximité des échangeurs de l'A29 et celui présentant une connexion avec le réseau ferré offrant la possibilité de réaliser une zone bimodale ;
- un « **pôle spécialisé** » sur les énergies nouvelles en proximité immédiate du Campus des Métiers et des Qualifications permettant des synergies entreprise/ recherche/développement.

Acteurs économiques, acteurs de la formation et habitants: une mise en synergie indispensable au développement

La diversification économique suppose une synergie avec les acteurs de la formation et les habitants. Jusqu'à une période récente, le Pays trouvait une main-d'œuvre avec un niveau de qualification correspondant aux besoins de son économie locale. Le développement de nouvelles activités, pour certaines de haute technologie, nécessitera le recours à une main-d'œuvre formée et qualifiée.

Or actuellement, le Pays connaît toujours un exode de ses jeunes les plus formés vers d'autres Pays et une orientation importante de ses lycéens vers des cursus très professionnalisés au détriment des filières générales. Ces aspects ainsi que celui de l'acquisition de nouvelles compétences seront déterminants pour l'avenir économique du Pays.



**JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR
ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE DOCUMENT
D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS**

Le Pays des Hautes Falaises a été créé au début des années 1990 sous l'impulsion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fécamp qui souhaitait ainsi mobiliser largement les acteurs locaux face aux enjeux de reconversion économique du bassin d'emploi et de désenclavement en tant que facteur d'attractivité. Depuis, le Pays s'est organisé et structuré dans la cadre notamment des lois d'aménagement et de développement durable du territoire. Le Pays s'est également inscrit dans les politiques régionales à travers la charte de Pays et les deux contrats sur les périodes 2004-2006 et 2007-2013. En 2006, le territoire a franchi une nouvelle étape dans sa structuration en créant le Syndicat Mixte. Cette organisation permet au territoire de mener des réflexions et actions structurantes en matière d'aménagement du territoire, de développement touristique et de développement durable. C'est dans ce contexte que le Pays des Hautes Falaises s'est engagé dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). C'est une démarche ambitieuse compte tenu des enjeux auxquels le territoire doit faire face : maintien de la qualité environnementale, des sites et paysages, périurbanisation liée notamment au développement de l'agglomération havraise, dynamique économique et renforcement des compétences locales dans le grand projet de l'Estuaire et de l'Axe Seine...

L'objectif de ce document est de présenter synthétiquement les raisons pour lesquelles et comment les objectifs du PADD et les orientations du DOO traduites en prescriptions et recommandations ont été retenues. Ces deux documents complémentaires ont été élaborés sur la base de l'analyse des enjeux et des besoins issus du diagnostic territorial partagé ainsi que de l'état initial de l'environnement qui ont fait ressortir les atouts et les défis à relever, notamment autour des thèmes du développement durable, de la qualité de vie, du respect du cadre de vie et de l'environnement. L'ensemble de ces travaux ont été réalisés en concertation lors de nombreux séminaires et ateliers, rassemblant les élus, les personnes publiques associées, les représentants de la société civile (Conseil de développement). Des réunions publiques ont également constitué des sources d'évolution des orientations à prendre.

En second lieu, le PADD et le DOO constituent la traduction d'une démarche prospective (Stratéal-2010) qui a conduit au choix d'un scénario souhaité et validé par les élus et acteurs du territoire. Pour construire une stratégie adaptée et partagée par les acteurs locaux et identifier les principaux leviers d'action, le Pays a conduit une démarche prospective pour imaginer les futurs possibles du territoire dans le contexte régional, national et international.

Cette démarche partenariale a été menée au cours du second semestre 2010. Elle a permis d'accorder les acteurs locaux autour « d'un scénario de référence » qui a servi de socle à la poursuite des travaux du SCoT (PADD et DOO).

Dans le cadre d'une démarche itérative permanente, la traduction concrète des enjeux, des besoins et du scénario retenu dans le cadre du PADD et du DOO a nécessité des réajustements permettant d'adapter les objectifs à la réalité du territoire et son évolution envisagée, tout en respectant l'ambition d'excellence environnementale, les défis du développement durable et les exigences du Grenelle.

I- L'EXPRESSION DES ENJEUX ET DES BESOINS DU DIAGNOSTIC COMME BASE DE TRAVAIL

L'expression des enjeux et des besoins constituent la base sur laquelle les élus se sont appuyés pour élaborer le PADD et le DOO en accord avec les avec les grands défis du Grenelle de l'environnement :

- lutte contre les consommations d'espaces naturels, forestiers et agricoles : le PADD et le DOO fixent le cadre au développement futur du territoire en faveur de formes urbaines plus denses, de la limitation de la consommation foncière, du développement limité des hameaux,
- lutte contre la perte de biodiversité : l'étude spécifique à la trame verte et bleue a permis de mettre en évidence les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques potentiels. L'enjeu premier sur le territoire étant d'améliorer les connaissances sur les espaces naturels et d'intégrer la nature en ville dans les réflexions des documents de planification.
- lutte contre le réchauffement climatique et adaptation aux changements : le PADD s'inscrivent dans les orientations imposées par le Grenelle de l'environnement.

Le SCoT a également pris en compte l'ensemble des éléments de cadrage des politiques internationales, européennes, et nationales en matière d'environnement, ainsi que les documents cadre, plans et programmes supra-communaux qui s'imposent à lui.

1. De la Côte d'Albâtre au plateau de Caux : un territoire attractif à porter en synergie

- Synthèse des enjeux et des besoins : maintenir l'attractivité au sein de l'Estuaire de la Seine pour renforcer le développement du territoire

Gérer l'attractivité d'un territoire sensible

Articuler le potentiel d'accueil et les tensions foncières

Entre ambitions démographiques, stratégie d'occupation de l'espace, aménagement et développement du territoire des Hautes Falaises

- Les enjeux et les besoins identifiés pour chaque problématique :
 - maintenir durablement un cadre de vie de qualité qui rend le territoire attractif,
 - rééquilibrer la structure du Pays et conforter ses liens avec les territoires voisins par le renforcement des axes existants,
 - une structure de population originale pouvant évoluer,
 - maîtriser l'attractivité pour limiter la consommation excessive de foncier,
 - maintenir et diversifier la production de logements,
 - le potentiel ferroviaire, un enjeu d'aménagement et de développement durable pour le Pays ,
 - l'intermodalité et le développement du transport en commun au service du désenclavement et d'une meilleure irrigation du Pays,
 - améliorer l'accessibilité du Pays et poursuivre le désenclavement de Fécamp pour une meilleure compétitivité.

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITE ET SERVICES : STRUCTURER LE PAYS POUR L'AVENIR

- Synthèse des enjeux et des besoins : entre développement des équipements et services structurants et maintien de l'offre de proximité

Développer et structurer l'offre en équipements et services : une réponse aux besoins des populations pour conforter l'attractivité du territoire

Solidarité ville/campagne, littoral/arrière-pays, respect du Grenelle de l'environnement : des principes de structuration et de développement de l'offre

L'accessibilité aux équipements et services : une condition pour une égalité d'accès à l'échelle du Pays

- Les enjeux et les besoins identifiés pour chaque problématique :

anticiper l'évolution des effectifs scolaires et organiser l'accessibilité aux lieux de formation,

permettre une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale en développant l'offre de services pour les enfants et jeunes,

anticiper les besoins liés aux différentes étapes du vieillissement, diversifier et réadapter l'offre,

renouveler le corps des professionnels de santé,

permettre au plus grand nombre l'accès aux équipements culturels et sportifs,

maintenir un tissu commercial de proximité,

faire face à l'évasion commerciale.

3. DEVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE : SE POSITIONNER DANS L'ESTUAIRE DE LA SEINE

- synthèse des enjeux et des besoins : une nouvelle donne économique pour accroître la compétitivité du Pays des Hautes Falaises

Vers une redéfinition de la politique économique du Pays

Vers la spécification de zones de développement ou « corridors » en lien avec les activités pour mobiliser le foncier

Acteurs économiques, acteurs de la formation et habitants : une mise en synergie indispensable au développement

- Les enjeux et les besoins identifiés pour chaque problématique :

maintenir une agriculture performante,

développer et diversifier l'activité portuaire,

conforter les secteurs d'activités existants et poursuivre la diversification économique,

capter les opportunités économiques de l'Estuaire, réduire la dépendance économique vis-à-vis des territoires voisins et les déplacements domicile travail,

renforcer le niveau de qualification et articuler la formation au développement économique souhaité du Pays,

nouvelles énergies et pôle logistique froid, un fort potentiel de développement économique à exploiter,

développer et diversifier l'offre touristique sur le Pays et renforcer les liens aux pôles majeurs de l'Estuaire.

II- DES CHOIX GUIDES PAR UNE DEMARCHE PROSPECTIVE APPROFONDIE SUR LE TERRITOIRE

A. UNE ANALYSE DU TERRITOIRE AUTOUR DE 3 CONCEPTS CLES POUR BATIR DES SCENARI ET ORIENTER LES CHOIX

Cette réflexion sur le devenir du territoire s'est construite progressivement en analysant le territoire autour de trois concepts clés :

- tendances lourdes,
- faits porteurs d'avenir,
- variables clés susceptibles d'agir sur l'avenir.

1. Les tendances lourdes identifiées

La notion de « tendance lourde » a permis d'identifier des évolutions structurelles en cours sur des longues périodes. Elles sont de nature démographique, économique ou sociale ...et présentent la caractéristique forte de s'imposer progressivement au territoire. Ainsi le vieillissement de la population est-elle une tendance « lourde ». Le territoire ne peut influencer sur l'évolution de ces tendances ; il peut en revanche les anticiper, s'y adapter pour répondre aux besoins de la population et favoriser le développement de nouvelles activités.

Accessibilité du territoire déplacements et mobilité	L'enclavement du territoire du Hautes Falaises
	Des déplacements autocentrés et lents sur deux axes routiers transversaux
	Peu de moyens alternatifs à la voiture en dehors de Fécamp et de Bréauté
	Le développement du trafic maritime et fluvial via Le Havre, « Port de Paris »
Aménagement et urbanisme	Des faiblesses importantes en matière d'infrastructures des technologies de l'information
	Un territoire soumis à des attractions et des pressions multiples : vers l'agglomération havraise, vers la Vallée du Commerce /Yvetot et l'agglomération rouennaise, vers Bolbec et la Vallée de Seine.
Développement économique et emploi	Le développement de la métropole havraise source de périurbanisation régulière et consommatrice d'espaces
	L'agriculture : un pilier économique du territoire
	Une faible valorisation locale de la filière agroalimentaire
	Un territoire sans tradition industrielle
	La disparition de l'activité historique de pêche / transformation des produits de la mer
Services au public et proximité	Un développement touristique qui se réalise essentiellement autour du « bi pole » Etretat- Fécamp
	L'absence d'outils économiques (accessibilité, parcs d'activités...)
	La dégradation de l'offre de soins
	La faible densité médicale sur le territoire

2. Les faits porteurs d'avenir

La notion de « fait porteur d'avenir » renvoie à des décisions ou des projets mais dont le contenu n'est pas encore connu en détail ou qui sont encore à l'étude. La difficulté dans l'exercice de prospective est alors d'anticiper sur les conséquences possibles de ce « fait porteur d'avenir » sur l'évolution du territoire. La réalisation d'une nouvelle infrastructure de communication constitue un bon exemple de ce type, comme le projet de LNPN qui constitue un élément de réflexion comparable pour la prospective du Pays des Hautes Falaises.

Population	Une dynamique démographique portée par le solde migratoire
	Un solde naturel toujours excédentaire
	La faiblesse de l'offre de formation locale pour les jeunes et ses conséquences sur la tranche d'âge des 15-24 ans
	Une population faiblement qualifiée
Ressources et aménagement	Les gisements éoliens
	Le potentiel du patrimoine naturel et culturel du territoire
	Les initiatives « Gestion du climat » (tri et gestion des déchets, nouvelles pratiques de construction et d'isolation, achats et comportements citoyens...)
Développement économique	L'exploitation du potentiel agricole : productions bio, développement des circuits courts, transformation locale ?
	Les potentialités de la nouvelle « économie de la mer »
	La plate-forme technologique de Fécamp
	Le potentiel d'accueil de projets éoliens off shore impliquant les entreprises locales
	Le projet de parc d'activités intermodal dans le secteur de Bréauté
Accessibilité, déplacements et mobilité	La stratégie de développement de l'axe Seine
	Le projet LNPN: un projet essentiel pour le désenclavement physique et psychologique du territoire
	L'accès à la mer / l'accès par la mer
	Le potentiel de développement de nouvelles activités à partir du port de Fécamp : cabotage ?
Services et proximité	développement du potentiel nautique (port à sec) ?
	La gestion de la périurbanisation : les besoins des « urbains à la campagne »
Services et proximité	Un pays (et ses intercommunalités) porteur d'attractivité et de services

3. Les variables clés retenues pour construire l'avenir

Les « variables clés » conditionnent une inflexion des futurs possibles du territoire. Elles ont été l'objet de débats contradictoires. Au-delà, il s'est agi d'appréhender les investissements et les politiques publiques à déployer pour amplifier les faits porteurs d'avenir, l'accompagnement des tendances dynamiques et la modération des prospectives négatives.

L'évolution de la démographie
Le développement économique au travers de nouvelles filières énergétiques, nautiques et agro-alimentaires
L'accessibilité, les infrastructures de transports et les réseaux de transport en commun
Les réseaux technologiques
Les politiques d'accueil de nouvelles populations et de développement touristique
Un développement culturel source d'attractivité résidentielle et touristique
Le « maillage » du territoire entre Fécamp, pôle urbain principal du Pays, les pôles secondaires et les pôles de proximité et les agglomérations structurantes voisines
La programmation des espaces fonciers nécessaires à la production de logements et zones d'activités via les prescriptions du Scot, les PLU
L'implication du territoire dans les projets de l'Estuaire, les stratégies d'alliance / de partenariats
L'organisation du territoire, sa gouvernance

B. DES SCENARIOS TENDANCIELS ET CONTRASTES AU CHOIX DE L'EQUILIBRE ET DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Les évolutions possibles des variables confrontées aux tendances et faits porteurs d'avenir ont permis de dégager plusieurs scénarios pour le territoire des Hautes Falaises.

1. Un scénario tendanciel : une résidentialisation subie

Poursuite à long terme des phénomènes observés sur le territoire. Ce scénario décrit un bassin d'emploi de plus en plus dépendant, un bassin de vie qui conserve une réelle dynamique démographique mais avec une population marquée par un fort vieillissement. Le Pays des Hautes Falaises se situe plutôt en marge des développements Estuaire /Grand Paris /Axe Seine.

2. Le scénario de la sanctuarisation ou la spirale de l'isolement

Ce scénario contrasté repose sur une forme de préservation du territoire des Hautes Falaises qui passe notamment par le souhait implicite de ne pas véritablement s'impliquer dans des stratégies à l'échelle régionale et notamment dans le projet Estuaire/Axe Seine.

- Le territoire des Hautes Falaises reste volontairement à l'écart des grands débats d'aménagement du territoire (Estuaire, Axe Seine)
- La valorisation du territoire est restrictive, l'accueil de populations n'est pas soutenu
- Les échanges avec les territoires voisins sont limités, faute notamment d'évolution des infrastructures de communication
- Fécamp, en tant que centre urbain, dimensionne ses équipements et services à la mesure de son bassin de vie
- Une préservation des espaces naturels et des paysages ruraux

C'est le scénario de l'isolement. Il conduit à une perte régulière d'attractivité du territoire et, à terme, à son déclin. Il est de nature à accentuer les déséquilibres

internes au territoire car il décrit un système territorial autocentré, peu ouvert sur l'environnement régional, qui subit la mondialisation et la « taylorisation » des territoires.

Dès lors les « faits porteurs » dynamiques sont limités. Ils ne corrigent guère les tendances lourdes en matière démographique, de périurbanisation et d'un développement économique dépendant de sites et de pôles extérieurs au territoire.

3. Le scénario de l'espace résidentiel de haute qualité environnemental et touristique

Ce second scénario contrasté repose sur un facteur moteur : l'accueil de nouvelles populations diversifiées, résidentes ou touristes.

- Le Pays des Hautes Falaises développe une stratégie fondée sur l'accueil de populations résidentes et touristiques.
- Les relations avec les territoires voisins s'intensifient notamment par l'amélioration des infrastructures de communication.
- La dynamique touristique est affirmée.
- Le territoire renforce une organisation multipolaire autour de sa ville centre –Fécamp- et de pôles d'équilibre et de proximité.

Ce scénario passe par un projet ambitieux dans les différentes composantes du développement durable avec l'optique de favoriser une économie résidentielle dynamique associant les secteurs de la construction, des nouvelles activités (loisirs, santé, remise en forme, voyages...). Econome en consommation d'espaces et d'énergies, il est modéré et vigilant en matière de zones d'activités et de mitage lié au développement de l'habitat.

4. Le scénario de contribution volontaire à la dynamique de l'Estuaire

Ce troisième scénario traduit l'ambition des acteurs locaux de s'engager de manière volontaire et coordonnée dans un projet de développement économique. Cette représentation de l'avenir du Pays des Hautes Falaises s'inscrit dans une démarche forte d'aménagement et de développement qui fait du territoire un acteur à part

entière de la dynamique de projets de l'Estuaire de la Seine et plus globalement de l'Axe Seine. Dans cette perspective, le scénario vise à donner au territoire des Hautes Falaises les perspectives d'un développement économique fondé sur la promotion de ses atouts et la valorisation de ses potentialités.

- Le territoire des Hautes Falaises s'implique fortement dans les instances et les projets de l'Estuaire, de l'Axe Seine
- Les infrastructures de communication sont confortées et valorisées dans ce sens
- L'organisation du territoire est multipolaire. Fécamp s'affirme comme pôle urbain complet et renforcé par des pôles d'équilibre au plan économique et de services
- Le secteur de Bréauté s'affirme comme pôle logistique à vocation régionale

Ce scénario est contrasté au sens de la maîtrise des tendances « négatives » (population, excentration, extinction progressive des anciens secteurs économiques), du renforcement des variables clés de développement industriel et logistique – à l'état de pré-projet aujourd'hui- et d'une maîtrise du foncier tant pour le logement que pour les activités économiques.

Il décrit un système territorial désenclavé, ouvert sur l'environnement de l'Estuaire, du contexte macro régional et international. Il s'accompagne de partenariats structurants négociés avec les métropoles normande et parisienne en matière d'accueil, d'investissement et d'urbanisation.

A l'issue des séminaires, les acteurs ont écarté le premier scénario dit de « la sanctuarisation » et se sont accordés pour souhaiter la construction d'un nouveau scénario plus équilibré et fondé sur une valorisation des atouts propres au Pays des Hautes Falaises.

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Aménagement et urbanisation	<p>Urbanisation limitée Développement d'un résidentiel « mité » principalement à proximité des pôles d'emploi (Le Havre, Yvetot/Rouen, Lillebonne/ ND de Gravenchon)</p> <p>Accessibilité dégradée faute d'investissement</p>	<p>Urbanisation significative, organisée et maîtrisée autour de Fécamp ville centre et de pôles complémentaires. Développement de lotissements, densification, individuel et collectif</p>	<p>Urbanisation forte à proximité des principaux sites économiques et axes de communication.</p> <p>Axes de communication renforcés, développement significatif d'équipements et de services</p>
Développement économique	<p>Modéré, principalement tourné vers la valorisation des productions agricoles et Agro-alimentaires</p> <p>Logique de « laisser faire » par rapport au tissu d'activités existant</p> <p>Maintien des services existants ou développés pour partie</p>	<p>Dynamique de développement autour d'activités liées à l'économie résidentielle, (services, commerces, tourisme...), services de proximité, activités liées aux filières éco-énergétiques...</p>	<p>Développement des activités logistiques (Bréauté, Port de Fécamp...), développement des activités liées aux énergies (terminal méthanier, éolien, off-shore...), relance port de Fécamp, développement d'activités liées à la nouvelle économie de la mer</p>
Environnement et cadre de vie	<p>Environnement préservé, valorisé autour de quelques niches écologiques.</p> <p>Valorisation des productions agricoles locales</p> <p>Foncier économique, immobilier attractifs en coût</p> <p>L'attractivité globale se dégrade</p> <p>Perte d'influence</p>	<p>Valorisation réseaux de transport, développement des pôles urbains, développement de l'habitat, et recherche de qualité résidentielle (BBC, HQE...), densification de l'habitat,</p>	<p>Des points de fragilisation, besoin de concilier aménagements lourds et respect de l'environnement, localisation des équipements et aménagements, densification le long des axes</p>

5. Le scénario souhaité : un développement équilibré et durable fondé sur les atouts du Pays des Hautes Falaises.

A l'issue des séminaires, les acteurs ont écarté le premier scénario dit de « la sanctuarisation » et se sont accordés pour souhaiter la construction d'un nouveau scénario plus équilibré et fondé sur une valorisation des atouts propres au Pays des Hautes Falaises. Ce scénario repose avant tout sur la qualité du cadre de vie du Pays des Hautes Falaises, sur l'environnement et un maillage de pôles d'activités et de services autour de sa ville principale Fécamp qui constitue le facteur moteur de développement du territoire.

Grâce à son identité forte et à sa proximité de pôles d'emploi importants (zones industrielles et portuaires du Havre, Vallée du Commerce, Centrale nucléaire de Paluel...), le Pays des Hautes Falaises entend poursuivre une ambition de développement et d'aménagement fondée sur son attractivité résidentielle et la valorisation de ses atouts spécifiques.

Dans ce scénario, l'ensemble du territoire des Hautes Falaises fonctionne sur un mode ouvert, multipolaire et en lien étroit avec les dynamiques de développement à l'œuvre dans l'Estuaire de la Seine, la métropole havraise et « l'Axe Seine ».

Le scénario choisi valorise une attractivité qui concilie dynamisme économique, urbanisation et préservation de l'accès à la mer, de la biodiversité et des ressources naturelles. Cette ambition est portée par une action volontariste et soutenue d'accueil de nouvelles populations résidentes ou de touristes afin de contrer un déclin démographique et certains effets du vieillissement.

- **En matière d'urbanisation**, la structuration du territoire est choisie, maîtrisée et responsable : densification des « pôles secondaires » et des bourgs ruraux, développement de l'habitat dans une logique de qualité pour valoriser l'environnement rural, recherche d'une articulation ville-campagne.
- **En matière de développement économique**, le territoire privilégie les secteurs d'activités sur lesquels il dispose d'avantages spécifiques : l'agroalimentaire, les filières de transformation (pêche, lin...), les énergies renouvelables et notamment l'éolien off-shore.

- La vocation maritime trouve son prolongement dans le développement touristique du territoire des Hautes Falaises : **sites patrimoniaux et naturels** (dont les sites à renommé d'Etretat ou du Palais de la Bénédicte, dont l'effet d'entraînement est démontré).
- La dynamique de développement du Pays des Hautes Falaises repose sur la capacité du territoire à **préserver et valoriser ses ressources naturelles et patrimoniales** : préservation des paysages traditionnels et notamment le maintien d'une activité agricole respectueuse de l'environnement, la mise en œuvre de la trame verte et bleue.
- La réussite du développement du Pays des Hautes Falaises repose aussi sur la capacité du territoire à **faciliter les mobilités et l'intermodalité** : développement des infrastructures de transports, des transports collectifs et recherche de modes de transport alternatifs (covoiturage, autopartage...).

Ce scénario sert donc de base au SCoT pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du Document d'Orientation et d'Objectifs.

C. JUSTIFICATION DU SCENARIO RETENU AU REGARD DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX ET DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT : ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARII

THEMES ENVIRONNEMENT AUX	ETAT DE REFERENCE	SCENARIOS CONTRASTES			SCENARIO RETENU
	Scénario tendanciel : une résidentialisation subie	Scénario 1 : la sanctuarisation ou la spirale de l'isolement	Scénario 2 : l'espace résidentiel de Haute Qualité Environnementale et touristique	Scénario 3 : Une contribution volontaire à la dynamique de l'Estuaire	Un développement équilibré et durable fondé sur les atouts du Pays des Hautes Falaises
Biodiversité et Milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des espaces naturels protégés règlementairement (Zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Arrêté de protection de biotope) • Poursuite de la périurbanisation et du développement haurais basée sur un mode d'habitat individuel gourmand en espaces : consommation d'espaces naturels et agricole / risque de détérioration des corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Une fréquentation touristique limitée : préservation du prestige des sites naturels, notamment celui d'Etretat 	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario économe en espace qui permet de limiter le grignotage sur les espaces agricoles et naturels (développement par polarité, densification...) • Valorisation touristique basée sur la qualité des espaces naturels et du cadre de vie : un tourisme respectueux de l'environnement • Mais un risque de forte fréquentation des sites touristiques qui peut entraîner une dégradation des espaces fragiles (végétation de falaise) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de consommation de terres agricoles de qualité agronomique pour satisfaire les besoins de développement économique • Aménagements lourds (infrastructure, équipements, services, ...) pouvant impacter les équilibres écologiques (corridors, espaces naturels...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une excellence environnementale est recherchée : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préservation et valorisation des ressources naturelles et patrimoniales ⇒ Mise en œuvre de la trame verte et bleue • Installation d'activités logistiques très consommatrices d'espaces • Développement du tourisme : un risque d'augmentation de la fréquentation des sites touristiques qui peut entraîner une dégradation des espaces fragiles (végétation de falaise)
Paysage et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de banalisation des paysages, vers un développement de type standardisé allant à l'encontre des caractéristiques rurales des bourgs • Développement urbain diffus et consommateurs d'espaces • Atteinte au patrimoine naturel et paysager (érosion, éboulement des falaises, menaces sur l'accès à la mer...) • Disparition progressive des clos masures • Protection des sites patrimoniaux remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de préserver un cadre de vie authentique et un mode de vie rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les dérives de la périurbanisation et vigilance accrue contre le mitage • Un territoire de référence en matière d'aménagement et de qualité du cadre de vie • Développement harmonieux de l'habitat <p style="text-align: center;"><i>La nécessité d'un investissement des élus et des collectivités pour la qualité des constructions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un fort risque de point noir dans le paysage (zone d'activités, équipement, infrastructure) : il est nécessaire d'investir dans la qualité des opérations pour ne pas impacter notablement les paysages 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement touristique basé sur la valorisation de l'identité du PHF, des patrimoines naturels bâti et naturels, développement de circuits... • Développement d'un habitat intégré à l'environnement existant et promotion de l'habitat durable (éco quartier, HQE/BBC...) • Recherche d'une forte articulation ville/campagne • Une vigilance quant au développement des énergies renouvelables et leur impact paysager (éolienne offshore, panneaux photovoltaïques...)
Ressource en eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuation des problèmes qualitatifs des eaux souterraines et de surfaces • Etalement urbain nécessitant une multiplication des réseaux d'assainissement et d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accueil de population n'est pas soutenu : les besoins supplémentaires en eau potable et en assainissement sont limités et maîtrisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario basé sur le développement résidentiel et touristique : la nécessité de maîtriser l'augmentation prévisible des besoins en eau potable et en traitement des eaux usées • Un développement par polarité et en 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte augmentation des besoins : les entreprises sont gourmandes en eau et les quantités de rejets d'eaux usées sont très élevées <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un risque de surcharge 	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario basé sur le développement résidentiel, économique et touristique : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Risque d'accentuation des problèmes qualitatifs des eaux souterraines et des eaux de surface ⇒ Des pressions plus fortes sur le

	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de fuite plus important dû à la longueur de linéaire de réseau nécessaire 		<p>favorable de la qualité environnementale (limitation des pollutions, optimisation des réseaux...)</p>	<p>hydraulique des réseaux d'assainissement ⇒ Evaluer les besoins en eau potable qui peuvent impacter quantitativement et qualitativement des ressources</p>	<p>milieu et la ressource en eau du fait de : l'augmentation des volumes consommés et des volumes à traiter (surcharge, rendements épuratoires insuffisants)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mais une volonté d'inscrire la politique de l'habitat dans une logique de qualité environnementale et durable
<p>Nuisances, pollutions (air, sol) et gestion des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance du Pays en termes d'emplois des agglomérations hors territoire (Le Havre, Rouen, Lillebonne/ ND de Gravenchon...) : Augmentation des déplacements automobiles, des pollutions et des nuisances • Absence d'alternative crédible à la voiture individuelle • Une résidentialisation subie et étalement urbain : Urbanisation diffuse ne permettant pas une gestion optimale de la collecte des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités économiques de plus en plus extérieures au bassin de vie : Augmentation des déplacements automobiles, des pollutions et des nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance du Pays en termes d'emplois des agglomérations hors territoire (Le Havre, Rouen, Lillebonne/ ND de Gravenchon...) : Augmentation des déplacements automobiles, des pollutions et des nuisances • Développement des mobilités internes par un réseau de liaisons douces et des services de transports collectifs vers les pôles d'échanges multimodaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation du trafic lié au développement économique du territoire • Développement des services multimodaux et des modes de transports alternatifs à la voiture (LGV, transports collectifs...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Installations d'activités logistiques aux contraintes environnementales (bruit, émissions de GES liées au transport de marchandises...) • Prospective de développement urbain et démographique maîtrisée et densification permettant une meilleure gestion de la collecte et une maîtrise de la production de déchets • Politique de dynamique économique de territoire afin de limiter les déplacements domicile/travail • La mobilité et l'inter-modalité sont facilitées
<p>Réduction GES, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la réglementation en vigueur en matière de maîtrise énergétique et de possibilité de développement des énergies renouvelables • Augmentation du budget énergie des ménages due aux renchérissements des matières fossiles (électricité, transport...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une exploitation en matière d'énergies renouvelables qui n'est pas optimisée compte tenu de l'absence de projets d'infrastructures structurants • Augmentation du budget énergie des ménages due aux renchérissements des matières fossiles (électricité, transport...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario économe en énergie (forme urbaine, énergies renouvelables, qualité des constructions...) : moins de dépendance énergétique du territoire • Développement des NTIC favorable à la réduction des GES 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement de filières qualifiées (domaine agricole et énergies renouvelables) • Une forte augmentation des besoins énergétiques du territoire liés au développement économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance des besoins en énergie liée à l'augmentation du parc de logement et des activités • Valorisation du potentiel énergétique lié à la mer (éolienne offshore) • Développement de l'inter-modalité, des nouvelles mobilités (covoiturage, auto-partage...), des transports collectifs et développement des services de proximité : des efforts sont réalisés pour réduire les déplacements automobiles et les émissions de GES associés • Développement des NTIC favorable à la réduction des GES
<p>Risques naturels et technologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une urbanisation diffuse : un risque accru de construire à proximité des zones à risques • Augmentation des surfaces imperméabilisées dans les projets d'aménagements (accroissement du risque d'inondation, de pollution par infiltration dans les sols et sous sols...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un développement démographique, une périurbanisation et un développement économique peu soutenus permettant de contenir les risques • Une préservation des sites naturels dont les secteurs de falaises 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement touristique : un risque d'aggravation des phénomènes déboulement, d'érosion, de recul des falaises... • Fort développement du résidentiel : augmentation des surfaces imperméabilisées pouvant accroître les phénomènes d'inondation 	<ul style="list-style-type: none"> • Fort développement de l'urbanisation (activités, habitat) : un risque accru de construire à proximité des zones à risques • Forte artificialisation des sols (accroissement du risque d'inondation, de pollution par infiltration dans les sols et sous sols...) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation de l'urbanisation, accroît le risque de construire à proximité de zones à risques • Augmentation des surfaces imperméabilisées dans les projets d'aménagement (accroissement du risque inondation – ruissellement dans les vallées, pollution par infiltration dans les sols et sous-sols) • Prise en compte des changements climatiques à venir : montée du niveau de la mer (littoral, vallées), recul des falaises... posant une problématique face à l'urbanisation de ces secteurs

D. LE CHOIX D'UN « DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE FONDE SUR LES ATOUTS DU PAYS DES HAUTES FALAISES »

1. Les choix en matière d'urbanisation et d'accompagnement de la croissance de population

Le scénario choisi repose sur une croissance population volontariste. Le premier choix des élus qui s'était porté sur une croissance à 1 % a été écarté n'étant pas tenable pour le territoire malgré la plus forte croissance qui a été observée ces 20 dernières sur cette partie de la pointe de Caux autour de 0,75 %. De fait le choix s'est orienté vers une croissance à 0,65 % pour les raisons suivantes :

- les politiques menées sur les territoires voisins (CODAH et Caux Vallée de Seine notamment) visent à conserver leur population, freiner le phénomène de périurbanisation en direction des Hautes Falaises et recentré la croissance de la population dans les centres urbains ;
- le site de Fécamp étant très contraints (PPRI contraignant, bordure littorale soumise à des contraintes règlementaires, coteaux faiblement urbanisable, réserve foncière faible...), le potentiel d'accueil du principal pôle urbain reste relativement limité, de fait il a été proposé de maintenir une intensité urbaine en poursuivant l'accueil de nouvelle population et fixant la croissance démographique sur les communes voisines de Fécamp avec une densité moyenne des nouvelles opérations urbaines relativement élevée. L'objectif étant de réduire les déplacements autour de Fécamp et la consommation foncière sur l'espace rural ;
- mieux gérer la périurbanisation pour éviter la multiplication des déplacements domicile/travail qui accroissent les rejets de Gaz à Effet de Serre ;
- mieux gérer la réduction de la consommation d'espace pour l'urbanisation avec un objectif affichée de réduction de 50 % de consommation foncière.

Ce scénario repose sur la structuration du territoire organisée dans le respect de la trame urbaine existante avec une hiérarchisation en pôles où doit se concentrer une part importante des nouvelles populations résidentes.

La priorité est accordée à une forte articulation ville-campagne porteuse d'une répartition équilibrée des populations, des services et des activités. Pour préserver l'agriculture, le choix s'est porté sur une orientation forte n'autorisant pas l'extension des hameaux.

La densification des pôles secondaires et des pôles de proximité est privilégiée par rapport au monde rural pour maîtriser l'étalement urbain. L'ambition de Fécamp, pôle urbain principal, de « reconstruire la ville sur la ville » est structurante pour optimiser les ressources foncières et dynamiser l'image et le rayonnement de la ville. Cette démarche peut également s'enclencher dans les autres pôles urbains du Pays. Le pôle urbain de Fécamp a ainsi été étendu à ses communes voisine, pour constituer une intensité urbaine permettant d'accueillir une population plus importante au regard des contraintes qu'elle connaît.

De fait la justification des choix démographiques, de production de logement, de réduction de la consommation foncière et leur répartition est basée sur 3 critères :

- l'attractivité du territoire que ce dernier entend maintenir tout en préservant son cadre de vie ;
- la structuration urbaine définie dans le diagnostic ;
- la sensibilité environnementale et la présence forte de l'agriculture.

Ces critères ont permis de définir un schéma d'accueil de population ou les typologies de territoire et de polarités urbaines fixent les orientations. Ainsi, afin de lutter contre l'étalement urbain et le mitage l'intensité d'accueil va décroissante en fonction des types d'espaces suivant :

- Fécamp et son espace périphérique proche ;
- Le Sud-ouest du Pays sous l'influence de la périurbanisation havraise ;
- La frange littorale non directement soumise à la loi littorale, avec une distinction pour certaines communes à l'intérêt paysager particulier pour lesquelles le choix a été de réduire un peu les densités de 20 à 16 logement à l'hectare (Vattetot-sur-Mer, La Poterie, Le Tilleul, Bénouville) ;
- Le plateau rural dans le centre et l'Est du territoire.

Il en va de même en fonction des polarités urbaines identifiées où la densification du tissu urbanisé est privilégiée :

- Pôle urbain principal autour de Fécamp ;
- Pôles secondaires, chef lieux de cantons, avec la même spécificité pour Valmont et ses communes périphérique que pour Fécamp et ses communes voisines. Le site de Valmont étant fortement contraint et le tissu urbain étant continu avec les communes voisines, il a été proposé de conserver une intensité urbaine sur ce pôle secondaire en autorisant un accueil plus soutenu sur les communes voisines dans la continuité du tissu urbain contiguë avec celui de la commune de Valmont. L'accueil étant autorisé dans les mêmes conditions de densité que pour les pôles secondaires pour éviter une consommation foncière trop forte ;
- Pôle de proximité ;
- Village et communes rurales ;
- Hameaux pour lesquels aucune extension n'est autorisée.

Les choix en matière de production de logements ont tenu compte du desserrement des ménages, de la croissance démographique, du renouvellement du parc, de la vacance des logements, de la présence des résidences secondaires, et de l'accueil des nouveaux arrivants. Le développement de l'habitat est assuré par la réalisation d'opération de logements intégrées, de qualité environnementale (éco quartiers, individuel, petit collectif intégrant des normes HQE, BBC, EBE) et la conduite d'opérations de requalification/réhabilitation/rénovation : à titre d'illustration, la réutilisation des clos-masures permet de valoriser le patrimoine et l'environnement rural, tout comme la réhabilitation des centre-bourgs et des villages.

Le scénario de référence annonce une offre de logements diversifiée (locatif, locatif social, accession...) afin de faciliter les parcours résidentiels sur le territoire du Pays. Les choix dans le PADD et le DOO encouragent également la mixité sociale par le développement de tous les types de logement en terme de forme et d'accession prônant une grande diversité de l'habitat : individuel, semi-collectif et collectif. Les formes d'habitat collectif et semi-collectif sont privilégiées dans les polarités urbaines les plus importantes (Pôle principal, secondaire et de proximité).

2. Les choix en matière de mobilités

La réussite du Pays des Hautes Falaises repose aussi sur la capacité du territoire à faciliter les mobilités et l'inter-modalité quels que soient les motifs. Le maillage du territoire entre ville centre (Fécamp), pôles secondaires (Criquetot l'Esneval, Goderville, Fauville en Caux, Valmont) et de proximité est un atout stratégique qui favorise le développement des transports collectifs.

La modernisation du réseau routier et son inter-modalité accompagnent la structuration du territoire. Mais si la voiture individuelle reste un mode de déplacement nécessaire, les solutions alternatives, de transports collectifs, de covoiturage, d'auto partage, de modes doux sont développées. Cette nouvelle mobilité s'envisage également à une échelle plus large que celle du Pays avec les territoires voisins.

Les relations avec les gares de Fécamp, Bréauté et Yvetot, pôles intermodaux, sont renforcées. Les liaisons en transports collectifs sont intensifiées tant à l'intérieur du territoire que le long du littoral pour faciliter les déplacements quotidiens et l'accessibilité des principaux pôles touristiques. La ligne Le Havre-Rolleville est prolongée à l'intérieur du Pays en direction de Criquetot l'Esneval et de Goderville.

Les choix qui ont été retenus en ce qui concerne les transports et la mobilité sont le résultat d'une approche transversale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire des Hautes Falaises. Ils ont été opérés en accord avec les principales autorités organisatrices des transports : Région Haute Normandie, Département de Seine Maritime. Ils sont basés sur la prise en compte des aspects suivants :

- organisation et structuration urbaines, principales polarités urbaines concentrant la population,
- localisation des Zones d'Activité et principaux trajets domiciles travail,
- desserte des centralités commerciales, et des pôles regroupant les services et infrastructures de loisirs/culture,
- accessibilité des sites touristiques,
- nœuds d'inter-modalité existants ou potentiels,
- seuil de rentabilité des transports concernés,
- lien avec les réseaux de transport en commun des territoires voisins,

- réduction de l'impact sur l'environnement et respect des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Dans ce cadre, le choix d'envisager le prolongement de la Lézarde Express Régionale a été inscrit au SCoT, considérant que des projets urbains autour des gares potentiels devraient attirer une population plus importante pour s'approcher à terme d'un niveau de rentabilité acceptable au regard des investissements. En parallèle, son inscription au projet permet d'envisager à plus ou moins long terme la possibilité de réaliser cet aménagement en réservant les emprises foncières qui seraient démantelées le cas échéant.

En outre les choix en matière de mobilité ont cherché à :

- améliorer l'accessibilité et la desserte du Pays : renforcer le maillage et les centralités, mettre en place un réseau de pôles d'échanges, développer et faciliter l'inter-modalité ;
- proposer une offre de transport alternative et complémentaire à la voiture, renforcer l'offre en transports en commun, notamment ferroviaire et le long du littoral, compléter le maillage vers l'est du territoire ;
- développer des solutions de transports adaptées à l'urbanisation diffuse dans les zones les plus rurales mal desservies ;
- maintenir un bon niveau de service du réseau routier notamment en matière de sécurité tout en créant les conditions d'un report modal efficace et concurrentiel ;
- connecter les réseaux du Pays des Hautes Falaises à ceux des territoires voisins et à l'axe Seine, préparer l'arrivée de la LNPN.

3. En matière de technologies de l'information (TIC)

Le territoire des Hautes Falaises obtient rapidement une mise à niveau de son équipement. et quelques développements emblématiques et exemplaires. C'est un outil essentiel du développement économique du Pays pour conserver, capter et attirer des entreprises, et également pour l'accès à l'information.

4. Les choix en matière économique

Le territoire entend privilégier les secteurs d'activités sur lesquels il dispose d'avantages spécifiques : l'agroalimentaire, les filières de transformation (pêche, lin...), les énergies renouvelables.

La vocation maritime trouve son prolongement dans le développement touristique du territoire des Hautes Falaises. Fort de sites de renommée mondiale (Etretat, Palais de la Bénédicte) dont l'effet d'entraînement est démontré, le territoire valorise une complémentarité entre tourisme littoral et tourisme rural et revendique son identité normande. Les patrimoines naturel et bâti constituent des facteurs d'attractivité majeurs pour les nouveaux résidents et les touristes venus du monde entier.

Ce développement est rendu possible par le renforcement des capacités d'accueil (agro tourisme de haute qualité d'accueil et environnementale, offre d'hébergement de qualité...) et d'accessibilité. Dans le même temps, les acteurs locaux se dotent d'une organisation et de moyens adaptés à cette ambition.

Parcs d'activités : la préservation et la valorisation des terres agricoles est indispensable au maintien de l'activité productive du terroir et des emplois. Le scénario souhaité suppose en outre un accroissement des surfaces des zones d'activités pour permettre un développement économique nécessaire au territoire.

En ce qui concerne le développement économique dans les Zones d'Activités, l'objectif de consommation foncière nouvelle de 76 ha reste modeste au regard de la consommation passée et des besoins qui ont été identifiés. Il dépasse la consommation sur la dernière décennie de 30 ha sachant que cette consommation a été limitée et n'a pas permis d'accueillir la totalité des entreprises qui auraient souhaitées s'installer sur le territoire. L'objectif de consommation foncière prévu intègre également la zone de la DTA pour 15 ha, sachant que cette zone est encore au stade d'étude. Le choix engagé par les élus de permettre la poursuite du développement économique est stratégique sur ce territoire où de nombreux actifs/résidents travaillent dans des pôles d'emplois extérieurs au Pays. Afin de réduire les déplacements domicile/travail et l'effet de serre cumulé par ces déplacements plus nombreux, le Pays souhaite offrir des espaces de développement aux entreprises qui pourraient développer de l'emploi local pour fixer les actifs résidents, réduire les déplacements en voiture individuelle et accompagner la mutation du tissu économique en cours. Dans ce territoire qui a subi une déprise économique il y a quelques années, l'enjeu du développement économique est

important. En parallèle, il a été décidé que les extensions seraient justifiées et que les zones d'Activités devraient répondre aux exigences d'intégrations paysagère et environnementale. Le choix a également porté sur une hiérarchisation des zones afin de structurer le développement tout en optimisant l'utilisation du foncier qui constitue une denrée précieuse pour le Pays des Hautes Falaises (agriculture structurante et environnement sensible).

Ceci se traduit par l'affirmation de deux zones d'activités stratégiques (« Parc des Hautes Falaises », « Bréauté ») et leur qualification (Industrie Agro-alimentaire terre/mer, petite logistique froid, petite industrie, nautisme...) et ceux en lien avec les zones de rayonnement communautaires et les petites zones de proximités existantes.

Les activités logistiques s'installent prioritairement sur les sites intermodaux du territoire comme le port de Fécamp et la nouvelle zone d'activités de Bréauté. Celles-ci s'articulent fortement avec les sites industriels de Caux Vallée de Seine du fait de la liaison ferrée. Elles nécessitent la remise à niveau de la liaison Bréauté - Fécamp

Développement technologique : la présence de la plate-forme technologique à Fécamp doit constituer un important levier pour le développement économique dans le domaine des énergies renouvelables (projet de parc éolien off-shore). Les partenariats avec les universités et les lycées devront être développés en Normandie mais aussi au plan européen afin de développer l'activité sur la base de contrats et d'une notoriété renforcée. Ce développement passe par un soutien conséquent et pérenne des collectivités territoriales.

Le territoire s'affirme dans la nouvelle économie de la mer. Au-delà du potentiel énergétique, le Pays valorise sa relation à la mer grâce au port de Fécamp dont les trois vocations sont confortées : pêche, plaisance et commerce. Sur ce dernier point, le port de Fécamp devient une référence en matière de cabotage et de commerce spécialisé

Les activités agricoles sont consolidées sur le territoire par une gestion économe du foncier et par une diversification.

La dimension résidentielle du Pays favorise le déploiement d'activités et de services de proximité à Fécamp et dans les différents pôles d'équilibre dont la vocation est

ainsi renforcée : services à la personne et notamment l'offre éducative, médicale et de loisirs... L'offre culturelle est valorisée à partir des équipements structurants de Fécamp dans une logique de réseau (activités décentralisées, nouvelles activités...). Des manifestations à caractère événementiel sont organisées afin de promouvoir l'identité et l'image du territoire. Cette offre culturelle s'adresse aussi bien à la population résidente qu'aux touristes. Pour augmenter son rayonnement et capter des flux touristiques, son déploiement peut s'envisager en articulation avec la dynamique de l'Estuaire autour du projet « destination Estuaire ».

Le développement de l'emploi est essentiel au maintien de la vitalité du territoire.

Le domaine de la formation, fait l'objet d'un effort partenarial majeur pour élever le niveau de qualification des habitants et en attirer de nouveaux. La dynamique locale et l'accès facilité aux pôles de formation régionaux permettraient de répondre aux besoins des entreprises et renforceraient l'employabilité des personnes les moins qualifiées.

5. Les choix en matière d'environnement affichent l'ambition de l'excellence environnementale

Le Pays des Hautes Falaises fonde son développement sur l'excellence « environnementale » et particulièrement dans la préservation et la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales. Dans le respect des lois Grenelle, la Trame Verte et Bleue identifiée en compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique constitue un élément emblématique du territoire (corridors écologiques, sentier d'interprétations, corridors verts accueillant des modes doux...). Les projets d'aménagement prennent systématiquement en compte des critères environnementaux. La loi littoral a été définie en respectant le cadre de la loi et de la DTA. Elle offre un cadre privilégié de valorisation du littoral.

6. Les choix en matière de positionnement du Pays des Hautes Falaises

« Le PADD doit viser la valorisation de la qualité du cadre de vie fondée sur l'environnement et un maillage de pôles d'activités et de services autour de Fécamp, qui constitue le facteur moteur de développement du territoire. C'est grâce à son identité remarquable et à sa proximité de pôles d'emploi importants (Le Havre,

Vallée du Commerce, Paluel...), que le Pays peut poursuivre une ambition de développement et d'aménagement fondée sur son attractivité résidentielle et la valorisation de ses atouts spécifiques. Dans ce cadre il doit proposer une stratégie de mise en valeur de son attractivité en conciliant dynamisme économique, urbanisation, préservation de l'accès à la mer, de la biodiversité et des ressources naturelles. Pour atteindre cette ambition, le territoire devra fonctionner sur un mode ouvert, multipolaire et en lien étroit avec les dynamiques de développement à l'œuvre dans l'Estuaire, la métropole havraise et l'Axe Seine. » (STRATEAL, 2010)

Dans ce cadre, les élus ont fait le choix de renforcer la structuration urbaine du territoire en s'appuyant sur les centralités urbaines existantes : Fécamp, les pôles secondaires et les pôles de proximités. Ils positionnent le Pays des Hautes Falaises dans les dynamiques de métropolisation à l'œuvre dans l'Estuaire de la Seine avec la création du Pôle Métropolitain de la l'Estuaire de la Seine ainsi que dans le cadre du développement de la Vallée de la Seine incluant le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie et le Seine Gateway®. L'inscription au Schéma National des Infrastructures de Transport de la Ligne nouvelle avec un phasage démarrant par le segment du Mantois, la gare de Rouen Saint-Sever et le segment Rouen Yvetot, justifie le choix d'ouverture du territoire en renforçant les liens de mobilité vers Yvetot pour la partie Est du territoire.

Le projet du SCoT vise à inscrire le territoire dans ces nouvelles dynamiques porteuses d'avenir, tout en ouvrant des perspectives de travail qui prépare le Pays à faire des propositions de développement durable dans un contexte évolutif.

III- JUSTIFICATION DES CHOIX EN MATIERE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

A. LES PROBLEMATIQUES POSEES PAR LE BILAN COMMERCIAL

1. Forte construction mais impact réduit sur la diminution des déplacements

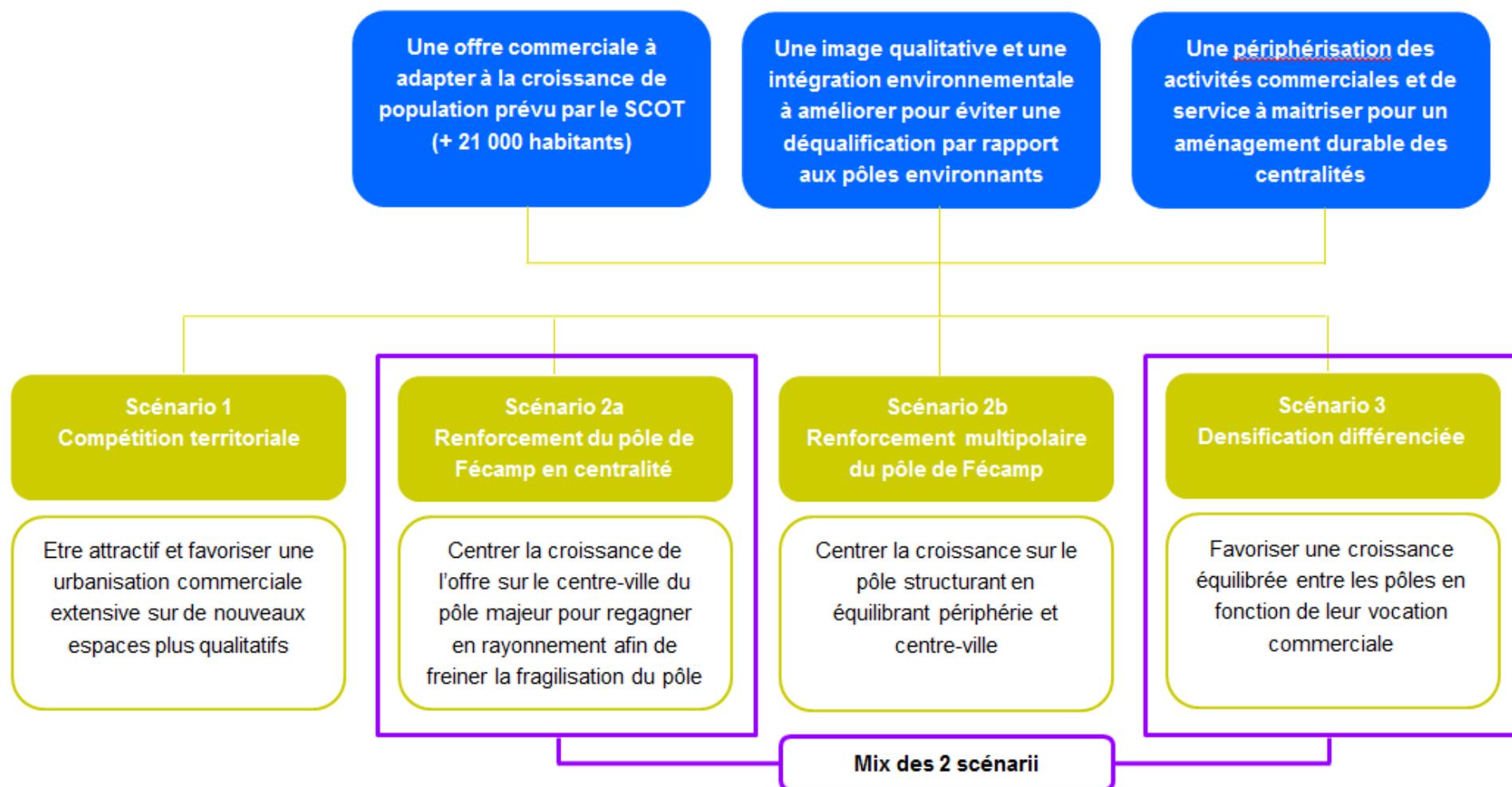
Le territoire a connu sur les dix dernières années une croissance majeure du plancher commercial pour atteindre aujourd'hui un niveau d'offre dense correctement adapté à la volumétrie de population. Pour autant, malgré cette croissance (très centrée sur Fécamp-St Léonard), les déplacements pour des achats non alimentaires restent importants hors territoire et les effets de cette croissance forte restent limités sur les comportements des habitants. Ce constat s'explique par un rayonnement du pôle de Fécamp qui s'est réduit sous l'influence des pôles environnants et des mutations de population, pour passer d'un rôle de pôle de Pays à un pôle structurant dont le rayonnement est limité à deux voire trois territoires communautaires.

2. Un nécessaire arbitrage entre deux visions

Dans ce contexte, la stratégie devra permettre d'arbitrer entre deux visions du développement du territoire.

- **Une vision quantitative** : continuer à s'accroître pour résister aux pôles environnants avec le risque d'un effet destructeur (friches...) et de consommation d'espace avec peu d'impact sur les déplacements compte tenu de la mutation démographique importante.
- **Une vision qualitative** : replacer au cœur de la réflexion l'attrait urbain des espaces, la mixité commerce-services pour structurer des pôles à l'image plus forte, capitaliser sur l'ambiance d'achat et le confort d'achat pour résister à la croissance des pôles extérieurs et des comportements hors magasin. En outre, la vision qualitative pourrait contribuer à renforcer l'identité territoriale avec un effet levier sur la fréquentation touristique.

B. LE CHOIX DU SCENARIO D'AMENAGEMENT COMMERCIAL



C. LE OBJECTIFS D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

1. Les enjeux transversaux

- **Enjeu 1 : qualité, ambiance d'achat et excellence environnementale**
Réinvestir l'axe qualitatif et valoriser l'ambiance d'achat des espaces commerciaux (centralités et périphéries) pour bénéficier d'une meilleure différenciation et pour valoriser l'identité touristique du territoire
- **Enjeu 2 : réduction de constructibilité**
Réduire l'intensité des constructions en périphérie pour suivre le rythme de croissance de population.
- **Enjeu 3 : maîtrise de la périphérisation**
Maîtriser la périphérisation des activités commerciales et de services (risque de déstructuration des centralités) face à l'apparition d'une population de plus en plus migrante vers les pôles hors territoire
- **Enjeu 4 : maîtrise des équilibres**
Maîtriser les développements de l'offre alimentaire en périphérie afin d'éviter les risques d'apparition de friches et de déstructuration du service en milieu rural.
- **Enjeu 5 : l'amélioration du lien habitat-commerce**
Densifier l'habitat autour des centralités et maîtriser sa périurbanisation pour réduire les déplacements et construire des bassins de population d'hyper proximité indispensable à la pérennité du commerce.

2. Les enjeux liés à la typologie des pôles

- **Enjeu 1 : maillage avec les espaces ruraux**
Préserver une desserte commerciale sédentaire ou non dans les communes de moins de 1 000 habitants en prenant appui sur les pôles de proximité (notion de service intercommunal).
- **Enjeu 2 : la légitimité du pôle de Fécamp**

Conforter la légitimité du centre-ville de Fécamp sur les activités commerciales non alimentaires par une réorganisation du foncier et du bâti à finalité commerciale en prenant appui sur la dimension touristique du pôle (activités de convivialité, hébergement...) et la polarité médicale.

- **Enjeu 3 : la légitimité des pôles secondaires**
Conforter les pôles secondaires sur les activités alimentaires (en particulier Fauville) et non alimentaires de proximité en améliorant la lisibilité de l'offre (par exemple : bricolage-jardinage).

3. En synthèse : Les choix réalisés expriment une quadruple volonté

- Une volonté de structuration des pôles de Goderville, Fauville, Valmont, Criquetot l'Esneval, Etretat pour leur caractère polarisant auprès d'une population en mutation afin de maîtriser des déplacements trop importants vers des pôles très structurés hors territoire.
- Une volonté de redonner au centre-ville de Fécamp un rayonnement lui permettant de relever des défis de restructuration (Espace Maupassant, Espace Bricomarché) en lien avec les projets ambitieux de la ville (musée, quai...) et les mutations fortes à venir (éolien offshore...). Ce choix permet de donner un cap pour la rédaction du DAC et du DOO à partir des axes ci-contre
- Une volonté de pérenniser la desserte rurale autour de pôles d'hyper proximité accueillant une offre de premier niveau et en les soutenant dans le renforcement de leur attractivité (réaménagement, restructuration...).
- Une volonté de conserver l'existant sur les espaces ruraux et de développer de nouveaux services dans des formes non sédentaires.

IV-DES CHOIX GUIDES PAR LES ENJEUX DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Sur la base de ces choix prospectifs, le PADD et le DOO ont développé des argumentaires, des prescriptions et des recommandations qui apportent une réponse compatible avec les dispositifs législatifs et réglementaires issus notamment des lois Grenelle II de l'environnement notamment :

- Produire des bâtiments à faible consommation énergétique et un urbanisme économe en foncier et bien articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.
- Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, en développant notamment les transports collectifs et en encourageant le fret ferroviaire et maritime.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.
- Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats. Elaborer la trame verte et bleue. Proposer une agriculture diversifiée. Protéger les zones de captage. Encadrer l'assainissement non collectif. Protéger de la mer et le littoral.

L'application du Grenelle II et l'ambition d'excellence environnementale ont également, au cours de la démarche itérative d'élaboration du PADD et du DOO, permis de réajuster les ambitions démographiques volontaristes du territoire. Le scénario souhaité encourageait une croissance forte qui pouvait s'articuler avec les ambitions démographiques proposée dans le cadre du projet de Grand Paris Axe Seine, soit 1 % de croissance. Cette croissance n'étant pas soutenable pour le Pays, notamment en raison des contraintes que connaît Fécamp pour pouvoir accueillir de nouvelles populations, le taux de croissance général de la population a été revu à la baisse en accord avec les personnes publiques associées et l'Etat. De fait le taux de croissance général retenu de 0,65 % est plus proche voire très légèrement inférieur à celui du taux du scénario tendanciel qui est de 0,70 %.

ARTICULATION AVEC LES PLANS PROGRAMMES ET LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUUX

Outre l'élaboration du SCoT réalisée en accord avec les grands défis du Grenelle II (lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles ; lutte contre la perte de biodiversité ; lutte contre le réchauffement climatique), le SCoT prend également en compte l'ensemble des documents cadre qui s'imposent à lui et sont présentés dans ce document :

- DTA et Application de la loi littoral
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vallée du Commerce
- Le Contrat de Pays Des Hautes Falaises
- Les autres documents Cadre d'orientation que le SCoT doit prendre en compte :
 - Les schémas de services collectifs
 - Le plan régional pour la qualité de l'air en Haute Normandie
 - Le schéma régional d'organisation sanitaire de la Haute Normandie 1999/2004
 - Schéma Régional et Plans départementaux de gestion des déchets du BTP
 - Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Seine Maritime
 - La Charte pour la gestion du risque industriel en Haute-Normandie
 - Le schéma départemental d'équipement commercial de Seine-Maritime
 - Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Seine Maritime
 - Le schéma départemental des carrières de Seine Maritime

En ce qui concerne l'Articulation du SCoT avec les autres Plans et Programmes d'Objectifs internationaux, européens, nationaux qui ont un intérêt environnemental plus particulier, cela concerne les plans programmes et documents suivants, dont certains sont repris et précisés (SDAGE et SAGE) :

- L'ensemble des éléments de cadrage des politiques internationales, européennes, et nationales concernant les thèmes suivants :
 - Biodiversité et Milieux naturels
 - Paysage et patrimoine
 - Ressource en eau et assainissement
 - Nuisances, pollutions (air, sol) et gestion des déchets
 - Risques naturels et technologiques
- Les Autres plans et programmes locaux
 - Le SDAGE Seine Normandie
 - Le SAGE de la Vallée du Commerce
 - Le Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Haute Normandie
 - Le Schéma Régionale de Cohérence Ecologique de la Région Haute Normandie
 - Le Schéma Départemental d'Alimentation en eau potable
 - Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de Seine Maritime

I- LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT (DTA) DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

L'estuaire de la Seine a été retenu comme l'un des 7 premiers sites de DTA en France. Le périmètre de la DTA de l'estuaire de la Seine intéresse 2 régions et 3 départements, soit un territoire très large, s'articulant sur les agglomérations de Caen, Rouen et Le Havre. La DTA a été approuvée par le décret interministériel intervenu le 10 juillet 2006 et paru au Journal Officiel du 12 juillet 2006.

La DTA comprend 3 niveaux de préconisations, les objectifs, les orientations et les politiques d'accompagnement. Seules, les orientations s'imposent dans un lien de compatibilité aux documents d'urbanisme de rang inférieur.

➤ La DTA retient 3 objectifs :

- 1. Le renforcement de l'ensemble portuaire normand dans le respect du patrimoine écologique des estuaires ;**
- 2. La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages, la prise en compte des risques ;**
- 3. Le renforcement des dynamiques de développement des différentes parties du territoire.**

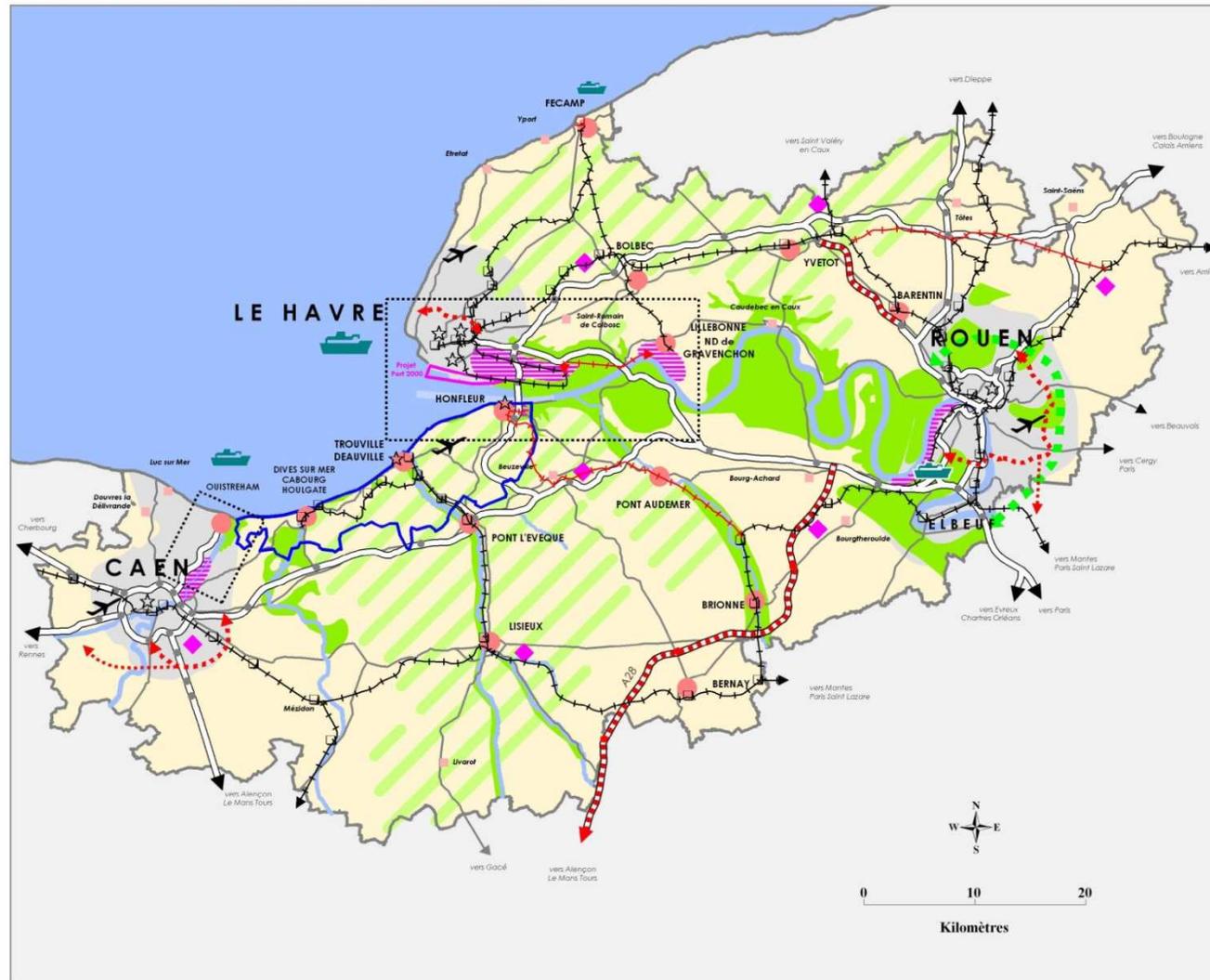
➤ Ces grands objectifs se traduisent réglementairement dans 4 orientations et leur cartographie

- 4. les espaces stratégiques ;**
- 5. les espaces naturels et les paysages ;**
- 6. l'armature urbaine et l'aménagement ;**
- 7. le littoral et à son proche arrière-pays et les modalités d'application de la loi littoral.**

Le SCoT des Hautes Falaises est concerné par plusieurs dispositions de la DTA, sur plus des 2/3 de son territoire. Outre les orientations relatives aux modalités d'application de la loi littoral, la DTA fixe sur ce secteur des orientations sur la

protection des paysages, sur l'organisation de la trame urbaine et sur l'activité logistique.

Les orientations générales d'aménagement



Légende

— périmètre de la DTA

— espaces stratégiques précisés dans une carte spécifique

— Délimitation de l'espace arrière littoral du Calvados

ESPACES À PROTÉGER

- Espaces naturels majeurs (NB: certains espaces remarquables ne sont pas figurés à cette échelle, se reporter à la carte littoral.)
- ▨ Espaces naturels et paysages significatifs
- ◀▶ Ceinture verte de l'agglomération Rouennaise

ARMATURE URBAINE

- Grandes agglomérations (aires des pôles urbains de Caen, Rouen et Le Havre)
- Villes moyennes
- Autres pôles locaux
- ☆ Secteurs stratégiques de recomposition urbaines

LES GRANDS ESPACES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ▨ Principaux secteurs de développement d'activités industrielo-portuaires
- ◆ Secteur stratégique d'activités fortes consommatrices d'espace (logistique, industrie)

LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

- grandes liaisons routières (2X2 voies) et points d'échange
- réseau routier principal
- voies ferrées et gares voyageurs
- ports
- aéroports
- en projet
- contournement d'agglomération
- voies ferrées à créer ou à renforcer
- voies navigables (Seine, Orne)

Avril 2004
Sources : DDE 76 / DRE Haute-Normandie
Fond de carte : IGH - B4Carlo ©
DRE-04-104
Carte réalisée par la DRE de Haute-Normandie

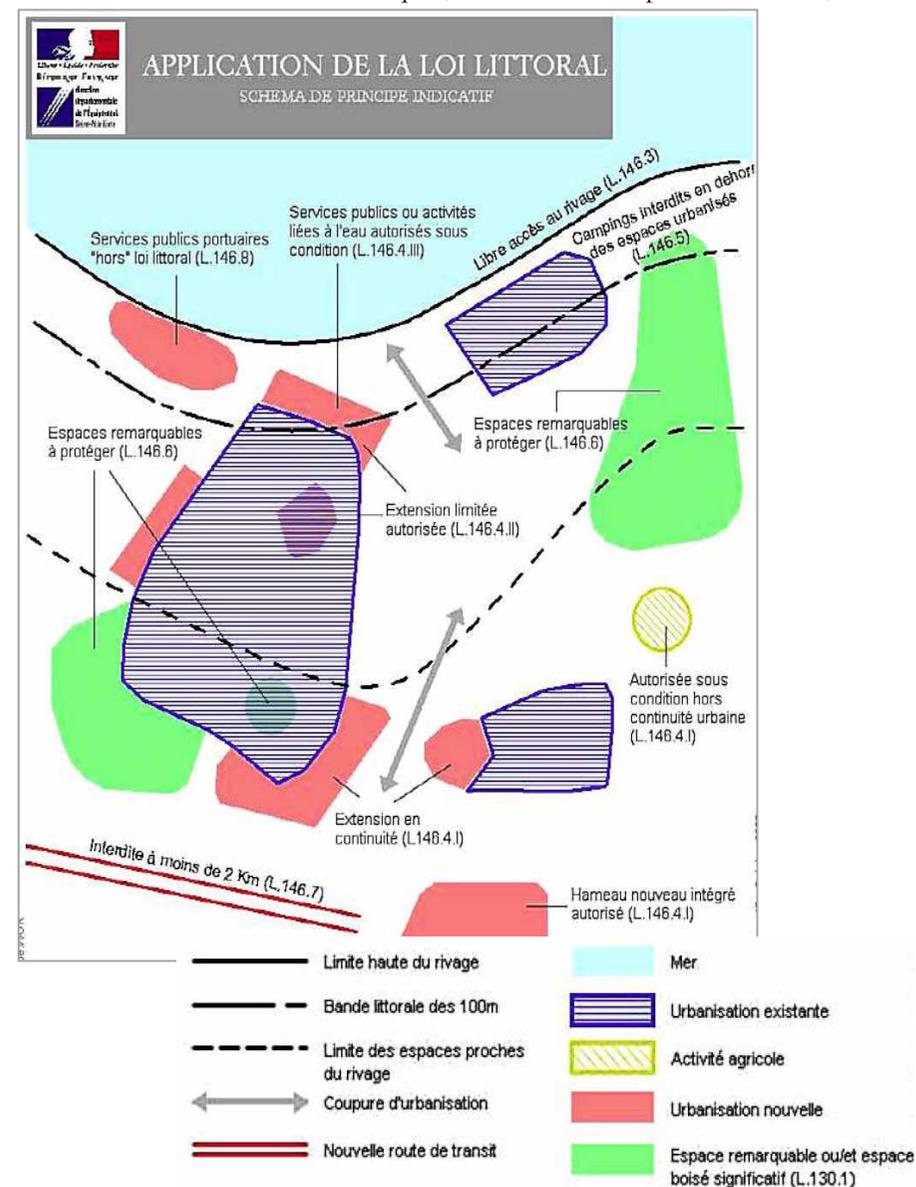
A. L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

Seule une partie des dispositions de la « loi Littoral » n° 86-2 du 3 janvier 1986 « relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral », concerne l'urbanisme. On les trouve aux articles L 146-1 à L 146-9 du code de l'urbanisme. « La loi pose un principe d'urbanisation en continuité des agglomérations et villages existants. Elle entend interdire les constructions isolées ou la greffe d'un nouveau quartier sur un petit nombre de constructions afin d'éviter le mitage progressif de l'espace littoral. Il est cependant possible de créer des hameaux nouveaux intégrés à l'environnement. Cette possibilité doit rester exceptionnelle et l'insertion des constructions se doit d'être exemplaire. Elle s'appuie sur un projet déterminé et ne peut donner lieu à des extensions futures ». Ces dispositions protègent les espaces demeurés naturels ou agricoles à proximité de la mer, évitent les densifications excessives au regard de l'urbanisation existante et privilégient l'extension de l'urbanisation en rétro littoral, c'est-à-dire dans le cœur des bourgs et des agglomérations qui se situent majoritairement en retrait du rivage.

1. La bande littorale des 100 m

- « En dehors des zones urbanisées, les constructions et installations sont interdites dans une bande de 100 mètres à compter de la limite des plus hautes eaux du rivage », article L 146-4-111 du code de l'urbanisme. Cette interdiction permet de protéger la zone d'interface entre mer et terre, déterminante pour la protection des équilibres biologiques et écologiques (marée, végétation...).
- L'article L 146-3 stipule que « les opérations d'aménagement admises à proximité du rivage organisent ou préservent le libre accès du public à celui-ci ». Mais une disposition dérogatoire est prévue pour les activités économiques liées à la proximité immédiate de l'eau (port de commerce, pêche...).
- La bande littorale des 100m est particulièrement justifiée dans le cas du littoral cauchois touché par un recul généralisé du trait de côte évalué à 20 centimètres par an. Le recul des falaises, soit imperceptiblement chaque année, soit brutalement par écroulement spectaculaire, entraîne d'une part une grande vulnérabilité des habitations construites en crête de falaise, qui, pour certaines, se rapprochent du vide, d'autre part un danger dans les

zones accessibles et touristiques, notamment en pied de falaises, lors des



éboulements.

2. Les espaces proches du rivage

- Au-delà de la bande de 100 m, la loi Littoral impose la définition d'espaces proches du rivage (EPR) à l'intérieur desquels l'urbanisation est strictement encadrée. La délimitation des EPR vise à maîtriser l'occupation de l'espace sur la frange du littoral où la pression d'urbanisation est la plus forte. Afin de définir les espaces proches du rivage, la distance n'est pas à elle seule un critère suffisant, il convient de prendre également en compte l'existence d'une co-visibilité avec la mer ainsi que les caractéristiques propres du terrain considéré. Pour le littoral du Pays de Caux où le trait de côte est constitué de falaises, le critère de co-visibilité ne peut être le seul retenu pour délimiter les EPR. « Il convient d'intégrer une large bande en rebord de falaises qui, notamment par la végétation et par l'avifaune qu'elle abrite, constitue des milieux de transition entre les falaises au bord du rivage et le plateau de Caux proprement dit, participant par là même aux équilibres biologiques et écologiques » (DTA). A contrario dans les vallées et les valleuses ce sont essentiellement les critères de co-visibilité ou d'unités paysagères qui permettent de définir les EPR, ceux-ci peuvent donc être relativement éloignés du rivage.

3. Les coupures d'urbanisation

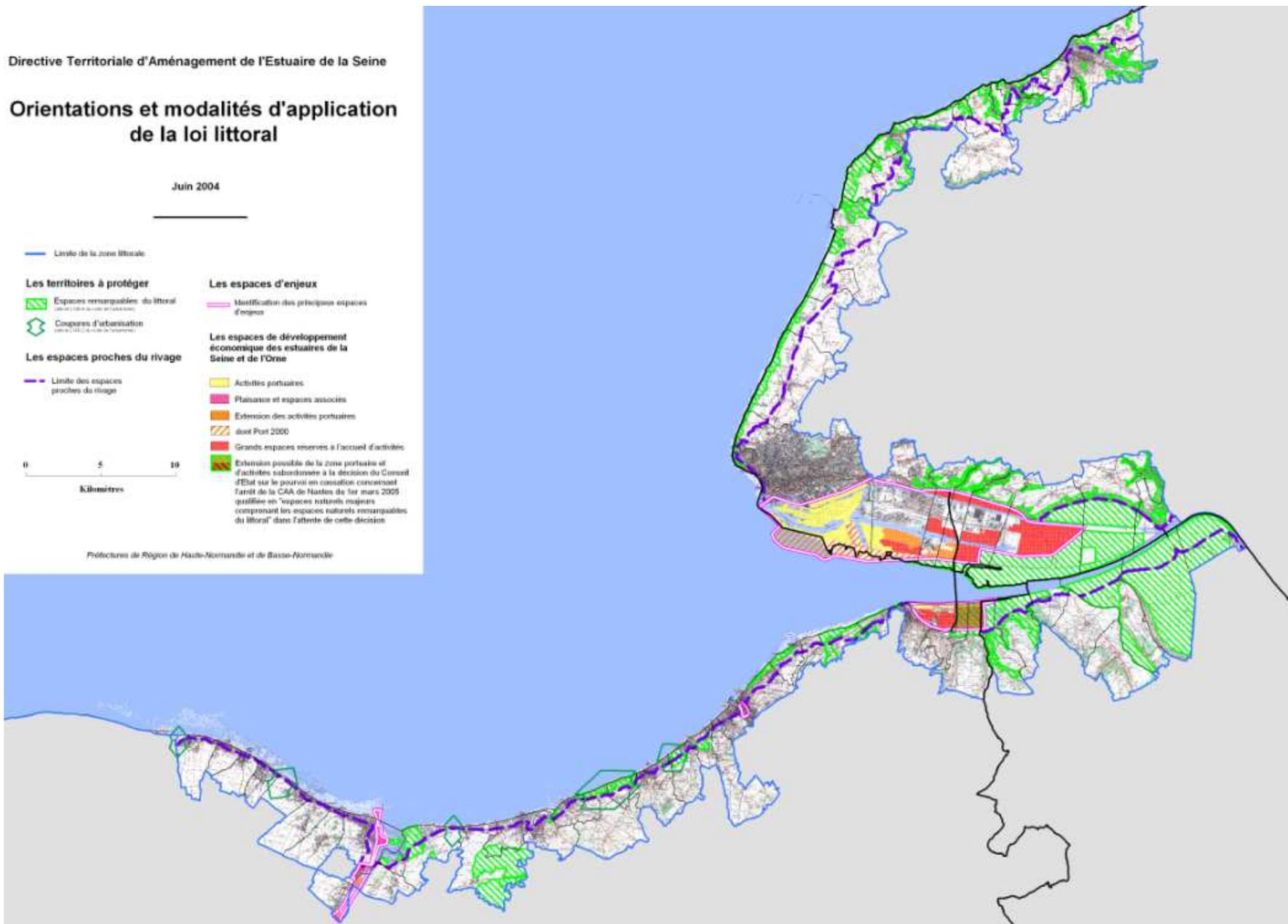
- L'instruction du 22 octobre 1991 précise que « l'organisation spatiale de l'urbanisation doit comporter des coupures, composantes positives qui séparent selon leur échelle des zones d'urbanisation présentant une homogénéité physique et une certaine autonomie de fonctionnement. Leur étendue doit être suffisante pour permettre leur gestion et assurer leur pérennité ». Les coupures d'urbanisation permettent de conserver les grandes ouvertures visuelles, contribuent au maintien et/ou au développement d'activités agricoles, contribuent à maintenir un paysage naturel caractéristique et servent la construction de l'urbanisation.
- Article L 146-2, « les SCOT et les PLU doivent prévoir des espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation ».

4. Les espaces remarquables du littoral

- L'article L 146-6 les définit comme étant des « espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques ». Des aménagements légers peuvent y être implantés seulement lorsqu'ils sont nécessaires à leur gestion, à leur mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à leur ouverture au public. Un principe dérogatoire permet aux constructions et installations liées à la sécurité (défense nationale) et aux services publics maritimes de ne pas se soumettre aux dispositions énoncées dans le code de l'urbanisme.
- La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine (DTA) décline avec une relative précision l'emprise des espaces remarquables du littoral. Sur le territoire des Hautes Falaises ces espaces concernent les abords des falaises, les valleuses et les principaux espaces boisés.

Orientations et modalités d'application de la loi littoral

Juin 2004



B. LA PROTECTION DES PAYSAGES

- Le territoire du SCoT inclus la trame rayée verte signalant les « **Espaces naturels et paysagers significatifs** » (cf. carte des orientations générales d'aménagement).
- La DTA, dans ses orientations, décline « ce qui s'impose aux différentes documents d'urbanisme locaux - schémas de cohérence territoriale...» en matière de protection des espaces naturels et des paysages. A ce titre, elle a prévu **la préservation et la mise en valeur, sur l'ensemble du territoire de la DTA, du patrimoine paysager et environnemental pour garantir l'attractivité du territoire et assurer le bon fonctionnement des grands écosystèmes.**
- Par ailleurs, la DTA cite le Pays de Caux et ses **éléments paysagers caractéristiques** (clos masures). Elle affirme la nécessité de **sauvegarder ces éléments paysagers, dès lors qu'il s'agit de haies d'arbres constituées d'essences locales entourant les clos-masures.**
- Le SCoT veillera également à prendre en compte les **autres dispositions de la DTA qui concourent à la protection des paysages** : intégration paysagère des nouveaux projets, maintien d'une activité agricole durable. A ce sujet, la DTA préconise un état des lieux de l'agriculture et de scénarios d'évolution (mutations, démographie, cartographie des exploitations dans les zones à enjeu urbain et résidentiel à moyen terme), ainsi qu'un classement pérenne des zones rurales et de protection des conditions d'exploitation.

C. LA TRAME URBAINE

- La DTA identifie **Fécamp en tant que ville moyenne et Etretat et Yport en tant que « autres pôles locaux »** (cf. carte des orientations générales d'aménagement).

- À ce titre, la ville de **Fécamp est reconnue comme pôle relais et de diffusion du développement au sein du Pays de Caux.** Elle sera le lieu privilégié du développement urbain résidentiel et économique et polarisera les services publics et privés. Le SCoT devra affirmer la vocation touristique de Fécamp en tant qu'agglomération moyenne du littoral et prévoir des équipements et services d'accueil pour développer le tourisme et les loisirs, à la fois sur le littoral et vis-à-vis des espaces de l'arrière-pays.
- Concernant les **déplacements**, le SCoT veillera à affirmer la nécessité de **renforcer le niveau de service vers l'agglomération de Rouen et du Havre**, en veillant à la dimension de **transfert intermodal.**
- Concernant Etretat et Yport, la DTA ne définit pas d'orientations. Néanmoins, leur identification en tant que « autres pôles locaux » leur confère un rôle particulier. Ils devront polariser le développement de l'habitat et des activités afin d'éviter un émiettement de l'urbanisation sur les petites communes voisines.
- Ces dispositions ne font toutefois pas obstacle au développement d'autres communes structurées mais non identifiées par la DTA.

D. LES ZONES LOGISTIQUES

- Un des sites stratégiques repéré par la DTA pour accueillir de l'activité logistique est situé à proximité de l'échangeur de Bolbec sur l'A29 et de la voie ferrée Le Havre/Rouen/Paris (secteur de Bréauté/Beuzeville), au Nord ou au Sud de cette dernière, en articulation avec la zone de Bolbec/Saint Jean, prévue au Schéma Directeur de la Vallée du Commerce. Le SCoT devra prendre en compte cette zone en prévoyant sa création. Il devra localiser plus précisément les terrains concernés par le projet et décliner les orientations d'aménagement, au moins en termes de principe à y appliquer, garantissant la réalisation future du projet, en tout ou partie sur le territoire du SCoT.

II- LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Le SDAGE, approuvé le 20 septembre 1996 concourt à l'aménagement du territoire et au développement durable du bassin Seine-Normandie par la mise en œuvre d'une gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Le bassin Seine-Normandie couvre ainsi 8 régions, 25 départements et 9 000 communes. Il s'étend sur environ 100 000 km², soit 1/5 du territoire national. La population du bassin est de 17 millions d'habitants (30 % de la population française), dont 80 % vivent en zone urbaine. L'agglomération parisienne avec ses 8 millions d'habitants forme un tissu urbain quasi continu d'environ 2 000 km². Il en résulte des pressions fortes sur les milieux et sur les régions voisines pour l'alimentation en eau potable, en granulats extraits des principales vallées alluviales, et sur l'aval pour l'évacuation des rejets. Ce bassin représente 40 % des activités industrielles du pays et 60 000 km² (60 % de la superficie) en terres agricoles.

➤ Les enjeux majeurs du SDAGE sont les suivants :

gestion et protection des milieux aquatiques ;

gestion qualitative de la ressource ;

gestion quantitative de la ressource, prévention et gestion des risques, les inondations et les étiages,

- En application la loi du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23/10/2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, **le SCoT doit être compatible « avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis » par le SDAGE (L.122-1).**

➤ Le SDAGE Seine-Normandie est aujourd'hui en révision. Le futur document devra :

Fixer les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Fixer les objectifs de qualité et de quantité nécessaires pour atteindre un « bon état » des masses d'eau en 2015, pour prévenir toute détérioration de la qualité actuelle, et pour réduire les traitements nécessaires à la production d'eau potable.

Fixer le cas échéant et en les motivant, des échéances plus lointaines ou des dérogations d'objectifs.

Indiquer comment sont pris en charge par les utilisateurs les coûts liés à l'utilisation de l'eau, en distinguant au moins le secteur industriel, le secteur agricole et les usages domestiques.

Déterminer les aménagements et les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs.

➤ Le travail de révision du SDAGE comporte des obligations nouvelles issues de la directive cadre sur l'eau (DCE) :

Obligation de résultat quant à l'atteinte des objectifs fixés par le document.

Élaboration d'un programme de mesures concrètes annexé au SDAGE.

Évaluation économique et justification de l'ensemble des objectifs fixés et des dérogations proposées.

- Un programme pluriannuel d'actions (« programme de mesures ») sera établi par l'État afin de contribuer à la réalisation des objectifs et des dispositions du SDAGE.

- Le document de travail « Élaboration du SDAGE et du programme de mesures – État et enjeux des masses d'eau » réalisé en décembre 2005 par la Commission géographique Seine-Aval du Comité de Bassin Seine-Normandie s'efforce de présenter pour chaque masse d'eau les éléments suivants :

Paramètres susceptibles d'empêcher l'atteinte du bon état écologique.

État chimique des masses d'eau souterraines sous-jacentes à la masse d'eau superficielle.

État chimique de la masse d'eau après les analyses sur eau et sur sédiments.

Principaux enjeux identifiés sur la masse d'eau et nécessitant des mesures pour permettre à la masse d'eau d'atteindre le bon état en 2015.

- Les communes concernées :
Certaines communes du SCoT sont concernées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée du Commerce, approuvé le 19 février 2004. Le SAGE propose la poursuite de travaux coordonnés de protection contre les inondations sur la commune (aménagement sur le cours d'eau, création de bassins de retenue, réservation des prairies inondables, etc.), ainsi qu'une maîtrise des eaux pluviales dans l'urbanisme. Les 10 communes suivantes du SCOT sont concernées :

Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval :
Angerville-l'Orcher

Communauté de communes de Campagne-de-Caux :

Bornambusc

Bréauté

Goderville

Grainville-Ymauville

Houquetot

Manneville-la-Goupil

Saint-Sauveur-d'Emalleville

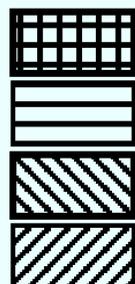
Vattetot-sous-Beaumont

Virville



SCOT du Pays des Hautes Falaises

Plan de Prévention des Risques Naturels et SAGE

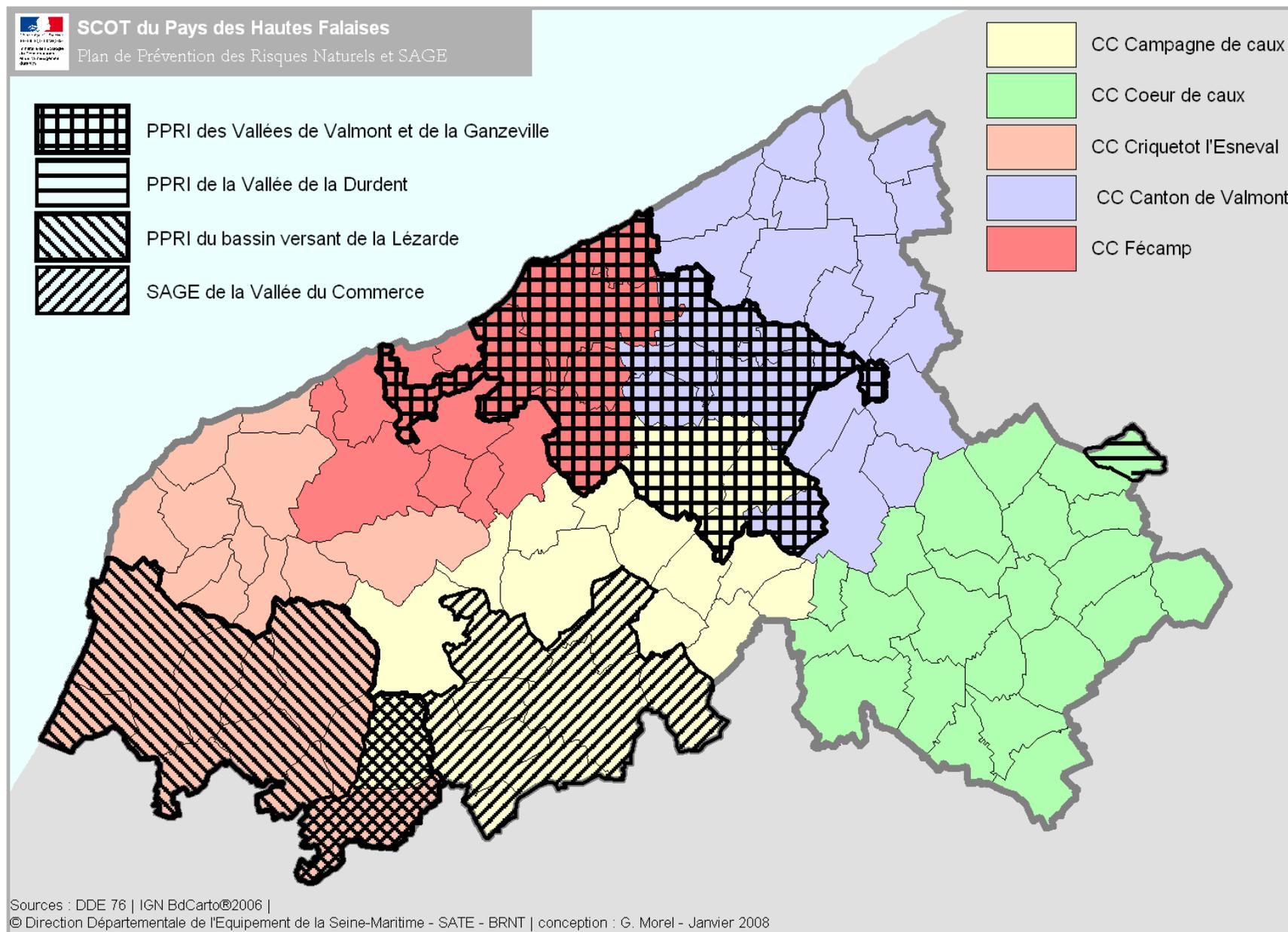
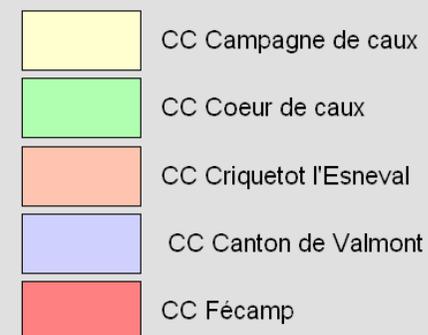


PPRI des Vallées de Valmont et de la Ganzeville

PPRI de la Vallée de la Durdent

PPRI du bassin versant de la Lézarde

SAGE de la Vallée du Commerce



Sources : DDE 76 | IGN BdCarto©2006 |
© Direction Départementale de l'Équipement de la Seine-Maritime - SATE - BRNT | conception : G. Morel - Janvier 2008

III- LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA VALLEE DU COMMERCE

Le SAGE de la vallée du Commerce a été approuvé le 19 février 2004. Il a pour objectif notamment de renforcer la sécurité des habitants face aux risques d'inondations et de ruissellements et de compléter les programmes curatifs de lutte contre les inondations par des mesures préventives de la formation des ruissellements.

Le périmètre du SAGE intègre le bassin versant de la rivière du Commerce ainsi que ceux des ruisseaux du Vivier, de Tancarville et de la Brousseresse à l'est. Il regroupe ainsi 49 communes dont 10 dans l'aire du SCoT (Bornambusc, Bréauté, Goderville, Grainville-Ymauville, Houquetot, Manneville-la-Goupil, Saint-Sauveur-d'Emalleville, Vattetot-sous-Beaumont, Virville et Angerville-l'Orcher).

En application de la loi du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23/10/2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, le SCoT doit intégrer dans un rapport de compatibilité les objectifs de protection définis par le SAGE (L.122-1).

IV- LE CONTRAT DE PAYS DES HAUTES-FALAISES

Le Pays des Hautes Falaises est né de l'initiative de la CCI de Fécamp qui souhaitait développer des projets à l'échelle du bassin de vie de la ville de Fécamp afin d'assurer un développement harmonieux et cohérent du territoire. D'une superficie de 624km², ce territoire couvre 79 102 habitants (RGP 2006) répartie sur 100 communes. Ces dernières sont regroupées au sein des communautés de communes du canton de Criquetot l'Esneval, du canton de Valmont, de Campagne de Caux, de Cœur de Caux et de Fécamp.

Au sein de l'association des Hautes Falaises, née en 2000, les 5 communautés de communes du Pays, en partenariat avec la société civile, ont construit la charte de développement du territoire. Validée en 2002, cette charte définit les objectifs de développement et les actions à mettre en place pour les 10 ans à venir sur ce territoire. La mise en œuvre de la charte de Pays s'est tout d'abord concrétisée par l'élaboration et la signature du 1er contrat de Pays sur la période 2004-2006. Fortes de cette expérience, en 2006, les communautés de communes renforcent leur engagement au sein du Pays des Hautes Falaises en se dotant d'une nature juridique plus forte et d'autres compétences : le Syndicat Mixte du Pays est né.

- Ce dernier porte les compétences suivantes :

Définition et mise en œuvre de la charte de territoire et de sa traduction opérationnelle ;

Pays d'accueil touristique des Hautes Falaises : la conception et la réalisation d'actions touristiques ;

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) des Hautes Falaises : élaboration, suivi et révision du SCoT, dont le périmètre a été arrêté en février 2007 à l'échelle du Pays ;

Agenda 21 des Hautes Falaises : élaboration, mise en œuvre du programme d'action en faveur du développement durable, suivi et révision ; ce dernier ayant été lancé en Octobre 2006.

- L'engagement du territoire dans l'élaboration de ces documents de planification et de programmation affirme la volonté des dirigeants locaux à construire un projet commun de développement, durable, à l'échelle du Pays des Hautes Falaises. Ainsi pour poursuivre cette dynamique, le Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises s'est engagé en 2007 en partenariat avec la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime à l'élaboration du contrat de Pays 2007-2013.

- Les orientations du Pays pour la période 2004-2006 visaient à :

Renforcer l'attractivité du territoire et remédier à son enclavement ;

Développer un niveau d'équipement et de services à la population équilibré et de qualité ;

Préserver et valoriser l'environnement, le paysage et l'espace ;

Gérer et animer le projet de territoire.

De fait, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale prend en compte les diagnostics et projets développés dans le cadre du contrat de Pays. Le prochain contrat de territoire projeté pour le Pays des Hautes Falaises s'appuiera sur les principes de développement exprimés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT.

V- LES ELEMENTS D'ORIENTATION ET DE CADRE QUE LE SCOT DOIT EGALEMENT PRENDRE EN COMPTE

A. LES SCHEMAS DE SERVICES COLLECTIFS

Les schémas de services collectifs ont été définis par la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, modifiée notamment par la loi n°99-533 du 25 juin 1999. Approuvés par décret en date du 18 avril 2002, les schémas de services collectifs sont destinés à mettre en œuvre les choix stratégiques pour la politique nationale en matière d'aménagement et de développement durable des territoires.

Sur la base d'un diagnostic approfondi et des perspectives de long terme, les schémas déclinent les objectifs que se donne l'Etat pour l'organisation et l'accessibilité des services collectifs à neuf politiques publiques structurantes : l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, la santé, l'information et la communication, les transports de marchandises et les transports de voyageurs, l'énergie, les espaces naturels et ruraux et le sport.

Destinés tout particulièrement à constituer un outil de pilotage et un cadre de référence pour l'action publique contractualisée, notamment dans les Contrats de

Plan Etat-Région, les documents uniques de programmation et d'autres procédures contractuelles territoriales ou sectorielles, les schémas déclinent des orientations nationales en tenant compte de la diversité des territoires, dans une perspective de planification différenciée.

B. LE PLAN REGIONAL POUR LA QUALITE DE L'AIR EN HAUTE NORMANDIE

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, du 30 décembre 1996 a prévu différentes mesures pour promouvoir un air de qualité et donne aux régions les moyens de formaliser leur politique en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, notamment par l'élaboration des plans régionaux pour la qualité de l'air (PRQA). En Haute Normandie, le PRQA a été approuvé le 24 décembre 2001 et contient 32 orientations. Son suivi et sa mise en place sont désormais de la compétence du Conseil Régional de Haute- Normandie.

C. LE SCHEMA REGIONAL D'ORGANISATION SANITAIRE DE LA HAUTE NORMANDIE 1999/2004

Le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) est élaboré sur la base d'une appréhension des besoins de la population et de leur évolution, compte tenu des données démographiques, de l'évolution des techniques médicales et au regard de l'offre de soins existante. Il détermine ainsi les objectifs prioritaires et vise à optimiser la répartition géographique des installations et activités de soins.

Le premier SROS établi pour la période 1994-1999 a défini les principes fondamentaux du réseau de soins hospitaliers.

Le second SROS élaboré pour la période 1999 à 2004 complète la démarche et permet de poser les bases de la contractualisation entre l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) et les établissements de santé.

Au-delà des six thèmes prioritaires qui figurent dans le SROS 1999-2004, deux autres ont fait l'objet d'une réflexion approfondie en 1999 et ont donné lieu à l'élaboration de schémas spécifiques : la périnatalité et l'insuffisance rénale chronique.

Le SROSS révisé a été approuvé le 30 mars 2006.

D. SCHEMA REGIONAL ET PLANS DEPARTEMENTAUX DE GESTION DES DECHETS DU BTP

Le schéma régional et les plans départementaux de gestion des déchets du BTP ont été signés par les préfets en juillet 2002. Ils identifient des gisements de déchets produits et capacités de tris, stockage et traitement existants et déterminent des objectifs en termes de stockage, d'accès aux déchetteries, plates-formes de regroupement et de tri des déchets, centre de valorisation et recyclages.

- Les communes du périmètre du SCOT Pays-des-Hautes Falaises sont situées dans les zonages du plan de gestion des déchets du BTP de Seine-Maritime suivants :

Zone 6 (**Cantons de Fécamp - Goderville – Valmont**),

Zone 7 (**Cantons de Bolbec - Caudebec en Caux - Fauville - Lillebonne – Yvetot**),

Zone 8 (**Cantons de Le Havre - Criquetot - Saint Romain - Gonfreville – Montivilliers**),

Zone 9 (**Cantons de Cany-Barville - Doudeville - Fontaine le Dun - Ourville – Saint Valéry**).

- Le périmètre du SCOT englobe l'ensemble de la zone 6, l'ensemble des communes du canton de Fauville-en-Caux pour la zone 7 (18 communes sur 76), l'ensemble des communes du canton de Criquetot pour la zone 8 (21 communes sur 55), 5 communes du canton d'Ourville en Caux pour la zone 9.

- Le schéma régional fixait comme objectif d'implanter un grand nombre de centres de stockage de classe 3 en fonction des volumes de déchets recensés par zone, en tenant compte du caractère de proximité en évitant les transports de matériaux inertes sur de grandes distances, avec les recommandations suivantes :

concertation avec les collectivités locales pour les études préalables et les principes de fonctionnement, notamment pour le choix de leur localisation.

rechercher une cohérence entre les sites à créer, les sites existants et la nécessité de constituer un véritable réseau de traitement et de valorisation, en privilégiant les critères de viabilité économique et de proximité.

Le point d'étape du 16 novembre 2006 montre qu'en termes de proximité les objectifs sont globalement atteints, chaque zone disposant au moins d'un site d'accueil pour les déchets inertes, les plates-formes de valorisation captant une part du gisement initialement destiné aux centres de stockage. Le cas de la zone 8 englobant l'agglomération du Havre est à considérer comme un cas particulier nécessitant des installations de plus grande capacité pouvant regrouper plusieurs unités. Le point d'étape indique également une pénurie d'installations de valorisation des excédents de terre.

E. LES DECHETS BANALS

Les déchets banals provenant du BTP intègrent les mêmes filières que les déchets banals d'autres secteurs industriels. Par nature, les déchets banals ultimes du BTP ont des exutoires similaires aux déchets ménagers et assimilés. Le schéma régional identifiait un besoin supplémentaire de capacité de 50 000 tonnes par an pour le département de Seine- Maritime, sur le secteur de Rouen, désormais moins crucial du fait du développement important des filières de tri et de valorisation sur cette zone.

- Le secteur Le Havre/Fécamp (zones 6, 7, 8 et 9) dispose actuellement de capacités suffisantes. Cependant la saturation du centre de stockage de classe II d'ETARES à Gonfreville-l'Orcher à l'horizon 2012 va amener la situation à évoluer. Le Plan d'Elimination des déchets ménagers et assimilés de Seine-Maritime, actuellement en cours de révision, envisage deux scénarios possibles de remplacement de ce centre. Dans les deux cas un exutoire pour les déchets industriels banals est prévu sur le secteur du Havre.
- Aucun site d'accueil des DIB ne se situe sur le périmètre du SCOT du Pays des Hautes Falaises. Toutefois, des sites d'accueil sont accessibles à moins de 20 kilomètres du périmètre :
 - Centre d'Enfouissement technique de classe II à Gonfreville-l'Orcher,
 - Plateformes de regroupement des déchets du PVC du BTP au Havre, à Gonfreville-l'Orcher,
 - Centres de regroupement des déchets banals à Lillebonne et au Havre.
- En revanche, plusieurs déchetteries accueillent les déchets des artisans du BTP sur le périmètre de Criquetot-l'Esneval, Epreville, Fauville-en-Caux, Goderville, Theuville-aux-Maillots.

F. LES DECHETS DANGEREUX

Le département de Seine-Maritime dispose d'un centre de stockage de classe I pour les déchets dangereux : la SEM de la Fosse Marmitaine à Tourville-la-Rivière. Ce site a une capacité d'accueil de 30 000 tonnes par an de déchets dangereux, DIS, amiante flocage et Amiante liée dans son unité de stabilisation.

- Les déchets dangereux étant généralement présents de manière diffuse sur les chantiers de BTP, leur collecte est complexe. Afin de faciliter et de rentabiliser cette collecte, une solution a été trouvée en multipliant les points retour fournisseur chez les négociants qui trouvent là un point d'appel pour leurs clients. Comme pour les déchets banals, une partie des déchets

dangereux est collectée directement dans les entreprises par des prestataires spécialisés.

- Sur le périmètre du SCOT des Hautes-Falaises, pour les déchets dangereux du BTP, on trouve les points de collecte suivants :
 - Déchetteries municipales accueillant les déchets du BTP : Criquetot-L'Esneval, Epreville, Fauville-en Caux, et à proximité, Cany-Barville, Bolbec et Le Havre,
 - Plateformes de regroupement privées : aucun site sur le zonage du SCOT, 2 à proximité au Havre et à Gonfreville-l'Orcher,
 - Eco-Relais Peinture (récupération des pots de peinture usagés) : aucun site sur le zonage du SCOT, un point d'accueil à proximité au Havre,
 - Regroupement et transfert des déchets d'amiante : aucun site sur le zonage du SCOT, 4 points d'accueil à proximité : Le Havre, Gonfreville l'Orcher, Saint-Vigor-d'Ymonville et Yvetot,
 - Terres Polluées : aucun site de traitement à proximité. 3 plateformes de traitement sont recensées en Haute Normandie : Blangy-sur-Bresle (76), Sotteville-lès-Rouen (76) et Pitres (27).

G. LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE SEINE MARITIME

- La loi du 13 juillet 1992, modifiant la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la valorisation des matériaux demande à ce que chaque département soit couvert par un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce plan a pour vocation de coordonner l'ensemble des actions à mener tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Il fixe également des objectifs et orientations et définit un cadre général pour la gestion des déchets. En Seine- Maritime, il a été approuvé en 1998.

- La situation actuelle du département, la fermeture récente des usines d'incinération non conformes, les fermetures récentes et à venir des décharges non conformes aux prescriptions ministérielles ont rendu nécessaire la révision du plan. Sa révision a donc été engagée fin 2003.
- Les grandes orientations de ce plan sont les suivantes :
 - valorisation des déchets organiques,
 - résorption des décharges brutes,
 - développement des réseaux de déchetteries,
 - réduction de la nocivité des ordures ménagères résiduelles,
 - maîtrise des coûts,
 - dispositions d'installations complémentaires,
 - maîtrise des flux d'ordures ménagères,
 - permettre les flux sortant en vertu du principe de proximité,
 - permettre les flux rentrant sous réserve des capacités des installations existantes et de la proximité immédiate de l'installation de traitement.

H. LA CHARTE POUR LA GESTION DU RISQUE INDUSTRIEL EN HAUTE-NORMANDIE

La gestion de l'urbanisation après réduction des risques à la source dépend essentiellement du degré d'imbrication des zones urbaines et industrielles. La situation de la Haute Normandie a conduit à la réflexion suivante dont les lignes directrices sont transcrites dans la charte pour la gestion du risque industriel en Haute Normandie signée le 22 juillet 2003.

Elle vise avant tout à favoriser la maîtrise du risque à la source et à utiliser la maîtrise de l'urbanisation comme outil de prévention face aux risques résiduels. Elle représente un engagement moral de ses signataires, complémentaire à la récente loi sur les risques naturels et technologiques (loi du 30 juillet 2003), à cette différence

qu'elle n'impose pas, mais repose sur la bonne volonté de chacun, pour aller plus loin que ce que la loi prévoit.

En particulier, elle s'appuie sur l'engagement des industriels à tout mettre en œuvre pour maîtriser le risque à la source tout en recherchant une amélioration continue, et pour contenir tout nouveau périmètre de danger dans les périmètres existants, sans impacter d'habitation. En contrepartie, les élus s'engagent à réserver au développement économique les zones libres de contrainte suite à des actions de réduction du risque. Cet engagement présente le double avantage de ne pas geler les possibilités d'extension future des entreprises et d'éviter d'avoir des logements résidentiels au plus près des périmètres de dangers. De son côté, l'État s'engage à poursuivre son action pour la réduction du risque à la source et à contribuer à une meilleure information du public et des acteurs concernés grâce à de nouveaux outils (systèmes d'information géographique, comités locaux d'information et de concertation, etc).

I. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT COMMERCIAL DE SEINE-MARITIME

Les schémas d'équipement commerciaux (SDEC) ont été institués par décret du 20 novembre 2002, publié au Journal Officiel le 22 novembre 2002.

Dans chaque département, doit être élaboré par l'Observatoire Départemental d'Équipement Commercial (ODEC), un ou des Schémas de Développement Commercial (SDC), et ce dans un délai de 18 mois à compter de la publication du décret.

- Le SDEC doit comprendre un état des lieux qui rassemble des informations disponibles sur l'activité commerciale et son environnement économique, et une analyse prospective qui indique les orientations en matière de développement commercial et les secteurs d'activité commerciale à privilégier. Le périmètre du SDEC est défini par l'ODEC en cohérence avec les orientations du SCOT lorsqu'il existe. Le SDEC est élaboré à partir de l'inventaire de tous les équipements commerciaux de plus de 300 m², cinémas et hôtels (> 30 chambres), de l'analyse de l'évolution de

l'équipement commercial au cours des dix dernières années, en liaison avec celle de la population concernée et de ses modes de consommation, de l'évaluation des incidences commerciales des activités économiques exercées dans le département et de l'évaluation des flux commerciaux générés par les équipements susvisés.

- En Seine-Maritime, il a été choisi d'élaborer un document qui couvre l'ensemble du département. Trois groupes de travail, pilotés par les Chambres de Commerce et d'Industrie locales, ont été chargés pour chaque arrondissement de produire, d'abord un diagnostic exhaustif de la situation du commerce de plus de 300 m² précisant les évolutions et tendances rencontrées, puis de retirer des orientations générales par territoire. La Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a été quant à elle chargée de recueillir les données et de rédiger le projet de schéma. Ce projet a été présenté à l'ODEC le 30 mars 2004. Le 18 mai 2004, l'ODEC a approuvé le Schéma Départemental d'Équipement Commercial.
- Sept enjeux du développement commercial départemental ont été identifiés :
 - Conforter le maillage commercial du Département à partir des pôles commerciaux existants, des centres de pays et d'agglomérations;
 - Rechercher une complémentarité du développement commercial avec les développements des secteurs de la culture, du tourisme et des loisirs;
Maîtriser le développement des grands pôles commerciaux régionaux et périphériques;
 - Coordonner le développement commercial des pays et agglomérations avec ceux des territoires limitrophes, plus spécifiquement en terme de développement des pôles commerciaux et en regard du maintien du commerce de proximité;
Assurer et renforcer une armature de proximité commerciale et de services dans les communes moyennes, périurbaines ou rurales, ainsi que dans les quartiers;

Renforcer le niveau et la qualité de l'offre du commerce et des services, en veillant aux conditions d'équilibre entre les différentes formes de distribution et groupes économiques;

Accompagner le commerce traditionnel dans ses nécessaires mutations en raison des évolutions technologiques, des modes de distribution, de la consommation et du développement économique.

- Il est également à noter que des initiatives locales ont vu le jour, à l'exemple des Schémas Commerciaux sur les Pays du Havre Pointe de Caux Estuaire et Hautes Falaises.

J. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE SEINE MARITIME

La loi relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage du 5 juillet 2000 a modifié le dispositif départemental d'accueil des gens du voyage prévu à l'article 28 de la loi Besson. Elle renforce ainsi ses dispositions relatives au schéma départemental et aux obligations des communes.

- La loi demande ainsi la réalisation d'un schéma départemental prévoyant les secteurs géographiques d'implantation d'aires permanentes d'accueil ainsi que leur capacité. Ce schéma élaboré pour une durée de 6 ans intéresse de façon obligatoire les communes de plus de 5 000 habitants, qui dans un délai de 2 ans suivant sa publication doit participer à sa mise en œuvre. Elle se concrétise soit par la réalisation d'aire d'accueil, soit par une contribution financière.
- Sur le département de la Seine Maritime, ce schéma a été approuvé le 29 décembre 2003 et intéresse les 43 communes de plus de 5000 habitants. À partir d'un examen de l'offre actuelle, plus de 150 emplacements, le schéma identifie les besoins supplémentaires.

➤ Sur l'aire du SCoT :

le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoyait la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Fécamp, aire d'accueil de 40 places. Ouverte dès le 1er juin 2007, elle compte 20 emplacements pouvant accueillir 40 caravanes. L'aire d'accueil a été conçue en concertation avec les partenaires associatifs et des représentants des gens du voyage afin de répondre aux mieux à leurs besoins.

concernant l'aire de grands rassemblements, la réflexion se poursuit encore actuellement.

K. LE SCEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES DE SEINE MARITIME

En application de la loi du 19 juillet 1976, modifiée par la loi du 4 janvier 1983, le schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il a été approuvé dans le département le 6 mars 1998. Il vise à regrouper de façon objective l'ensemble des données sur les ressources, les besoins en matériaux de carrières, les valeurs environnementales afin de définir des orientations conduisant à une meilleure gestion de la ressource tout en garantissant l'essor économique et le respect de l'environnement.

- Les autorisations d'exploitation de carrières doivent être compatibles avec les dispositions du schéma.

VI- ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES D'INTERET ENVIRONNEMENTAL

A. OBJECTIFS INTERNATIONAUX, EUROPEENS, NATIONAUX

L'élaboration du SCoT s'est réalisée en accord avec les grands défis du Grenelle de l'environnement, à savoir :

- **La lutte contre les consommations d'espaces naturels, forestiers et agricoles** : le SCoT fixe un cadre au développement futur du territoire, par une politique en faveur de la recherche de formes urbaines plus denses, la limitation des consommations foncières, le développement limité des hameaux.
- **La lutte contre la perte de biodiversité** : l'étude spécifique à la trame verte et bleue a permis de mettre en évidence les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques potentiels. L'enjeu premier sur le territoire étant d'améliorer les connaissances sur les espaces naturels et d'intégrer la nature en ville dans les réflexions des documents de planification.
- **La lutte contre le réchauffement climatique** : le SCoT va dans le sens des orientations imposées par le Grenelle de l'environnement (respect de la réglementation thermique en vigueur, encourager le recours aux énergies renouvelables, promouvoir un urbanisme durable et de nouvelles formes urbaines souvent plus compactes et moins énergivores).

Le SCoT a également pris en compte l'ensemble des éléments de cadrage des politiques internationales, européennes, et nationales :

➤ **Biodiversité et Milieux naturels**

[Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature](#) :

Cette loi stipule que « les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres écologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation et des ressources qui peuvent valoriser les territoires ». Elle ajoute qu'il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine dans lequel il vit et de contribuer à la protection de l'environnement.

[Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite « loi Barnier »](#) :

Cette loi instaure l'inventaire départemental du patrimoine naturel, qui est établi par l'Etat dans chaque département. Il recense les sites, paysages et milieux naturels, ainsi que les mesures de protection de l'environnement, les moyens de gestion et de mise en valeur qui s'y rapportent.

[Directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative aux Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux \(ZICO\)](#) : Cette directive stipule que les Etats membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir ou adapter la population de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. La préservation, le maintien et le rétablissement des biotopes et des habitats comportent en premier lieu la création des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

[Directive du Conseil Européen n°92/43 dite « Habitats » du 21 mai 1992](#) : Elle a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des Etats membres où le traité s'applique. Un réseau écologique européen cohérent de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dit Natura 2000 est constitué. Ce réseau comprend également les ZPS. Chaque Etat membre contribue à la constitution de Natura 2000 en fonction de la représentation sur son territoire des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés.

- [Circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 relative aux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique \(ZNIEFF\)](#) : L'inventaire des ZNIEFF est un outil de connaissance du patrimoine naturel de France. Il constitue une des bases scientifiques majeures de la politique de protection de la nature. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques en tenant compte du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère cependant aucune protection réglementaire. Bien que l'inventaire ZNIEFF ne constitue pas un document opposable au tiers, sa prise en compte est une nécessité dans toutes les procédures préalables aux projets d'aménagement, et ne pas en tenir compte conduit à des recours contentieux qui font aujourd'hui jurisprudence.
- [Arrêtés de protection d'espèces animales et leurs habitats](#) : Arrêtés du 23 avril 2007 concernant les mammifères terrestres, les insectes, et les mollusques, arrêté du 19 novembre 2007 concernant les amphibiens et reptiles, l'arrêté du 17 avril 1981 modifié reste en vigueur pour les oiseaux) : Ces arrêtés ont été produits pour interdire strictement la destruction des habitats de repos et de reproduction des espèces

protégées et autoriser, à titre exceptionnel, des dérogations avec dossier de demande et justification et compensation à l'appui.

- [La loi Grenelle II de juillet 2010](#) : elle introduit la notion de continuité écologique et de trames verte et bleue. L'objectif est la lutte contre la **perte de biodiversité** en favorisant le déplacement de la faune et donc, le brassage génétique des espèces ainsi qu'un accès facilité aux espaces de repos, de chasse...

➤ **Paysage et patrimoine**

[Loi du 31 décembre 1913 sur le classement et l'inscription des monuments historiques](#) : Elle pose les grandes lignes de la réglementation sur les monuments historiques, applicables aux bâtiments et aux jardins. Il existe deux niveaux de protections :

- le classement qui protègent les immeubles dont la conservation présente, d'un point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public ;
- l'inscription pour les immeubles, qui sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'art ou d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation.

[Loi du 2 mai 1930 instaurant les sites classés et inscrits](#) : Une liste est établie par la commission départementale des sites, comportant les monuments naturels et les sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Cette inscription instaure une protection légère imposant pour l'essentiel une obligation de déclaration de travaux et aménagement non liés à l'exploitation et à l'entretien normal des terrains. Elle n'entraîne pas d'interdiction totale de modification des lieux mais instaure un contrôle sur toute action susceptible d'en modifier les caractéristiques.

[Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 dite loi « paysage »](#) : Cette loi instaure la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt général. Chaque collectivité publique est le gestionnaire et le garant du paysage dans le

cadre de ses compétences et doit à ce titre en assurer la protection et la mise en valeur.

➤ Ressource en eau et assainissement

[Loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992](#) : Art. 1 : « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. [...] Son usage [...] appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. » Vingt ans après l'adoption de la première loi sur l'eau de 1964, cette nouvelle loi permet de planifier la gestion de la ressource à travers l'instauration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), à l'échelle des grands bassins versants, et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui eux s'appliquent à une échelle plus locale.

[Directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil, dite Directive Cadre sur l'Eau \(DCE\)](#) : Cette directive donne un objectif de « bon état écologique » des eaux continentales, souterraines et côtières de l'ensemble de l'Union Européenne. Pour les eaux souterraines, elle ajoute de plus un objectif de bon état quantitatif et chimique. Elle prévoit l'élaboration, dans le cadre de districts hydrographiques, des plans de gestion présentant la situation actuelle des ressources en eau et les objectifs environnementaux à atteindre pour ces ressources.

[Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006](#) : Cette loi transpose en droit français la DCE afin d'arriver aux objectifs qu'elle a posés. En particulier, elle vise le bon état des eaux d'ici 2015, l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous, davantage de transparence dans le fonctionnement du service public de l'eau, et enfin la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce. La loi sur l'eau, codifiée aux articles L.210-1 à L.218-81 dans le code de l'environnement, instaure une gestion globale, qualitative et quantitative de l'eau et impose de soumettre à déclaration ou autorisation les ouvrages, installations, travaux ou activités susceptibles d'affecter la ressource en eau et le milieu aquatique. Les procédures d'autorisation et de déclaration de telles installations sont réglementées aux articles R.214-1 à R.214-6 du Code de l'Environnement. Des dossiers spécifiques de déclaration ou

d'autorisation dont le contenu est fixé au code de l'environnement, partie réglementaire (articles R.214-32 et R.214-6) doivent fournir les éléments d'appréciation des incidences des travaux sur les milieux aquatiques et les usages associés.

La législation prévoit également la mise en place de périmètres de protection autour des points d'eau utilisés pour la production d'eau potable.

➤ Nuisances, pollutions (Air, Sol) et gestion des déchets

[Directive européenne 2008/50/CE du 18 mai 2008](#) : Elle concerne la qualité de l'air ambiant et un air pur en Europe, et fixe notamment des objectifs de qualité de l'air ambiant afin d'éviter, de prévenir et de réduire les effets nocifs pour la santé et l'environnement. Elle prévoit également la mise à disposition du public des informations sur la qualité de l'air.

[La Loi sur l'air 96-1236 du 30 décembre 1996](#) : La Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie datée de 1996, reprise dans le Code de l'Environnement, affirme le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé et fonde les conditions de la surveillance de la qualité de l'air et de l'information du public. Cela se traduit par des actions visant à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, et à préserver la qualité de l'air.

➤ Risques naturels et technologiques

[La loi n°76-633 du 19 juillet 1976](#) sur les installations classées pour la protection de l'environnement

[La Loi n°77-771 du 12 juillet 1977](#) sur le contrôle des produits chimiques

B. LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES LOCAUX

➤ Le SDAGE Seine Normandie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » (article L.212-1 du code de l'environnement) à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Introduits par la loi sur l'eau de 1992, qui a conduit à l'adoption du premier SDAGE en 1996, le contenu et la portée juridique du SDAGE ont évolué pour faire du présent schéma le plan de gestion du district hydrographique de la Seine au sens de la directive cadre sur l'eau de 2000. Cette dernière prévoit, pour chaque district hydrographique européen, la réalisation d'un plan de gestion qui fixe des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau du bassin (portions de cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, eaux côtières et eaux de transition) et définit les conditions de leur réalisation. Ce plan de gestion est accompagné d'un programme de mesures, qui énonce les actions pertinentes, en nature et en ampleur, pour permettre l'atteinte des objectifs fixés. Le SDAGE Seine-Normandie se place dans la continuité du SDAGE adopté en 1996 privilégiant la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les grandes thématiques abordées. Il a cependant été procédé à une refonte du document marquant une évolution majeure par le passage d'une logique de moyens à une obligation de résultats introduite par la DCE. Le SDAGE adopté par le Comité de bassin le 29 octobre 2009 se place dans la continuité de celui datant de 1996, privilégiant la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les grandes thématiques abordées.

Les objectifs de quantité et de qualité

Les objectifs de qualité et de quantité sont définis à l'article L.212-1 du code de l'environnement et correspondent à :

- ✓ un bon état écologique et chimique pour les eaux de surface, à l'exception des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines ;
- ✓ un bon potentiel écologique et un bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines ;
- ✓ un bon état chimique et un équilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement pour les masses d'eau souterraines ;
- ✓ la prévention de la détérioration de la qualité des eaux ;

- ✓ des exigences particulières pour les zones protégées (baignade, conchyliculture et alimentation en eau potable), notamment afin de réduire le traitement nécessaire à la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Portée du SDAGE

Le SDAGE a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Ainsi, le schéma de cohérence territoriale doit-il être compatible avec « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE » (article L.122-1 du code de l'urbanisme).

Les orientations fondamentales du SDAGE Seine Normandie 2010-2015 sont les suivantes :

- ✓ Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
- ✓ Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
- ✓ Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses,
- ✓ Réduire les pollutions microbiologiques des milieux,
- ✓ Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
- ✓ Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
- ✓ Gestion de la rareté de la ressource en eau,
- ✓ Limiter et prévenir le risque d'inondation.

Compatibilité du Scot avec le SDAGE Seine Normandie (dispositions du SCoT)

C. OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES, CONSTRUIRE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET PROMOUVOIR UNE GESTION EXEMPLAIRE DES RISQUES

Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

- Le Pays des Hautes Falaises, de par la nature géologique de son sous-sol, a la chance de bénéficier de ressources en eau très bien réparties sur l'ensemble du territoire et présentes en quantité bien supérieure par rapport aux besoins actuels et futurs.
- Traduction des périmètres de protection de captage et des plans d'actions des captages prioritaires issus du Grenelle
- Réaliser des études permettant une meilleure identification du fonctionnement des bassins d'alimentation de captage.
- Sécuriser la distribution de eau (exemple : interconnexion des réseaux) et chasser les fuites par l'inspection des canalisations.

Diminuer et réduire les pollutions des milieux aquatiques :

- Le traitement des effluents domestiques, industriels et agricoles doit demeurer une priorité (mise aux normes des stations et installations de traitement, assainissements individuel et collectif...). Les projets d'aménagement devront être justifiés par la capacité de traitement des eaux usées des stations d'épuration. Si des dysfonctionnements existent, des travaux de réhabilitation devront être réalisés pour tout nouveau raccordement.
- L'évolution plus large des pratiques pour la qualité de l'eau et de réduction de l'inflation des coûts de traitement : baisse des intrants, des traitements phytosanitaires, le maintien d'une bande enherbée (bande enherbée de 5m préconisée par le SDAGE), introduction de l'agriculture biologique.

La préservation des milieux aquatiques et humides :

- Dans le cadre de la trame bleue et des dispositions relatives à la gestion de la ressource en eau, le SCoT a fixé des orientations favorables :

Préserver les talwegs et les axes de ruissellement

Les îlots ponctuels favorables à la biodiversité : les mares et l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme

Dans les documents d'urbanisme : la mise en place des projets communaux ou intercommunaux sera l'occasion de décliner la trame verte et bleue soit sous forme de nouvelles continuités, soit sous forme de refuge pour la faune et la flore. L'idée du SCoT est de développer le réseau de liaisons de la trame verte et bleue dans les projets d'aménagement. Cette orientation est en lien avec la préservation des milieux aquatiques et humides, et le développement de la trame bleue (hydraulique douce, axes de ruissellement, talweg, préservation des zones humides fonctionnelles...) : « les espaces libres, les projets d'extension urbaine, d'espaces d'activités économiques devront se connecter au réseau de liaisons de la TVB ou constituer des îlots de biodiversité ».

La protection des zones humides, des berges des cours d'eau doivent également contribuer à améliorer le cycle de l'eau.

Limiter et prévenir le risque d'inondation :

- La lutte contre l'érosion et les inondations à toutes les échelles à la meilleure gestion des eaux (infiltration plutôt que ruissellement, maîtrise des engorgements des installations de traitement).
- L'application des PPRI, du décret érosion, des couverts végétaux d'hiver pour les espaces agricoles
- Les choix d'aménagement devront prendre en compte en priorité la minoration de l'exposition aux risques (choix de localisation des projets d'aménagement, intégration de l'hydraulique douce pour la gestion des eaux pluviales, limiter l'imperméabilisation des sols)
- Lutter contre les phénomènes de ruissellement : une priorité affichée dans le SCoT. L'orientation du document vise à poursuivre et à amplifier le travail partenarial avec le monde agricole aux travers des syndicats de bassins versants.

➤ Le SAGE de la Vallée du Commerce

Les SAGE ont pour but de fixer, au niveau d'un groupement de sous-bassins ou d'un sous-bassin correspondant à une entité hydrographique ou à un système aquifère, des objectifs précis d'utilisation, de mise en valeur et de protection des ressources en eau superficielle et souterraine, ainsi que des écosystèmes aquatiques. Ils doivent également définir les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs (moyens structurels, financiers, réglementaires...). Ils visent à rassembler riverains et usagers sur un territoire cohérent autour d'un projet commun conciliant environnement et développement des activités économiques.

Parce que l'eau constitue un élément majeur de la vie au quotidien, il est important de la protéger. Pour cela, la Commission locale de l'Eau (CLE) a mis en place un document réalisé à partir de l'étude du bassin versant de la Vallée du Commerce : le SAGE Approuvé par arrêté préfectoral le 19 février 2004, le SAGE est destiné à guider l'ensemble des décisions prises dans le domaine de l'eau par les administrations et les collectivités locales et à fixer les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur de la protection de l'eau, des systèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides.

Le SAGE de la Vallée du Commerce concerne la partie sud du territoire du SCoT :

- Sur la Communauté de Communes Campagne de Caux : Bornambusc, Bréauté, Goderville, Grainville-Ymauville, Houquetot, Manneville-la-Goupil, Saint-Sauveur-d'Emalleville, Vattetot-sous-Beaumont, Virville
- Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval : Angerville l'Orcher.

Les objectifs du SAGE de la Vallée du Commerce :

- Renforcer la sécurité des habitants face aux risques inondation en :
 - Déterminant les programmes d'ouvrages curatifs
 - Complétant les programmes curatifs par des mesures préventives de la formation des ruissellements

- Rendre aux espaces naturels leur identité et leurs fonctions en :
 - Restaurant la qualité écologique des cours d'eau
 - Suivant les objectifs de qualité de l'eau des cours d'eau Intégrant les milieux remarquables dans les grands projets d'aménagement
- Donner la priorité à la santé publique en :
 - Protégeant la ressource en eau
 - Prévenant les besoins en eau de la vallée du Commerce
 - Assurant un mode d'assainissement performant des rejets des collectivités

Les dispositions qui sont favorables à la mise en œuvre du SAGE de la Vallée du Commerce sont sensiblement similaires à celles évoquées dans la partie précédente sur le SDAGE.

En effet, le SCoT impose des orientations en faveur de la limitation et la prévention du risque d'inondation, la préservation des milieux aquatiques et humides, la protection des captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future, et la diminution et réduire les pollutions des milieux aquatiques (cf Les dispositions du SCoT, pages précédentes)

Ces différentes dispositions vont bien dans le sens du SAGE et permettent au SCoT et sur les communes intégrées au périmètre du SAGE, d'être en compatibilité avec le document cadre, et d'aller en faveur de l'application de ces prescriptions.

➤ **Le Schéma Régionale de Cohérence Ecologique de la Région Haute Normandie**

Pour la mise en œuvre de la TVB au niveau régional, l'article L 371-3 du code de l'environnement prévoit qu'un "document-cadre intitulé "**Schéma régional de cohérence écologique**" est élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la région et l'Etat en association avec un **comité régional " trames verte et bleue "** créé dans chaque région.

Contenu du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Art. L. 371-3 - Le schéma régional de cohérence écologique est fondé en particulier sur :

- ✓ les connaissances scientifiques disponibles,
- ✓ l'inventaire national du patrimoine naturel et
- ✓ les inventaires locaux et régionaux (art. L. 411-5 du CE),
- ✓ des avis d'experts et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Le schéma régional de cohérence écologique, fondé en particulier sur les connaissances scientifiques disponibles, l'inventaire national du patrimoine naturel et les inventaires locaux et régionaux (...), des avis d'experts et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, comprend notamment, outre un résumé non technique :

- ✓ Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques
- ✓ Un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement
- ✓ Une cartographie comportant la trame verte et la trame bleue

- ✓ Les mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en tant que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques
- ✓ Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées par le projet de schéma.

Les objectifs de la trame verte et bleue

La Trame verte et la Trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. A cette fin, ces Trames contribuent à :

- ✓ 1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- ✓ 2° Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- ✓ 3° Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- ✓ 4° Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- ✓ 5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- ✓ 6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Le SRCE Haute Normandie

- ✓ L'élaboration du SRCE par la DREAL de Haute-Normandie :
 - Un inventaire des milieux supports, 5 types de sous-trames : Boisements / Haies / coteaux calcaires / Zones humides / Réseau hydrographique
 - Des documents construits avec de nombreux acteurs et partenaires et alimentés par une démarche de concertation : naturalistes, chasseurs, pêcheurs, chambres d'agriculture, spécialistes...
 - La création d'un observatoire pour améliorer les connaissances et homogénéiser les données (indicateurs d'évolution de la biodiversité régionale)
 - Un travail long et difficile dû à une mauvaise connaissance du Mode d'Occupation des Sols :
 - *Des travaux sur photo-interprétations et des vérifications par les Fédérations de Chasse*
 - *La prise en compte des clos Masures et des hameaux anciens comme éléments constituant un lien entre les différents réservoirs de biodiversité*
 - *La méthode de modélisation par sous-trames permettant de définir les zones de perméabilité et de mettre en évidence les zones de fragmentation de la TVB (infrastructures de transport, zones urbanisées, lignes hautes tensions, surfaces agricoles de plus de 50 ha d'un seul tenant...)*

Un grand principe au niveau régional est de connecter les vallées du bord de mer avec les vallées du bord de Seine (corridors régionaux). S'ajoute les corridors locaux définis à l'échelle des Communes et des Communautés de Communes, et la définition de corridors locaux dans les zones de perméabilité (vérifications et ajustements possibles selon les connaissances du terrain).

Les étapes à venir : la définition d'enjeux cartographiques et d'un plan d'actions stratégique pour une durée de 6 ans.

- Des appels à projet régionaux auront lieu pour restaurer les continuités écologiques (financements).
- Approbation du SRCE programmée fin 2013

✓ La compatibilité du Scot avec le SRCE

Il ressort de l'analyse d'une Scot la définition d'une trame verte et bleue en lien avec les enjeux régionaux, et prenant en compte la nature ordinaire comme un élément central de la lutte contre la perte de biodiversité. Le SCoT insiste sur la déclinaison des orientations dans les documents d'urbanisme, et l'analyse plus fine à l'échelle communale qui permettra d'alimenter la connaissance de la biodiversité sur le territoire (encore peu connue actuellement).

Les propositions pour la TVB du SCoT :

- ➔ **Espaces protégés et les Znieff de type 1** : Ces espaces demeurent inconstructibles, hormis les installations et les ouvrages nécessaires à leur gestion et à leur valorisation (agricole, forestière, ouverture au public)
- ➔ **Les Znieff de type 2 et les corridors écologiques régionaux** : La constructibilité n'est pas proscrite à condition de ne pas entraver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
- ➔ **Eléments spécifiques sur la protection des zones humides** : les communes devront assurer à travers leur document d'urbanisme la préservation des zones humides (zonage naturel, ou agricole si la destination des sols le justifie), elles sont invitées à réaliser un inventaire des zones humides lors de l'élaboration de leur PLU, si des mares avec Triton sont inventoriées, étudier la présence d'autres mares dans un rayon de 1 km, afin de les mettre en réseau

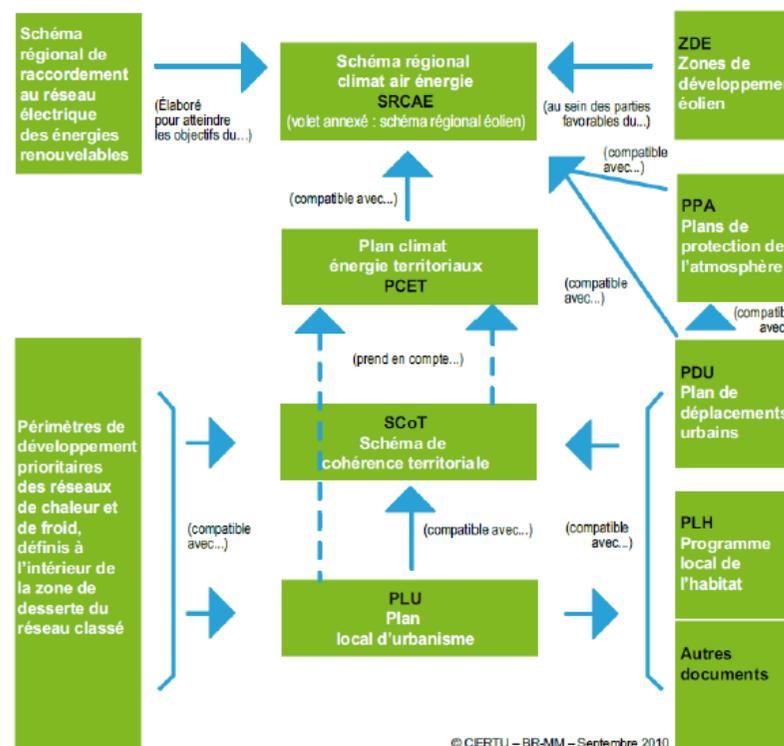
- ➔ Dans la mesure du possible, les cours d'eau et les berges devront être renaturés, et une **bande enherbée de 5 mètres** devra être conservée en bordure des berges non artificialisées
- ➔ Eléments spécifiques **sur la gestion des lisières des espaces boisés** : Définir des limites d'urbanisation et des espaces tampons en lisière des espaces boisés principaux et des bosquets qui constituent des zones de refuge pour la biodiversité locale (bande d'inconstructibilité de 10 m).
- ➔ Créer/recréer les corridors écologiques : le SCoT développe plusieurs éléments pouvant contribuer à créer ou recréer des corridors écologiques
 - Maintenir les continuités en « pas japonais » - clos masures, les mares, les bosquets, les haies, les vergers-,
 - Prendre en compte les supports de la TVB comme les talwegs et les axes de ruissellement, les liaisons douces et les structures paysagères qui peuvent les accompagner,
 - Connecter les nouveaux projets d'aménagement avec les continuités existantes.

Afin de pallier au manque de connaissance écologique, le SCoT insiste sur la déclinaison de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et l'amélioration des connaissances écologiques.

➤ Le Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Haute Normandie

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), créé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, est co-élaboré par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

C'est un document à portée stratégique visant à définir à moyen et long terme les objectifs régionaux, éventuellement déclinés à une échelle infrarégionale, en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air.



L'élaboration du SCoT induit la notion de compatibilité avec ce document : il devra donc être en conformité avec les orientations du SRCAE de la Haute Normandie.

- Le SRCAE de la Région Haute Normandie

En application du décret n°2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie pris pour application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Haute-Normandie est mis en consultation du public pour une durée de 2 mois à compter du lundi 26 novembre 2012.

Ce projet de SRCAE présente la situation et les objectifs régionaux dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie ainsi que leurs perspectives d'évolution aux horizons 2020 et 2050. Il est l'aboutissement d'une démarche concertée avec les acteurs du territoire à travers trois sessions d'ateliers sectoriels (bâtiment, industrie et entreprise, énergies renouvelables, transport et mobilité, agriculture et forêt) durant le premier semestre 2012.

La synthèse transversale des orientations du SRCAE présente les **9 défis qui définissent la stratégie régionale pour le climat, l'air et l'énergie**. Elle ne s'arrête pas aux acteurs traditionnels de l'énergie, mais qu'elle mobilise l'ensemble du territoire et qu'elle concerne de nombreuses politiques et domaines d'interventions.

- ➔ DEFI 1 : Responsabiliser et éduquer à des comportements et une consommation durables
- ➔ DEFI 2 : Promouvoir et former aux métiers stratégiques de la transition énergétique
- ➔ DEFI 3 : Actionner les leviers techniques et financiers pour une diffusion des meilleures solutions d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de polluants

➔ DEFI 4 : Aménager durablement le territoire et favoriser les nouvelles mobilités

➔ DEFI 5 : Favoriser les mutations environnementales de l'économie régionale

➔ DEFI 6 : S'appuyer sur l'innovation pour relever le défi énergétique et climatique

➔ DEFI 7 : Développer les EnR et les matériaux biosourcés

➔ DEFI 8 : Anticiper la nécessaire adaptation au changement climatique

➔ DEFI 9 : Assurer le suivi et l'évaluation du SRCAE

- La compatibilité du SCoT avec le SRCAE

Le SCoT agit dans le sens du SRCAE par la mise en œuvre de différentes orientations en faveur de la réduction des émissions de GES, du développement des énergies renouvelables, et par l'évolution des activités économiques.

La stratégie de développement urbain :

- Privilégier le développement des communes desservies en transport en commun, et urbaniser en priorité dans les cœurs de bourg : la stratégie de développement du SCoT est orientée vers la prise en compte des caractéristiques des communes (services, commerces, desserte en transport en commun...) afin de fixer leur objectif de développement. Il s'agit également de privilégier le potentiel de développement dans le tissu urbain existant lorsque les conditions de sa mobilisation sont réunies (bonne accessibilité, respect des formes urbaines traditionnelles, maîtrise foncière, conditions financières).
- Développer davantage de formes intermédiaires d'habitat telles que des maisons de ville (habitat individuel dense), des petits collectifs afin de mieux concilier réponse aux besoins et optimisation de l'occupation

foncière (réduction de la taille des parcelles). Ces formes urbaines sont plus compactes et moins énergivores, comparativement au mode de développement des dernières années basées principalement sur du pavillonnaire individuel, souvent isolé les uns des autres.

- Développer l'activité économique sur le territoire du Pays des Hautes Falaises. Le développement des activités économiques au sein de zones d'activités identifiées dans le SCoT est un des axes forts de la stratégie de développement. Cette orientation va dans le sens d'une concentration des déplacements domicile-travail au cœur du territoire, permettant ainsi d'agir en faveur de la limitation des émissions de GES.

Affirmer une orientation en faveur des énergies renouvelables : articuler recherche, innovation et développement

Le SCoT agit également dans le sens du développement des énergies renouvelables, en l'alliant notamment avec le développement économique:

- Favoriser l'implantation d'équipements éoliens, hydro-électriques et solaires sur le territoire.
- Développer la plateforme technologique de Fécamp et l'offre de formation dans le domaine des énergies renouvelables.
- Faciliter la recherche de sites favorables et de foncier disponible, mesurer les ressources, favoriser les études de faisabilité et l'évaluation détaillée des projets : impacts environnementaux et paysagers, impacts en terme de consommation foncière et de réduction des Gaz à Effet de Serre.

Sur le plan touristique, le SCoT incite au développement de l'activité touristique vers un renforcement de l'accessibilité en transport en commune des principaux sites touristiques littoraux. L'accessibilité aux sites intégrant une démarche de réduction des Gaz à Effet de Serre est prioritaire. Leur accessibilité en Transport en Communs sera renforcée

➤ Le Schéma Départemental d'Alimentation en eau potable

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable a pour objectif de trouver des solutions pérennes de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Il vise à mettre à la disposition des collectivités un outil d'aide à la décision afin de fournir à l'horizon 2020, une eau conforme aux normes, en quantité suffisante et à un prix acceptable.

Les solutions proposées pour fiabiliser l'alimentation en eau relèvent de la protection à l'amont des points de captage d'eau, la recherche de nouveau point d'eau, l'interconnexion et le traitement des points d'eau.

- La compatibilité du SCoT avec le SDAEP

Le SCoT du Pays des Hautes Falaises va dans le sens de la protection de la ressource en eau par la traduction des périmètres de protection de captage et des plans d'actions des captages Grenelle dans les documents d'urbanisme communaux (zonage, règlement). Par ailleurs, il faut noter que le Pays dispose d'une ressource en eau abondante et bien répartie permettant de répondre aux besoins du territoire et de son développement. Les quantités disponibles sont bien supérieures par rapport aux besoins actuels et futurs.

Le SCoT précise également des orientations sur la sécurisation de la distribution de l'eau par la diminution des fuites et l'inspection des canalisations.

➤ Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de Seine Maritime

- Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de Seine Maritime.

La loi 92-6646 du 13 juillet 1992, modifiant la loi du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement, oblige chaque département à être couvert par un Plan départemental (ou interdépartemental) d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA). Celui-ci doit :

- dresser un inventaire des types, des quantités et des origines des déchets à éliminer, y compris par valorisation, et des installations existantes appropriées ;
- recenser les documents d'orientation et les programmes des personnes morales de droit public et de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets ;
- énoncer les priorités à retenir compte tenu notamment des évolutions démographiques et économiques prévisibles.

Le premier PEDMA, élaboré sous l'égide du Préfet, a été approuvé par arrêté préfectoral du 4 août 1998. Son élaboration a été l'occasion, pour les collectivités, d'engager une réflexion sur la modernisation de la gestion des déchets, qui s'est traduite, notamment, par un développement de la collecte sélective, l'implantation de déchèteries et la fermeture d'installations non conformes.

Mi 2006, le Conseil Général a lancé une nouvelle procédure de révision du PEDMA de Seine-Maritime.

Les objectifs globaux au niveau du département pour les dix prochaines années sont :

- Prévention de la production de déchets
- Amélioration de la collecte et du traitement pour les emballages, les déchets organiques, les déchets de déchèteries, les ordures ménagères résiduelles et les déchets industriels banals, afin d'augmenter la valorisation
- Optimisation des solutions de transport des déchets

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés dont le Département de Seine-Maritime assure la révision prévoit des objectifs ambitieux et compatibles avec les objectifs préconisés par les travaux du Grenelle de l'Environnement : une réduction des quantités de déchets collectées de l'ordre de 20 kg/habitant/an en 2014 et de 60 kg/ habitant/an en 2019.

- La compatibilité du Scot avec le PEDMA

En matière de gestion des déchets, le SCoT du PHF s'inscrit dans la mesure du possible dans les objectifs du Plan Départemental de gestion de déchets ménagers et assimilés du département.

Les Communautés de Communes compétentes en matière de gestion des déchets, s'appuient sur les objectifs du plan départemental pour continuer dans la dynamique de diminution de la production et d'augmenter la part des déchets recyclés.

Le Scot apporte également une orientation afin de veiller à optimiser la collecte des déchets afin de diminuer les nuisances et les déplacements.

Le PDEMA est bien pris en compte par le SCoT, malgré la faible marge de manœuvre dont il dispose.

VERS UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE CONSTRUIT AUTOUR D'AXES MAJEURS : LES TROIS COMPOSANTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE, LE CADRE DE VIE ET LA QUALITE DE VIE.

Le Pays des Hautes Falaises constitué autour de Fécamp bénéficie d'une position stratégique. Il s'inscrit sur le littoral arc-Manche et est également en lien direct avec l'axe séquanien Le Havre/Rouen/Paris où les ports du Havre et de Rouen jouent un rôle majeur en termes d'aménagement du territoire et développement économique dans le contexte du projet « Grand Paris / Axe Seine ».

La proximité de la Zone Industrielle et Portuaire Havraise, celle de pôles urbains d'importances, d'axes de circulations d'intérêts nationaux (ferroviaire et autoroutiers) participent à l'attractivité du territoire de Hautes Falaises. Cette dernière est renforcée par la qualité de ses paysages, son riche passé et son cadre de vie agréable entre terre et mer à 2 h de la région parisienne et des côtes britanniques.

Développer le Pays de manière équilibrée entre espaces littoraux, urbains et monde rural, en synergie avec les territoires voisins, constitue un enjeu fondamental. Le diagnostic a mis en évidence la nécessité d'un développement plus harmonieux pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants tout comme celui des non-résidents.

Il s'agira notamment de mieux gérer et articuler les pressions actuellement fortes qui s'exercent sur le territoire (pressions foncières, environnementales, agricoles, ou sur les réseaux de déplacements à travers la gestion des flux pendulaires) et de tirer partie de la diversité du territoire, de son environnement afin de structurer le développement et l'aménagement de manière cohérente.

Dans ce cadre, les quatre axes suivants peuvent constituer des pistes d'enjeux stratégiques pour un projet d'aménagement et développement durable pour le Pays des Hautes Falaises :

- Vivre et travailler sur les Hautes Falaises : pour une nouvelle donne économique ;
- Un territoire solidaire pour renforcer le niveau de services ;
- Maintenir le cadre de vie attractif ;
- Ouvrir et positionner le territoire dans l'espace régional.

Vivre et travailler sur les Hautes Falaises : pour une nouvelle donne économique

➤ **Développer et préserver l'existant :**

Développer l'industrie – PME/PMI ;

Pérenniser l'agriculture (espaces, production, actifs, valorisation, agro-alimentaire) ;

Soutenir les 3 filières portuaires (Commerce, Pêche, Plaisance) et mettre en valeur le potentiel maritime ;

Promouvoir une logique partenariale entre acteurs locaux.

➤ **Deux filières majeures pour accompagner une nouvelle stratégie économique :**

Tourisme : structurer et développer, créer du lien entre littoral et arrière pays, ...

Nouvelles énergies : articuler recherche / développement / innovation.

➤ **Augmenter le niveau de formation et de compétence, articuler formation continue aux spécificités émergentes et métiers en tension**

➤ **Hiérarchiser les besoins fonciers du Pays pour développer les activités :**

Développer/Ouvrir des zones d'activités Pays (multi-modalité, coordonnées aux pays voisins) ;

Renforcer l'offre de grande distribution spécialisée.

Un territoire solidaire pour renforcer le niveau de services

- **Conforter Fécamp comme cœur de commerces et de services**
- **Augmenter et structurer le niveau de services sur les Hautes Falaises**
 - Construire un maillage d'équipements à partir du pôle urbain principal (Fécamp) des pôles secondaires (Fauville, Goderville, Criquetot l'Esneval, Valmont) et des pôles de proximité ;
 - Organiser les liaisons (transports, réseau d'équipement...) entre les espaces ruraux et les pôles de services ;
 - Conforter l'accès à la formation et à l'emploi pour les jeunes .
- **Développer et diversifier des produits de logements accessibles à tous**
- **Renforcer les services à la personne :**
 - Renforcer le réseau des services à la personne (personnes âgées et petite enfance) ;
 - Organiser l'accueil des professionnels de santé en lien avec l'hôpital de Fécamp.

Maintenir le cadre de vie attractif et renforcer la qualité de vie

- **Valoriser la qualité paysagère :**
 - Préserver l'environnement garant de l'attractivité du territoire / du cadre de vie ;
 - Favoriser les accès et l'usage du littoral ;
 - Valoriser la diversité des espaces agricoles.
- **Anticiper les besoins fonciers :**
 - Gérer la croissance démographique (maitrise / gestion du foncier) ;

Maîtriser l'étalement urbain : formes urbaines adaptées, réhabilitation (clos masures/ centre villageois...), rénovation, urbanisation à proximité des zones urbanisées.

➤ **Renforcer les centralités :**

Affirmer Fécamp comme pôle culturel et de loisirs du Pays ;

Maintenir l'offre de commerces et de services des bourgs structurants et des pôles de proximité.

Ouvrir et positionner le territoire dans l'espace régional

➤ **Favoriser les modes de transport durables et efficaces autour de Fécamp :**

Affirmer deux pôles intermodaux : Fécamp et Bréauté/Goderville ;

Prolonger la LER vers Fécamp / Bréauté en accompagnement d'un projet des zones d'habitat et d'activité.

➤ **Ouvrir le territoire :**

Accès A29, liaison maritime avec la Grande Bretagne, grand contournement de Fécamp, aménagement 2x2 voies de la RD925, créneaux de dépassement sur RD926 ;

Se connecter aux pôles économiques et touristiques majeurs de l'estuaire.

➤ **Renforcer la structuration du territoire :**

Réseaux TIC (haut débit) et réseaux de partenariats ;

Structuration intégrée du territoire.

Maitrise d'ouvrage

Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises

Réalisé sous la présidence de

Monsieur Alain BAZILLE et Madame Ghislaine PRUNIER

Direction générale

Monsieur Pascal CHENEAU

Maîtrise d'œuvre des études d'urbanisme

Agence d'Urbanisme de la Région du Havre

Etudes de prospective

STRATEAL

Etudes environnementales

Agence Française de Conseil en Environnement

Etudes d'aménagement commercial

Cibles et Stratégies

